

Délibération n° 2016-001 du Conseil syndical du 19 février 2016

Élection Vice-Président Région et Vice-Président Communes rurales

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain Henri GOUBY - Hubert GRANIER - Jean-Michel LADET - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Yves VIALA
■ Procurations	Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Marc AYRAL
■ Absents	Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Max DALET - Emilie GRAL - Patrick GUENOT - Nicolas LEFEVERE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Suite aux élections régionales d'une part et la création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron d'autre part, il convient de procéder au remplacement de Pierre PANTANELLA au titre de Vice-Président « Région » et d'Alain GAL au titre de Vice-Président « Communes rurales » au sein du Bureau.

Après avoir délibéré, le Conseil syndical désigne :

- Emmanuelle GAZEL, Vice-Présidente au titre de la Région
- Evelyne STAHL, Vice-Présidente au titre des communes rurales

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160219-20160219_001-DE
Reçu le 22/02/2016

Délibération n° 2016-002 du Conseil syndical du 19 février 2016

Représentations du Parc naturel régional des Grands Causses auprès des instances et organismes extérieurs

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain Henri GOUBY - Hubert GRANIER - Jean-Michel LADET - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Yves VIALA
■ Procurations	Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Marc AYRAL
■ Absents	Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Max DALET - Emilie GRAL - Patrick GUENOT - Nicolas LEFEVERE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Les membres du Conseil syndical du Parc naturel régional des Grands Causses sont invités à désigner des représentants auprès de diverses instances ou organismes extérieurs à la suite du mouvement constaté dans le cadre du Comité syndical du Parc (tableau actuel des désignations en pièce jointe).

Vu l'article 35 du règlement intérieur :

« CHAPITRE VI - DISPOSITIONS DIVERSES

Article 35 - Désignation des représentants dans les organismes extérieurs

Le Comité syndical procède à la désignation de ses représentants pour siéger au sein d'organismes extérieurs ou d'instances.

La durée de ces représentations est celle des mandats des représentants.

La durée des fonctions assignées à ces représentants ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Les représentants sont appelés à formuler des rapports synthétiques de leurs activités avec les organismes auprès desquels ils sont désignés. »

Les représentations concernées par les évolutions de la composition du Conseil syndical sont :

1. Pour le CAUE, désignation d'un représentant en remplacement de Camille GALIBERT
2. Pour la formation spécialisée dite des Sites et Paysages en remplacement d'Andréa GOUMONT
3. Pour l'UPRA Lacaune en remplacement de Jérôme DE LESCURE
4. Pour la Commission de sélection des offres + commission d'appel d'offres en remplacement de Pierre PANTANELLA

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical désigne les représentants suivants :

- Pour le CAUE : Alain GAL
- Pour la Formation spécialisée dite des Sites et des Paysages : Emmanuelle GAZEL
- Pour l'UPRA Lacaune : Roger ROUQUETTE
- Pour la Commission de sélection des offres et la commission d'appel d'offre :
Emmanuelle GAZEL

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160219-20160219_002-DE
Reçu le 22/02/2016

Délibération n° 2016-003 du Conseil syndical du 19 février 2016

Désignation d'un représentant au sein du Comité de rivière Aveyron Amont

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain Henri GOUBY - Hubert GRANIER - Jean-Michel LADET - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Yves VIALA
■ Procurations	Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Marc AYRAL
■ Absents	Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Max DALET - Emilie GRAL - Patrick GUENOT - Nicolas LEFEVERE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Le Président mentionne qu'il y a lieu de désigner un représentant au sein du Comité de rivière Aveyron Amont.

Depuis la fin de l'année 2012, l'Association de Préfiguration du Contrat de rivière Aveyron Amont (APCRAA) travaille à l'élaboration du contrat de rivière Aveyron Amont, outil de gestion intégrée de bassin versant. Cette démarche a été initiée par le regroupement des trois structures gestionnaires de la rivière Aveyron et ses affluents dans le département. Le Parc a été associé depuis l'émergence, en particulier grâce à l'assistance technique amenée auprès du syndicat de rivière (SIAH) de la Haute vallée de l'Aveyron.

Suite à l'obtention de l'agrément du dossier sommaire du Contrat de rivière Aveyron par l'Agence de l'Eau Adour Garonne en juin dernier, un arrêté inter-préfectoral en date du 23 novembre 2015 a porté constitution et composition du Comité de rivière Aveyron Amont.

Le comité de rivière est l'instance chargée d'élaborer le dossier définitif d'un Contrat de rivière.

Le Parc naturel régional des Grands Causses a été proposé comme structure membre du 1er collège « Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements ».

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical désigne Alain GAL représentant au sein du Comité de rivière Aveyron Amont.

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération n°2016-004-PNRGC du Conseil syndical du 19 février 2016

Représentation du Président par Bruno SIMONET à la COP 21

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain Henri GOUBY - Hubert GRANIER - Jean-Michel LADET - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Yves VIALA
■ Procurations	Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Marc AYRAL
■ Absents	Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Max DALET - Emilie GRAL - Patrick GUENOT - Nicolas LEFEVERE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Dans le cadre de la COP21, le Parc naturel régional des Grands Causses a été invité à participer à des réunions et conférences dédiées à l'application territoriale des perspectives de l'accord mondial pour le climat.

A ce titre, le Président a confié la représentation du Syndicat à Bruno SIMONET, membre du Conseil syndical.

Afin de pouvoir procéder au remboursement des frais engagés par Bruno SIMONET, il convient que le Conseil syndical, conformément à l'article L2123-18 du CGCT, valide le mandat spécial confié à Bruno SIMONET en vue de représenter le PNR des Grands Causses lors de la réunion de la COP21 au Bourget du 30 novembre 2015 au 11 décembre 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil syndical approuve le mandat spécial confié à Bruno SIMONET pour sa participation à la COP21.

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160219-20160219_004-DE
Reçu le 22/02/2016

Délibération n°2016-005-PNRGC du Conseil syndical du 19 février 2016

Renouvellement de délibération pour la prise en charge des frais réels pour les missions en région parisienne

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain Henri GOUBY - Hubert GRANIER - Jean-Michel LADET - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Yves VIALA
■ Procurations	Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Marc AYRAL
■ Absents	Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Max DALET - Emilie GRAL - Patrick GUENOT - Nicolas LEFEVERE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Par délibération en date du 6 décembre 2013, le Conseil syndical a mis en place un système de remboursement aux frais réels pour les missions en région parisienne.

En effet, le système forfaitaire habituellement applicable apparaît inopérant pour ce type de missions, dans la mesure où les prix de l'offre hôtelière sont supérieurs au montant forfaitaire, tel que prévu par la réglementation.

Il est proposé au Conseil syndical d'approuver le remboursement aux frais réels et sur présentation de justificatifs pour les frais d'hébergement liés à toutes les missions en région parisienne. Cette mesure s'appliquera pour l'année 2016.

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide cette proposition.

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160219-20160219_005-DE
Reçu le 22/02/2016

Délibération n°2016-006 PNRGC du Conseil syndical du 19 février 2016

Défraiement aux intervenants sur le budget principal

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain Henri GOUBY - Hubert GRANIER - Jean-Michel LADET - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Yves VIALA
■ Procurations	Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Marc AYRAL
■ Absents	Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Max DALET - Emilie GRAL - Patrick GUENOT - Nicolas LEFEVERE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets portés par le Syndicat mixte à travers ses compétences générales, il arrive régulièrement que des témoins, animateurs, etc... interviennent à titre gracieux.

Cependant il apparaît nécessaire de procéder aux remboursements de leurs frais de déplacement et éventuellement d'hébergement.

Afin de permettre la prise en charge de ces coûts, il est proposé au Conseil syndical de valider le principe de remboursement des frais de déplacement /d'hébergement des intervenants à titre gracieux selon les mêmes modalités que la prise en charge des remboursements des agents du Syndicat mixte.

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide cette proposition.

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160219-20160219_006-DE
Reçu le 22/02/2016

Délibération n° 2016-007 du Conseil syndical du 19 février 2016

Vente de matériels d'occasion

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain Henri GOUBY - Hubert GRANIER - Jean-Michel LADET - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Yves VIALA
■ Procurations	Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Marc AYRAL
■ Absents	Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Max DALET - Emilie GRAL - Patrick GUENOT - Nicolas LEFEVERE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Dans le cadre de la délibération n° 2014-69 du Bureau syndical du vendredi 18 juillet 2014 concernant le choix d'une plateforme de vente aux enchères du matériel des collectivités, qui a été accepté, le Parc naturel régional des Grands Causses a mis en vente une cuve à gazoil avec un prix de réserve à 1200 €. La vente ayant été infructueuse, nous nous proposons de baisser ce prix de réserve à 1 000 €.

Ce matériel sera à nouveau proposé aux communes et communautés, membres du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses à ce prix-là, avant de le proposer à nouveau aux enchères.

Par ailleurs, le Parc souhaite vendre trois autres matériels :

- une barque au prix de 100 €
- un broyeur de branche autonome SAELEN au prix de 8000 €
- un giro-broyeur frontal pour tracteur au prix de 1000 €.

Ce matériel sera également proposé aux communes et communautés, membres du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses. Si toutefois plusieurs collectivités se proposent, le comité Syndical délègue le Président pour faire le choix final.

Il est demandé au Conseil syndical d'approuver ce prix de vente minimum, la sortie de ce matériel du patrimoine du Parc et la procédure de mise aux enchères dans le cas où aucune collectivité du territoire ne serait intéressée.

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide cette proposition.

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160219-20160219_007-DE
Reçu le 22/02/2016

Délibération n° 2016-008 du Conseil syndical du 19 février 2016

Régime indemnitaire complémentaire suite à la titularisation de personnel contractuel

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain Henri GOUBY - Hubert GRANIER - Jean-Michel LADET - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Yves VIALA
■ Procurations	Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Marc AYRAL
■ Absents	Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Max DALET - Emilie GRAL - Patrick GUENOT - Nicolas LEFEVERE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Dans le cadre de la titularisation dans le statut de la fonction publique de deux agents contractuels, il a été proposé, par délibération n°2015-046 du comité syndical du 2 octobre 2015, la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe pour l'un des deux agents, le deuxième étant maintenu dans son grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Les deux agents bénéficient depuis le 1^{er} janvier 2016 d'un contrat à durée déterminée d'un an (période de stage) s'inscrivant dans le cadre de recrutement d'agents reconnus travailleurs handicapés.

Les deux concernés ont pris connaissance du calcul de la reprise d'ancienneté et, tous deux ont opté pour la reprise des services de droit privé à hauteur de 50%.

En conséquence, ils ont rétrogradé d'échelon d'ancienneté. Il est proposé de compenser la perte de salaire brute par le régime indemnitaire.

Pour ce faire il convient de compléter le régime indemnitaire institué aux agents du Parc par délibération n°2014-25 du comité syndical du 7 mars 2014

• **Sur la filière administrative**

L'indemnité d'exercice des missions (IEMP) est étendue au profit du grade suivant, dans la limite des montants de référence annuels correspondants

Grade	Montant de référence	Coefficient <= 3
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1 153 €	<= 3

• **Sur la filière technique**

L'indemnité d'exercice des missions (IEMP) est instaurée au profit du grade suivant, dans la limite des montants de référence annuels correspondants

Grade	Montant de référence	Coefficient
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1 143 €	<= 3

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide cette proposition.

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160219-20160219_008-DE
Reçu le 22/02/2016

Délibération n° 2016-009 du Conseil syndical du 19 février 2016

Projet de statuts de l'association InterParcs Midi-Pyrénées Languedoc Roussillon

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain Henri GOUBY - Hubert GRANIER - Jean-Michel LADET - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Yves VIALA
■ Procurations	Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Marc AYRAL
■ Absents	Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Max DALET - Emilie GRAL - Patrick GUENOT - Nicolas LEFEVERE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle Région, il est apparu utile que les Parcs naturels régionaux se fédèrent afin de porter une stratégie et des valeurs communes à l'échelon régional.

La création d'une association est apparue pertinente, dans la mesure où celle-ci n'engendrerait aucun frais de fonctionnement supplémentaire et une cotisation symbolique de 50 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide cette proposition et désigne le Président ou son représentant pour siéger dans les instances de cette association.

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160219-20160219_009-DE
Reçu le 23/02/2016

Délibération n° 2016-010 du Conseil syndical du 19 février 2016

Projet de convention avec EDF

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain Henri GOUBY - Hubert GRANIER - Jean-Michel LADET - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Yves VIALA
■ Procurations	Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Marc AYRAL
■ Absents	Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Max DALET - Emilie GRAL - Patrick GUENOT - Nicolas LEFEVERE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

En 2012, le Parc naturel régional des Grands Causses et Electricité de France ont signé une convention de partenariat autour des thématiques suivantes :

- Sensibilisation du grand public et du personnel du Parc naturel régional aux enjeux environnementaux
- Mise en place d'actions d'Efficacité Energétique et de Maîtrise de la Demande en Énergie
- Protection-restauration de la biodiversité au sein et à proximité des aménagements de production hydroélectrique d'EDF.

Chaque année, des conventions d'application ont été signées permettant d'apporter un soutien technique et/ou financier d'EDF sur des opérations du programme d'actions du Parc (défi Familles à énergie positive, nuits de la thermographie, état des lieux des seuils en rivière, étude vente de chaleur bois, étude sur le séchage solaire en grange...).

Récemment, le Parc naturel régional des Grands Causses s'est engagé dans un projet de Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) qui se traduit par un programme d'actions 2016/2018 répondant à 4 enjeux majeurs :

- Sensibilisation / Éducation / Formation / Innovation
- Réduire les consommations d'énergie dans le bâtiment
- Développement d'une mobilité durable
- Développement des énergies renouvelables locales

En 2016, EDF propose de renouveler une convention de partenariat afin d'apporter un soutien financier de 21 000 € aux opérations prévues dans le programme TEPCV.

Les élus du Comité syndical sont amenés à valider le projet de convention ci-joint et d'autoriser le Président du Parc à la signature de celle-ci.

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération n° 2016-011 du Conseil syndical du 19 février 2016

Animation / gestion du programme LEADER 2014-2020 Années 2015-2016

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain Henri GOUBY - Hubert GRANIER - Jean-Michel LADET - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Yves VIALA
■ Procurations	Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Marc AYRAL
■ Absents	Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Max DALET - Emilie GRAL - Patrick GUENOT - Nicolas LEFEVERE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Maitre d'ouvrage

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses

Descriptif du projet

Le Groupe d'Action Locale (GAL) Grands Causses a candidaté le 28 novembre 2014 à l'appel à projet LEADER 2014-2020 lancé par la Région Midi-Pyrénées.

LEADER est un programme européen destiné aux zones rurales. Il participe au financement d'actions locales innovantes portées par des maitres d'ouvrages publics ou privés qui répondent à la stratégie que le Parc s'est fixé lors du dépôt du dossier de candidature.

Cette stratégie vise l'attractivité de notre territoire et l'accompagnement de filières phares (Brebis, Bois, Itinérance / Activités de pleine nature).

La candidature a été retenue le 9 juillet 2015. Une enveloppe de 3.06 million d'euros a été allouée au territoire afin de mettre en œuvre sa stratégie.

Le GAL Grands Causses est composé de deux territoires partenaires : le Parc naturel régional des Grands Causses et le PETR Lévézou.

Aujourd'hui, le GAL Grands Causses affine sa candidature afin de signer la Convention de mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 avec la Région Midi-Pyrénées et l'Autorité de Service et de Paiement au cours du 1^{er} trimestre 2016.

Le Parc des Grands Causses a mobilisé son équipe pour :

- formaliser le conventionnement,
- accompagner les porteurs de projet à chaque étape de l'avancée de leur projet (élaboration du projet, recherche de financements, montage des demandes de subventions...),
- assurer la gestion financière du programme,
- communiquer sur le programme,
- animer les comités de programmation et comités techniques,
- etc....

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160219-20160219_011-DE
Reçu le 23/02/2016

Coût et plan de financement

Coût

Frais salariaux 65 286,47 €
Frais d'affranchissement / frais de déplacement 2 600,00 €
Communication (papier en tête, frais divers, plaques) 1 894,00 €

TOTAL 69 780,47 €

Plan de financement

Europe / Programme LEADER 2014-2020 (60%) 41 868,28 €
Parc naturel régional des Grands Causses (40 %) 27 912,19 €

TOTAL 69 780,47 €

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide cette proposition.

VOTE :

Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160219-20160219_011-DE
Reçu le 23/02/2016

Délibération n° 2016-012 du Conseil syndical du 19 février 2016

Les Rendez-vous aux Bistrots

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER – Sylvie AYOT – Marc AYRAL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain Henri GOUBY - Hubert GRANIER - Jean-Michel LADET - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Yves VIALA
■ Procurations	Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Marc AYRAL
■ Absents	Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Max DALET - Emilie GRAL - Patrick GUENOT - Nicolas LEFEVERE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Le Parc naturel régional des Grands Causses poursuit une action en faveur des derniers commerces de proximité en milieu rural, à savoir autour du maintien sinon du redéploiement du "bistrot". Qu'il soit restaurant, auberge ou café, tour à tour centre des échanges entre les habitants, lieu d'accueil pour le visiteur de passage, mais aussi cantine scolaire, dépôt de pain..., le bistrot est directement engagé dans les dynamiques sociales et économiques du territoire. C'est pourquoi leur maintien relève d'un vrai enjeu.

La programmation culturelle au sein de ces établissements participe à leur revitalisation en créant un moment fort dans la vie du bistrot, en favorisant un moment de partage et de cohésion sociale, en permettant un accès facilité à une programmation artistique de qualité, en dynamisant des ressources locales (ex : circuits-courts, langue occitane, talents locaux), en valorisant son image, en faisant parler de lui, en attirant une nouvelle clientèle...

En parallèle à la programmation culturelle, des outils d'accompagnement peuvent être mis en place pour un meilleur développement économique et commercial. Petit à petit, le Parc pose les bases d'un réseau de bistrotier à l'échelle du territoire.

Le Parc souhaite poursuivre l'action à 3 ans (2016- 2017- 2018) en développant le projet vers de nouveaux commerces qui se manifestent à lui et en poursuivant la démarche engagée auprès des bistrots déjà sensibilisés (14 bistrots) à raison de 5 dates/an à cheval sur le printemps et l'automne.

Coût et plan de financement

- Coût :

Cachets artistiques (Concert)	15 000,00 €	14 175,00 €
SACEM	1 125,00 €	1 012,50 €
Intervenants (« Apéro Tchatche »)	1 500,00 €	1 500,00 €
Communication (Fly / Affiches)	2 376,00 €	1 900,80 €
Coordination / suivi	7 581,63 €	7 581,63 €
TOTAL TTC : 27 582,63 €		TOTAL HT : 26 169,90 €

- **Plan de financement HT :**

Participation des bistrotiers (150 € par date et par bistrot)	2 250,00 €
Europe / Programme LEADER 2014-2020	11 481,57 €
Parc naturel régional des Grands Causses	12 438,36 €
<i>Apport monétaire 4 856,73 €</i>	
<i>Régie : 7 581,63 €</i>	

TOTAL HT : 26 169,90 €

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide cette proposition et le plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical autorise le Président à mettre en œuvre toutes les mesures utiles à la conduite du projet et à signer tous documents nécessaires.

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Fait et délibéré à Millau, les jours, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160219-20160219_012-DE
Reçu le 23/02/2016

Délibération n° 2016-013 du Conseil syndical du 19 février 2016

Opération collective d'audits énergétiques de bâtiments publics, de copropriétés et de logements sociaux

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain Henri GOUBY - Hubert GRANIER - Jean-Michel LADET - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Yves VIALA
■ Procurations	Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Marc AYRAL
■ Absents	Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Max DALET - Emilie GRAL - Patrick GUENOT - Nicolas LEFEVERE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Dans le cadre de son programme d'actions du Plan Climat Energie Territorial, le Parc naturel régional des Grands Causses a souhaité accompagner les collectivités dans la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments publics, de copropriétés privées et de logements sociaux. L'opération est financée en partie par la Région Midi-Pyrénées et l'Etat (convention Territoire à énergie Positive pour la Croissance Verte). Le reste à charge est prévu d'être financé directement par les bénéficiaires.

La Commission de sélection des offres du Parc, qui s'est réunie le 25 novembre 2015 à Millau, a retenu au terme de la consultation le bureau d'études NEORKA (associé à EFFITECHNIQUE) pour un montant de :

- 1 140 € TTC l'audit d'un bâtiment public
- 1 620 € TTC l'audit d'une copropriété ou de logements sociaux

Une première phase a été lancée fin janvier 2016 et concerne :

- 39 bâtiments publics répartis sur 12 collectivités (Mairies et Communauté de communes)
- 17 bâtiments de logements sociaux gérés par SMC Habitat ou le Foyer solail
- 12 copropriétés privées

Une seconde phase sera lancée sur des copropriétés et logements sociaux à l'hiver 2016/2017.

Il est proposé au Comité syndical du Parc de valider le principe de facturer 40% du montant global TTC de la prestation aux bénéficiaires, à savoir :

- 456 € TTC pour les bâtiments publics appartenant aux communes et Communautés de communes
- 648 € TTC pour les bâtiments de copropriétés ou de logements sociaux

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide cette proposition.

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160219-20160219_013-DE
Reçu le 23/02/2016

Délibération n° 2016-014 du Conseil syndical du 19 février 2016

Les statues-menhirs, projet culturel de territoire

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain Henri GOUBY - Hubert GRANIER - Jean-Michel LADET - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Yves VIALA
■ Procurations	Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Marc AYRAL
■ Absents	Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Max DALET - Emilie GRAL - Patrick GUENOT - Nicolas LEFEVERE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Une réflexion a été engagée par les Communautés de communes des Rougiers accompagnées par le Parc naturel régional des Grands Causses, pour la valorisation des statues-menhirs en Sud-Aveyron.

Il s'agit de préserver les statues-menhirs, de les valoriser, et de les porter à connaissance. C'est en effet, un patrimoine remarquable qui représente un lien culturel fort pour l'ensemble du territoire des Rougiers.

Le Comité de Pilotage du 13 novembre 2015, auquel ont participé les représentants des six Communautés de communes des Rougiers (Pays du Saint-Affricain, 7 Vallons, Rougier de Camarès, Saint-Serninois, Belmontais, et Muse et des Rasperes du Tarn), a validé le contenu du cahier des charges pour le lancement d'une étude de faisabilité préalable à la création d'un site dédié à la présentation des statues-menhirs.

Cette opération représente un projet culturel de territoire à l'échelle des Rougiers. Aussi, des connexions entre le futur site de présentation des statues-menhirs et les différentes communes d'où elles sont issues seront proposées.

Lors de cette séance, le choix a été fait de confier la maîtrise d'ouvrage de cette étude de faisabilité au Parc naturel régional des Grands Causses.

L'étude de faisabilité sera lancée au printemps 2016 et devra livrer ses résultats pour le mois de juin 2016.

Coût et plan de financement

Coût :

- Étude de faisabilité 20 250,00 €
- Journée d'échange 700,00 €
- Coordination / suivi 8 664,72 €

TOTAL TTC 29 614,72 €

Plan de financement :

- Participation des Communautés de communes..... 9 000,00 €
- Europe / Programme LEADER 2014-2020 11 950,00 €
- Parc naturel régional des Grands Causses 8 664,72 €

TOTAL TTC.....29 614,72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide :

- d'assurer le portage de l'étude de faisabilité,
- d'autoriser M. le Président à mettre en œuvre toutes les mesures utiles à la conduite du projet, à déposer les demandes de subvention et à signer tous documents nécessaires.

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

Accusé de réception en préfecture causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

012-251201349-20160219-20160219_014-DE

Reçu le 23/02/2016

Délibération n° 2016-015 du Conseil syndical du 19 février 2016

Convention de partenariat avec IPAMAC pour la Grande Traversée du Massif Central à VTT

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER – Sylvie AYOT – Marc AYRAL - Annie BEL – Marcel CALMELS – Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES – Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID – Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL – Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL – Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN – Sylvain Henri GOUBY - Hubert GRANIER – Jean-Michel LADET - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND – André MAZET - Bernard POURQUIE – Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC – Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE – Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY – Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Yves VIALA
■ Procurations	Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Marc AYRAL
■ Absents	Daniel AURIOL – Zina BOURGUET - Max DALET – Emilie GRAL – Patrick GUENOT -Nicolas LEFEVERE – Aurélie MAILLOLS – Jean-Sébastien ORCIBAL – Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

La Grande Traversée du Massif central à VTT (GTMC VTT) est une itinérance de 678 km qui traverse 3 Régions (Auvergne, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon), 7 départements (Puy-de-Dôme, Cantal, Haute-Loire, Lozère, Aveyron, Gard, Hérault), 5 Parcs naturels (Volcans d’Auvergne, projet de PNR du Haut-Allier, PNR des Grands Causses, Parc national des Cévennes, PNR du Haut-Languedoc). Cette itinérance a un fort potentiel touristique mais manque aujourd’hui de lisibilité : suite à la disparition de l’association Chamina, elle n’a en effet plus été ni entretenue ni balisée et a perdu le label FFC en 2013.

Les Parcs naturels du Massif central réunis au sein de l’IPAMAC ont mené en 2014-2015 une étude ayant pour objectif la requalification et la valorisation des grandes itinérances du Massif central qui connectent leurs territoires. La GTMC VTT, traversant plus de 60% des territoires Parcs, a naturellement été au cœur de leurs réflexions (aux côtés du GR 7, du GR 46, de la Voie de Rocamadour/Via Arverna et de l’itinéraire de la Vallée du Tarn). Parallèlement, a commencé à émerger le projet d’une jonction avec la Grande Traversée du Morvan VTT avec pour objectifs la création de produits touristiques allant du nord au sud du Massif central et par la même occasion un renforcement de l’appartenance du massif du Morvan au Massif central.

De cette étude sur les grandes Itinérances est né un projet partagé par les 10 Parcs naturels du réseau sur la nécessité de requalification de la GTMC VTT, aboutissant, le 3 décembre 2014 à Aumont-Aubrac, à une réunion de concertation en vue de relancer puis porter collectivement cet itinéraire. Des rencontres organisées avec les collectivités concernées ont ensuite souligné la nécessité d’identifier un chef de file coopté par les Départements et Régions afin de porter un projet de relance de la GTMC VTT : l’IPAMAC, en accord avec le CRDTA et l’ensemble des partenaires impliqués dans le projet, s’est proposé comme chef de file.

L’IPAMAC, lors de son CA du 29 avril 2015, eu égard à l’importance de la GTMC VTT pour les Parcs (dû notamment au linéaire significatif de l’itinéraire en territoire de Parcs) a souhaité qu’IPAMAC porte la relance de l’itinéraire sur l’ensemble de son tracé. Le CA a ainsi approuvé le contenu d’un dossier déposé par l’IPAMAC le 1er juillet dernier dans le cadre de l’appel à candidature « Soutien aux grandes itinérances du Massif Central » du POMAC 2014-2020. Ce dossier a reçu un avis favorable lors du comité de programmation Massif central du 26 octobre dernier.

Les objectifs du projet de relance de la GTMC sont dans un premier temps :

- de mettre en place une gouvernance partagée et identifier les rôles de chaque partenaire pour la pérenniser
- de réaliser des diagnostics précis de l’itinéraire pour le stabiliser et identifier les aménagements et équipements nécessaires

- remobiliser les socioprofessionnels
- d'étudier la faisabilité d'une jonction avec la GT du Morvan
- de définir le projet de structuration et commercialisation de cette itinérance, ainsi que sa place dans l'offre d'itinérance VTT en Massif central

Les différents partenaires du projet (Conseils départementaux, CRDTA, Parcs naturels) sont unis autour de ces objectifs pour que la GTMC VTT devienne la vitrine de l'offre VTT du Massif central.

Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les rôles du Parc naturel régional des Grands Causses et de l'IPAMAC dans le cadre du projet « La GTMC VTT : relance d'une itinérance emblématique ».

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide cette convention.

VOTE :

Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0
--

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160219-20160219_015-DE
Reçu le 23/02/2016

Délibération n° 2016-016 du Conseil syndical du 19 février 2016

Convention de partenariat pour l'étude itinérance Vallée du Tarn avec les Communautés de communes Millau Grands Causses et Muse et Rases du Tarn

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain Henri GOUBY - Hubert GRANIER - Jean-Michel LADET - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Yves VIALA
■ Procurations	Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Marc AYRAL
■ Absents	Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Max DALET - Emilie GRAL - Patrick GUENOT - Nicolas LEFEVERE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Dans le cadre d'un partenariat entre le Parc naturel régional et les Communautés de communes "Millau Grands Causses" et "Muse et Rases du Tarn", les services du Parc sont mis à la disposition des communautés de communes pour réaliser l'étude de pré faisabilité visant l'exercice de la mission suivante : Développer une itinérance à étape comme offre phare du territoire « Au fil du Tarn ».

Gérard PRETRE indique qu'il a voté la même délibération à la Communauté de communes de Millau Grands Causses.

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide cette proposition.

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160219-20160219_016-DE
Reçu le 23/02/2016

Délibération n° 2016-017 du Conseil syndical du 19 février 2016

Convention de partenariat pour l'étude pôle de randonnée et itinérance du Larzac et de ses vallées

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain Henri GOUBY - Hubert GRANIER - Jean-Michel LADET - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Yves VIALA
■ Procurations	Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Marc AYRAL
■ Absents	Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Max DALET - Emilie GRAL - Patrick GUENOT - Nicolas LEFEVERE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Dans le cadre d'un partenariat entre le Parc naturel régional et la Communauté de communes Larzac et Vallées, les services du Parc sont mis à disposition pour l'exercice de la mission suivante : Construire une destination phare « Causse du Larzac et ses Vallées » autour de pôles de randonnée et d'itinérance.

La Communauté de communes Larzac et Vallées possède de nombreux circuits de qualité, mais aujourd'hui sous exploités en terme d'offre touristique.

Il est demandé aux services du Parc de travailler sur un réseau de sentiers sur l'ensemble du territoire communautaire.

Ce travail est une des applications du schéma directeur pour le développement et la valorisation de l'itinérance douce et de la randonnée dans le Parc naturel régional des Grands Causses.

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide cette proposition.

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération n° 2016-018 du Conseil syndical du 19 février 2016

Convention entre le Parc naturel régional des Grands Causses et le CRPF de Midi-Pyrénées pour la mise en œuvre du PDM et du Schéma de desserte du Pays du Saint-Serninois et des Sept vallons

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain Henri GOUBY - Hubert GRANIER - Jean-Michel LADET - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Yves VIALA
■ Procurations	Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Marc AYRAL
■ Absents	Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Max DALET - Emilie GRAL - Patrick GUENOT - Nicolas LEFEVERE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Le programme d'action 2015 du parc prévoit la mise en œuvre d'un Schéma de desserte forestière sur les Communautés de communes du Pays du Saint-Serninois et des Sept vallons.

Pour financer l'opération, le Parc répondra à l'appel à projets régional « 16.7.1 Stratégie locale de développement forestier » afin d'acquiescer les cofinancements FEADER nécessaires pour finaliser le budget de l'opération. Un critère de l'appel à projets régional exige une démarche partenariale.

Le Centre régional de la propriété forestière de Midi-Pyrénées (CRPF) portera un Plan de développement de massif forestier (PDM) sur le même périmètre que le Schéma de desserte. Cet outil permet un diagnostic forestier du territoire et un accompagnement renforcé des propriétaires par des techniciens forestiers compétents. Cette animation permettra, notamment, de concrétiser la réalisation ou la réfection de voiries forestières prévues dans le Schéma de desserte et la mobilisation de bois.

Dans le cadre d'une convention, le Parc et le CRPF déposeront concomitamment les opérations complémentaires de Schéma de desserte et de Plan de développement de massif forestier en réponse à l'appel à projets régional « 16.7.1 Stratégie locale de développement forestier » dont une première échéance est fixée le 15 février 2016 (projet de réponse à l'appel à projet annexé).

Il est proposé aux membres du Comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses d'établir une convention de partenariat entre le Parc et le CRPF pour mener à bien le Schéma de desserte et le Plan de développement de massif forestier (projet de convention annexé).

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide cette proposition.

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160219-20160219_018-DE
Reçu le 23/02/2016

Délibération n°2016-019 PNRGC du Conseil syndical du 19 février 2016

Avenant au contrat « Grand Site Midi-Pyrénées » du Viaduc de Millau

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain Henri GOUBY - Hubert GRANIER - Jean-Michel LADET - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Yves VIALA
■ Procurations	Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Marc AYRAL
■ Absents	Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Max DALET - Emilie GRAL - Patrick GUENOT - Nicolas LEFEVERE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

En vue de la validation de l'avenant au Contrat Grand Site Midi-Pyrénées du Viaduc de Millau, dont l'objet unique est la prolongation du dit contrat jusqu'au 31 décembre 2017 afin de lier cette échéance à celle du Contrat régional Unique par ailleurs validé par le Conseil syndical.

Après lecture de l'avenant et du texte ci-dessus, le Conseil syndical approuve cet avenant et autorise le Président à signer cet avenant et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160219-20160219_019-DE
Reçu le 23/02/2016

Délibération n° 2016-020 du Conseil syndical du 19 février 2016

Animation des sites intégrés au réseau Natura 2000 Année 2016/2017 : période du 1^{er} juillet 2016 au 30 mars 2017

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain Henri GOUBY - Hubert GRANIER - Jean-Michel LADET - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Yves VIALA
■ Procurations	Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Marc AYRAL
■ Absents	Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Max DALET - Emilie GRAL - Patrick GUENOT - Nicolas LEFEVERE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Référence à la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses

- **Axe stratégique 1** : Développer une gestion concertée des patrimoines naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir
- **Objectif opérationnel 5.2** : Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité)
Article 5.2.4 : Mettre en place le réseau Natura 2000

Contexte et motif de l'action

Le Parc naturel régional des Grands Causses comprend 19 sites Natura 2000 sur son territoire : 17 Zones de Conservation Spéciale (ZSC - directive Habitats naturels, faune, flore) et 2 Zones de Protection Spéciale (ZPS - directive Oiseaux).

Les Documents d'objectifs des sites Natura 2000 ci-dessous définissent une liste d'opérations de gestion et de sensibilisation visant à la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Le Parc naturel régional des Grands Causses est chargé de l'animation des documents d'objectifs :

- « Plateau et corniches du Guilhaumard »
- « Causse Noir et ses corniches »
- « Cirque et Grotte du Boundoulaou »
- « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants » (regroupe 5 sites)
- 3 sites du Larzac (regroupe : « Serre de Cougouille, Devèzes de Lapanouse et du Viala-du-Pas-de-Jaux, Cirques de Saint-Paul-des-Fonts et de Tournemire »)
- « Vallée du Tarn de Brousse aux gorges »
- « Gorges du Tarn et de la Jonte (regroupe 4 sites)

Le programme de l'animation des sites est défini en fonction des crédits disponibles et des actions retenues, en application des Documents d'objectifs.

Bilan des années antérieures

Différents volets ont pu être développés au cours des années et selon les priorités définies pour chaque site :

- animation pour la mise en œuvre des contrats agricoles (MAEC) sur plusieurs sites successivement, en vue de la conservation des pelouses sèches d'intérêt communautaire,
- information, sensibilisation du grand public et des habitants (édition de bulletins, sorties nature, animations thématiques...),
- information, sensibilisation auprès des organisateurs des manifestations de pleine nature,
- suivis scientifiques d'espèces remarquables (chauves-souris, aigle, crave à bec rouge...).

Objectif

Le programme proposé a pour objectif la mise en œuvre d'actions telles qu'elles ont été validées dans chaque Document d'objectifs, en réponse aux enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Un volet « informations, sensibilisation » sera réalisé : affiches, maquettes, dossiers thématiques, expositions...

Description générale de l'animation (objectifs, modalités de mise en œuvre...)

Le contenu de l'animation varie selon les sites concernés.

Cependant, certains volets sont transversaux et concernent tous les sites :

- préparation et réunion du comité de suivi annuel,
- information et sensibilisation des agriculteurs,
- édition de fiches d'information sur chaque site du Parc
- conseils auprès des organisateurs de manifestations sportives en milieu naturel,
- conseils d'aménagement aux propriétaires pour la protection des chauves-souris,
- conseils et informations auprès des communes concernées par les sites Natura 2000 pour des projets d'aménagements, de valorisation, de diffusion des connaissances...

Pour la période de juillet 2016 à mars 2017, la priorité sera donnée au volet agricole :

- actualisation et suivi de la mise en place des MAEC sur les sites Natura 2000 : année 2 du PAEC du Causse Noir, suivi du PAEC sur les 4 autres sites déjà en cours depuis 2 ans :
- « Plateau et corniches du Guilhaumard »,
- « Cirques de Saint-Paul-des-Fonts et de Tournmire »,
- « Devèzes de Lapanouse et du Viala-du-Pas-de-Jaux »
- « Serre de Cougouille »

D'autres actions d'information et de suivi d'espèces rares seront menées sur d'autres sites :

- « ZPS Gorges de la Dourbie »
- « Cirque et grotte du Boundoulaou »
- « Vallée du Tarn »

Les espèces visées sont des espèces pour lesquelles la connaissance est très lacunaire, et pour lesquelles les interactions avec les activités humaines peuvent être impactantes :

le faucon pèlerin, le crave à bec rouge, le hibou grand-duc, les Chiroptères. Selon les phénologies de reproduction des espèces, certains inventaires seront plus ou moins développés pendant cette phase d'animation.

Pour mener à bien ces opérations, le Parc confiera des prestations, comme par exemple, la Chambre d'Agriculture, le CEN Midi-Pyrénées, la LPO Aveyron, Rural concept...

Budget prévisionnel

- Coût :

Le coût de l'animation des Documents d'objectifs est défini pour chaque période en accord avec les services de l'Etat, et fait l'objet de demandes de financements spécifiques auprès de l'Etat et de l'Europe. Il comprend à la fois des dépenses de personnel du Parc (y compris frais de structure forfaitaires de 15%), et des prestations extérieures

Total TTC : 100 491,77 €

- Plan de financement :

Etat : 47 %

Europe (FEADER) : 53 %

Les membres du comité syndical du Parc, réunis le 19 février 2016, sont invités à délibérer sur cette action.

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide cette proposition, et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160219-20160219_020-DE
Reçu le 23/02/2016

Délibération n° 2016-021 du Conseil syndical du 19 février 2016

Révision de la Charte forestière de territoire

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain Henri GOUBY - Hubert GRANIER - Jean-Michel LADET - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Yves VIALA
■ Procurations	Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Marc AYRAL
■ Absents	Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Max DALET - Emilie GRAL - Patrick GUENOT - Nicolas LEFEVERE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Le programme d'action 2015 du parc prévoit l'évaluation et la révision de la Charte Forestière de Territoire. Pour financer l'opération, le Parc répondra à l'appel à projets régional « 16.7.1 Stratégie locale de développement forestier » afin d'acquies les cofinancements FEADER nécessaires pour finaliser le budget de l'opération.

Le montant de l'opération a été ajusté et s'élève à 63 253 € TTC, le total des dépenses, hors frais de personnel et de structure du Syndicat mixte, s'élève à 42 800 € et demeurent inchangés par rapport à la première évaluation.

Le plan de financement prévisionnel est ainsi modifié :

- Parc naturel régional des Grands Causses (mise à disposition de personnel et de structure) (32,3%).....	20 453 €
- Région/Etat (appel à projet 16.7.1) (14,7%).....	9 300 €
- Europe (FEADER) (appel à projet 16.7.1) (53,0%).....	33 500 €
TOTAL.....	63 253 €

Le financement de la Région Midi-Pyrénées pour l'opération est acquis par arrêté du 9 juin 2015 pour un taux de de 21,73% sur la base d'une assiette éligible de 42 800 €, soit 9 300 €.

Il est proposé aux membres du Comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses d'approuver le plan de financement.

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide cette proposition et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à sa réalisation.

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160219-20160219_021-DE
Reçu le 23/02/2016

Délibération n° 2016-022 du Conseil syndical du 19 février 2016

Contrat de restauration biodiversité

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain Henri GOUBY - Hubert GRANIER - Jean-Michel LADET - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Yves VIALA
■ Procurations	Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Marc AYRAL
■ Absents	Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Max DALET - Emilie GRAL - Patrick GUENOT - Nicolas LEFEVERE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Dans le cadre de la déclinaison du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Midi-Pyrénées sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses, vous avez été invités à contribuer au diagnostic des continuités écologiques du territoire dans le cadre du groupe de travail « Trame verte et bleue » et proposer un plan d'action stratégique pour la conservation de la biodiversité.

Aussi, et en cohérence avec les discussions qui se déroulent dans le cadre de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), le Parc naturel régional des Grands Causses souhaite prioriser les actions de restauration de la biodiversité relatives aux milieux ouverts herbacés ainsi qu'aux milieux humides et aquatiques.

La Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées propose un nouveau dispositif d'application du SRCE. Le « Contrat restauration biodiversité » - financé par la Région Midi-Pyrénées et le FEDER pour un montant plafond annuel de 350 000 € par an - vise la restauration des continuités écologiques en application du SRCE et sur la base d'un diagnostic local des connectivités écologiques. Il constitue un plan ou programme d'actions opérationnel, territorialisé et multi-partenarial regroupant des opérations qui peuvent être réparties selon 4 volets : animation/sensibilisation, études, travaux et aménagements.

Sur la base de ce plan d'action et des priorités mentionnées ci-dessus, il est proposé de prendre l'attache des partenaires du Parc en matière de biodiversité et de gestion de l'espace, ainsi que des services de la Région dans la perspective d'élaborer un « Contrat restauration biodiversité ».

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide cette proposition de principe.

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160219-20160219_022-DE
Reçu le 23/02/2016

Délibération n°2016-024 PNRGC du Conseil syndical du 19 février 2016

Motion de soutien pour la ligne SNCF Béziers-Neussargues-Clermont Ferrand

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain Henri GOUBY - Hubert GRANIER - Jean-Michel LADET - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Yves VIALA
■ Procurations	Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Marc AYRAL
■ Absents	Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Max DALET - Emilie GRAL - Patrick GUENOT - Nicolas LEFEVERE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Le Comité Pluraliste de Défense et de Promotion de la ligne SNCF Béziers-Neussargues-Clermont-Ferrand a informé Monsieur le Président de la fermeture programmée au 1^{er} janvier 2016. Les trains de marchandises seraient remplacés par les camions.

Et le train national d'équilibre de territoire « Aubrac » serait supprimé au 1^{er} décembre 2015 et remplacé par un bus.

Toutefois, la Région Languedoc-Roussillon maintient l'intégralité de son plan de transport ferroviaire actuel sur cette ligne.

Pourtant, la France a organisé en décembre 2015 à Paris une conférence mondiale sur l'environnement, l'avenir de la planète et du climat. Décider de fermer la ligne au 1^{er} janvier 2016, continuer à polluer avec toujours plus de bus et de camions sur les routes et les autoroutes, est contraire aux ambitions affichées de l'exemplarité française.

Le Conseil syndical du Parc naturel régional du Parc naturel régional des Grands Causses considère que la ligne SNCF Béziers-Neussargues-Clermont-Ferrand est utile et indispensable pour une ruralité vivante, un aménagement du territoire équilibré, pour l'environnement, pour la santé publique des populations. Il se prononce :

- Contre la fermeture de la ligne TET SNCF Béziers-Neussargues-Clermont-Ferrand,
- Contre une politique du tout-routier et autoroutier,
- Pour une politique de transport public cohérente intégrant le rail,
- Pour le transport des marchandises et des voyageurs par rail comme élément incontournable de lutte contre les dérèglements climatiques et la pollution.

En conséquence, il se prononce :

- Pour le maintien et la rénovation du train national de voyageurs « Aubrac » comme Train Equilibre du Territoire (TET) de Paris à Béziers avec du matériel moderne bi mode : électrique et diesel,
- Pour la levée de l'interdiction de circulation des trains de marchandises par le Sud, Béziers-Marvejols.

Le Comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses, demande au Gouvernement et à la Direction SNCF de revenir sur la décision de fermer la ligne, de maintenir la relation nationale par le train des voyageurs « Aubrac » comme TET, de développer le transport par rail des voyageurs et des marchandises.

Après avoir délibéré, le Conseil syndical décide d'adopter la motion de soutien telle que présentée ci-dessus.

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160219-20160219_024-DE
Reçu le 09/03/2016

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL
DES GRANDS CAUSSES

DELIBERATION N° 2016-037 DU COMITE SYNDICAL

Séance du 25 mars 2016

**Approbation du compte de gestion par Mesdames Eve BREZET et
Sonia ROUCAUTE, Trésorières Principales, en charge de la gestion de la Trésorerie
Principale de Millau**

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de M. Alain FAUCONNIER ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer en l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

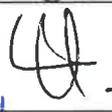
- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

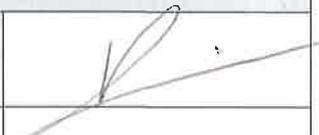
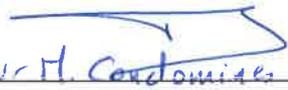
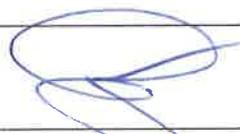
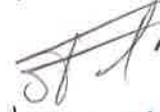
Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

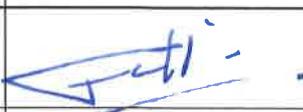
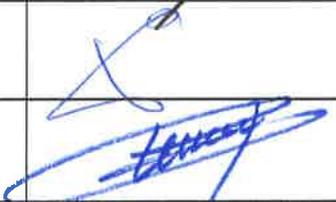
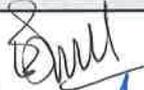
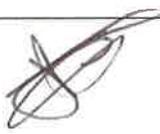
Fait et délibéré à Millau

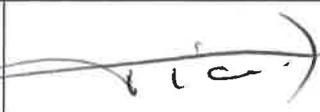
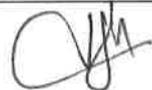
le 25 mars 2016

Ont signé cette délibération :

<u>Représentants titulaires</u>		<u>Représentants suppléants</u>	
Région Languedoc Roussillon - Midi-Pyrénées			
Zina BOURGUET Région LR - MP <i>Mme Maillols vote pour M^{me} Bourguet</i>	<i>pro</i> 	Patrick CASES Région LR - MP	
Monique BULTHEL HERMENT Région LR - MP		René MORENO Région LR - MP	
Emmanuelle GAZEL Région LR - MP		Vincent LABARTHE Région LR - MP	
Jean-Luc GIBELIN Région LR - MP <i>M^{me} Gazel vote pour M. Gibelin</i>		Attente délib Région LR - MP	
Aurélie MAILLOLS Région LR - MP		Nelly FRONTANAU Région LR - MP	
Jean-Sébastien ORCIBAL Région LR - MP <i>M. Fauconnier vote pour M. Orcibal</i>		Christian DUPRAZ Région LR - MP	
Conseil départemental de l'Aveyron			
Annie BEL Conseil départemental Aveyron	<i>M. Viola vote pour M^{me} Bel</i>	Christine PRESNE Conseil départemental Aveyron	
Sébastien DAVID Conseil départemental Aveyron		Alain MARC Conseil départemental Aveyron	
Jean-François GALLIARD Conseil départemental Aveyron		Christel SIGAUD LAURY Conseil départemental Aveyron	
Emilie GRAL Conseil départemental Aveyron		Valérie ABADIE ROQUES Conseil départemental Aveyron	
Christophe LABORIE Conseil départemental Aveyron		Jean-Philippe ABINAL Conseil départemental Aveyron	
Danielle VERGONNIER Conseil départemental Aveyron		Dominique GOMBERT Conseil départemental Aveyron	

Représentants titulaires		Représentants suppléants	
Communes urbaines			
Claude ASSIER Commune urbaine Millau		Hugues RICHARD Commune urbaine Millau	
Sylvie AYOT Commune urbaine Millau		Elodie PLATET Commune urbaine Millau	
Claude CONDOMINES Commune urbaine Millau <i>M. Saint-Pierre vote pour M. Condomines</i>		Thierry SOLIER Commune urbaine Millau	
Philippe RAMONDENC Commune urbaine Millau		Denis BROUGNOUNESQUE Commune urbaine Millau	
Alain FAUCONNIER Commune urbaine St-Affrique		Boris BENEZECH Commune urbaine St-Affrique	
Alain GAL Commune urbaine Sévérac d'Aveyron		Olivier de POUZILHAC Commune urbaine Sévérac d'Aveyron	
Communautés de Communes			
Daniel DIAZ C de C Millau Grands Causses		Hubert GRANIER C de C Millau Grands Causses	
Simone GELY C de C Millau Grands Causses	<i>M. Pretre vote pour Mme Gely</i>	Christian JULIEN C de C Millau Grands Causses	
Nicolas LEFEVERE C de C Millau Grands Causses		Bernard NIEL C de C Millau Grands Causses	
Bernard POURQUIE C de C Millau Grands Causses		Achille FABRE C de C Millau Grands Causses	
Gérard PRETRE C de C Millau Grands Causses		Alain NAYRAC C de C Millau Grands Causses	
Christophe SAINT-PIERRE C de C Millau Grands Causses <i>M. Saint-Pierre vote pour M.</i>		Elodie PLATET C de C Millau Grands Causses	
Bernard ARNOULD C de C Pays Belmontais <i>M. Fonk vote pour M. Arnould</i>		Anne-Claire SOLIER C de C Pays Belmontais	
Richard FIOL C de C Larzac et Vallées		Henri REGORD C de C Larzac et Vallées	
Jean-Michel LADET C de C Lot et Serre	 <i>Mme Stahp vote pour M. Ladet</i>	Alain VIOULAC C de C Lot et Serre	

Représentants titulaires		Représentants suppléants	
Communautés de communes			
Michel WOLKOWITSKY C de C Rougier de Camarès		Marie-José RICO-TERRAL C de C Rougier de Camarès	
Patrick GUENOT C de C St-Affricain		Pierre PANTANELLA C de C St-Affricain	
Jean-Jacques SELLAM C de C St-Affricain		Michel BERNAT C de C St-Affricain	
Christian FONT C de C 7 Vallons		Sébastien PAUL C de C 7 Vallons	
Yves VIALA C de C Pays St-Serninois		Thierry LOUBET C de C Pays St-Serninois	
Daniel AURIOL C de C Muse et Raspes Tarn		Dominique BOYER C de C Muse et Raspes Tarn	
Communes Rurales			
Evelyne STAHL C R "Terroir Le Séveragais"		Marie-Thérèse GAY C R "Terroir le Séveragais"	
Paul DUMOUSSEAU C R Terroir "Le Causse Noir, Les Gorges..."		Joël ESPINASSE C R Terroir "Le Causse Noir, Les Gorges..."	
Sylvain Henri GOUBY C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier..."			
Roger ROUQUETTE C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier..."		Christian VERLAGUET C R Terroir "Le Causse du larzac, Pays Templier..."	
Marc AYRAL C R Terroir "Pays de Roquefort, St Affricain, Rougiers"			
Anne-Marie CONSTANS C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Elian ROQUES C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Michel LEBLOND C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Sébastien VILLENEUVE C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Martine ROUQUETTE C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Adeline BOUDOU-THERON C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	

Représentants titulaires		Représentants suppléants	
Communes rurales			
Michel SIMONIN C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Marc TOURET C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Bruno SIMONNET C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Robert TOBIN C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Marcel CALMELS C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lézérou"		Jean-Claude ARGUEL C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lézérou"	
Arnaud VIALA C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lézérou"		Emilie GAYRAUD C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lézérou"	
Nadine IZARD C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lézérou"		Hubert CAPOULADE C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lézérou"	
Max DALET C R Terroir "Le Millavois"		Patrick MACIEJEVSKI C R Terroir "Le Millavois"	
André MAZET C R Terroir "Le Millavois"		Véronique LOMBARD C R Terroir "Le Millavois"	

Sceau du syndicat mixte du
Parc naturel régional des Grands Causses



Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses
71 Bd de l'Aynulle - BP 50126
12101 MILLAU CEDEX
Tél: 05 65 61 35 50 Fax: 05 65 61 34 80

Pour expédition conforme
Le Président


A. Falconnier

Département : AVEYRON	DELIBERATION N° 2016-038	Nombre de membres en exercice : 48
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES	du COMITE SYNDICAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015	Nombre de membres présents : 29
	Séance du 25 mars 2016	Nombre de suffrages exprimés : 37

Le comité syndical réuni sous la présidence de séance de Christian FONT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Alain FAUCONNIER, Président après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats de l'exercice 2014		612 443,58		511 342,40		1 123 785,98
Transfert à la sect° d'investissement	-	-		-	0,00	-
Résultats cumulés reportés 2014		612 443,58	-	511 342,40		1 123 785,98
Opérations de l'exercice 2015	172 032,49	111 928,67	2 385 605,87	3 071 222,45	2 557 638,36	3 183 151,12
Résultats de l'exercice 2015	60 103,82			685 616,58		625 512,76
RESULTATS DE CLOTURE en €		552 339,76		1 196 958,98		1 749 298,74

Affectation des résultats

Résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2015 en €	1 196 958,98
Affectation du résultat prévu au BP 2016 :	
- En section de fonctionnement - article 002 "Excédents antérieurs reportés" - report à nouveau en €	1 196 958,98
- En section d'investissement - article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" en €	0,00

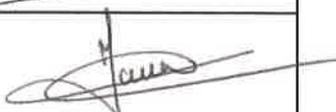
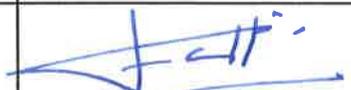
Résultat excédentaire d'investissement de l'exercice 2015 en €	552 339,76
Affectation du résultat prévu au BP 2016 :	
- En section d'investissement : article 001 "Excédents d'investissement antérieurs reportés" en €	552 339,76

2° Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

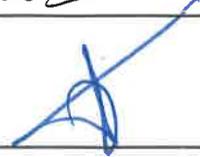
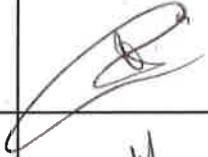
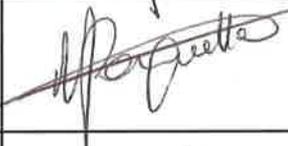
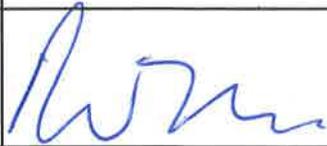
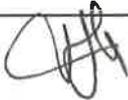
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Représentants titulaires		Représentants suppléants	
Région Languedoc Roussillon - Midi-Pyrénées			
Zina BOURGUET Région LR - MP <i>Mme Maillols vote pour Mme Bourguet</i>	<i>PLO</i>	Patrick CASES Région LR - MP	
Monique BULTHEL HERMENT Région LR - MP		René MORENO Région LR - MP	
Emmanuelle GAZEL Région LR - MP		Vincent LABARTHE Région LR - MP	
Jean-Luc GIBELIN Région LR - MP <i>Mme Gazel vote pour M. Gibelin</i>		Attente délib Région LR - MP	
Aurélie MAILLOLS Région LR - MP		Nelly FRONTANAU Région LR - MP	
Jean-Sébastien ORCIBAL Région LR - MP <i>M. Fauconnier vote pour M. Orcibal</i>		Christian DUPRAZ Région LR - MP	
Conseil départemental de l'Aveyron			
Annie BEL Conseil départemental Aveyron	<i>M. Viata vote pour Mme Bel</i>	Christine PRESNE Conseil départemental Aveyron	
Sébastien DAVID Conseil départemental Aveyron		Alain MARC Conseil départemental Aveyron	
Jean-François GALLIARD Conseil départemental Aveyron		Christel SIGAUD LAURY Conseil départemental Aveyron	
Emilie GRAL Conseil départemental Aveyron		Valérie ABADIE ROQUES Conseil départemental Aveyron	
Christophe LABORIE Conseil départemental Aveyron		Jean-Philippe ABINAL Conseil départemental Aveyron	
Danielle VERGONNIER Conseil départemental Aveyron		Dominique GOMBERT Conseil départemental Aveyron	
Communes urbaines			
Claude ASSIER Commune urbaine Millau		Hugues RICHARD Commune urbaine Millau	
Sylvie AYOT Commune urbaine Millau		Elodie PLATET Commune urbaine Millau	
Claude CONDOMINES Commune urbaine Millau <i>M. Saint-Pierre vote pour M. Condomines</i>		Thierry SOLIER Commune urbaine Millau	
Philippe RAMONDENC Commune urbaine Millau		Denis BROUGNOUNESQUE Commune urbaine Millau	
Alain FAUCONNIER Commune urbaine St-Affrique		Boris BENEZECH Commune urbaine St-Affrique	
Alain GAL Commune urbaine Sévérac d'Aveyron		Olivier de POUZILHAC Commune urbaine Sévérac d'Aveyron	

Représentants titulaires		Représentants suppléants	
Communautés de communes			
Daniel DIAZ C de C Millau Grands Causses		Hubert GRANIER C de C Millau Grands Causses	
Simone GELY C de C Millau Grands Causses	M. Pretre vote pour M ^{me} Gely	Christian JULIEN C de C Millau Grands Causses	
Nicolas LEFEVERE C de C Millau Grands Causses		Bernard NIEL C de C Millau Grands Causses	
Bernard POURQUIE C de C Millau Grands Causses		Achille FABRE C de C Millau Grands Causses	
Gérard PRETRE C de C Millau Grands Causses		Alain NAYRAC C de C Millau Grands Causses	
Christophe SAINT-PIERRE C de C Millau Grands Causses		Elodie PLATET C de C Millau Grands Causses	
Bernard ARNOULD C de C Pays Belmontais M. Font vote pour M. Arnould		Anne-Claire SOLIER C de C Pays Belmontais	
Richard FIOL C de C Larzac et Vallées		Henri REGORD C de C Larzac et Vallées	
Jean-Michel LADET C de C Lot et Serre	M ^{me} Stahl vote pour M. Ladet	Alain VIOLAC C de C Lot et Serre	
Michel WOLKOWITSKY C de C Rougier de Camarès		Marie-José RICO-TERRAL C de C Rougier de Camarès	
Patrick GUENOT C de C St-Affricain		Pierre PANTANELLA C de C St-Affricain	
Jean-Jacques SELLAM C de C St-Affricain		Michel BERNAT C de C St-Affricain	
Christian FONT C de C 7 Vallons		Sébastien PAUL C de C 7 Vallons	
Yves VIALA C de C Pays St-Serninois		Thierry LOUBET C de C Pays St-Serninois	
Daniel AURIOL C de C Muse et Raspes Tarn		Dominique BOYER C de C Muse et Raspes Tarn	



<u>Représentants titulaires</u>		<u>Représentants suppléants</u>	
Communes rurales			
Evelyne STAHL C R "Terroir Le Séveragais"		Marie-Thérèse GAY C R "Terroir le Séveragais"	
Paul DUMOUSSEAU C R Terroir "Le Causse Noir, Les Gorges..."		Joël ESPINASSE C R Terroir "Le Causse Noir, Les Gorges..."	
Sylvain Henri GOUBY C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier..."			
Roger ROUQUETTE C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier..."		Christian VERLAGUET C R Terroir "Le Causse du larzac, Pays Templier..."	
Marc AYRAL C R Terroir "Pays de Roquefort, St Affricain, Rougiers"			
Anne-Marie CONSTANS C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Elian ROQUES C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Michel LEBLOND C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Sébastien VILLENEUVE C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Martine ROUQUETTE C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Adeline BOUDOU-THERON C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Michel SIMONIN C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Marc TOURRET C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Bruno SIMONNET C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Robert TOBIN C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Marcel CALMELS C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lévezou"		Jean-Claude ARGUEL C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lévezou"	
Arnaud VIALA C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lévezou"		Emilie GAYRAUD C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lévezou"	
Nadine IZARD C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lévezou"		Hubert CAPOULADE C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lévezou"	
Max DALET C R Terroir "Le Millavois"		Patrick MACIEJEVSKI C R Terroir "Le Millavois"	
André MAZET C R Terroir "Le Millavois"		Véronique LOMBARD C R Terroir "Le Millavois"	

Sceau du syndicat mixte
du Parc naturel régional des grands causses

71 Ed de l'Ayrolle - BP 50126
Accusé de réception en préfecture
0126251201349-20160325-20160325_038-BF
Reçu le 07/04/2016

Pour expédition conforme
Le Président de séance



Délibération **PNRGC n° 2016-039** du Conseil syndical du 25 mars 2016

Plan d'actions 2016

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Daniel AURIOL, Monique BULTEL-HERMENT, Hubert CAPOULADE, Anne-Marie CONSTANS, Paul DUMOUSSEAU, Achille FABRE, Christian FONT, Alain GAL, Emmanuelle GAZEL, Sylvain-Henri GOUBY, Michel LEBLOND, Aurélie MAILLOLS, André MAZET, Bernard NIEL, Gérard PRETRE, Richard FIOL, Pierre PANTANELLA, Philippe RAMONDENC, Hugues RICHARD, Martine ROUQUETTE, Roger ROUQUETTE, Christophe SAINT-PIERRE, Jean-Jacques SELLAM, Michel SIMONIN, Evelyne STAHL, Robert TOBIN, Arnaud VIALA, Yves VIALA
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne pouvoir à Christian FONT Claude CONDOMINES donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Annie BEL donne pouvoir à Arnaud VIALA Zina BOURGUET donne pourvoir à Aurélie MAILLOLS Simone GELY donne pouvoir à Gérard PRETRE Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Jean-Michel LADET donne pouvoir à Evelyne STAHL Jean-Sébastien ORCIBAL donne pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents	Sylvie AYOT, Marc AYRAL, Marcel CALMELS, Max DALET, Sébastien DAVID, Daniel DIAZ, Jean-François GALLIARD, Emilie GRAL, Christophe LABORIE, Danièle VERGONNIER, Michel WOLKOWITSKY

Monsieur le Président et Monsieur le Président Délégué présentent l'ensemble du plan d'action 2016 que le Syndicat mixte envisage de mettre en œuvre.

L'ensemble des actions présentées résulte du projet triennal élaboré par les services et débattus dans les commissions syndicales lors du second semestre 2015.

Toutes ces actions (documents joints) font écho ou référence aux divers documents stratégiques que le territoire a mis en place et que le Conseil syndical a approuvé :

- La Charte du Parc,
- Le PADD du SCoT,
- Le Contrat Régional Unique,
- La « stratégie LEADER »,
- Le Plan Climat Énergie Territorial et la convention Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte,
- Les travaux « TEAM »,
- Des délibérations plus spécifiques du Conseil syndical dans le cadre du partenariat avec les collectivités membres.

Ce plan d'action a été examiné par le Bureau syndical du 10 février 2016.

Il est désormais soumis à l'approbation officielle et solennelle du Conseil Syndical.

Ce plan d'actions et son plan de financement sont intégrés au projet de BP 2016 tel qu'examiné lors de ce même Conseil.

Il est donc demandé au Conseil syndical d'approuver les 28 actions projetées ci-après et d'autoriser le Président à :

- solliciter les partenaires financiers, techniques nécessaires,
- mettre à œuvre les procédures à sa réalisation,
- signer tous les documents et conventions utiles à sa réalisation.

Plan d'actions 2016

1. Programme d'interprétation du patrimoine
2. Déploiement d'une mobilité durable sur le territoire du PNRGC
3. Élaboration de la nouvelle Charte forestière de territoire du PNRGC
4. Schéma de desserte forestière du Pays Saint-Serninois et des Sept-Vallons
5. Étude hydrogéologique du Causse Noir
6. Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines
7. Étude de définition des solutions d'approvisionnement en eau potable sur les secteurs des Rases du Tarn, Rance et Sud-Lézézou
8. Action de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en milieu urbain : 2^{ème} phase
9. Programme de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif, année 2016 - projet d'accord-cadre spécifique à l'assainissement avec l'AEAG
10. Animation de la Cellule Opérationnelle Rivière : assistance technique auprès des Syndicats de rivière
11. Inventaire du patrimoine agropastoral 2016
12. Programme d'interprétation du patrimoine
13. Appui au développement des énergies renouvelables locales
14. Animation / gestion du programme LEADER 2014-2020
15. Les Rendez-vous aux Bistrots
16. Promotion patrimoines et randonnée itinérance
17. Les statues-menhirs, projet culturel de territoire
18. Animation des sites intégrés au réseau Natura 2000
19. Travaux du Comité scientifique du PNRGC
20. Programme inter-parcs INSISTER
21. Mise en place du dispositif d'évaluation du Parc
22. Convention de mise à disposition pour l'étude pôle de randonnée et itinérance du Larzac et de ses vallées
23. Convention de mise à disposition pour l'étude itinérance Vallée du Tarn avec les Communautés de communes Millau Grands Causses et Muse et Rases du Tarn
24. Convention de partenariat avec IPAMAC pour la Grande Traversée du Massif Central à VTT
25. Mutualisation de la cartographie des forêts anciennes sur les Parcs naturels du Massif Central, une étape indispensable à leur préservation - IPAMAC
26. Rénovation énergétique du bâtiment du PNRGC
27. Mise en place d'une chaufferie bois sur le bâtiment du PNRGC
28. Travaux d'accessibilité du bâtiment du PNRGC

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide ce Plan d'actions.

VOTE :

Pour : **37** Contre : **0** Abstention : **0**

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160325-20160325_039-DE
Reçu le 31/03/2016

Délibération PNRGC n°2016-040 du Conseil syndical du 25 mars 2016

Proposition de refacturation du budget principal aux budgets annexes

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Daniel AURIOL, Monique BULTEL-HERMENT, Hubert CAPOULADE, Anne-Marie CONSTANS, Paul DUMOUSSEAU, Achille FABRE, Christian FONT, Alain GAL, Emmanuelle GAZEL, Sylvain-Henri GOUBY, Michel LEBLOND, Aurélie MAILLOLS, André MAZET, Bernard NIEL, Gérard PRETRE, Richard FIOL, Pierre PANTANELLA, Philippe RAMONDENC, Hugues RICHARD, Martine ROUQUETTE, Roger ROUQUETTE, Christophe SAINT-PIERRE, Jean-Jacques SELLAM, Michel SIMONIN, Evelyne STAHL, Robert TOBIN, Arnaud VIALA, Yves VIALA
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne pouvoir à Christian FONT Claude CONDOMINES donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Annie BEL donne pouvoir à Arnaud VIALA Zina BOURGUET donne pourvoir à Aurélie MAILLOLS Simone GELY donne pouvoir à Gérard PRETRE Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Jean-Michel LADET donne pouvoir à Evelyne STAHL Jean-Sébastien ORCIBAL donne pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents	Sylvie AYOT, Marc AYRAL, Marcel CALMELS, Max DALET, Sébastien DAVID, Daniel DIAZ, Jean-François GALLIARD, Emilie GRAL, Christophe LABORIE, Danièle VERGONNIER, Michel WOLKOWITSKY

Dans le cadre de la gestion du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR des Grands Causses, les dépenses se répartissent en fonction des compétences entre le budget principal, le budget annexe SCoT et le budget annexe SPANC.

L'optimisation de la gestion impose une mutualisation d'un maximum de dépenses entre ces trois budgets afin d'en limiter les coûts.

Dans ce cadre des dépenses prises en charge par le budget général donnent lieu à une refacturation auprès des budgets annexes.

Certaines de ces dépenses sont facilement identifiables et détachables (type : ordinateur, logiciel...), elles donnent lieu soit à une refacturation immédiate à l'euro près, soit une facturation étalée sur la durée d'amortissement du bien.

D'autres dépenses, dites de structures, nécessitent la mise en place d'une clé de répartition traduisant le plus fidèlement possible la réalité de mobilisation des dépenses par le budget annexe (personnel, achats partagés, etc...).

Pour 2016, il est proposé au Conseil syndical de délibérer les clés suivantes :

SPANC

- Montant réel de l'amortissement annuel des véhicules mis à disposition
- Montant réel de l'amortissement annuel du matériel informatique mis à disposition
- 30 % du coût salarial du responsable du pôle eau-assainissement
- 15 % des coûts salariaux du service comptabilité
- Remboursement des frais liés aux déplacements, fournitures...selon la dépense engagée suivie par la comptabilité analytique du Syndicat
- Remboursement des frais d'abonnements, d'électricité, d'eau au prorata de répartition des effectifs
- Le Parc est devenu propriétaire du bâtiment. Il est décidé de maintenir la contribution du SPANC sur la partie occupée à la même hauteur qu'en 2015, soit un montant de location de 6 050 € (CA 2015 : 6 018,74 €)

- Remboursement des frais d'achat liés aux locaux au prorata des surfaces occupées réellement par le service

SCoT

- 10 % du coût salarial du DGS
- 3 % des coûts salariaux du service comptabilité
- Remboursement des frais liés aux déplacements, fournitures...selon la dépense engagée suivi par la comptabilité analytique du Syndicat
- Remboursement des frais d'abonnements, d'électricité au prorata de répartition des effectifs
- Le Parc est devenu propriétaire du bâtiment. Il est décidé de maintenir la contribution du SCoT sur la partie occupée à la même hauteur qu'en 2015, soit un montant de location de 2 350 € (CA 2015 : 2 331,50 €)
- Remboursement des loyers, du chauffage et frais d'achat liés aux locaux au prorata des surfaces occupées réellement par le service

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide cette proposition à l'unanimité.

VOTE :Pour : **37**Contre : **0**Abstention : **0**

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160325-20160325_040-DE
Reçu le 31/03/2016

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT DU PARC NATUREL REGIONAL DES GDS CAUSSES

Numéro SIRET : 25120134900015

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M.14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2016

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres << opérations d'équipement >> de l'état III B 3;
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>.

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne << pour mémoire >>) s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	5 083 747,60	3 886 788,62
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 196 958,98
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 083 747,60	5 083 747,60

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	603 254,00	1 696 514,24
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 645 600,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		552 339,76
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 248 854,00	2 248 854,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	7 332 601,60	7 332 601,60
------------------------	--------------	--------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	1 993 200,00		2 104 850,00	2 104 850,00	2 104 850,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 416 305,00		1 456 320,00	1 456 320,00	1 456 320,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	254 505,00		572 500,00	572 500,00	572 500,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	3 664 010,00		4 133 670,00	4 133 670,00	4 133 670,00
66	Charges financières	200,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00		12 000,00	12 000,00	12 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	500 000,00		410 000,00	410 000,00	410 000,00
022	Dépenses imprévues	243 646,42		315 152,83	315 152,83	315 152,83
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 417 856,42		4 930 822,83	4 930 822,83	4 930 822,83
023	Virement à la section d'investissement	488 500,00		152 924,77	152 924,77	152 924,77
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	488 500,00		152 924,77	152 924,77	152 924,77
	TOTAL	4 906 356,42		5 083 747,60	5 083 747,60	5 083 747,60

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

+

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**5 083 747,60****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges	13 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	149 807,69		156 835,00	156 835,00	156 835,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	4 231 006,33		3 727 753,62	3 727 753,62	3 727 753,62
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion courante	4 393 814,02		3 885 588,62	3 885 588,62	3 885 588,62
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	1 200,00		1 200,00	1 200,00	1 200,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	4 395 014,02		3 886 788,62	3 886 788,62	3 886 788,62
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	4 395 014,02		3 886 788,62	3 886 788,62	3 886 788,62

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

1 196 958,98

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**5 083 747,60**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	152 924,77
---	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	1 784 443,58	1 645 600,00	536 000,00	536 000,00	2 181 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	1 790 443,58	1 645 600,00	546 000,00	546 000,00	2 191 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)					
26	Participations et créances rattachées	2 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
27	Autres immobilisations financières	14 500,00		17 254,00	17 254,00	17 254,00
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	16 500,00		57 254,00	57 254,00	57 254,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 806 943,58	1 645 600,00	603 254,00	603 254,00	2 248 854,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	1 806 943,58	1 645 600,00	603 254,00	603 254,00	2 248 854,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 248 854,00 =

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	555 000,00		621 800,00	621 800,00	621 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	900 000,00		900 000,00	900 000,00	900 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles			1 843,03	1 843,03	1 843,03
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	1 455 000,00		1 523 643,03	1 523 643,03	1 523 643,03
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)			5 446,44	5 446,44	5 446,44
1068	Excédents de fonct. capitalisés					
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières			14 500,00	14 500,00	14 500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	20 000,00				
	Total des recettes financières	20 000,00		19 946,44	19 946,44	19 946,44
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	1 475 000,00		1 543 589,47	1 543 589,47	1 543 589,47
021	virement de la section de fonctionnement	488 500,00		152 924,77	152 924,77	152 924,77
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	488 500,00		152 924,77	152 924,77	152 924,77
	Total	1 963 500,00		1 696 514,24	1 696 514,24	1 696 514,24

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	552 339,76 +
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 248 854,00 =

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	152 924,77
---	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 104 850,00		2 104 850,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 456 320,00		1 456 320,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	572 500,00		572 500,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	60 000,00		60 000,00
67	Charges exceptionnelles	12 000,00		12 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	410 000,00		410 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues	315 152,83		315 152,83
023	Virement à la section d'investissement		152 924,77	152 924,77
	Dépenses de fonctionnement - Total	4 930 822,83	152 924,77	5 083 747,60

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

5 083 747,60

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00		10 000,00
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	2 181 600,00		2 181 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées	40 000,00		40 000,00
27	Autres immobilisations financières	17 254,00		17 254,00
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	2 248 854,00		2 248 854,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 248 854,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 000,00		1 000,00
60	<i>Achats et variations des stocks</i>			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	156 835,00		156 835,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>production immobilisée</i>			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	3 727 753,62		3 727 753,62
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	1 200,00		1 200,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	Recettes de fonctionnement - Total	3 886 788,62		3 886 788,62

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 196 958,98
---	--------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 083 747,60
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 446,44		5 446,44
13	Subventions d'investissement	621 800,00		621 800,00
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	900 000,00		900 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	1 843,03		1 843,03
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières	14 500,00		14 500,00
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3 ...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		152 924,77	152 924,77
024	Produits de cessions d'immobilisations			
	Recettes d'investissement - Total	1 543 589,47	152 924,77	1 696 514,24

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU	552 339,76
---	------------

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 248 854,00
---	---------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	1 993 200,00	2 104 850,00	2 104 850,00
60611	Eau et assainissement		5 000,00	5 000,00
60612	Énergie - électricité	6 500,00	10 000,00	10 000,00
60622	Carburants	18 000,00	20 000,00	20 000,00
60623	Alimentation	1 000,00	1 200,00	1 200,00
60632	Fournitures de petit équipement	71 000,00	200 250,00	200 250,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	1 600,00	1 600,00
6064	Fournitures administratives	6 500,00	8 000,00	8 000,00
6068	Autres matières et fournitures	9 500,00	5 500,00	5 500,00
6132	Locations immobilières	96 000,00	5 000,00	5 000,00
6135	Locations mobilières	4 000,00	4 000,00	4 000,00
61522	Bâtiments	1 000,00		
615221	Bâtiments publics		10 000,00	10 000,00
61551	Matériel roulant	13 500,00	13 500,00	13 500,00
6156	Maintenance	30 000,00	32 000,00	32 000,00
616	Primes d'assurances	16 000,00		
6161	Mullirisques		22 000,00	22 000,00
617	Études et recherches	350 000,00	750 000,00	750 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6184	Versements à des organismes de formation		8 000,00	8 000,00
6185	Frais de colloques et séminaires	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6188	Autres frais divers	500,00	500,00	500,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 200,00	1 300,00	1 300,00
6226	Honoraires	26 000,00	25 000,00	25 000,00
6228	Divers	1 018 000,00	700 000,00	700 000,00
6231	Annonces et insertions	2 500,00	3 000,00	3 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	19 150,00	16 000,00	16 000,00
6237	Publications	174 500,00	130 000,00	130 000,00
6248	Divers	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6251	Voyages et déplacements	9 000,00	5 000,00	5 000,00
6256	Missions	10 500,00	14 500,00	14 500,00
6257	Réceptions	24 700,00	25 000,00	25 000,00
6261	Frais d'affranchissement	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6262	Frais de télécommunications	13 150,00	13 500,00	13 500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	5 500,00	6 000,00	6 000,00
6288	Autres services extérieurs	45 000,00	48 500,00	48 500,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 416 305,00	1 456 320,00	1 456 320,00
6218	Autre personnel extérieur	24 305,00	13 670,00	13 670,00
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	4 700,00	4 900,00	4 900,00
6333	Participation des employeurs à la formation profes	5 200,00		
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	17 500,00	17 000,00	17 000,00
64111	Rémunération principale	45 850,00	35 850,00	35 850,00
64112	Nbi, supplément familial de traitement et indemnité de résid	5 000,00	2 000,00	2 000,00
64118	Autres indemnités.	30 000,00	43 000,00	43 000,00
64131	Rémunérations	845 500,00	849 000,00	849 000,00
64162	Emplois d'avenir		36 000,00	36 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	6 300,00		
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	298 000,00	312 850,00	312 850,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	52 250,00	55 700,00	55 700,00
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	57 500,00	61 500,00	61 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 700,00	3 350,00	3 350,00
6478	Autres charges sociales diverses	21 500,00	21 500,00	21 500,00
65	Autres charges de gestion courante	254 505,00	572 500,00	572 500,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, lo	600,00	500,00	500,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
6531	Indemnités	15 500,00	16 000,00	16 000,00
6533	Cotisations de retraite	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	13 000,00	14 000,00	14 000,00
65738	Autres organismes publics	7 405,00	10 000,00	10 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres per	212 000,00	530 000,00	530 000,00
658	Charges diverses de la gestion courante	5 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+65)		3 664 010,00	4 133 670,00	4 133 670,00
66	Charges financières (b)	200,00	60 000,00	60 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance		59 000,00	59 000,00
6688	Autres	200,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	10 000,00	12 000,00	12 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	7 000,00	7 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires) (d)	500 000,00	410 000,00	410 000,00
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonction	500 000,00	410 000,00	410 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	243 646,42	315 152,83	315 152,83
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		4 417 856,42	4 930 822,83	4 930 822,83
023	Virement à la section d'investissement	488 500,00	152 924,77	152 924,77
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		488 500,00	152 924,77	152 924,77
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		4 906 356,42	5 083 747,60	5 083 747,60

+

RESTES A REALISER N-1

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

5 083 747,60

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
013	Atténuations de charges	13 000,00	1 000,00	1 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	13 000,00	1 000,00	1 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	149 807,69	156 835,00	156 835,00
70688	Autres prestations de services		500,00	500,00
7078	Autres marchandises	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70841	Aux budgets annexes, régies municipales, c.c.a.s. et caisse	38 100,00	48 500,00	48 500,00
70872	Par les budgets annexes et les régies municipales	109 707,69	105 835,00	105 835,00
74	Dotations, subventions et participations	4 231 006,33	3 727 753,62	3 727 753,62
74711	Emplois jeunes	16 500,00	27 500,00	27 500,00
74718	Autres	704 374,18	549 747,65	549 747,65
7472	Régions	1 223 275,47	753 115,58	753 115,58
7473	Départements	358 201,00	369 551,00	369 551,00
74741	Communes membres du GFP	163 484,00	164 093,50	164 093,50
74748	Autres communes	22 416,00	25 229,25	25 229,25
7477	Budget communautaire et fonds structurels	710 928,15	493 973,01	493 973,01
7478	Autres organismes	951 150,93	1 268 043,63	1 268 043,63
7488	Autres attributions et participations	80 676,60	76 500,00	76 500,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+74)		4 393 814,02	3 885 588,62	3 885 588,62
77	Produits exceptionnels (b)	1 200,00	1 200,00	1 200,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 200,00	1 200,00	1 200,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b		4 395 014,02	3 886 788,62	3 886 788,62
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		4 395 014,02	3 886 788,62	3 886 788,62

+

RESTES A REALISER N-1	
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 196 958,98
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 083 747,60

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	6 000,00	10 000,00	10 000,00
2051	Concessions et droits similaires	6 000,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 784 443,58	536 000,00	536 000,00
21318	Autres bâtiments publics	1 660 000,00	300 000,00	300 000,00
2181	Installations générales, agencements et aménagemen	2 000,00	2 000,00	2 000,00
2182	Matériel de transport	48 000,00	97 500,00	97 500,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	29 000,00	36 500,00	36 500,00
2184	Mobilier	2 000,00	30 000,00	30 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	43 443,58	70 000,00	70 000,00
Total des dépenses d'équipement		1 790 443,58	546 000,00	546 000,00
26	Participations et créances rattachées à des partic	2 000,00	40 000,00	40 000,00
261	Titres de participation	2 000,00	40 000,00	40 000,00
27	Autres immobilisations financières	14 500,00	17 254,00	17 254,00
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes	14 500,00	17 254,00	17 254,00
Total des dépenses financières		16 500,00	57 254,00	57 254,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 806 943,58	603 254,00	603 254,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 806 943,58	603 254,00	603 254,00

+

RESTES A REALISER N-1	1 645 600,00
------------------------------	--------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 248 854,00
---	--------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
13	Subventions d'investissement	555 000,00	621 800,00	621 800,00
1321	État et établissements nationaux	120 000,00	74 500,00	74 500,00
1322	Régions	435 000,00	547 300,00	547 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées	900 000,00	900 000,00	900 000,00
1641	Emprunts en euros	900 000,00	900 000,00	900 000,00
21	Immobilisations corporelles		1 843,03	1 843,03
21783	Matériel de bureau et matériel informatique		1 843,03	1 843,03
Total des recettes d'équipement		1 455 000,00	1 523 643,03	1 523 643,03
10	Dotations, fonds divers et réserves		5 446,44	5 446,44
10222	FCTVA		5 446,44	5 446,44
27	Autres immobilisations financières		14 500,00	14 500,00
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes		14 500,00	14 500,00
024	Produit des cessions d'immobilisations	20 000,00		
Total des recettes financières		20 000,00	19 946,44	19 946,44
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 475 000,00	1 543 589,47	1 543 589,47
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	488 500,00	152 924,77	152 924,77
Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement		488 500,00	152 924,77	152 924,77
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		488 500,00	152 924,77	152 924,77
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		1 963 500,00	1 696 514,24	1 696 514,24

+

RESTES A REALISER N-1	
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	552 339,76
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 248 854,00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11
LIBELLE : ACQUISITION OUTILLAG

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES		81 560,20	a			b 167 500,00
21	Immobilisations corporelles	81 560,20				167 500,00
2182	Matériel de transport	61 683,50				97 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	19 876,70				70 000,00

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	167 500,00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 16
LIBELLE : MATERIEL INFORMAT.+B

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES		55 346,88	a			b 46 500,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf le	6 897,60				10 000,00
2051	Concessions et droits similaires	6 897,60				10 000,00
21	Immobilisations corporelles	48 449,28				36 500,00
2183	Matériel de bureau et matériel	36 385,26				36 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	12 064,02				

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d 1 843,03
21	Immobilisations corporelles		1 843,03
21783	Matériel de bureau et matériel		1 843,03

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	44 656,97

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19
LIBELLE : AMENAGEMENT DES LOCA

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES			a			b 32 000,00
21	Immobilisations corporelles					32 000,00
2181	Installations générales,					2 000,00
2184	Mobilier					30 000,00

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	32 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20
LIBELLE : ACQUISITION DU SIEGE SOCIAL

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES		14 400,00	a 1 645 600,00			b 300 000,00
21	Immobilisations corporelles	14 400,00	1 645 600,00			300 000,00
21318	Autres bâtiments publics	14 400,00	1 645 600,00			300 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d 1 521 800,00
13	Subventions d'Investissement		621 800,00
1321	État et établissements nationaux		74 500,00
1322	Régions		547 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées		900 000,00
1641	Emprunts en euros		900 000,00

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	423 800,00

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (a)		7,00	4,00	11,00	1,00	8,34	9,34
Administrateur	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Attaché	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Attaché Principal	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Directeur Territorial	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Rédacteur	B	2,00		2,00		2,00	2,00
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B		2,00	2,00		1,20	1,20
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	1,00	2,00	3,00		2,14	2,14
FILIERE TECHNIQUE (b)		16,00	1,00	17,00		15,51	15,51
Ingénieur	A	9,00		9,00		9,00	9,00
Ingénieur Principal	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	2,00		2,00		2,00	2,00
Adjoint Technique 1ère Classe	C	1,00	1,00	2,00		1,43	1,43
Adjoint Technique 2ème Classe	C	1,00		1,00		0,08	0,08
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	2,00		2,00		2,00	2,00
FILIERE CULTURELLE (c)			1,00	1,00		0,90	0,90
Attaché de Conservation du Patrimoine	A		1,00	1,00		0,90	0,90
TOTAL GENERAL (a+b+c)		23,00	6,00	29,00	1,00	24,75	25,75

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
Agents occupant un emploi permanent						
Attaché	A	ADM	588		A	CDI
Attaché Principal	A	ADM	966		A	CDI
Directeur Territorial	A	ADM	985		A	CDI
Rédacteur	B	ADM	516		A	CDI
Rédacteur	B	ADM	516		A	CDI
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	ADM	518		A	CDI
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	ADM	350		A	CDD
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	ADM	454		A	CDI
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	ADM	454		A	CDI
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	ADM	375		A	CDI
Ingénieur	A	TECH	668		A	CDI
Ingénieur	A	TECH	750		A	CDI
Ingénieur	A	TECH	458		A	CDI
Ingénieur	A	TECH	710		A	CDI
Ingénieur	A	TECH	710		A	CDI
Ingénieur	A	TECH	430		A	CDI
Ingénieur	A	TECH	710		A	CDI
Ingénieur	A	TECH	750		A	CDI
Ingénieur Principal	A	TECH	966		A	CDI
Ingénieur	A	TECH	710		A	CDI
Technicien Principal de 1ère Classe	B	TECH	555		A	CDI
Technicien Principal de 1ère Classe	B	TECH	585		A	CDI
Adjoint Technique 1ère Classe	C	TECH	409		A	CDI
Adjoint Technique 1ère Classe	C	TECH	409		A	CDI
Adjoint Technique 2ème Classe	C	TECH	340		A	CDD
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	TECH	454		A	CDI
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	TECH	437		A	CDI
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	CULT	593		A	CDI
TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURESNombre de membres en exercice..... VOTES : Pour..... Nombre de membres présents..... Contre..... Nombre de suffrages exprimés..... Abstentions.....

Date de convocation : 15/03/2016

Présenté par J. Christian FONT

A Millau , le 25/03/2016

Délibéré par le Comité syndical réuni en session _____

A Millau , le 25/03/2016

Les membres du Comité syndical ,

Zina BOURGUET // Patrick CASES

Titulaire // Suppléant - Région LRMP

Emmanuelle GAZEL // Vincent LABARTHE

Titulaire // Suppléant - Région LRMP

Aurélie MAILLOLS // Nelly FRONTANAU

Titulaire // Suppléant - Région LRMP

Annie BEL // Christine PRESNE

Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Jean-François GAILLARD // Christel SIGAUD LAURY

Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Christophe LABORIE // Jean-Philippe ABINAL

Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Claude ASSIER // Hugues RICHARD

Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Claude CONDOMINES // Thierry SOLIER

Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Alain FAUCONNIER // Boris BENEZECH

Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Daniel DIAZ // Hubert GRANIER

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Nicolas LEFEVERE // Bernard NIEL

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Gérard PRETRE // Alain NAYRAC

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Bernard ARNOULD // Anne-Claire SOLIER

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Monique BULTEL HERMENT // René MORENO

Titulaire // Suppléant - Région LRMP

Jean-Luc GIBELIN // (attente délibération Région)

Titulaire // Suppléant - Région LRMP

Jean-Sébastien ORCIBAL // Christlan DUPRAZ

Titulaire // Suppléant - Région LRMP

Sébastien DAVID // Alain MARC

Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Emilie GRAL // Valérie ABADIE ROQUES

Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Danielle VERGONNIER // Dominique GOMBERT

Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Sylvie AYOT // Elodie PLATET

Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Philippe RAMONDENC // Denis BROUGNOUNESQUE

Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Alain GAL // Olivier DE POUZILHAC

Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Simone GELY // Christian JULIEN

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Bernard POURQUIE // Achille FABRE

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Christophe SAINT-PERRE // Elodie PLATET

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Richard FIOL // Henri REGORD

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

M. Font vote pour M. Arnould

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Jean-Michel LADET // Alain VIOULAC

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Mme Stahl vote pour M. Ladet

Patrick GUENOT // Pierre PANTANELLA

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Christian FONT // Sébastien PAUL

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Daniel AURIOL // Dominique BOYER

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Paul DUMOUSSEAU // Joël ESPINASSE

Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Roger ROUQUETTE // Christlan VERLAGUET

Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Anne-Marie CONSTANS // Elian ROQUES

Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Martine ROUQUETTE // Adeline BOUDOU-THERON

Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Bruno SIMONNET // Robert TOBIN

Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Arnaud VIALA // Emilie GAYRAUD

Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Max DALET // Patrick MACIEJEVSKI

Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Michel WOLKOWITSKY // Marie-José RICO-TERRAL

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Jean-Jacques SELLAM // Michel BERNAT

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Yves VIALA // Thierry LOUBET

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Evelyne STAHL // Marie-Thérèse GAY

Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Sylvain Henri GOUBY //

Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Marc AYRAL //

Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Michel LEBLOND // Sébastien VILLENEUVE

Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Michel SIMONIN // Marc TOURET

Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Marcel CALMELS // Jean-Claude ARGUEL

Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Nadine IZARD // Hubert CAPOULADE

Titulaire // Suppléant - Communes rurales

André MAZET // Véronique LOMBARD

Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Certifié exécutoire par _____, compte tenu de la transmission en préfecture, le 7 avril 2016, et de la publication le _____

A Millau le 25/03/2016



**Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses**
71 Bd de l'Ayrolle - BP 50126
12101 MILLAU CEDEX
Tél : 05 65 61 35 50 Fax : 05 65 61 34 80

*A. Fauconnier
Président*

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160325-2016BP03-BF
Reçu le 07/04/2016

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT DU PARC NATUREL REGIONAL DES GDS CAUSSES

Numéro SIRET : 25120134900015

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M.14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2015

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres << opérations d'équipement >> de l'état III B 3;
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>.

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES		
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 385 605,87	G	3 071 222,45
	Section d'investissement	B	172 032,49	H	111 928,67

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	511 342,40
	Report en section d'investissement (001)	D		J	612 443,58

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D	2 557 638,36	=G+H+I+J	4 306 937,10
---	----------	--------------	----------	--------------

RESTES A REALISERA REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	1 645 600,00	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 645 600,00	= K+L	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 385 605,87	= G+I+K	3 582 564,85
	Section d'investissement	=B+D+F	1 817 632,49	= H+J+L	724 372,25
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 203 238,36	= G+H+I+J+K+L	4 306 937,10

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Chap. /art	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L
Ch. 21	Immobilisations corporelles	1 645 600,00	
21318	Autres bâtiments publics	1 645 600,00	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 993 200,00	812 985,43			1 180 214,57
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 416 305,00	1 401 534,89			14 770,11
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	254 505,00	105 824,16			148 680,84
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	3 664 010,00	2 320 344,48			1 343 665,52
66	Charges financières	200,00				200,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	9 151,56			848,44
68	Dotations provisions semi-budgétaires	500 000,00				500 000,00
022	Dépenses imprévues	243 646,42				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 417 856,42	2 329 496,04			2 088 360,38
023	Virement à la section d'investissement	488 500,00				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		56 109,83			-56 109,83
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	488 500,00	56 109,83			432 390,17
	TOTAL	4 906 356,42	2 385 605,87			2 520 750,55
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges	13 000,00	17 455,37			-4 455,37
70	Produits des services, du domaine et ventes...	149 807,69	171 253,47			-21 445,78
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	4 231 006,33	2 826 403,78			1 404 602,55
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion courante	4 393 814,02	3 015 112,62			1 378 701,40
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	1 200,00	15 328,00			-14 128,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	4 395 014,02	3 030 440,62			1 364 573,40
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		40 781,83			-40 781,83
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		40 781,83			-40 781,83
	TOTAL	4 395 014,02	3 071 222,45			1 323 791,57
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	511 342,40				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 000,00	5 817,60		182,40
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	1 784 443,58	110 933,06	1 645 600,00	27 910,52
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	1 790 443,58	116 750,66	1 645 600,00	28 092,92
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison, affectation (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées	2 000,00			2 000,00
27	Autres immobilisations financières	14 500,00	14 500,00		
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	16 500,00	14 500,00		2 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 806 943,58	131 250,66	1 645 600,00	30 092,92
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		40 781,83		-40 781,83
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement		40 781,83		-40 781,83
	TOTAL	1 806 943,58	172 032,49	1 645 600,00	-10 688,91
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement	555 000,00	48 000,00		507 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	900 000,00			900 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	1 455 000,00	48 000,00		1 407 000,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)		7 818,84		-7 818,84
1068	Excédents de fonct. capitalisés				
138	Autres subv. d'invest. non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations	20 000,00			
	Total des recettes financières	20 000,00	7 818,84		12 181,16
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement	1 475 000,00	55 818,84		1 419 181,16
021	virement de la section de fonctionnement	488 500,00			
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections		56 109,83		-56 109,83
041	Opérations patrimoniales				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	488 500,00	56 109,83		432 390,17
	TOTAL	1 963 500,00	111 928,67		1 851 571,33
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	612 443,58			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 993 200,00	812 985,43			1 180 214,57
60612	Energie - Electricité	6 500,00	5 327,07			1 172,93
60622	Carburants	18 000,00	15 676,65			2 123,35
60623	Alimentation	1 000,00	961,86			38,14
60632	Fournitures de petit équipement	71 000,00	25 356,59			45 643,41
60636	Vêtements de travail	1 000,00	1 265,92			-265,92
6064	Fournitures administratives	6 500,00	7 178,67			-678,67
6068	Autres matières et fournitures.	9 500,00	3 725,18			5 774,82
6132	Locations immobilières	96 000,00	87 431,91			8 568,09
6135	Locations mobilières	4 000,00	3 030,74			969,26
61522	Bâtiments	1 000,00	672,66			327,34
61551	Matériel roulant	13 500,00	12 025,19			1 474,81
6156	Maintenance	30 000,00	27 933,29			2 066,71
616	Primes d'assurances	16 000,00	15 160,97			839,03
617	Etudes et recherches	350 000,00	84 149,58			265 850,42
6182	Documentation générale et technique	2 500,00	1 386,61			1 113,39
6184	Versements à des organismes de formation		3 472,00			-3 472,00
6185	Frais de colloques et séminaires	3 000,00	1 119,00			1 881,00
6188	Autres frais divers	500,00				500,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 200,00	1 107,69			92,31
6226	Honoraires	26 000,00	7 839,24			18 160,76
6228	Rémun.intermédiaires divers	1 018 000,00	288 724,93			729 275,07
6231	Annonces et insertions	2 500,00	2 220,56			279,44
6232	Fêtes et cérémonies	19 150,00	15 654,46			3 495,54
6237	Publications	174 500,00	106 547,87			67 952,13
6248	Frais de transport divers	1 000,00	1 705,21			-705,21
6251	Voyages et déplacements	9 000,00	3 470,57			5 529,43
6256	Missions	10 500,00	11 087,78			-587,78
6257	Réceptions	24 700,00	10 152,38			14 547,62
6261	Frais d'affranchissement	12 000,00	9 653,47			2 346,53
6262	Frais de télécommunications	13 150,00	10 079,08			3 070,92
6281	Cotisations...	5 500,00	5 557,20			-57,20
6288	Autres : tickets restaurant	45 000,00	42 330,60			2 669,40
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	780,50			219,50
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 416 305,00	1 401 534,89			14 770,11
6218	Autre personnel extérieur	24 305,00	19 234,85			5 070,15
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 700,00	4 687,00			13,00
6333	Participation des employeurs à la formation profes	5 200,00	5 144,71			55,29
6336	Cotisations au centre national et aux centres de g	17 500,00	17 516,14			-16,14
64111	Rémunération personnel CDI	45 850,00	43 696,32			2 153,68
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnité	5 000,00	4 376,12			623,88
64118	Autres indemnités.	30 000,00	29 950,63			49,37
64131	Rémunérations personnel CDD	845 500,00	832 188,68			13 311,32
64182	Emplois d'avenir		14 769,94			-14 769,94
6417	Rémunérations des apprentis	6 300,00	5 810,26			489,74
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	298 000,00	291 309,96			6 690,04
6453	Cotisations aux caisses de retraite	52 250,00	53 294,14			-1 044,14
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	57 500,00	55 307,00			2 193,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 700,00	2 756,90			-56,90
6478	Autres charges sociales diverses	21 500,00	21 492,24			7,76
65	Autres charges de gestion courante	254 505,00	105 824,16			148 680,84

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, pr	600,00	293,85			306,15
6531	Indemnités	15 500,00	15 053,44			446,56
6533	Colisatons de retraite	1 000,00	800,37			199,63
6558	Autres contributions obligatoires	13 000,00	11 787,00			1 213,00
65738	Autres organismes	7 405,00	9 896,50			-2 491,50
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et	212 000,00	67 193,00			144 807,00
658	Charges diverses de la gestion courante	5 000,00	800,00			4 200,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+65)		3 664 010,00	2 320 344,48			1 343 665,52
66	Charges financières (b)	200,00				200,00
6688	Autres	200,00				200,00
67	Charges exceptionnelles (c)	10 000,00	9 151,56			848,44
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	1 379,81			3 620,19
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	7 771,75			-2 771,75
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (d)	500 000,00				500 000,00
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d	500 000,00				500 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES (e)	243 646,42				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		4 417 856,42	2 329 496,04			2 088 360,38
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	488 500,00				488 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		56 109,83			-56 109,83
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		56 109,83			-56 109,83
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		488 500,00	56 109,83			432 390,17
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		488 500,00	56 109,83			432 390,17
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		4 906 356,42	2 385 605,87			2 520 750,55
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges	13 000,00	17 455,37			-4 455,37
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	13 000,00	17 455,37			-4 455,37
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	149 807,69	171 253,47			-21 445,78
70688	Autres prestations de services		24 150,00			-24 150,00
7076	Autres marchandises	2 000,00	13 325,84			-11 325,84
70841	Mise dispo personnel facturée au budget annexe	38 100,00	39 374,84			-1 274,84
70872	Rembl frais par le budget annexe	109 707,69	94 402,79			15 304,90
74	Dotations, subventions et participations	4 231 006,33	2 626 403,78			1 404 602,55
74711	Participations ETAT - Emplois	16 500,00	11 805,91			4 694,09
74718	Subv.-ETAT Autres	704 374,18	386 571,09			317 803,09
7472	Régions	1 223 275,47	880 971,74			342 303,73
7473	Départements	358 201,00	358 201,00			
74741	SUBV.COMMUNES PART.STAT	163 484,00	163 484,00			
74748	SUBV.COMMUNES AUTRES	22 416,00	51 059,30			-28 643,30
7477	Budget communautaire et fonds structurels	710 928,15	396 726,60			314 201,55
7478	Autres organismes	951 150,93	548 842,48			402 308,45
7488	Autres attributions et participations	80 676,60	28 741,66			51 934,94
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+74)		4 393 814,02	3 015 112,62			1 378 701,40
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (b)	1 200,00	15 328,00			-14 128,00
775	Produits des cessions d'immobilisations		15 328,00			-15 328,00
7788	Autres produits exceptionnels	1 200,00				1 200,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b		4 395 014,02	3 030 440,62			1 364 573,40
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		40 781,83			-40 781,83
776	Différences sur réalisations (négatives) reprises		40 781,83			-40 781,83
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			40 781,83			-40 781,83
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		4 395 014,02	3 071 222,45			1 323 791,57
Pour information R 002 Excédent fonctionnement reporté de N-1		511 342,40				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	6 000,00	5 817,60		182,40
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licence	6 000,00	5 817,60		182,40
21	Immobilisations corporelles	1 784 443,58	110 933,06	1 645 600,00	27 910,52
21318	Autres bâtiments publics	1 660 000,00	14 400,00	1 645 600,00	
2181	Installations générales, agencements et aménagemen	2 000,00			2 000,00
2182	Matériel de transport	48 000,00	45 870,00		2 130,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	29 000,00	26 850,60		2 149,40
2184	Mobilier	2 000,00			2 000,00
2188	Autres	43 443,58	23 812,46		19 631,12
Total des dépenses d'équipement		1 790 443,58	116 750,66	1 645 600,00	28 092,92
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHES	2 000,00			2 000,00
261	Titres de participallon	2 000,00			2 000,00
27	Autres immobilisations financières	14 500,00	14 500,00		
2764	Créances particuliers et autres pers.droit privé	14 500,00	14 500,00		
Total des dépenses financières		16 500,00	14 500,00		2 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 806 943,58	131 250,66	1 645 600,00	30 092,92
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		40 781,83		-40 781,83
192	Plus ou moins values sur cessions immobilisations		40 781,83		-40 781,83
TOTAL DEPENSES D'ORDRE			40 781,83		-40 781,83
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 806 943,58	172 032,49	1 645 600,00	-10 688,91
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	555 000,00	48 000,00		507 000,00
1321	Etat et établissements nationaux	120 000,00	48 000,00		72 000,00
1322	Régions	435 000,00			435 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	900 000,00			900 000,00
1641	Emprunts en euros	900 000,00			900 000,00
Total des recettes d'équipement		1 455 000,00	48 000,00		1 407 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		7 818,84		-7 818,84
10222	F.C.T.V.A.		7 818,84		-7 818,84
024	Produit des cessions d'immobilisations	20 000,00			
Total des recettes financières		20 000,00	7 818,84		12 181,16
TOTAL RECETTES REELLES		1 475 000,00	55 818,84		1 419 181,16
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	488 500,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		56 109,83		-56 109,83
2182	Matériel de transport		56 109,83		-56 109,83
Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement		488 500,00	56 109,83		432 390,17
TOTAL RECETTES D'ORDRE		488 500,00	56 109,83		432 390,17
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 963 500,00	111 928,67		1 851 571,33
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		612 443,58			

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11
LIBELLE : ACQUISITION OUTILLAG

POUR INFORMATION

Art.	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations		
DEPENSES		79 443,58	A	58 544,30		20 899,28	B	81 560,20
21	Immobilisations corporelles	79 443,58		58 544,30		20 899,28		81 560,20
2182	Matériel de transport	48 000,00		45 870,00		2 130,00		61 683,50
2188	Autres	31 443,58		12 674,30		18 769,28		19 876,70

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-58 544,30	D-B	-81 560,20

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 16
LIBELLE : MATERIEL INFORMAT.+B

POUR INFORMATION

Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES		47 000,00	A 43 806,36		3 193,64	B 55 346,88
20	Immobilisations incorporelles(sauf le 20	6 000,00	5 817,60		182,40	6 897,60
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licence	6 000,00	5 817,60		182,40	6 897,60
21	Immobilisations corporelles	41 000,00	37 988,76		3 011,24	48 449,28
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	29 000,00	26 850,60		2 149,40	36 385,26
2188	Autres	12 000,00	11 138,16		861,84	12 064,02

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	-43 806,36	D-B -55 346,88

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19
LIBELLE : AMENAGEMENT DES LOCA

POUR INFORMATION

Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES		4 000,00	A		4 000,00	B
21	Immobilisations corporelles	4 000,00			4 000,00	
2181	Installations générales, agencements et aménagemen	2 000,00			2 000,00	
2184	Mobilier	2 000,00			2 000,00	

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20
LIBELLE : ACQUISITION DU SIEGE SOCIAL

POUR INFORMATION

Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES		1 660 000,00	A 14 400,00	1 645 600,00		B 14 400,00
21	Immobilisations corporelles	1 660 000,00	14 400,00	1 645 600,00		14 400,00
21318	Autres bâtiments publics	1 660 000,00	14 400,00	1 645 600,00		14 400,00
RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
TOTAL RECETTES AFFECTEES		1 455 000,00	C 48 000,00		1 407 000,00	D 48 000,00
13	Subventions d'Investissement	555 000,00	48 000,00		507 000,00	48 000,00
1321	Etat et établissements nationaux	120 000,00	48 000,00		72 000,00	48 000,00
1322	Régions	435 000,00			435 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	900 000,00			900 000,00	
1641	Emprunts en euros	900 000,00			900 000,00	

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	33 600,00	D-B	33 600,00

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (Année N)	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (a)		7,00	4,00	11,00	1,00	8,34	9,34
Administrateur	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Attaché	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Attaché Principal	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Directeur Territorial	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Rédacteur	B	2,00		2,00		2,00	2,00
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B		2,00	2,00		1,20	1,20
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	1,00	2,00	3,00		2,14	2,14
FILIERE TECHNIQUE (b)		16,00	1,00	17,00		15,51	15,51
Ingénieur	A	9,00		9,00		9,00	9,00
Ingénieur Principal	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	2,00		2,00		2,00	2,00
Adjoint Technique 1ère Classe	C	1,00	1,00	2,00		1,43	1,43
Adjoint Technique 2ème Classe	C	1,00		1,00		0,08	0,08
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	2,00		2,00		2,00	2,00
FILIERE CULTURELLE (c)			1,00	1,00		0,90	0,90
Attaché de Conservation du Patrimoine	A		1,00	1,00		0,90	0,90
TOTAL GENERAL (a+b+c)		23,00	6,00	29,00	1,00	24,75	25,75

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
Agents occupant un emploi permanent						
Attaché	A	ADM	588		A	CDI
Attaché Principal	A	ADM	966		A	CDI
Directeur Territorial	A	ADM	985		A	CDI
Rédacteur	B	ADM	516		A	CDI
Rédacteur	B	ADM	516		A	CDI
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	ADM	518		A	CDI
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	ADM	350		A	CDD
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	ADM	454		A	CDI
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	ADM	454		A	CDI
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	ADM	375		A	CDI
Ingénieur	A	TECH	668		A	CDI
Ingénieur	A	TECH	750		A	CDI
Ingénieur	A	TECH	458		A	CDI
Ingénieur	A	TECH	710		A	CDI
Ingénieur	A	TECH	710		A	CDI
Ingénieur	A	TECH	430		A	CDI
Ingénieur	A	TECH	710		A	CDI
Ingénieur	A	TECH	750		A	CDI
Ingénieur Principal	A	TECH	966		A	CDI
Ingénieur	A	TECH	710		A	CDI
Technicien Principal de 1ère Classe	B	TECH	555		A	CDI
Technicien Principal de 1ère Classe	B	TECH	585		A	CDI
Adjoint Technique 1ère Classe	C	TECH	409		A	CDI
Adjoint Technique 1ère Classe	C	TECH	409		A	CDI
Adjoint Technique 2ème Classe	C	TECH	340		A	CDD
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	TECH	454		A	CDI
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	TECH	437		A	CDI
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	CULT	593		A	CDI
TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2
D2 - ARRETE - SIGNATURES	

Nombre de membres en exercice..... VOTES : Pour..... Nombre de membres présents..... Contre..... Nombre de suffrages exprimés..... Abstentions.....

Date de convocation : 15/03/2016

Présenté par

Christian FONT

A Millau , le 25/03/2016

Délibéré par le Comité syndical réuni en session

A Millau , le 25/03/2016

Les membres du Comité syndical ,

Zina BOURGUET // Patrick CASES

Titulaire // Suppléant - Région LRMP

Emmanuelle GAZEL // Vincent LABARTHE

Titulaire // Suppléant - Région LRMP

Aurèle MAILLOLS // Nelly FRONTANAU

Titulaire // Suppléant - Région LRMP

Annie BEL // Christine PRESNE

Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Jean-François GAILLARD // Christel SIGAUD LAURY

Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Christophe LABORIE // Jean-Philippe ABINAL

Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Claude ASSIER // Hugues RICHARD

Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Claude CONDOMINES // Thierry SOLIER

Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Alain FAUCONNIER // Boris BENEZECH

Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Daniel DIAZ // Hubert GRANIER

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Nicolas LEFEVERE // Bernard NIEL

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Gérard PRETRE // Alain NAYRAC

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Bernard ARNOULD // Anne-Claire SOLIER

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Monique BULTEL HERMENT // René MORENO

Titulaire // Suppléant - Région LRMP

Jean-Luc GIBELIN // (attente délibération Région)

Titulaire // Suppléant - Région LRMP

Jean-Sébastien ORCIBAL // Christian DUPRAZ

Titulaire // Suppléant - Région LRMP

Sébastien DAVID // Alain MARC

Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Emille GRAL // Valérie ABADIE ROQUES

Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Danielle VERGONNIER // Dominique GOMBERT

Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Sylvie AYOT // Elodie PLATET

Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Philippe RAMONDENC // Denis BROUGNOUNESQUE

Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Alain GAL // Olivier DE POUZLHAC

Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Simone GELY // Christian JULIEN

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Bernard POURQUIE // Achille FABRE

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Christophe SAINT-PERRE // Elodie PLATET

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Richard FIOL // Henri REGORD

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

H. Font vote pour M. Arnould

Christian

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES**Jean-Michel LADET // Alain VIOULAC***Titulaire // Suppléant - Communautés de communes**Mme Stahl 106 pour M. Ladet***Patrick GUENOT // Pierre PANTANELLA***Titulaire // Suppléant - Communautés de communes***Christian FONT // Sébastien PAUL***Titulaire // Suppléant - Communautés de communes***Daniel AURIOL // Dominique BOYER***Titulaire // Suppléant - Communautés de communes***Paul DUMOUSSEAU // Joël ESPINASSE***Titulaire // Suppléant - Communes rurales***Roger ROUQUETTE // Christian VERLAGUET***Titulaire // Suppléant - Communes rurales***Anne-Marie CONSTANS // Eilan ROQUES***Titulaire // Suppléant - Communes rurales***Martine ROUQUETTE // Adeline BOUDOU-THERON***Titulaire // Suppléant - Communes rurales***Bruno SIMONNET // Robert TOBIN***Titulaire // Suppléant - Communes rurales***Arnaud VIALA // Emilie GAYRAUD***Titulaire // Suppléant - Communes rurales***Max DALET // Patrick MACIEJEVSKI***Titulaire // Suppléant - Communes rurales***Michel WOLKOWITSKY // Marie-José RICO-TERRAL***Titulaire // Suppléant - Communautés de communes***Jean-Jacques SELLAM // Michel BERNAT***Titulaire // Suppléant - Communautés de communes***Yves VIALA // Thierry LOUBET***Titulaire // Suppléant - Communautés de communes***Evelyne STAHL // Marie-Thérèse GAY***Titulaire // Suppléant - Communes rurales***Sylvain Henri GOUBY //***Titulaire // Suppléant - Communes rurales***Marc AYRAL //***Titulaire // Suppléant - Communes rurales***Michel LEBLOND // Sébastien VILLENEUVE***Titulaire // Suppléant - Communes rurales***Michel SIMONIN // Marc TOURET***Titulaire // Suppléant - Communes rurales***Marcel CALMELS // Jean-Claude ARGUEL***Titulaire // Suppléant - Communes rurales***Nadine IZARD // Hubert CAPOULADE***Titulaire // Suppléant - Communes rurales***André MAZET // Véronique LOMBARD***Titulaire // Suppléant - Communes rurales*Certifié exécutoire par _____, compte tenu de la transmission en préfecture, le 7 04 2016
, et de la publication le _____

A Millau le 25/03/2016



**Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses**
71 Bd de l'Ayrolle - BP 50126
12101 MILLAU CEDEX
Tél : 05 65 61 35 50 Fax : 05 65 61 34 80

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160325-2016CA03-BF
Reçu le 07/04/2016

Délibération PNRGC n° 2016-041 du Conseil syndical du 03 juin 2016

Régularisation de l'actif – Sortie immobilisation – DM1

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Sylvie AYOT - Annie BEL - Adeline BOUDOU-THERON - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Hugues RICHARD - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel SIMONIN Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Hubert GRANIER donne son pouvoir à Paul DUMOUSSEAU Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Evelyne STAHL Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Bernard POURQUIE donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Gérard PRETRE donne son pouvoir à Daniel DIAZ Yves VIALA donne son pouvoir à Christian FONT Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Michel LEBLOND
■ Absents	Monique BULTEL-HERMENT - Daniel AURIOL - Bernard ARNOULD - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Max DALET - Simone GELY - Sylvain Henri GOUBY - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA

La décision budgétaire modificative n° 1 vise à régulariser la valeur de l'actif imputé sur les exercices précédents. L'écriture de 1 843,03 euros au total se neutralise et ne présente pas de réelle incidence sur la réalisation du budget 2016.

PARC NATUREL REGIONAL GRANDS CAUSSES - BUDGET PARC NATUREL REGIONAL DES GDS CAUSSES DM 2016 Décision

08/04/2016	Edition de Décision Modificative	1 / 1
------------	---	-------

Décision modificative n°1 (virement de crédit)

Description : Régularisation de l'actif - Sortie Immobilisations du budget principal (Imputées sur exercices antérieurs au 2183) et qui sont affectées aux budgets annexes - Régularisation article comptable

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
R I 21 21783 16 /A236		952,01	
R I 21 21783 16 /A56		891,02	
R I 21 2183 16 /A236	952,01		
R I 21 2183 16 /A56	891,02		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Recettes :	Ouvertures	1 843,03	
	Réductions	1 843,03	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	1 843,03
Solde Réductions	1 843,03
Ouv. - Réd.	

VOTE :

Pour : **37** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide cette décision budgétaire modificative.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160603-20160603bis_041-BF
Reçu le 09/06/2016

Délibération PNRGC n° 2016-042 du Conseil syndical du 3 juin 2016

Ouverture complémentaire de crédit budgétaire sur la participation au capital de la SEM Causses Energia – DM2
--

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Sylvie AYOT - Annie BEL - Adeline BOUDOU-THERON - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Hugues RICHARD - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel SIMONIN Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Hubert GRANIER donne son pouvoir à Paul DUMOUSSEAU Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Evelyne STAHL Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Bernard POURQUIE donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Gérard PRETRE donne son pouvoir à Daniel DIAZ Yves VIALA donne son pouvoir à Christian FONT Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Michel LEBLOND
■ Absents	Monique BULTEL-HERMENT - Daniel AURIOL - Bernard ARNOULD - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Max DALET - Simone GELY - Sylvain Henri GOUBY - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Dans le cadre de la création de la SEM Causses Energia, la prise de capital par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses s'élève à 41 000 €.

Dans le budget primitif la somme inscrite s'est limitée à 40 000 €, aussi il convient d'ajuster cette ligne budgétaire en la majorant de 1 000 € financés par un ponctionnement sur les dépenses imprévues.

08/04/2016	Edition de Décision Modificative	1 / 1
------------	---	-------

Décision modificative n°2 (Crédit supplémentaire)

Description : Ouverture complémentaire de crédits budgétaire sur participation capital SEM Causses Energia pour la porter à 41 000 euros conformément à la délibération n°2015-055 du CS du 18/11/2015 et aux statuts de la SEM (BP2016 = 40 000 + DM 1 000 = 41 000 euros de participation)

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 022 022		1 000,00	
D F 023 023 (ordre)	1 000,00		
D I 26 261 OPFI	1 000,00		
R I 021 021 OPFI (ordre)	1 000,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	1 000,00	1 000,00
	Réductions		1 000,00
Recettes :	Ouvertures	1 000,00	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	1 000,00
Solde Réductions	1 000,00
Ouv. - Réd.	

VOTE :

Pour : **37** Contre : Abstention :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide cette décision budgétaire modificative.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160603-20160603_042-BF
Reçu le 07/06/2016

Délibération n° 2016-043 du Conseil syndical du 03 juin 2016

Apurement des comptes 4581 et 4582 – DM3

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Sylvie AYOT - Annie BEL - Adeline BOUDOU-THERON - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Hugues RICHARD - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel SIMONIN Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Hubert GRANIER donne son pouvoir à Paul DUMOUSSEAU Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Evelyne STAHL Aurélien MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Bernard POURQUIE donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Gérard PRETTE donne son pouvoir à Daniel DIAZ Yves VIALA donne son pouvoir à Christian FONT Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Michel LEBLOND
■ Absents	Monique BULTEL-HERMENT - Daniel AURIOL - Bernard ARNOULD - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Max DALET - Simone GELY - Sylvain Henri GOUBY - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Monsieur le Président rappelle que des opérations sous mandat ont été comptabilisées de 1996 à 2000 dans le cadre du programme d'actions du Parc. Ces interventions ont été comptabilisées dans le cadre d'un budget annexe dissout en 2000.

D'une part, le dénouement de ces opérations n'a pas été retracé dans la comptabilité du Parc et les soldes des comptes 4581 et 4582 ont alors été repris dans la balance comptable du budget principal.

D'autre part, une recette de 63 250,74 euros relative aux heures de travail des agents du Parc (temps passé pour le suivi et la coordination des programmes) sur ces opérations a été compensée par des subventions des partenaires financiers (Etat, Région, Europe, Agence de l'eau Adour-Garonne, etc) ; la recette correspondante a été imputée à tort au compte 4582.

Il convient donc :

- de solder les comptes 4581 et 4582 ; il est demandé à Madame la trésorière de Millau de constater les écritures d'ordre non budgétaire suivantes :
 - Débit du compte 4582 : 1 261 843,25 euros
 - Crédit du compte 4581 : 1 261 843,25 euros
- d'établir un mandat de 63 250,74 euros au compte 4582 et un titre du même montant au compte 70878. Pour ce faire, il convient de prévoir en conséquence l'ouverture de crédits supplémentaires sur le budget principal du Parc conformément à la Décision Modificative n°3 jointe.

Monsieur le Président propose au Conseil syndical de délibérer sur les deux points ci-dessus afin de régulariser cette anomalie comptable et ainsi de répondre à la demande des services de la Trésorerie principale de Millau.

26/04/2016	Edition de Décision Modificative	1 / 1
------------	---	-------

Décision modificative n°3 (Crédit supplémentaire)

Description : Apurement des comptes 4581 et 4582 (opérations pour comptes de tiers) du budget annexe programme d'actions dissout en 2000

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 023 023 (ordre)	63 250,74		
D I 45 4582 OPFI	63 250,74		
R F 70 70878	63 250,74		
R I 021 021 OPFI (ordre)	63 250,74		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	63 250,74	63 250,74
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	63 250,74	63 250,74
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

VOTE :

Pour : **37** Contre : Abstention :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide cette décision budgétaire modificative.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160603-20160603_043-BF
Reçu le 07/06/2016

Délibération n° 2016-044 du Conseil syndical du 03 juin 2016

Mise en place de l'amortissement sur le budget principal et sorties de l'actif – DM4

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Sylvie AYOT - Annie BEL - Adeline BOUDOU-THERON - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Hugues RICHARD - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel SIMONIN Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Hubert GRANIER donne son pouvoir à Paul DUMOUSSEAU Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Evelyne STAHL Aurélié MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Bernard POURQUIE donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Gérard PRETRE donne son pouvoir à Daniel DIAZ Yves VIALA donne son pouvoir à Christian FONT Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Michel LEBLOND
■ Absents	Monique BULTEL-HERMENT - Daniel AURIOL - Bernard ARNOULD - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Max DALET - Simone GELY - Sylvain Henri GOUBY - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Cette délibération vise à régulariser le montant des amortissements 2016 conformément à la DM4 annexée.

I – AMORTISSEMENT

Pour donner suite à la demande des services de la trésorerie principale de Millau, il convient de mettre en place des opérations d'amortissement devenues obligatoires en nomenclature M14.

Monsieur le Président expose au conseil syndical qu'il y a lieu de mettre en place la méthode d'amortissement linéaire et, qu'il convient de définir la durée d'amortissement par catégorie des biens en fonction de leur durée de vie.

Durée d'amortissement proposée :

- Immobilisations incorporelles :
 - o logiciel (article 2051) : 2 ans
- Immobilisations corporelles :
 - o Installations générales, agencements, aménagements divers (article 2181) : 15 ans
 - o Véhicules (article 2182) : 5 ans
 - o Matériel de bureau et informatique (article 2183) : 3 ans
 - o Mobilier (article 2184) : 10 ans
 - o Autres matériels (article 2188) : 5 ans

II – SORTIES DE L'ACTIF

La Trésorerie édite une fois par an un état de l'actif qui recense par article comptable toutes les immobilisations du Syndicat mixte du Parc. Ce document fait l'objet d'un rapprochement comptable annuel avec la section d'investissement du compte administratif du Syndicat mixte.

En 2007, un recensement physique sur la globalité des immobilisations depuis la création du Syndicat mixte du Parc a été effectué. Des régularisations comptables ont été passées afin de mettre en phase les comptes et l'actif réel du Parc conformément à la délibération n°2008-36 du Comité syndical du 28 novembre 2008.

Dans un souci de maintenir nos comptes d'immobilisations et l'inventaire à jour, il a été décidé que le service comptable du Parc fasse un nouveau point en 2016, en concertation avec chacun des services d'affectation du ou des biens concernés (état de marche du bien, fonctionnalité et utilité du bien à ce jour, présence dans l'entreprise, mise au rebus, vente, mise en affectation, ...)

Au regard de ce travail et tel que prévu par la réglementation en vigueur, il est proposé de sortir de l'actif les biens renouvelables de plus de cinq ans autres que le matériel de transport. Ces biens ont été acquis avant le 31 décembre 2010.

Il est proposé d'établir un certificat administratif sur les immobilisations réformées - (Débit du compte 193 « Autres différences sur réalisations d'immobilisations » par le Crédit du compte où était enregistré initialement le bien mis en réforme) - et joint en annexe.

PARC NATUREL REGIONAL GRANDS CAUSSES - BUDGET PARC NATUREL REGIONAL DES GDS CAUSSES DM 2016 Décision

12/05/2016	Edition de Décision Modificative	1 / 1
------------	---	-------

Décision modificative n°4 (Crédit supplémentaire)

Description : Mise en place amortissement - dotation 2016

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 023 023 (ordre)		57 135,07	
D F 042 6811 (ordre)	57 135,07		
R I 021 021 OPFI (ordre)		57 135,07	
R I 040 28051 16 (ordre)	3 448,80		
R I 040 28182 11 (ordre)	24 489,14		
R I 040 28183 16 (ordre)	14 036,24		
R I 040 28184 19 (ordre)	186,22		
R I 040 28188 11 (ordre)	12 747,04		
R I 040 28188 16 (ordre)	2 227,63		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		57 135,07
	Réductions		57 135,07
Recettes :	Ouvertures	57 135,07	
	Réductions	57 135,07	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

Monsieur le Président propose au Conseil syndical :

- de valider la méthode linéaire et les durées d'amortissement listées ci-dessus
- de valider les sorties de l'actif par certificat administratif pris par le Président

VOTE :

Pour : **37** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide cette méthode de calcul des amortissements et les délibération et décision budgétaire modificative liées.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160603-20160603_044-BF
Reçu le 07/06/2016

Délibération n° 2016-045 du Conseil syndical du 03 juin 2016

Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Sylvie AYOT - Annie BEL - Adeline BOUDOU-THERON - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Hugues RICHARD - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel SIMONIN Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Hubert GRANIER donne son pouvoir à Paul DUMOUSSEAU Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Evelyne STAHL Auréliе MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Bernard POURQUIE donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Gérard PRETRE donne son pouvoir à Daniel DIAZ Yves VIALA donne son pouvoir à Christian FONT Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Michel LEBLOND
■ Absents	Monique BULTEL-HERMENT - Daniel AURIOL - Bernard ARNOULD - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Max DALET - Simone GELY - Sylvain Henri GOUBY - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Monsieur le Président propose au Conseil syndical, qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982, du décret du 19 novembre 1982 et de l'arrêté du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attributions de l'indemnité de conseil aux comptables du Trésor assurant les fonctions de receveur, soit attribuée une indemnité de conseil à Madame Sonia ROUCAUTE, Trésorier Principal, Receveur du Syndicat mixte, en application de l'article 3 de l'arrêté présenté.

Cette proposition de délibération acte le changement de comptable puisque que Madame Sonia ROUCAUTE remplace Madame Eve BREZET dans ses fonctions depuis le 1^{er} janvier 2016.

VOTE :

Pour : **37** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide cette proposition.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160603-20160603_045-DE
Reçu le 07/06/2016

Délibération n° 2016-046 du Conseil syndical du 03 juin 2016

Indemnité du Président et du Président délégué	
■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Sylvie AYOT - Annie BEL - Adeline BOUDOU-THERON - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Hugues RICHARD - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel SIMONIN Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Hubert GRANIER donne son pouvoir à Paul DUMOUSSEAU Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Evelyne STAHL Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Bernard POURQUIE donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Gérard PRETRE donne son pouvoir à Daniel DIAZ Yves VIALA donne son pouvoir à Christian FONT Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Michel LEBLOND
■ Absents	Monique BULTEL-HERMENT - Daniel AURIOL - Bernard ARNOULD - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Max DALET - Simone GELY - Sylvain Henri GOUBY - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Monsieur Alain FAUCONNIER a été réélu Président du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses le 26 juin 2014 (délibération n°2014-54).

Afin de répondre à la demande de la trésorerie et de régulariser la situation depuis cette 2^{ème} élection, il convient que le conseil syndical délibère sur l'attribution de l'indemnité du Président.

Le décret n°2006-1614 du 15 décembre 2006 relatif aux indemnités des présidents et vice-présidents de Parc naturel régional cadre le montant de l'indemnité qui est calculée sur la base de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice brut 1015) en application d'un pourcentage déterminé selon la superficie du Parc. La superficie du Parc naturel régional des Grands Causses est supérieure à 200 000 hectares, le taux en pourcentage à appliquer à l'indice est de 33%.

En 2011, lors de sa 1^{ère} élection en tant que Président du Parc naturel régional des Grands Causses, Monsieur Alain FAUCONNIER par délibération n°2011-85 du 21 septembre 2011 a cédé partiellement son indemnité de Président à Monsieur Christian FONT, vice-président après lui avoir donné par arrêté du 1^{er} septembre 2011 une délégation de représentation générale.

La délibération n°2011-85 prévoit l'attribution par cession partielle à Monsieur FONT d'une indemnité d'un montant mensuel net de 500 euros. Au regard des derniers taux en vigueur sur les charges sociales et afin de respecter les termes cette délibération, le taux de 33% sur le calcul de l'indemnité du 1^{er} trimestre 2016 se répartit de la façon suivante :

- 18,268% au profit de Monsieur Alain FAUCONNIER, Président
- 14,732% au profit de Monsieur Christian FONT, Président délégué.

L'indemnité est versée trimestriellement.

Monsieur le Président propose au Conseil syndical :

- de délibérer sur l'indemnité du Président afin de régulariser la situation depuis sa réélection en date du 26 juin 2014
- de maintenir la cession partielle de l'indemnité au président délégué en figeant les taux qui ont été déterminés pour le calcul de l'indemnité du 1^{er} trimestre 2016 à savoir 18,268% pour le Président et 14,732% pour le président délégué (et plus sur la base d'un net mensuel accordé).
Le fait de figer les taux permet une gestion plus équitable de la fluctuation des taux des charges sociales.

VOTE :

Pour : **37** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide cette proposition.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160603-20160603_046-DE
Reçu le 07/06/2016

Rénovation énergétique du bâtiment du Parc naturel régional des Grands Causses

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Sylvie AYOT - Annie BEL - Adeline BOUDOU-THERON - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Hugues RICHARD - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel SIMONIN Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Hubert GRANIER donne son pouvoir à Paul DUMOUSSEAU Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Evelyne STAHL Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Bernard POURQUIE donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Gérard PRETRE donne son pouvoir à Daniel DIAZ Yves VIALA donne son pouvoir à Christian FONT Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Michel LEBLOND
■ Absents	Monique BULTEL-HERMENT - Daniel AURIOL - Bernard ARNOULD - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Max DALET - Simone GELY - Sylvain Henri GOUBY - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Référence à la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses

- **Axe stratégique 1 :** Développer une gestion concertée des patrimoines naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir
 - **Objectif opérationnel 5.6 :** Contribuer à la lutte contre les changements climatiques et favoriser la gestion économe des ressources
- Article 5.6.1 :** La lutte contre les changements climatiques

Contexte et motif de l'action

En juillet 2009, un accord cadre de partenariat pour un Plan Climat Energie Territorial (PCET) a été établi entre l'ADEME, la Région Midi-Pyrénées et le Syndicat mixte du Parc des Grands Causses. Un PCET doit répondre à deux objectifs principaux :

- l'atténuation : réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire
- l'adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire et l'adapter à l'évolution du climat.

Fin 2011, le Comité syndical du Parc a validé le Plan Climat du Parc et son premier programme d'actions pour la période 2012 - 2014. En 2015, le Parc a été labélisé Territoire à énergie Positive pour la Croissance Verte par le [Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie](#) et en parallèle à conclu avec l'ADEME un Contrat d'Objectifs Territorial Energie Climat (COTEC) pour la période 2016/2018. Le projet suivant est extrait de celui-ci.

La rénovation énergétique des bâtiments est un axe fort de la politique du Parc. Ainsi, depuis 2011, 140 bâtiments publics et de santé ont été diagnostiqués et une quarantaine de bâtiments de logements collectif sont en cours (800 logements concernés).

Le Parc vient d'acquérir le bâtiment actuellement chauffé par des planchers chauffants électriques et des convecteurs électriques. Le bâtiment est faiblement isolé et le système de chauffage actuel ne permet pas de gérer au mieux l'énergie (inertie très importante liée au plancher chauffant sur dalle béton ; pas de distinction des zones est-ouest... ; régulation uniquement sur température extérieure et aucun moyen de gérer les apports de chaleur interne ou solaire).

Objectif de l'action

La rénovation énergétique du bâtiment du Parc vise à :

- Améliorer le confort des occupants et des visiteurs
- Maîtriser les consommations et dépenses d'énergie pour la structure (économie annuelle de l'ordre de 7 000 €)
- Réduire l'impact environnemental du bâtiment (30 Tonnes de CO₂/an évitées)

Enfin, le Parc souhaite faire de ce bâtiment, une vitrine de son projet de Territoire à énergie Positive et prévoit de l'interprétation envers les différents travaux menés (panneaux explicatifs, visites de site...).

Descriptif (modalités de mise en œuvre, partenariat...)

Le bâtiment est composé de 5 étages et d'un sous-sol. Dans le projet, 4 étages seront destinés à accueillir des bureaux et 1 pour des espaces communs (salles de réunion, salle de restauration...). Le projet de rénovation prévoit donc d'équiper l'ensemble du bâtiment en réseau hydraulique (basse température pour les bureaux et haute température pour les espaces communs) raccordé à une chaudière ainsi que la mise en place d'un système de ventilation et des travaux d'isolation au R+3 et R+4 (doublage des murs et isolation toiture) et quelques menuiseries au rez-de-chaussée.

Plus concrètement, il s'agira de mettre en place les travaux suivants :

- Mise en place d'un réseau hydraulique de chauffage (radiateurs, hydraulique, régulation, robinets thermostatiques...)
- Mise en place d'un système de ventilation (y compris régulation)
- Isolation des murs (Rdc, R+3 et R+4)
- Isolation de la toiture du R+4
- Isolation de la toiture terrasse du Rdc
- Isolation du plancher bas en sous-face
- Remplacement de menuiseries extérieures
- Mise en place de protection solaire
- Rénovation de l'éclairage

Budget prévisionnel

- Coût € HT :

Isolation des murs extérieurs par l'intérieur.....	52 685,10 €
Isolation de la toiture du R+4 + isolation du plancher bas en sous-face	10 739,60 €
Isolation de la toiture terrasse du Rdc	20 741,50 €
Remplacement de menuiseries extérieures	18 000,00 €
Mise en place d'un réseau hydraulique de chauffage (radiateurs, hydraulique, régulation, robinets thermostatiques...)	52 400,00 €
Mise en place d'un système de ventilation mécanique régulé	34 720,00 €
Mise en place de protection solaire (ombrières).....	15 900,00 €
Rénovation de l'éclairage (leds)	62 905,00 €

TOTAL € HT 268 091,20 €

- **Plan de financement :**

Etat (Territoire à Energie Positive et à Croissance Verte).....	93 831,92 €
Région Midi-Pyrénées / Languedoc Roussillon.....	93 831,92 €
Parc naturel régional des Grands Causses.....	80 427,36 €

TOTAL € HT..... 268 091,20 €

Indicateurs

- **Indicateurs de résultats :**
Production d'énergie générée (GWh)
Tonnes équivalent CO2 évitées
Tonnes équivalent pétrole substituées

VOTE :

Pour : **37** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide ce projet, le plan de financement et autorise le Président à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160603-20160603_047-DE
Reçu le 07/06/2016

Délibération PNRGC n° 2016-048 du Conseil syndical du 03 juin 2016

Mise en place d'une chaufferie bois sur le bâtiment du Parc naturel régional des Grands Causses

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Sylvie AYOT - Annie BEL - Adeline BOUDOU-THERON - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Hugues RICHARD - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel SIMONIN Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Hubert GRANIER donne son pouvoir à Paul DUMOUSSEAU Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Evelyne STAHL Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Bernard POURQUIE donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Gérard PRETTE donne son pouvoir à Daniel DIAZ Yves VIALA donne son pouvoir à Christian FONT Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Michel LEBLOND
■ Absents	Monique BULTEL-HERMENT - Daniel AURIOL - Bernard ARNOULD - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Max DALET - Simone GELY - Sylvain Henri GOUBY - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Référence à la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses

- **Axe stratégique 1 :** Développer une gestion concertée des patrimoines naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir
 - **Objectif opérationnel 5.6 :** Contribuer à la lutte contre les changements climatiques et favoriser la gestion économe des ressources
- Article 5.6.1 :** La lutte contre les changements climatiques

Contexte et motif de l'action

En juillet 2009, un accord cadre de partenariat pour un Plan Climat Energie Territorial (PCET) a été établi entre l'ADEME, la Région Midi-Pyrénées et le Syndicat mixte du Parc des Grands Causses. Un PCET doit répondre à deux objectifs principaux :

- l'atténuation : réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire
- l'adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire et l'adapter à l'évolution du climat.

Fin 2011, le Comité syndical du Parc a validé le Plan Climat du Parc et son premier programme d'actions pour la période 2012 - 2014. En 2015, le Parc a été labélisé Territoire à énergie Positive pour la Croissance Verte par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et en parallèle à conclu avec l'ADEME un Contrat d'Objectifs Territorial Energie Climat (COTEC) pour la période 2016/2018. Le projet suivant est extrait de celui-ci.

Le territoire du Parc est doté d'un fort potentiel de développement des énergies renouvelables : bois, éolien, solaire, méthanisation, biogaz... La production d'énergies renouvelables couvre d'ores et déjà plus de 36 % de l'énergie consommée sur le territoire (majoritairement hydraulique, éolien et bois) et de nombreux porteurs de projet sont présents sur le territoire.

Depuis 2009, le Parc a déjà amorcé de nombreuses actions dans ce secteur :

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160603-20160603_048-DE
Reçu le 07/06/2016

- L'accompagnement des porteurs de projets (bois, méthanisation, solaire) dans la phase développement (sensibilisation, études de faisabilité, accompagnement administratif, technique et financier)
- L'encadrement des projets éolien et photovoltaïque
- La mise en place en place d'une structure de vente de chaleur bois (Société d'économie mixte) chargée de développer, financer et exploiter les projets de réseaux de chaleur au bois du territoire, à partir des ressources en bois du territoire

Le Parc vient d'acquérir le bâtiment dont il était auparavant locataire et prévoit une rénovation complète de celui-ci et souhaite mener une réflexion sur le changement d'énergie qui est actuellement chauffé par des planchers chauffants électriques et des convecteurs électriques. Le bâtiment est moyennement isolé et le système de chauffage actuel ne permet pas de gérer au mieux l'énergie (inertie très importante liée au plancher chauffant sur dalle béton ; pas de distinction des zones est-ouest... ; régulation uniquement sur température extérieure et aucun moyen de gérer les apports de chaleur interne ou solaire).

Le bâtiment est composé de 5 étages et d'un sous-sol. Dans le projet, 4 étages seront destinés à accueillir des bureaux et 1 pour des espaces communs (salles de réunion, salle de restauration...).

Objectif de l'action

La mise en place d'une chaufferie bois déchiqueté sur le bâtiment du Parc vise à :

- Améliorer le confort des occupants et des visiteurs
- Maîtriser les consommations et dépenses d'énergie pour la structure (économie annuelle de l'ordre de 7 000 €)
- Réduire l'impact environnemental du bâtiment (30 Tonnes de CO₂/an évitées)

Enfin, le Parc souhaite faire de ce bâtiment, une vitrine de son projet de Territoire à énergie Positive et prévoit de l'interprétation envers les différents travaux menés (panneaux explicatifs, visites de site...).

Descriptif (modalités de mise en œuvre, partenariat...)

L'implantation de la chaufferie bois qui a été envisagée consisterait à installer la chaudière au sous-sol à proximité directe de la conduite technique verticale qui servirait l'ensemble des étages et permettrait d'inclure le conduit de fumée. La chaudière dépassant les 70 kW (Puissance envisagée de 120 kW) devra répondre aux normes coupe-feu.

Le silo de stockage du bois déchiqueté serait construit directement à proximité (dans la pente) et sera rempli par soufflage permettant ainsi un fort taux de remplissage. Le volume de stockage sera important grâce à la hauteur disponible (plus de 64 m³) ce qui se répercutera sur l'autonomie. Le taux de remplissage avoisinera 80 %, soit 50 m³ utile. 4 à 5 livraisons par an sont envisagées.

Voici les principaux travaux à effectuer :

- Création d'un local chaufferie d'environ 10 m² (4,4 m x 2,2 m) avec les normes de sécurité (cloison coupe-feu, porte coupe-feu assez large pour faire passer la chaudière, ventilation haute et basse, ...)
- Création d'un silo de stockage adossé à la chaufferie dans la pente existante comprenant les bouches de remplissage bois déchiqueté et granulés. Il devra être parfaitement étanche.
- Installation d'une chaudière automatique au bois déchiqueté de 120 kW avec ses périphériques (bouteille de mélange, vannes 3 voies de recyclage, modules de régulation, sondes...)
- Installation des systèmes d'amenée de bois (un desileur rotatif à pales avec vis sans fin traversant la cloison de la chaufferie)
- Installation du conduit de fumée en diamètre 180, double peau isolé avec modérateur de tirage (hauteur d'environ 20 mètres)

- Installation des équipements hydrauliques de la chaufferie (vannes de remplissage, vase d'expansion, tuyauteries départ chaudière...)
- Installation de l'électricité (alimentation en triphasé 400 V) et de la régulation de la chaufferie

Budget prévisionnel

- Coût € HT :

Chaudière bois et accessoires (desileur à pales avec vis d'amenée de bois, régulation, vis de remplissage de silo, bouteille de mélange)	38 000,00 €
Hydraulique chaufferie (vase d'expansion, départ circuit, vanne de remplissage...)	8 000,00 €
Fumisterie (Conduit de fumée en inox + modérateur de débit + raccordement)	10 000,00 €
Gros œuvre chaufferie et silo 10m ² (parois, cloisons, ventilation, mise aux normes contre le feu, alimentation en eau et électricité)	20 000,00 €
Electricité chaufferie	3 000,00 €
Honoraire maîtrise d'œuvre	11 000,00 €
TOTAL € HT	90 000,00 €

- Plan de financement :

Etat (Territoire à Energie Positive et à Croissance Verte).....	31 500,00 €
Région Midi-Pyrénées / Languedoc Roussillon.....	31 500,00 €
Parc naturel régional des Grands Causses.....	27 000,00 €
TOTAL € HT	90 000,00 €

Indicateurs

- Indicateurs de résultats :

Production d'énergie générée (GWh)
Tonnes équivalent CO₂ évitées
Tonnes équivalent pétrole substituées

VOTE :

Pour : **37** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide ce projet, le plan de financement et autorise le Président à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160603-20160603_048-DE
Reçu le 07/06/2016

Délibération PNRGC n° 2016-049 du Conseil syndical du 03 juin 2016

Travaux d'accessibilité du bâtiment du Parc naturel régional des Grands Causses

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Sylvie AYOT - Annie BEL - Adeline BOUDOU-THERON - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Hugues RICHARD - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel SIMONIN Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Hubert GRANIER donne son pouvoir à Paul DUMOUSSEAU Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Evelyne STAHL Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Bernard POURQUIE donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Gérard PRETTE donne son pouvoir à Daniel DIAZ Yves VIALA donne son pouvoir à Christian FONT Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Michel LEBLOND
■ Absents	Monique BULTEL-HERMENT - Daniel AURIOL - Bernard ARNOULD - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Max DALET - Simone GELY - Sylvain Henri GOUBY - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Référence à la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses

- **Axe stratégique 1 :** Développer une gestion concertée des patrimoines naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir

Contexte et objectifs de l'action

Le Parc des Grands Causses vient d'acquérir le bâtiment dont il était auparavant locataire et prévoit une rénovation de celui-ci afin d'améliorer le confort des occupants des visiteurs.

Si des travaux visant à maîtriser les consommations et dépenses énergétique seront menés, il convient également d'engager des travaux complémentaire visant à :

- Améliorer l'accès au bâtiment pour ses occupants et les visiteurs
- Faciliter les circulations
- Améliorer les conditions de travail et d'accueil
- Contribuer à l'égalité des droits et des chances

Descriptif de l'action

Le bâtiment est composé de 5 étages et d'un sous-sol. Dans le projet, 4 étages seront destinés à accueillir des bureaux et 1 pour des espaces communs et partagés (salles de réunion, salle de restauration...).

Chacun des étages et sous-sol seront accessible au public : partenaires, élus, grand public, habitants etc...

Le projet de rénovation prévoit donc des aménagements facilitant l'accueil de toutes personnes handicapées :

- redimensionnement sas escalier
- réfection des vestiaires Femmes & Hommes
- aménagement des WC existant en WC PMR

Budget prévisionnel

- **Coût € HT :**

Travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées / Sous-sol	28 347,90 €
Travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées / Rez-de-chaussée	9 044,40 €
Travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées / 1^{er} étage	9 289,33 €
Travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées / 2^{ème} étage	5 696,55 €
Travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées / 3^{ème} étage	9 153,55 €
Travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées / 4^{ème} étage	9 434,25 €
TOTAL € HT	70 965,98 €

- **Plan de financement :**

Région Midi-Pyrénées / Languedoc Roussillon (35 %)	24 800,00 €
Parc naturel régional des Grands Causses (65 %)	46 165,98 €
TOTAL € HT	70 965,98 €

VOTE :

Pour : **37** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide ce projet, le plan de financement et autorise le Président à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160603-20160603_049-DE
Reçu le 07/06/2016

Délibération n° 2016-050 du Conseil syndical du 03 juin 2016

Titularisation de personnel contractuel suite aux sélections professionnelles Ouverture de postes et réajustement du régime indemnitaire

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Sylvie AYOT - Annie BEL - Adeline BOUDOU-THERON - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Hugues RICHARD - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel SIMONIN Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Hubert GRANIER donne son pouvoir à Paul DUMOUSSEAU Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Evelyne STAHL Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Bernard POURQUIE donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Gérard PRETTE donne son pouvoir à Daniel DIAZ Yves VIALA donne son pouvoir à Christian FONT Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Michel LEBLOND
■ Absents	Monique BULTEL-HERMENT - Daniel AURIOL - Bernard ARNOULD - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Max DALET - Simone GELY - Sylvain Henri GOUBY - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Suite à la délibération n°2015-051 du 18 novembre 2015 prise à l'unanimité du conseil syndical et prévoyant la mise en place du dispositif de titularisation dans la fonction publique des agents remplissant les conditions prévues par la loi dite "Sauvadet" du 12 mars 2012

Suite à la réussite de tous les agents aux épreuves de sélections professionnelles qui se sont déroulées les 2 et 3 mars 2016 au centre de gestion de l'Aveyron

Dans ce cadre l'ensemble des agents seront nommés au grade de référence de leur CDI initial, pour quelques agents la nomination au grade de référence est impossible, ce qui nécessite l'ouverture de poste au tableau des effectifs correspondant à leur grade de nomination dans la fonction publique territoriale

Il est donc proposé d'ouvrir les postes suivants au 1^{er} juillet 2016 :

- 1 poste d'ingénieur territorial
- 1 poste d'attaché territorial
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe

Après la période de stage de 6 mois, les quatre postes anciennement occupés par les agents titularisés seront supprimés lors d'un prochain conseil syndical courant 2017.

Afin de pouvoir assurer le maintien des salaires nets de l'ensemble des agents concernés par la mesure, il convient de compléter le régime indemnitaire existant du syndicat mixte par la mise en place des primes suivantes :

Sur la filière technique

- La **Prime de service et de rendement** (PSR) est instaurée au profit du grade suivant, dans la limite des montants de référence annuels correspondants

Grade	Montant de référence	Coefficient
Technicien principal 2 ^{ème} classe	1 330 €	<= 2

- Une **indemnité spécifique de service** (ISS) est instaurée au profit du grade suivant, dans la limite des montants de référence annuels correspondants

Grade	Montant de référence	Coefficient
Technicien principal 2 ^{ème} classe	5 790,40 €	<= 1.1

De plus et, conformément à la délibération n°2015-046 du 2 octobre 2015 relative à la titularisation de deux agents contractuels reconnus handicapés, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Suite aux quatre ouvertures de postes évoqués ci-dessus et à la suppression de ce dernier le tableau des emplois et des effectifs du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses annexé à cette délibération est ainsi modifié à la date du 1^{er} juillet 2016.

**Tableau des emplois et des effectifs
du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
au 1er juillet 2016**

Cadre d'emplois/grades	Catégorie	Temps de travail	Effectifs inscrits au budget	Effectifs pourvus
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Directeur général des services 40 000 – 80 000	A	100 %	1	1
TOTAL			1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Administrateur	A	100 %	1	0
Directeur territorial	A	100 %	1	1
Attaché principal	A	100 %	1	0
Attaché	A	100 %	2	2
Rédacteur principal de 2ème classe	B	90 %	1	1
Rédacteur	B	100 %	2	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	57 %	2	2
Adjoint administratif de 1ère classe	C	100 %	1	1
TOTAL			11	9
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur principal	A	100 %	2	1
Ingénieur	A	100 %	10	10
Technicien territorial principal 1ère classe	B	100 %	2	1
Technicien territorial principal 2ème classe	B	100 %	1	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	100 %	2	1
Adjoint technique de 1ère classe	C	100 %	2	2
		42,85 %	1	1
TOTAL			20	17
FILIERE CULTURELLE				
Attaché de conservation du patrimoine	A	90 %	1	1
TOTAL			1	1

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide le tableau des effectifs proposé ainsi que les ajustements de régime indemnitaire.

VOTE :

Pour : **37** Contre : **0** Abstention : **0**

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160603-20160603_050-DE
Reçu le 07/06/2016

Délibération n° 2016-051 du Conseil syndical du 03 juin 2016

Convention triennale 2016-2018 entre le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Aveyron et le Parc naturel régional des Grands Causses

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Sylvie AYOT - Annie BEL - Adeline BOUDOU-THERON - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Hugues RICHARD - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel SIMONIN Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Hubert GRANIER donne son pouvoir à Paul DUMOUSSEAU Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Evelyne STAHL Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Bernard POURQUIE donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Gérard PRETRE donne son pouvoir à Daniel DIAZ Yves VIALA donne son pouvoir à Christian FONT Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Michel LEBLOND
■ Absents	Monique BULTEL-HERMENT - Daniel AURIOL - Bernard ARNOULD - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Max DALET - Simone GELY - Sylvain Henri GOUBY - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Référence à la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses

- Axe stratégique 1 : Développer une gestion concertée des patrimoines naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir
- Objectif opérationnel 5.2 : Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité)
Article 5.2.4 : Mettre en place le réseau Natura 2000

Contexte et motif de l'action

Les sports de nature, en pratique libre, encadrée ou lors de manifestations sportives, participent au développement touristique, économique, social, et à la valorisation du territoire. La pratique présente pour tous les publics, des intérêts éducatifs variés : sensibilisation à l'environnement, immersion dans un milieu, transmission de valeurs...

Le Parc et le CDOS sont tous deux engagés dans le soutien à l'animation territoriale de proximité et au développement maîtrisé des sports de nature ; ils ont donc décidé de formaliser leurs relations par la signature d'une convention triennale d'objectifs.

Cette convention s'inscrit dans la continuité du travail interministériel entre le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports et le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

La formalisation du travail commun entre ces structures dans le domaine des activités de pleine nature, s'est par exemple traduite dans les années précédentes par l'organisation conjointe d'évènements divers :

- réunion d'information et de sensibilisation pour les organisateurs de manifestations sportives ;
- journée d'échanges (élus, associations sportives, naturalistes) sur les pratiques de pleine nature ;
- édition de panneaux d'information sur les vautours ;
- formations auprès adhérents du CDOS, sur Natura 2000, les espèces protégées....

Objectifs

La présente convention vise notamment :

- o à permettre un développement maîtrisé des sports de nature au sein du Parc, qui soit compatible avec la préservation de l'environnement et les différents objectifs de la charte du Parc ;
- o à soutenir l'activité économique de proximité dans le secteur des sports de nature, notamment en accompagnant la création d'entreprises dans les secteurs des sports, de loisirs de nature et des pratiques culturelles ;
- o à promouvoir la formation des acteurs associatifs et professionnels concernés,
- o à mieux informer les pratiquants, les professionnels et les organisateurs des manifestations sportives des sports de nature, résidents et visiteurs, sur la recherche de l'équilibre entre la préservation de l'environnement et la pratique des sports de nature et leur développement ;
- o à soutenir des projets d'équipement respectueux de l'environnement en collaboration avec les différents services concernés.

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide cette proposition et autorise le Président à mettre en œuvre les démarches nécessaires à sa signature et à son application.

VOTE :

Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0
--

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2016-052 du Conseil syndical du 03 juin 2016

Désignation d'un représentant à la CLE du SAGE Tarn amont

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Sylvie AYOT - Annie BEL - Adeline BOUDOU-THERON - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Hugues RICHARD - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel SIMONIN Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Hubert GRANIER donne son pouvoir à Paul DUMOUSSEAU Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Evelyne STAHL Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Bernard POURQUIE donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Gérard PRETRE donne son pouvoir à Daniel DIAZ Yves VIALA donne son pouvoir à Christian FONT Michel WOLKOWITSKY donne son pouvoir à Michel LEBLOND
■ Absents	Monique BULTEL-HERMENT - Daniel AURIOL - Bernard ARNOULD - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Max DALET - Simone GELY - Sylvain Henri GOUBY - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Suite à la démission de Nicolas LEFEVERE, il convient de désigner un nouveau représentant à la CLE du SAGE Tarn amont.

Le Président propose : Bernard POURQUIE.

VOTE :

Pour : **37** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide cette désignation.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160603-20160603_052-DE
Reçu le 07/06/2016

Marché pour le bâtiment siège du Parc

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY- Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETTE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA - Yves VIALA - Michel WOLKOWITSKY
■ Procurations	Annie BEL donne son pouvoir à Sylvie AYOT Anne-Marie CONSTANS donne pouvoir à Michel LEBLOND Max DALET donne son pouvoir à André MAZET Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Arnaud VIALA Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Sylvain Henri GOUBY donne son pouvoir à Christophe LABORIE Emilie GRAL donne son pouvoir à Sébastien DAVID Aurélié MAILLOLS donne son pouvoir à Jean-Jacques SELLAM Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Philippe RAMONDENC donne son pouvoir à Christian FONT
■ Absents	Marc AYRAL - Monique BULTEL-HERMENT - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Paul DUMOUSSEAU - Alain GAL

Dans le cadre de la rénovation du bâtiment siège du Syndicat mixte, le Président informe le Conseil syndical de l'attribution des lots de travaux à l'issue de la procédure de consultation et de l'avis de la commission des achats du Syndicat mixte.

Il est à noter que ces montants s'inscrivent dans le budget voté en mars dernier.

VOTE :

Pour : **42** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical donne acte au Président pour la réalisation de ce marché.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr



travaux de rénovation de l'immeuble du PNR
boulevard de l'Ayrolle - 12100 Millau

tableau récapitulatif des offres



lot	libellé	estimation archi	entreprise	offre de base	option	entreprise proposée	offre avant nég.	écart/estimation	négociation	économie	prop offre à retenir
1	Gros Œuvre	70 347,00	Fabre Galzin	75 647,12		Fabre Galzin	75 647,12	7,01%	74 000,00	1 647,12	74 000,00
2	Charpente	3 850,00	Austruy	3 588,85		Austruy	3 588,85	-7,28%	3 588,85		3 588,85
			SICOB	5 846,08							
3	Enduit extérieur	5 692,50	Euro Façade Salvat	6 544,50		Euro Façade Salvat	6 544,50	13,02%	6 544,50		6 544,50
4	Couverture/Étanchéité	20 741,50	SOPRIBAT	24 989,01		SOPRIBAT	24 989,01	17,00%	24 489,23	499,78	24 489,23
			Aveyron Couverture	30 260,07							
5	Menuiserie Extérieure	18 000,00	Ets Angles	15 357,56		Ets Angles	15 357,56	-17,21%			15 357,56
			Rouergue Aluminium	15 842,19							
6	Plâtrerie/Isolation	62 338,00	Caumes & Fils	53 613,83		Caumes & Fils	53 613,83	-16,27%	53 613,83		53 613,83
7	Menuiserie Intérieure	65 272,00	Gauza	46 425,00	3 978,00	Gauza	46 425,00	-40,60%			46 425,00
			Cartillac Matzac	58 676,00	1 410,00						
			Févrle Jean Marc	83 945,80	3 100,50						
8	Carrelage	35 663,30	Caumes & Fils	33 495,17					31 727,27	1 767,90	31 727,27
			Les Chapes d'Oit	32 684,80		Les Chapes d'Oit	32 684,80	-9,11%			
9	Faux plafond modulaire	23 876,72	Belet Isolation	25 531,98		Belet Isolation	25 531,98	6,48%	25 400,00	131,98	
			JP Boissonnade	29 253,00					24 923,97	4 329,03	24 923,97
10	Electricité HT/BT	67 805,00	SOGELEC	77 439,98	995,95	SOGELEC	77 439,98	12,44%	79 000,00	-1 560,02	79 000,00
			2AE Marinoso/Verdell	111 842,00					105 000,00	6 842,00	
			CEGELEC	147 827,07					140 000,00	7 827,07	
11	Plomberie/Sanitaire	18 465,00	Equinoxe	42 828,93					39 746,53	3 082,40	
			sarl BILLY	30 300,00		sarl BILLY	30 300,00	39,06%	29 900,00	400,00	29 900,00
			G3C Energie	46 637,50							
12	Chauffage central bois	109 100,00	Equinoxe	113 342,15		Equinoxe	113 342,15	7,01%	105 636,80	7 705,35	
			sarl BILLY	116 500,00					103 800,00	12 700,00	103 800,00
13	Ventilation mécanique	34 720,00	sarl BILLY	40 200,00		SARL BILLY	40 200,00	13,63%	39 800,00	400,00	39 800,00
14	Peinture	65 014,70	Zuttani	46 402,60					43 154,42	3 248,18	
			Campo	33 791,91		Campo	33 791,91	-92,40%	32 500,00	1 291,91	32 500,00
15	Revêtement sol souple	19 149,75	NF Pose Nicolas	15 499,76	479,63	NF Pose	15 499,76		14 724,77	774,99	14 724,77
			Zuttani	17 659,05					16 422,92	1 236,13	
16	Métallerie	21 400,00	Ets Angles	51 660,45	5 850,50	Ets Angles	51 660,45	58,58%	49 553,70	2 106,75	49 553,70
17	Couverture PV	73 270,67	SUNVIE	104 858,08							
			C2A	78 843,08		C2A	78 843,08	7,07%	77 999,88	843,20	77 999,88
Totaux		714 706,14					725 459,98	1,48%			707 948,56

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160902-20160902_058-BF
Reçu le 07/09/2016

Délibération PNRGC n° 2016-059 du Conseil syndical du 02 septembre 2016

Démarche de valorisation Larzac – Viaduc de Millau : complément d'étude

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY- Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETTE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA - Yves VIALA - Michel WOLKOWITSKY
■ Procurations	Annie BEL donne son pouvoir à Sylvie AYOT Anne-Marie CONSTANS donne pouvoir à Michel LEBLOND Max DALET donne son pouvoir à André MAZET Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Arnaud VIALA Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Sylvain Henri GOUBY donne son pouvoir à Christophe LABORIE Emilie GRAL donne son pouvoir à Sébastien DAVID Aurélié MAILLOLS donne son pouvoir à Jean-Jacques SELLAM Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Philippe RAMONDENC donne son pouvoir à Christian FONT
■ Absents	Marc AYRAL - Monique BULTEL-HERMENT - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Paul DUMOUSSEAU - Alain GAL

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses assure la maîtrise d'ouvrage et la coordination de la « Démarche de valorisation du Larzac et du Viaduc de Millau » à travers les travaux du SCoT et des 2 PLUI.

En ce sens, les équipes du PNR et celles des communautés de communes de Larzac et Vallées et de Millau Grands Causses ont élaboré une démarche commune en collaboration avec la DREAL.

Dans ce cadre, 2 nouvelles actions sont proposées :

- Projet de « Restauration de la trame des milieux ouverts herbacés par la reconquête pastorale »
- Construire une destination phare « Causse du Larzac et ses Vallées ».

Une aide de l'État d'un montant maximum de 20 000 € HT est attribuée au Parc Naturel Régional des Grands Causses (en complément des 50 000 € déjà attribués) pour la réalisation de ce complément.

La description de ces actions, les budgets prévisionnels, figurent en annexe.

Il est demandé au Conseil syndical de délibérer sur la mise en œuvre de ces deux nouvelles actions et d'autoriser le Président à engager les démarches utiles et à signer tous les documents nécessaires à leur mise en œuvre et à leur financement.

VOTE :

Pour : **42** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical approuve à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160902-20160902_059-DE
Reçu le 07/09/2016

Délibération PNRGC n°2016-060 du Conseil syndical du 02 septembre 2016

**Programme opérationnel Interrégional FNADT Massif Central
Sensibilisation à la pierre clavée - Programmation 2014-2020**

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY- Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean- Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETTE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA - Yves VIALA - Michel WOLKOWITSKY
■ Procurations	Annie BEL donne son pouvoir à Sylvie AYOT Anne-Marie CONSTANS donne pouvoir à Michel LEBLOND Max DALET donne son pouvoir à André MAZET Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Arnaud VIALA Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Sylvain Henri GOUBY donne son pouvoir à Christophe LABORIE Emilie GRAL donne son pouvoir à Sébastien DAVID Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Jean-Jacques SELLAM Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Philippe RAMONDENC donne son pouvoir à Christian FONT
■ Absents	Marc AYRAL - Monique BULTEL-HERMENT - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Paul DUMOUSSEAU - Alain GAL

La présente délibération a pour but de réajuster le plan de financement de l'opération décrite ci-après et validée par le Conseil syndical du 2 octobre 2015

Intitulé de l'opération : Chantier de sensibilisation et de référence sur la pierre sèche clavée

Intitulé de l'action : Études de marché économiques sur la lauze et la pierre sèche

Bénéficiaire : Parc naturel régional des Grands Causses

Dates de début et de fin de l'opération : Janvier 2016 à décembre 2017

Objectifs visés

Inventorier les typologies des différents ouvrages en pierres clavées sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses : Soutènements, berges, chaussées...

Mettre en place un chantier afin de vérifier la pertinence de cette technique pour restaurer les berges de cours d'eaux en milieu urbain.

Tester les ouvrages créés pour argumenter des cahiers techniques dans le cadre de l'action :

11.1 Chantiers de référence « pierre sèche » portée par les Artisans Bâisseurs en Pierre Sèche (ABPS).

Sensibiliser les maîtres d'ouvrages publics ou privés ainsi que les entrepreneurs de génie civil à ces techniques patrimoniales par l'élaboration d'un dossier technique.

Résultats attendus de l'action

Sensibiliser les aménageurs sur la technique de la « Pierre Clavée ».

Collaborer à l'homologation des règles professionnelles pour la pierre sèche clavée en milieu humide.

Ce chantier a pour but de démontrer la fiabilité de la technique de la pierre sèche clavée. Cette technique traditionnelle est très répandue au sud du massif central : Monts d'Ardèche, Cévennes, Monts-d'Orb, Monts de Lacaune ainsi que sur les berges des cours d'eaux qui les irriguent. L'inventaire réalisé sur les bassins versants de la Sorgues et du Dourdou révèle un usage intensif de cette technique tant au niveau des soutènements que des chaussées ou du maintien des berges. Ce constat peut s'étendre à la partie cévenole du Parc comme au piedmont des Monts de Lacaune ainsi qu'à la Vallée du Rance.

Moyens prévus, modalités de mise en œuvre de l'action

- La maîtrise d'œuvre du diagnostic sera réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses.
- Le suivi du chantier référence sera effectué par les ABPS.
- La maîtrise d'ouvrage du chantier sera faite par la commune retenue pour ce chantier référence. Une priorité sera donnée aux communes touchées par la crue de Novembre 2014.
- L'élaboration du dossier technique sera réalisée par le PNRGC en relation étroite avec les Parcs des Monts d'Ardèche et des Causses du Quercy et des ABPS.

Intervenants internes (identification, qualité, ...)

Didier Aussibal, Chargé de mission Architecture et Urbanisme

Partenariat envisagé pour la mise en œuvre de l'action

Artisans qualifiés en bâti de pierres sèches, Parcs naturels régionaux des Causses du Quercy et des Monts d'Ardèche, Parc national des Cévennes, ABPS, Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aveyron.

Résultats/livrables attendus

Réalisation d'un document de sensibilisation à la pierre Clavée (dossier technique).

Budget

Budget		Total
Frais d'animation et coordination	Coordination et animation PNRGC	10 jours
	Participation au comité de pilotage massif central	6 jours
	Réunions avec partenaires pour la mise en place du chantier de référence	10 jours
Sous-Total : 26 journées x 285 € =		7 410 €
Frais d'ingénierie	Diagnostic sur les pierres clavées à l'échelle du Parc	20 jours
	Prise de connaissance des données d'études existantes : mise en évidence des enjeux technico-économiques de la pierre sèche clavée en milieu humide	
	Analyse du contexte massif central	
	Synthèse des données	
	Elaboration de documents de sensibilisation « dossier technique du Parc » en coordination avec les autres Parcs et les ABPS	
Sous-Total : 20 journées x 285 € =		5 700 €
Réalisation des documents de sensibilisation		
Frais d'ingénierie	Relectures des productions écrites, validation graphique des documents 4 journées x 212 € =	848 €
Conception et édition	Conception graphique	500 €
	Impression 500 exemplaires	500 €
Sous-Total :		1848 €
Total		14 958 €

Recettes

CPIER - Crédit FNADT (70%) : 10 470,60 €

Autofinancement (30%) : 4 487,40 €

L'autofinancement de 30 % correspond à la valorisation du temps passé par les agents du Syndicat mixte.

VOTE :

Pour : **42** Contre : **0** Abstention : **0**

Le Conseil syndical approuve le financement et autorise le Président à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents afférents.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2016-061 du Conseil syndical du 02 septembre 2016

**Remplacement Jean-Jacques SELLAM à la Commission de sélection des offres /
Commission d'appel d'offres du Parc**

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY- Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETTE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA - Yves VIALA - Michel WOLKOWITSKY
■ Procurations	Annie BEL donne son pouvoir à Sylvie AYOT Anne-Marie CONSTANS donne pouvoir à Michel LEBLOND Max DALET donne son pouvoir à André MAZET Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Arnaud VIALA Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Sylvain Henri GOUBY donne son pouvoir à Christophe LABORIE Emilie GRAL donne son pouvoir à Sébastien DAVID Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Jean-Jacques SELLAM Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Philippe RAMONDENC donne son pouvoir à Christian FONT
■ Absents	Marc AYRAL - Monique BULTEL-HERMENT - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Paul DUMOUSSEAU - Alain GAL

Actuellement, la composition de la commission est la suivante :

- Le Président ou son représentant	Paul DUMOUSSEAU	Délibération n° 2014-73 du Comité syndical du vendredi 18 juillet 2014
- 5 membres titulaires	Philippe RAMONDENC Jean-Jacques SELLAM Emmanuelle GAZEL Claude ASSIER	
- 5 membres suppléants	Alain GAL Michel SIMONIN André MAZET Danièle VERGONNIER Bernard POURQUIE	Délibération n° 2015-003 du Conseil syndical du vendredi 27 février 2015 Délibération n° 2016-002 du Conseil syndical du 19 février 2016

Jean-Jacques SELLAM souhaite ne plus faire partie de cette commission.
Il convient de procéder à une nouvelle désignation.

Le Président propose la désignation en tant que titulaire de Monsieur André MAZET et Monsieur Pierre PANTANELLA en tant que suppléant.

VOTE :

Pour : **42** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160902-20160902_061-DE
Reçu le 07/09/2016

Désignation de représentants à l'Assemblée des Territoires

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY- Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA - Yves VIALA - Michel WOLKOWITSKY
■ Procurations	Annie BEL donne son pouvoir à Sylvie AYOT Anne-Marie CONSTANS donne pouvoir à Michel LEBLOND Max DALET donne son pouvoir à André MAZET Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Arnaud VIALA Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Sylvain Henri GOUBY donne son pouvoir à Christophe LABORIE Emilie GRAL donne son pouvoir à Sébastien DAVID Aurélié MAILLOLS donne son pouvoir à Jean-Jacques SELLAM Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Philippe RAMONDENC donne son pouvoir à Christian FONT
■ Absents	Marc AYRAL - Monique BULTEL-HERMENT - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Paul DUMOUSSEAU - Alain GAL

Suite au courrier de Madame la Présidente de la Région Occitanie présentant le dispositif de l'Assemblée des Territoires, il est proposé de désigner les représentants suivants pour le Parc naturel régional des Grands Causses :

- Rouergue Séveragais : 1 titulaire + 1 suppléant
- Millavois : 2 titulaires + 2 suppléants
- Saint-Affricain : 2 titulaires + 2 suppléants

Le Président propose la désignation :

Pour le territoire du Saint-Affricain :

- Annie BEL et Alain FAUCONNIER, titulaires
- Martine ROUQUETTE et Bernard ARNOULD, suppléants

Pour le territoire du Millavois :

- Gérard PRETRE et Christophe LABORIE, titulaires
- Elodie PLATET et Danièle VERGONNIER, suppléants

Pour le territoire du Rouergue Séveragais :

- Marie-Thérèse GAY, titulaire
- Alain GAL, suppléant

VOTE :

Pour : **42** Contre : **0** Abstention : **0**

Cette disposition est approuvée à main levée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président

Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160902-20160902_062-DE
Reçu le 07/09/2016

Proposition de sollicitation d'un avenant TEPCV

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY- Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA - Yves VIALA - Michel WOLKOWITSKY
■ Procurations	Annie BEL donne son pouvoir à Sylvie AYOT Anne-Marie CONSTANS donne pouvoir à Michel LEBLOND Max DALET donne son pouvoir à André MAZET Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Arnaud VIALA Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Sylvain Henri GOUBY donne son pouvoir à Christophe LABORIE Emilie GRAL donne son pouvoir à Sébastien DAVID Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Jean-Jacques SELLAM Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Philippe RAMONDENC donne son pouvoir à Christian FONT
■ Absents	Marc AYRAL - Monique BULTEL-HERMENT - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Paul DUMOUSSEAU - Alain GAL

Dans le cadre du dispositif TEPCV, le Président propose au Conseil syndical de solliciter Madame la Ministre de l'Ecologie en vue de la signature d'un avenant destiné à obtenir un complément de financement à la convention initiale signée en juillet 2015 et permettant de soutenir des actions emblématiques sur le territoire du Parc dans le cadre de la mise en œuvre des actions relevant de la stratégie énergétique du territoire.

Après avoir pris connaissance de ces propositions le Conseil syndical autorise le Président à engager toutes les démarches utiles et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet d'avenant.

VOTE :

Pour : **42** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160902-20160902_063-DE
Reçu le 07/09/2016

Délibération PNRGC n° 2016-064 du Conseil syndical du 02 septembre 2016

Dossier de candidature Pôle Pleine Nature

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY- Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETTE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA - Yves VIALA - Michel WOLKOWITSKY
■ Procurations	Annie BEL donne son pouvoir à Sylvie AYOT Anne-Marie CONSTANS donne pouvoir à Michel LEBLOND Max DALET donne son pouvoir à André MAZET Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Arnaud VIALA Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Sylvain Henri GOUBY donne son pouvoir à Christophe LABORIE Emilie GRAL donne son pouvoir à Sébastien DAVID Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Jean-Jacques SELLAM Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Philippe RAMONDENC donne son pouvoir à Christian FONT
■ Absents	Marc AYRAL - Monique BULTEL-HERMENT - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Paul DUMOUSSEAU - Alain GAL

Dans le cadre de l'appel à candidature « Pôle de Pleine Nature » à l'échelle du Massif Central, il est proposé la candidature ci-jointe en partenariat avec le PETR du Lévézou et les Communautés de communes du territoire des Grands Causses.

Après en avoir fait une présentation globale, le Conseil syndical autorise le Président à engager les démarches utiles et à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de cette candidature ainsi qu'à sa mise en œuvre opérationnelle.

VOTE :

Pour : **42** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical approuve à l'unanimité le projet de délibération.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160902-20160902_064-DE
Reçu le 07/09/2016

Délibération PNRGC n° 2016-065 du Conseil syndical du 02 septembre 2016

Avenant à la convention DREAL pour action de vulgarisation de la Trame Verte et Bleue

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY- Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETTE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA - Yves VIALA - Michel WOLKOWITSKY
■ Procurations	Annie BEL donne son pouvoir à Sylvie AYOT Anne-Marie CONSTANS donne pouvoir à Michel LEBLOND Max DALET donne son pouvoir à André MAZET Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Arnaud VIALA Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Sylvain Henri GOUBY donne son pouvoir à Christophe LABORIE Emilie GRAL donne son pouvoir à Sébastien DAVID Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Jean-Jacques SELLAM Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Philippe RAMONDENC donne son pouvoir à Christian FONT
■ Absents	Marc AYRAL - Monique BULTEL-HERMENT - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Paul DUMOUSSEAU - Alain GAL

Dans le cadre d'un avenant à la convention 2016 liant la DREAL Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses, il est proposé un avenant de 12 000 € valorisant nos actions de vulgarisation de la Trame Verte et Bleue à destination des aménageurs.

Après lecture du projet d'action, le Conseil syndical autorise le Président à solliciter le financement complémentaire pour cette action et à signer l'avenant à la convention annuelle.

VOTE :

Pour : **42** Contre : **0** Abstention : **0**

Après présentation de la délibération par le Président, le Conseil syndical approuve cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160902-20160902_065-DE
Reçu le 07/09/2016

Délibération PNRGC n°2016-066 du Conseil syndical du 02 septembre 2016

Délibération de mandat spécial

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY- Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA - Yves VIALA - Michel WOLKOWITSKY
■ Procurations	Annie BEL donne son pouvoir à Sylvie AYOT Anne-Marie CONSTANS donne pouvoir à Michel LEBLOND Max DALET donne son pouvoir à André MAZET Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Arnaud VIALA Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Sylvain Henri GOUBY donne son pouvoir à Christophe LABORIE Emilie GRAL donne son pouvoir à Sébastien DAVID Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Jean-Jacques SELLAM Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Philippe RAMONDENC donne son pouvoir à Christian FONT
■ Absents	Marc AYRAL - Monique BULTEL-HERMENT - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Paul DUMOUSSEAU - Alain GAL

Dans le cadre de la délégation de représentation générale du Syndicat mixte du Parc, Monsieur le Président propose au Conseil syndical de délibérer sur le remboursement des frais relatifs aux déplacements effectués hors territoire du Parc par Monsieur Christian FONT, Président délégué, conformément aux ordres de missions signés par délégation du Président par le Directeur Général des Services et par l'intéressé.

Les déplacements listés ci-dessous couvrent la période d'avril à juillet 2016 :

Date	Lieu	Objet
29 avril 2016	Saint-Gervais-sous-Meymont (63880)	Colloque Forêts Anciennes
13 mai 2016	Rodez - Conseil Départemental	Diagnostic Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public
20 mai 2016	Rodez - Conseil Départemental	RV avec François GAILLARD
24 mai 2016	Meyrueis (48150)	Lâcher de gypaètes barbus
13 juin 2016	Rodez - Préfecture	Comité Départemental de suivi des mesures
17 juin 2016	Olette (66360)	Rencontre Réseau des PNR LR-MP
4 juillet 2016	Sigean (11130)	Rencontre Réseau des PNR LR-MP
6 juillet 2016	Paris (Fédé des PNR)	Conférence Relation Pdt / Directeur

VOTE :

Pour : **42** Contre : **0** Abstention : **0**

Après présentation de la délibération par le Président, le Conseil syndical approuve cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160902-20160902_066-DE
Reçu le 07/09/2016

Décision modificative DM5 – Crédit supplémentaire

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY- Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA - Yves VIALA - Michel WOLKOWITSKY
■ Procurations	Annie BEL donne son pouvoir à Sylvie AYOT Anne-Marie CONSTANS donne pouvoir à Michel LEBLOND Max DALET donne son pouvoir à André MAZET Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Arnaud VIALA Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Sylvain Henri GOUBY donne son pouvoir à Christophe LABORIE Emilie GRAL donne son pouvoir à Sébastien DAVID Aurélié MAILLOLS donne son pouvoir à Jean-Jacques SELLAM Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Philippe RAMONDENC donne son pouvoir à Christian FONT
■ Absents	Marc AYRAL - Monique BULTEL-HERMENT - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Paul DUMOUSSEAU - Alain GAL

Il s'agit de réajuster en section d'investissement l'ensemble des crédits tant en recettes qu'en dépenses afin de permettre l'acquisition de 5 véhicules hybrides, d'un logiciel RH, de parts de capital de la SPL ARPE, les travaux du bâtiment et d'intégrer les recettes liées à la vente des véhicules d'occasion. L'opération s'équilibre en recettes et dépenses sans impacter d'autres opérations comptables du BP 2016.

02/09/2016	Edition de Décision Modificative	1 / 1
------------	---	-------

Décision modificative n°5 (Crédit supplémentaire)

Description : Ajustement section investissement : acquisition logiciel RH gestion des carrières - crédit supplt acquisition 5 véhicules hybride - participation capital SPLARPE - abondement article bâtiments et prise en compte des cessions et reprises envisagées en 2016 date de délibération : 02/09/2016

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 20 2051 16	2 000,00		
D I 21 21318 20	41 000,00		
D I 21 2182 11 /A272	5 000,00		
D I 26 261 OPFI	2 000,00		
R I 024 024 OPFI	50 000,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	50 000,00	
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	50 000,00	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

VOTE :

Pour : **42** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide à l'unanimité cette décision modificative.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20160902-20160902_067-BF
Reçu le 07/09/2016

Délibération SPANC n°2016-068 du Comité syndical du 02 décembre 2016

Demande d'admission en non-valeurs SPANC

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Claude ASSIER - Marc AYRAL - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Sylvain Henri GOUBY - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Max DALET donne son pouvoir à André MAZET Alain GAL donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA
■ Absents excusés	Sylvie AYOT - Arnaud VIALA

Suivie à la saisine de Madame ROUCAUTE, Trésorière du Syndicat mixte, il est proposé d'admettre en non-valeur une série de redevances SPANC non acquittées et non recouvrables dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le montant total de ces non-valeurs s'élève à 2000,69 euros.

VOTE :

Pour : **21** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette demande et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20161202-20161202_068-DE
Reçu le 07/12/2016

Délibération **PNRGC n° 2016-069** du Comité syndical du 02 décembre 2016

Convention cadre avec le Ministère de la Défense

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marc AYRAL - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOLE - Christian FONT - Jacques GAUER - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Sylvain Henri GOUBY - Émilie GRAL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETTE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER - Yves VIALA
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Christian FONT Sylvie AYOT donne son pouvoir à Sébastien DAVID Annie BEL donne son pouvoir à Michel SIMONIN Zina BOURGUET donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Max DALET donne son pouvoir à André MAZET Alain GAL donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Hubert GRANIER donne son pouvoir à Gérard PRETTE Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Evelyne STAHL Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE
■ Absents excusés	Aurélie MAILLOLS - Monique BULTEL-HERMENT - Jean-Luc GIBELIN Christophe LABORIE - Arnaud VIALA

A l'occasion de l'installation de la 13^{ème} DBLE sur le Camp de La Cavalerie, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses a engagé une démarche partenariale avec le Ministère de La Défense afin que cette installation se déroule dans un maximum d'harmonie avec le territoire.

Cette démarche volontariste s'est finalisée par une convention de principe signée lors de la venue du Ministre.

Le Président rend compte du contenu de cette convention afin que le Comité syndical en prenne acte.

VOTE :

Pour : **43** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical prend acte de cette convention.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20161202-20161202_069-DE
Reçu le 07/12/2016

Délibération PNRGC n° 2016-070 du Comité syndical du 02 décembre 2016

Convention de partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat pour l'Eco-Défi

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marc AYRAL - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOLE - Christian FONT - Jacques GAUER - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Sylvain Henri GOUBY - Émilie GRAL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER - Yves VIALA
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Christian FONT Sylvie AYOT donne son pouvoir à Sébastien DAVID Annie BEL donne son pouvoir à Michel SIMONIN Zina BOURGUET donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Max DALET donne son pouvoir à André MAZET Alain GAL donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Hubert GRANIER donne son pouvoir à Gérard PRETRE Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Evelyne STAHL Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE
■ Absents excusés	Aurélie MAILLOLS - Monique BULTEL-HERMENT - Jean-Luc GIBELIN Christophe LABORIE - Arnaud VIALA

Dans le cadre de la dynamique Territoire à Énergie Positive, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses a engagé une démarche innovante avec les acteurs du territoire, laquelle démarche est finalisée dans une convention avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aveyron.

VOTE :

Pour : **43** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette convention annexée à la présente délibération et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20161202-20161202_070-DE
Reçu le 07/12/2016

Délibération PNRGC n° 2016-071 du Comité syndical du 02 décembre 2016

Convention de partenariat avec IPAMAC pour la Grande Traversée du Massif Central à VTT en itinérance

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marc AYRAL - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Jacques GAUER - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Sylvain Henri GOUBY - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER - Yves VIALA
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Christian FONT Sylvie AYOT donne son pouvoir à Sébastien DAVID Annie BEL donne son pouvoir à Michel SIMONIN Zina BOURGUET donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Max DALET donne son pouvoir à André MAZET Alain GAL donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Hubert GRANIER donne son pouvoir à Gérard PRETRE Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Evelyne STAHL Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE
■ Absents excusés	Aurélie MAILLOLS - Monique BULTEL-HERMENT - Jean-Luc GIBELIN Christophe LABORIE - Arnaud VIALA

Dans le cadre du Schéma d'itinérance des Grands Causses, sont intégrés des itinérances supra-territoriales telles que l'itinérance le long du Tarn et la Grande Traversée du Massif Central.

Cette dernière fait l'objet d'un pilotage opérationnel par l'IPAMAC qu'il convient de valider par une convention de partenariat ci-jointe.

VOTE :

Pour : **43** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette convention et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20161202-20161202_071-DE
Reçu le 07/12/2016

Délibération **PNRGC n° 2016-072** du Comité syndical du 02 décembre 2016

Convention de partenariat 2017 avec EDF pour TEPCV

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marc AYRAL - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOLE - Christian FONT - Jacques GAUER - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Sylvain Henri GOUBY - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER - Yves VIALA
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Christian FONT Sylvie AYOT donne son pouvoir à Sébastien DAVID Annie BEL donne son pouvoir à Michel SIMONIN Zina BOURGUET donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Max DALET donne son pouvoir à André MAZET Alain GAL donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Hubert GRANIER donne son pouvoir à Gérard PRETRE Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Evelyne STAHL Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE
■ Absents excusés	Aurélie MAILLOLS - Monique BULTEL-HERMENT - Jean-Luc GIBELIN Christophe LABORIE - Arnaud VIALA

Depuis 2012, la SA EDF est partenaire du Parc naturel régional des Grands Causses dans l'accompagnement technique et financier dans sa politique énergétique.

Pour l'année 2017, le groupe public EDF propose d'accompagner et de soutenir de manière globale le programme TEPCV validé lors d'un précédent Comité syndical et validé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

Ce partenariat est organisé dans la convention annexée.

VOTE :

Pour : **43** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette convention et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20161202-20161202_072-DE
Reçu le 07/12/2016

**Avis du Parc naturel régional des Grands Causses sur
le projet de SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses arrêté le 2 septembre 2016**

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marc AYRAL - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOLE - Christian FONT - Jacques GAUER - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Sylvain Henri GOUBY - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER - Yves VIALA
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Christian FONT Sylvie AYOT donne son pouvoir à Sébastien DAVID Annie BEL donne son pouvoir à Michel SIMONIN Zina BOURGUET donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Max DALET donne son pouvoir à André MAZET Alain GAL donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Hubert GRANIER donne son pouvoir à Gérard PRETRE Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Evelyne STAHL Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE
■ Absents excusés	Aurélie MAILLOLS - Monique BULTEL-HERMENT - Jean-Luc GIBELIN Christophe LABORIE - Arnaud VIALA

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L. 131-1,
Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L. 333-1,
Vu la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses adoptée par décret du 16 avril 2008,
Vu le projet de SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses arrêté le 2 septembre 2016,
Vu l'avis du Parc naturel régional des Grands Causses présenté en annexe,

VOTE :

Pour : **43** Contre : **0** Abstention : **0**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical émet un AVIS FAVORABLE sur le projet de SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président

Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

**Avis du Parc naturel régional des Grands Causses
sur le SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses**

I. Le cadre règlementaire

Le SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses est arrêté depuis le 2 septembre 2016. L'article L. 131-1 du Code de l'Urbanisme impose que le SCoT soit compatible avec les chartes des parcs naturels régionaux prévues à l'article L. 333-1 du Code de l'Environnement.

Un document est compatible avec un document de portée supérieure lorsqu'il n'est pas contraire aux orientations ou principes fondamentaux de ce document et qu'il contribue, même partiellement, à sa réalisation. La compatibilité équivaut, ainsi, à une obligation de non contrariété. Le rapport de compatibilité ne doit pas être confondu avec un rapport de conformité. Une certaine marge d'appréciation est octroyée à l'établissement public porteur du projet de SCoT afin de ne pas empiéter sur ses compétences en matière d'aménagement et d'organisation du territoire.

Le présent avis portera sur la compatibilité du SCoT arrêté avec la charte du Parc naturel régional des Grands Causses.

II. Les orientations de la Charte

- Rappel de l'objet de la Charte

La Charte du Parc définit les fondements, les objectifs et les moyens pour conduire pendant 12 ans un « projet de développement durable » sur le territoire.

La Charte du Parc s'inscrit dans le respect du Code de l'environnement, notamment des articles L.331 et suivants relatifs aux Parcs naturels régionaux.

Elle définit les stratégies, les axes d'action et les principales conditions de mise en œuvre, d'un projet d'avenir intégrant les dimensions environnementales, économiques et socioculturelles, mais aussi la diversité, l'équité, la subsidiarité, le partenariat et la participation.

Elle a donc vocation à renforcer une culture de développement durable des Grands Causses qui privilégie une gestion équilibrée et harmonieuse du territoire et un processus d'amélioration continue conduit en concertation avec tous les acteurs locaux.

La Charte du Parc est un contrat qui, par adhésion volontaire lie tous ses signataires. Elle définit le projet de protection du patrimoine, de mise en valeur et de développement durable du territoire des Grands Causses.

Elle s'organise autour de 4 axes stratégiques d'actions pour répondre aux enjeux du territoire :

Axe stratégique I, Développer une gestion concertée des patrimoines naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir

Axe stratégique II, Mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire une stratégie de développement d'activités centrée sur les initiatives locales et l'accueil d'actifs

Axe stratégique III, Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire

Axe stratégique IV, Renforcer la dynamique partenariale et la performance de la gestion du territoire

- Durée de la Charte et périmètre de la Charte du Parc

Prévue pour une période de 12 ans allant de 2007 à 2019, elle sera vraisemblablement prolongée de 3 ans jusqu'à 2022 comme le prévoit la Loi pour la reconquête de la Biodiversité de juillet 2014.

Elle concernait un périmètre de 97 communes lors de son adoption qui a évolué aujourd'hui, par fusion de 5 communes, en un périmètre de 93 communes.

La Carte ci-dessous révèle la superposition des deux périmètres de la Charte et du SCOT. On voit que le SCoT ne couvre pas la totalité du périmètre classé en Parc.



Le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses



Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses - Janvier 2016. Extrait des fichiers BD CARTO® et BD TOPO® IGN 2016.

- Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses
- Périmètre du SCoT
- Limites communales

PNRGC : 93 communes
Superficie : 327 935 hectares
Population totale 2013 : 71 345 hab.
SCoT : 83 communes
Superficie : 273 911 ha
Population totale : 63 365 hab.

III. Élaboration du SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses

Le Parc naturel régional des Grands Causses a initié l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en application de sa Charte (Article 5.3.2 - Décliner l'engagement des collectivités vis-à-vis de la Charte dans les documents d'urbanisme). « Le Schéma de COhérence Territoriale (S.CO.T.) instrument de gestion durable de l'espace et de l'ensemble des ressources et activités d'un territoire, est directement établi à partir de la Charte et notamment du Plan de référence. Le Parc a vocation à conduire avec les communes qui le souhaitent l'élaboration d'un tel schéma... »

Le périmètre du SCoT a été arrêté par l'Etat le 17 mai 2013, il comprend 83 communes et coïncide avec le périmètre de 8 communautés de communes

D'ores et déjà, au titre de personne publique associée, le Parc réalisait un porter à connaissance à destination des communes et EPCI qui élaborent ou révisent leurs documents d'urbanisme, sous l'intitulé de « cahiers de compatibilité » avec la charte. Y sont décrites les spécificités patrimoniales et environnementales du territoire de la commune ou de l'EPCI, puis notifiés les enjeux qui en découlent.

Le SCoT est donc une nouvelle étape pour une gestion durable et concertée du territoire, et sera établi à partir de la charte du Parc et son plan de référence.

Le Plan de référence de la Charte et ses déclinaisons localisées

L'ambition du Plan de référence est de traduire les objectifs de la Charte de façon opérationnelle. Introduit par la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages du 8 janvier 1993, c'est un outil pour les Parcs qui a servi de base pour formuler les avis techniques du Parc sur les différents documents d'urbanisme ou d'aménagement de l'espace. Cette première génération d'outil n'était cependant pas suffisamment opérationnelle pour véritablement orienter les P.L.U. ou les cartes communales. Le lien entre les documents d'urbanisme et le Plan de référence est resté limité.

C'est pourquoi il a été décliné à des échelles plus précises et notamment aux échelles intercommunale et communale.

Il a été proposé une nouvelle appellation pour cet outil : **les Référents du paysage**. Une première expérience a été engagée en 2009 dans le cadre de la réalisation du PLU de la commune de Sylvanès. En 2010, la méthode des « Référents du Paysage » a été appliquée à deux autres cartes communales.

A compter du début d'année 2010, le Comité syndical du Parc s'est saisi de la question du SCoT, conscient que le Sud Aveyron se devait d'être pleinement acteur de son organisation et de son développement, conscient également qu'il convenait d'anticiper les évolutions territoriales qui se dessinaient et c'est ainsi que, le 23 septembre 2010, le Comité syndical du Parc délibère pour retenir en tant que périmètre d'étude du futur SCoT du Sud-Aveyron, le périmètre du Parc.

En juin 2012 : arrêté de l'Etat portant fixation du périmètre du SCoT au périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses.

En 2012 et 2013 une série de réunions d'information avec les Communautés de communes et les communes du territoire du Parc a été organisée.

En mai 2013, publication de l'arrêté modificatif du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale fixé à l'échelle des 83 communes (parmi les 97 du Parc) ayant finalement transféré la compétence SCoT.

IV. L'ingénierie du Parc entièrement mobilisée pour élaborer le SCoT

Les élus du Parc ont décidé que l'ingénierie du SCoT est assurée essentiellement par l'équipe du PNRGC, qui dispose d'une connaissance approfondie du territoire et possède de nombreuses compétences qui ont pu être mobilisées pour la réalisation d'un tel chantier.

Ce choix repose sur différentes raisons :

- La recherche d'un contact direct et fréquent avec les élus, d'une proximité plus grande qu'à travers un bureau d'études prestataire, une méthode facilitant la concertation citoyenne,
- Une équipe d'ingénierie déjà présente sur le territoire dont elle a une parfaite connaissance, maîtrisant déjà beaucoup de données et ayant une solide expérience dans la réalisation de documents stratégiques cadres,
- Un dispositif qui est plus innovant, plus flexible, plus réactif pendant la durée de la procédure qu'un bureau d'études qui suit un cahier des charges.

Ce choix organisationnel vient faciliter la compatibilité entre Charte et SCoT.

V. Présentation du SCoT

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement. Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux : plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU), et des PLU ou des cartes communales établis au niveau communal. Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

Le SCoT contient 3 documents :

- un rapport de présentation, qui contient notamment un diagnostic et une évaluation environnementale
- le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- le document d'orientation et d'objectifs (DOO), qui est opposable aux PLUi et PLU, PLH, PDU et cartes communales, ainsi qu'aux principales opérations d'aménagement.

Le rapport de présentation se compose de quatre documents :

- Le diagnostic socio-économique, qui s'organise en trois temps et analyse :
 - L'équilibre territorial encore fragilisé (situation démographique, du logement, le niveau d'équipement, le modèle commercial),
 - Les enjeux de la cohésion territoriale (revenus, mobilité, le développement insuffisant des réseaux de communication),
 - L'ancrage de l'économie au territoire (tertiarisation de l'économie, emploi, vieillissement de la population active, les espaces économiques).
- L'Etat initial de l'environnement, qui s'organise en sept temps et analyse :
 - Le socle territorial,
 - Les milieux naturels,
 - Les ressources territoriales,
 - La fabrique d'une identité paysagère,
 - L'espace agricole et la consommation foncière,

- Le volet climat-énergie,
 - Les risques, vulnérabilités et nuisances.
- L'Etat initial de l'environnement s'est vu complété d'un volet Eau, analysant :
 - Les rivières et ressources du territoire,
 - Les éléments structurants de la politique de l'eau,
 - Les eaux souterraines et les milieux aquatiques,
 - La qualité des cours d'eau et de la ressource souterraine,
 - Les usages et les pressions,
 - Les risques,
 - La gestion intégrée.
 - L'évaluation environnementale, qui précise :
 - L'articulation avec les autres documents
 - L'évaluation environnementale à proprement parler (méthode, analyse de l'état initial de l'environnement,
 - L'approche paysagère participative,
 - Le scénario et choix retenus pour établir le PADD et le DOO et l'analyse des incidences environnementales,
 - L'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000,
 - Le suivi et l'évaluation du SCoT,
 - Un résumé non technique.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable détermine **5 axes stratégiques** et développe **50 objectifs** du SCoT :

- AXE 1 - L'attractivité, cœur de la stratégie territoriale
- AXE 2 - Construire les ressources territoriales
- AXE 3 - L'eau, un bien commun
- AXE 4 - Ménager le territoire
- AXE 5 - Donner une nouvelle ambition au sud-Aveyron

Les Communautés de Communes membres du syndicat mixte de SCoT ont contribué aux réflexions ainsi qu'au processus de validation des orientations du PADD, ce qui a permis d'affiner le document mis en débat.

Le Document d'Orientations et d'objectifs vient décliner le projet de territoire au travers de prescriptions et recommandations adaptées. Il s'organise autour de quatre axes :

- La définition de l'armature territoriale,
- Les dispositions pour offrir les conditions de l'attractivité du sud-Aveyron,
- Les dispositions pour garantir la « valeur d'usage » territoriale (agriculture, eau, forêt, biodiversité et paysages)
- Les dispositions pour aboutir le projet de territoire (la stratégie énergétique et la stratégie touristique).

Ce DOO s'accompagne d'un atlas cartographique très complet, compilant :

- Atlas de la tache urbaine,
- Atlas des espaces à vocation économique,
- Atlas des unités paysagères,
- Atlas de la synthèse de la Trame Verte et Bleue,
- Atlas de la trame des cours d'eau et des milieux humides,
- Atlas de la trame des milieux ouverts,
- Atlas de la trame des forêts et des milieux boisés,
- Atlas du schéma de développement des énergies renouvelables.

VI. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT répond aux axes stratégiques de la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses

La Charte du Parc et le SCoT du Parc ne sont pas des outils concurrents, mais complémentaires. Le SCoT est un prolongement de la Charte et vient renforcer juridiquement l'application de la Charte dans son périmètre de compétences.

Chacun des axes de la charte vient donc trouver sa traduction directe dans le SCoT.

- 1) L'Axe 1 de la Charte « Développer une gestion concertée des patrimoines naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir »**

L'enjeu du premier axe de la charte est de pérenniser les patrimoines naturel, culturel et paysager. Il se décline en 8 objectifs opérationnels :

- Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion**

Le PADD du SCoT répond à cet objectif de la Charte notamment à travers :

- L'objectif 38 - Préserver les secteurs karstiques utilisés pour l'adduction d'eau potable, préserver les ressources stratégiques ou alternatives et faire aboutir les procédures de périmètre de protection sur l'ensemble des ressources du territoire,
- L'objectif 39 - Économiser l'eau et diminuer les fuites sur les réseaux,
- L'objectif 40 - Interdire de l'urbanisation dans les secteurs inondables et réappropriation des espaces de mobilité des cours d'eau

Le volet particulier sur l'eau inséré dans l'Etat Initial de l'Environnement, faisant l'objet d'un partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, montre l'importance de la problématique dans l'analyse territoriale.

- Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité)**

Le PADD du SCoT répond à cet objectif de la Charte notamment à travers :

- L'objectif 34 - Interdire tout type d'aménagement sur les zones humides,
- L'objectif 33 - Garantir la continuité écologique des cours d'eau. Des micro-barrages hydro-électriques pourront être aménagés sur les seuils existants, en intégrant les aménagements facilitant la fonctionnalité écologique
- L'objectif 25 - Limiter l'enfrichement des grands espaces ouverts et d'encourager la gestion des espaces par l'élevage, protéger les terres cultivables de toutes constructions, et préserver les éléments caractéristiques
- L'objectif 35 - Préserver la biodiversité et le maintien de l'activité agro-pastorale sur les Grands Causses
- L'objectif 29 - Protéger les forêts anciennes et matures par des classements de protection ou l'application d'une exploitation forestière durable

- L'objectif 36 - Permettre une cohabitation harmonieuse durable entre les pratiques de pleine nature, d'escalade et la présence d'espèces remarquables ainsi que le maintien de l'intégrité des sites naturels

- **Accompagner une gestion raisonnée de l'espace et du patrimoine**

Cet objectif de la Charte sous-entend la nécessité de décliner la stratégie dans les documents d'urbanisme.

L'élaboration du SCoT, document intégrateur, par le Parc vient faciliter et garantir juridiquement le rapport de compatibilité entre la Charte et les documents d'urbanisme locaux.

- **Préserver le caractère et la diversité du paysage et du patrimoine bâti**

Le PADD du SCoT répond à cet objectif de la Charte à travers tout un chapitre intitulé « L'identité et la diversité paysagère : un gage de valeur ajoutée territoriale ». Les grands enjeux pour chacune des entités paysagères y sont décrits et 4 objectifs apparaissent :

- L'objectif 25 - Limiter l'enfrichement des grands espaces ouverts et d'encourager la gestion des espaces par l'élevage, protéger les terres cultivables de toutes constructions, et préserver les éléments caractéristiques.
- L'objectif 26 - Apporter dans la démarche de valorisation du Larzac les solutions pour développer les équipements agro-pastoraux, accueillir des nouveaux habitants, structurer la filière bois et permettre la rénovation énergétique du bâti existant et du patrimoine.
- L'objectif 27 - Mettre en place des outils de maîtrise foncière pour réinvestir les centres villes et centres-bourgs, allier les défis énergétiques, patrimoniaux et la qualité des logements.
- L'objectif 28 - Favoriser les nouvelles formes d'habitat et les adapter aux enjeux du territoire (éco-hameaux, etc.)

L'objectif n°2 « Mise en œuvre d'une politique active d'accueil des nouveaux habitants, fondée sur la qualité paysagère exceptionnelle du territoire, son cadre de vie façonné par l'activité agro-pastorale et l'innovation », place le paysage au centre du projet de territoire.

L'objectif 5 - « Développer une ambition architecturale pour les nouvelles constructions et la réhabilitation, en préservant un modèle économique attractif et l'identité architecturale », vient rappeler l'importance de la valeur du patrimoine bâti mais aussi de la nécessité de réinventer les usages du patrimoine pour qu'il puisse être préservé.

- **Maîtriser les impacts environnementaux des activités**

Le PADD du SCoT répond à cet objectif de la Charte notamment à travers :

- L'objectif 21 - Restituer en zones naturelles ou agricoles les parcelles inondables, les parcelles dédiées à l'agriculture qui ne correspondent plus à une réserve foncière crédible et mettre en œuvre des mécanismes pour éviter, réduire ou compenser les impacts environnementaux des nouveaux équipements économiques
- L'objectif 23 - Encourager la qualité environnementale et paysagère des parcs d'activité et tendre vers une labellisation

- **Contribuer à la lutte contre les changements climatiques et favoriser la gestion économe des ressources**

Le PADD du SCoT répond à cet objectif de la Charte notamment à travers :

- L'objectif 43 - Réduire les consommations énergétique de 48% à l'horizon 2050,
- L'objectif 44 - Atteindre l'équilibre énergétique à l'horizon 2030, avec une production 100% renouvelable,
- L'objectif 45 - Inscrire dans le SCoT un schéma des Zones favorables au développement de l'éolien et de centrales photovoltaïques,
- L'objectif 46-Exiger l'ouverture au capital des sociétés d'exploitation de parcs éoliens aux collectivités locales ou aux démarches citoyennes
- L'objectif 49 - Réduire de 68% les émissions de gaz à effet de serre pour atteindre le facteur 4 en 2050.

- **Favoriser la concertation pour mieux concilier les usages**

Le PADD du SCoT répond à cet objectif de la Charte notamment à travers l'objectif 36 - « Permettre une cohabitation harmonieuse durable entre les pratiques de pleine nature, d'escalade et la présence d'espèces remarquables ainsi que le maintien de l'intégrité des sites naturels » vient notamment.

- **Contribuer à la gestion cynégétique et piscicole**

Le chapitre du PADD intitulé « La biodiversité, un capital naturel et culturel à préserver » vient en partie répondre à cet objectif de la Charte, notamment en favorisant le maintien des milieux naturels favorables à la faune et à sa diversité.

- 2) **L'Axe 2 de la Charte « Mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire une stratégie de développement d'activités centrée sur les initiatives locales et l'accueil d'actifs »**

L'enjeu du second axe de la charte est d'activer une dynamique économique territoriale permettant une évolution démographique positive.

L'axe 2 de la Charte se décline en 4 objectifs opérationnels :

- **Faciliter la mise en place ou la consolidation de filières locales et de stratégies concertées, notamment forêt-bois, tourisme, agroalimentaire...**

Le PADD du SCoT répond à cet objectif de la Charte notamment à travers :

- L'objectif 6 - Encourager l'utilisation du bois et des matériaux locaux dans la construction et la réhabilitation, ainsi que de favoriser l'architecture bioclimatique voire passive dans les documents d'urbanisme
- L'objectif 30 - Préserver la forêt en développant une sylviculture durable et adaptée à production de bois d'œuvre et de préservation des sols, de la faune et de la flore

- L'objectif 31 - Promouvoir le développement de la filière bois-énergie, qui devra se construire autour du potentiel de gisement, d'une exploitation durable et de débouchés locaux
- L'objectif 32 - Promouvoir le matériau bois dans les documents d'urbanisme, les aménagements publics et le mobilier urbain
- L'objectif 37 - Développer un tourisme durable.

- **Soutenir le développement d'une agriculture en harmonie avec le territoire**

Le PADD du SCoT répond à cet objectif de la Charte notamment à travers :

- L'objectif 41 - Stabiliser à hauteur de 51% du territoire sud-Aveyronnais, la surface agricole utile
- L'objectif 42 - Réduire le rythme de consommation foncière des terres agricoles, des espaces naturels et forestiers de 50% à l'horizon 2020, de 75% à l'horizon 2050 et introduire des mécanismes de compensation lors de la création de nouveaux projets d'aménagement
- L'objectif 13 - Soutenir pleinement la filière Roquefort dans ses mutations, en intégrant les principes adoptés dans la loi du 26 juillet 1925 ayant pour but de garantir l'appellation d'origine du fromage de Roquefort, ainsi que le décret du 22 janvier 2001 relatif à l'appellation d'origine contrôlée Roquefort et son règlement d'application
- L'objectif 14 - Favoriser une agriculture extensive de qualité et construire un projet de diversification du système Roquefort
- L'objectif 15 - Voir aboutir le projet d'AOP Pérail
- L'objectif 16 - Pérenniser et développer les outils structurants et collectifs pour les filières agricoles (abattoir, ateliers de découpes, outils de transformation et logistique), afin de garantir l'efficacité et la rentabilité des exploitations agricoles
- L'objectif 17 - Créer une « zone agricole protégée » pour geler les parcelles inscrites dans l'aire géographique de l'AOP côtes de Millau,
- L'objectif 18 - Protéger les vergers de la vallée du Tarn et ses affluents,
- L'objectif 19 - Protéger les parcelles favorables au maraîchage et prévoir des dispositifs assurantiels coopératifs pour rendre possible cette activité en zones inondables,
- L'objectif 20 - Favoriser et encadrer les projets d'unités de méthanisation du territoire.

- **Générer une dynamique d'accueil et d'accompagnement d'activité**

Le chapitre du PADD intitulé « Amorcer les moteurs de l'économie territoriale » vient répondre parfaitement à cet objectif de la Charte, en soutenant l'économie productive, l'économie résidentielle et présenteielle.

- **Développer des infrastructures et des outils adaptés au développement économique et à la vie locale**

Le PADD du SCoT répond à cet objectif de la Charte notamment à travers :

- L'objectif 22 - « Elaborer une stratégie d'attractivité économique du territoire et de gestion du foncier ».
- L'objectif 27 - Mettre en place des outils de maîtrise foncière pour réinvestir les centres villes et centres-bourgs, allier les défis énergétiques, patrimoniaux et la qualité des logements

3) L'Axe 3 de la Charte « Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire »

L'enjeu du troisième axe de la charte est de garantir une harmonie territoriale et des équilibres géographique et humain. Les 2 premiers objectifs du PADD du SCoT viennent directement y répondre :

- L'objectif 1 - Pérenniser le regain démographique en marche, d'accélérer le phénomène catalyseur de Millau et Saint-Affrique et de propager cette dynamique dans les communes déficitaires.
- L'objectif 2 - Mise en œuvre d'une politique active d'accueil des nouveaux habitants, fondée sur la qualité paysagère exceptionnelle du territoire, son cadre de vie façonné par l'activité agropastorale et l'innovation.

L'axe 3 de la Charte se décline en 6 objectifs opérationnels :

- **Veiller à l'accès équitable et harmonieux à l'habitat, aux équipements et aux services**

Le PADD du SCoT répond à cet objectif de la Charte notamment à travers :

- **Dans le chapitre « Une politique de l'habitat en face des besoins »**
 - L'objectif 3 - Initier une reconquête du bâti existant et affirmer comme priorité sa réhabilitation, son adaptation et la résorption de la vacance
 - L'objectif 4 - Programmer des opérations innovantes de logements, prioritairement dans les communes où il n'y a pas d'offre
 - L'objectif 5 - Développer une ambition architecturale pour les nouvelles constructions et la réhabilitation, en préservant un modèle économique attractif et l'identité architecturale
 - L'objectif 6 - Encourager l'utilisation du bois et des matériaux locaux dans la construction et la réhabilitation, ainsi que de favoriser l'architecture bioclimatique voire passive dans les documents d'urbanisme
 - Objectif 7 - Prévoir des solutions innovantes de logements pour le maintien en autonomie des personnes âgées à la proximité des services
 - L'objectif 28 - Favoriser les nouvelles formes d'habitat et les adapter aux enjeux du territoire (éco-hameaux, etc.)
- **Dans le chapitre « Préserver et améliorer l'organisation des services et équipements du territoire »**

- L'objectif 8 - Etablir un schéma d'organisation des services et équipements avec pour armature l'éducation – la santé et les services de solidarité – les réseaux et services numériques – les services publics de proximité
- L'objectif 9 - S'appuyer sur les réseaux logistiques et les tournées quotidiennes pour créer de nouveaux services aux publics
- L'objectif 10 - Résorber toutes les zones blanches numériques du territoire

- **Dans le chapitre « Maintenir l'équilibre commercial »**

- L'objectif 11 - Soutenir l'activité commerciale des centre villes et centre bourgs, préserver les derniers commerces dans les communes les plus vulnérables et valoriser les marchés de plein vent
- L'objectif 12 - Ne pas créer de nouvelles zones commerciales ayant pour fonction l'installation de nouvelles grandes surfaces alimentaires

- **Valoriser le territoire par la mise en œuvre de la Charte européenne d'un tourisme durable**

Le PADD du SCoT répond à cet objectif de la Charte notamment à travers l'objectif 37 - Développer un tourisme durable.

- **Dynamiser et rendre accessibles les actions et potentialités culturelles au service du développement local**

Un SCoT n'entre pas directement dans le périmètre d'action culturelle. Néanmoins, il existe une passerelle au niveau :

- des équipements culturels dans le maillage territorial (objectif 8 du PADD)
- de la stratégie touristique qui révèle le potentiel du tourisme culturel et patrimonial (objectif 37)
- la préservation des espaces agro-pastoraux (objectif 25, 35), en lien avec L'inscription des Causses et Cévennes sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco, au titre de paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen

- **Former les acteurs du territoire**

Le PADD du SCoT répond à cet objectif de la Charte notamment à travers l'objectif 24 - « Répondre aux enjeux de paupérisation des centres-villes, de mixité sociale et à la précarisation des populations rurales ».

- **Communiquer et promouvoir l'image du territoire**

Pour atteindre cet objectif, le SCoT a peu de marge de manœuvre, mis à part à travers sa politique d'attractivité (résidentielle, économique et touristique).

- **Renforcer la solidarité ville-campagne (transport, main d'œuvre, emploi, formation)**

L'objectif 50 du PADD du SCoT - « Rééquilibrer l'armature urbaine sud-Aveyronnaise et repositionner stratégiquement dans la nouvelle grande région », incarne ce leitmotiv de la Charte.

De plus, le PADD du SCoT répond à cet objectif de la Charte notamment à travers :

- L'objectif 47 - Mettre en place une ligne de bus cadencée aux heures de pointe sur l'axe Millau - Saint-Affrique, avec une tarification unique de l'ensemble des autorités organisatrices de transport,
- L'objectif 48 - Promouvoir, développer et généraliser les nouvelles formes de mobilité.

4) L'Axe 4 de la Charte « Renforcer la dynamique partenariale et la performance de la gestion du territoire »

Les travaux du SCoT ont fait l'objet de différents chantiers de réflexion en termes de gouvernance. D'ailleurs, le Porter à connaissance de l'Etat mentionnait la gouvernance comme premier enjeu pour le territoire de SCoT.

La dynamique du SCoT est devenue la réflexion de l'ensemble des EPCI du territoire sur l'ensemble des stratégies d'aménagement du territoire. D'ailleurs, 5 PLUi sont aujourd'hui en élaboration, en révision ou en attente de la fusion des EPCI le 1^{er} janvier 2017, dans la mise en œuvre du SCoT.

Outre la planification, d'autres thématiques font l'objet de réflexions qui seront menées à l'échelle du SCoT :

- Une stratégie foncière,
- Une stratégie d'investissement des collectivités et citoyens dans les ENR,
- La réorganisation de la mobilité,
- La gouvernance de l'eau (grand cycle, PAPI, petit cycle, etc.).

L'axe 4 de la Charte se décline en 5 objectifs opérationnels :

- **Stimuler le rôle relais des partenaires et développer l'ingénierie territoriale**
- **Renforcer les partenariats**
- **Positionner le Parc comme un espace et un outil de concertation et d'animation**
- **Améliorer et capitaliser la connaissance du territoire et la partager**
- **Travailler dans la transparence pour une dynamique de progrès**

Toute la méthodologie d'élaboration du SCoT est venue participer à répondre à ces objectifs.

VII. Paysages et biodiversité, Charte et SCoT

Les dispositions principales concernant les Parcs naturels régionaux sont codifiées dans l'article L.333-1 du code de l'environnement.

Il y est précisé que :

La charte constitue le projet du parc naturel régional. Elle comprend :

1° Un rapport déterminant les orientations de protection, de mise en valeur et de développement, notamment les objectifs de qualité paysagère définis à l'article L. 350-1 C, ainsi que les mesures permettant de les mettre en œuvre et les engagements correspondants ;

2° Un plan, élaboré à partir d'un inventaire du patrimoine, indiquant les différentes zones du parc et leur vocation ;

Il apparaît donc nécessaire d'analyser précisément la compatibilité entre Charte et SCoT sur les 2 thématiques transversales de la protection des paysages et de la biodiversité.

1) La charte du Parc, dans son Axe 1, porte l'objectif de « Préserver le caractère et la diversité du paysage et du patrimoine bâti ».

▪ L'agriculture, à la fabrique des paysages

La Charte stipule :

« ...Le Parc poursuit la dynamique engagée en faveur d'un aménagement cohérent des paysages des Grands Causses en accompagnant les collectivités et les porteurs de projets (assistance à la programmation, conseil...) au regard des enjeux paysagers, urbanistiques, architecturaux et environnementaux mis en évidence. Il encourage les initiatives pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine bâti traditionnel.

L'un des arguments fondamentaux qui dessinent les paysages ruraux, l'activité socio-économique et notamment l'entretien du milieu par l'agriculture, est gravement menacée. La limitation de la déprise agricole constitue une préoccupation prioritaire du Parc. »

Le PADD prévoit d'atteindre 7 objectifs :

Objectif 5-Développer une ambition architecturale pour les nouvelles constructions et la réhabilitation, en préservant un modèle économique attractif et l'identité architecturale

Objectif 13-Soutenir pleinement la filière Roquefort dans ses mutations

Objectif 17-Créer une « zone agricole protégée » pour geler les parcelles inscrites dans l'aire géographique de l'AOP côtes de Millau

Objectif 18-Protéger les vergers de la vallée du Tarn et ses affluents

Objectif 25-Limiter l'enfrichement des grands espaces ouverts et d'encourager la gestion des espaces par l'élevage, protéger les terres cultivables de toutes constructions, et préserver les éléments caractéristiques

Objectif 26-Apporter dans la démarche de valorisation du Larzac les solutions pour développer les équipements agro-pastoraux, accueillir des nouveaux habitants, structurer la filière bois et permettre la rénovation énergétique du bâti existant et du patrimoine

Objectif 35-Préserver la biodiversité et le maintien de l'activité agro-pastorale sur les Grands Causses

Le D2O du SCoT est très clair sur cette disposition puisqu'il précise dans son article 3.1.1. que les projets d'aménagement du territoire du SCoT doivent permettre le maintien à 100% de la surface agricole du territoire déterminée dans l'Etat initial de l'environnement. Pour y arriver, les documents d'urbanisme mettront en place des mécanismes de compensation.

▪ **L'habitat**

La **Charte** stipule pp.75 et 76:

«...le Parc privilégie les projets de réhabilitation du bâti ancien pour le pérenniser ou l'adapter à de nouveaux usages...des arguments et des conseils concernant l'architecture et le paysage sont communiqués aux communes et porteurs de projets publics ou privés selon leur entité paysagère d'implantation

Et à l'article 6.2.3 « Gérer l'espace rural et les paysages » (p.96) préconise la maîtrise de l'urbanisation :

«...Le Parc participe, aux côtés de la profession agricole, des communes et des structures intercommunales à, notamment :

- la maîtrise de l'urbanisation et des activités par des documents d'urbanisme,*
- l'accompagnement du Plan Bâtiment auprès des agriculteurs et des socioprofessionnels par du conseil à l'intégration paysagère et de l'aide à l'aménagement des abords de ferme ou des bâtiments professionnels,*
- l'animation des programmes pour la maîtrise foncière des espaces en déprise et des outils de production (associations foncières, ateliers relais).*

Considérant que l'agriculture participe à l'ouverture des milieux, le Parc privilégie les actions en faveur de la gestion de l'espace par l'agriculture. Il encourage la mise en œuvre des dispositifs contractuels existants et les opérations de type « agri-environnementales ». Il peut proposer et soutenir des mesures d'accompagnement permettant d'en renforcer la portée (équipements pastoraux...).

Il soutient des expérimentations et des actions d'entretien et d'ouverture du milieu qu'il s'agisse du sylvopastoralisme, du brûlage dirigé pour l'entretien des zones difficiles et pour prévenir le risque d'incendie... »

On trouve dans le **D2O**, au sein de l'article 2.1.2.1. sur l'implantation spatiale de l'habitat quatre schémas de principe de l'urbanisation dans les hameaux, selon qu'ils se trouvent dans l'entité paysagère des causses, des avant-causses, des rougiers ou des monts et vallées (p.11)

Les principes de l'urbanisation énoncés imposent l'urbanisation en continuité de l'existant, de privilégier les centralités avant de prévoir toute nouvelle zone à urbaniser, de prendre en compte les morphologies urbaines et des éléments marqueurs du paysage en les adaptant à leur entité paysagère d'implantation.

▪ **Les marqueurs paysagers dans les projets d'aménagement**

La **Charte** stipule p.77 :

D'autre part, afin de préserver les haies existantes, le Parc identifie les ensembles les plus remarquables d'un point de vue écologique, pédologique et paysager à travers les déclinaisons communales de son Plan de référence en concertation avec les propriétaires fonciers, l'O.N.C.F.S. (via les recherches de son pôle expérimental), la Chambre d'agriculture, le C.R.P.F... Les ensembles identifiés sont mentionnés dans le rapport de présentation des cartes communales ou zonés dans les P.L.U... »

Voici ce que **le DOO** préconise dans son article 2.2.2.3 « Les nouveaux projets d'habitat » :

Les orientations d'aménagement des futures zones d'urbanisation doivent être conçues dans l'esprit des éco-hameaux ou éco-quartiers. Elles apportent des précisions favorables aux économies de consommation d'eau, à la maîtrise des ruissellements, aux économies d'énergie et à la production énergétique domestique (photovoltaïque, chauffe-eau solaire, bois-énergie, etc.), à la protection de la biodiversité, et à l'insertion paysagère.

Les documents d'urbanisme devront :

-...

- protéger les alignements d'arbres et de haies.

Au 3.1.3, on retrouve la préoccupation de la protection des haies : « Les bâtiments agricoles devront répondre à des dispositions qualitatives. Veiller à ce que les dispositions des documents d'urbanisme favorisent l'intégration paysagère des bâtis agricoles (Adaptation au relief, gestion des plateformes, traitement des talus, prise en compte des éléments paysagers (boisements, haies, constructions, etc.). Privilégier des volumes épurés et des couleurs sombres ou des bardages bois.

On peut lire aussi à l'article 3.3.1.2

Entité paysagère des avant-causses :

- limiter les constructions dans les cirques formés par les corniches pour préserver ces espaces à dominante naturelle,
- limiter l'impact des labours dans les zones marneuses fortement pentues en conservant des haies en bas de parcelle, les talwegs végétalisés ou autres dispositifs pour retenir la terre érodée,
- maintenir et conforter le bocage,
- prendre en compte les éléments paysagers d'origine naturelle ou bâtis comme les haies, les arbres fruitiers, les jardins potagers, les sources et les ruisseaux, les caves, les grands domaines et les petites constructions en pierre sèche... de façon à produire des prescriptions pour les ensembles les plus remarquables, voire des orientations d'aménagement et de programmation (OAP),

Et à l'article 3.3.1.4

Entité paysagère des rougiers :

- maintenir et conforter les haies, notamment en bas des parcelles pentues, dans les talwegs végétalisés,
- conserver les ripisylves,
- prendre en compte les éléments paysagers d'origine naturelle ou bâtis comme les haies, les arbres fruitiers, les jardins potagers, les canaux d'irrigation et les aqueducs, les grangettes, les pigeonniers et les domaines bourgeois, et les constructions en pierre sèche... de façon à produire des prescriptions pour les ensembles les plus remarquables, voire des orientations d'aménagement et de programmation (OAP),

Enfin à l'article 3.3.1.5

Entité paysagère des monts :

- prendre en compte les éléments paysagers d'origine naturelle ou bâtis comme les éperons rocheux, les haies, les haies de houx, les alignements de hêtres, les arbres fruitiers, les jardins potagers,...

La prise en compte des éléments paysagers remarquables qui servent de marqueurs du caractère et de l'identité paysagère du territoire devient effective à travers le SCoT.

▪ Préserver les paysages agro-pastoraux

La **Charte** stipule p.77 :

« ...A travers un large partenariat avec la Chambre d'agriculture, l'ADASEA, l'Institut de l'élevage... le Parc accompagne techniquement les agriculteurs pour éviter le développement de friches et, par voie de conséquence, la fermeture du paysage. Il encourage le multi-usage de l'espace par la mise en place d'équipements pastoraux favorisant le pâturage tout en laissant l'espace ouvert aux autres utilisateurs... »

Le DOO dans son article 3.1.2 impose un développement territorial protecteur des espaces agricoles (pp.31 et 32)

Les documents d'urbanisme devront préserver les conditions d'exploitation agricole :

- Éviter l'enclavement des terres agricoles dans le cadre de la localisation des zones à urbaniser,
- Prendre en compte les problématiques de circulation des engins agricoles au sein des zones urbanisées et à urbaniser (itinéraires, emprises de voies, traversées...) et veiller à la continuité des itinéraires agricoles,
- Identifier et pérenniser les réseaux routiers empruntés pour la collecte du lait, assurer le déneigement pour que le lait cru soit ramassé quotidiennement.
- Soutenir la diversité des filières de production et plus particulièrement l'élevage et la filière brebis, en protégeant les espaces de production, prairies, parcours et parcelles cultivées. Cette politique favorisera l'autonomie alimentaire des élevages.
- Soutenir les pratiques pastorales (utilisation par le pâturage des landes, parcours et sous-bois) qui contribuent à l'autonomie alimentaire du troupeau et favorisent l'ouverture durable des milieux.
- Délimiter les zones naturelles à vocation pastorale,
- Autoriser les constructions à vocation pastorale (abris de troupeau, cabane ou abris de berger),
- Autoriser la restauration des jasses et les extensions de bâtiments existants à des fins d'abris du troupeau et/ou du berger,
- Autoriser les équipements et aménagements légers destinés à la gestion pastorale des milieux naturels, y compris forestiers (pâturage en sous-bois), notamment la mise en place de dispositif de contention et/ou de protection (clôture agricole de type Ursus ou clôture électrique et les passages) et la création de systèmes de récupération de l'eau et point d'eau (mares, lavognes, citernes et abreuvoirs).

Cette orientation protectrice vis-à-vis des espaces agricoles vient donc conforter la préoccupation affichée dans la charte de lutte contre l'enfrichement et la fermeture des paysages.

▪ L'insertion paysagère

La **Charte** stipule p.77

« ...Le Parc veille notamment :

- *à une bonne implantation des bâtiments professionnels conciliant l'activité économique et les données physiques du terrain,*
- *à proposer des matériaux adaptés et recyclables en s'assurant de ne pas engendrer de surcoûts financiers ou en recherchant des moyens financiers pour prendre en charge ces surcoûts,*
- *à mettre en place des ouvrages protégeant les ressources environnementales (réservoir pour les eaux pluviales, protection des sols...),*

- à sensibiliser les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre sur le soin à apporter dans la réalisation et la finition des aménagements (traitement des talus, plate-forme de stockage, plantations...)..

Le **DOO** dans son article 2.4.3 (p.26) « Le développement économique sera encadré dans les documents d'urbanisme dans une logique de qualité et de requalification »:

- les zones à urbaniser à vocation économique doivent faire l'objet d'un phasage,
- des principes d'aménagement qualitatifs sur le plan urbanistique, architectural, paysager et environnemental sont à définir dans les documents d'urbanisme,
- pour améliorer l'intégration paysagère, s'appuyer quand ils existent encore sur les marqueurs paysagers (relief, boisements, haies, terrasses, murets, etc.). Privilégier des volumes épurés et des couleurs sombres ou des bardages bois,
- l'aménagement des plateformes n'est pas systématique pour ne pas obérer les projets architecturaux innovants et améliorer l'intégration paysagère. Le volet paysager des permis de d'aménager puis des permis de construire devront détailler les terrassements nécessaires à la création de plates-formes (coupe topographique à l'échelle) et préciser le traitement apporté aux talus créés qui favorisera l'intégration paysagère,
- la requalification des zones d'activité intégrera la problématique de la ressource en eau (protection et sobriété), la biodiversité (gestion), l'insertion paysagère, l'organisation et l'aménagement de l'espace, l'impact visuel depuis les routes (comme les zones de Laumière à St Rome de Cernon, de Millau Sud à La Cavalerie), les entrées de ville (comme les zones du Pouget à Vabres-l'Abbaye, de Raujolles à Creissels),

L'insertion environnementale et paysagère des bâtiments professionnels, un volet important dans l'action du Parc pour la gestion des paysages est clairement reprise dans les mesures du SCoT.

2) La charte du Parc, dans son Axe 1, porte l'objectif de Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité)

La Charte stipule

«...L'action de préservation et de gestion environnementale du Parc porte sur les habitats naturels dont les qualités spécifiques, la sensibilité, la situation de régression ou de dégradation justifie une attention forte et la mise en place de mesures de préservation et de gestion concertées, en particulier avec les gestionnaires et utilisateurs de ces espaces...

Le PADD prévoit d'atteindre 4 objectifs

Objectif 29 Protéger les forêts anciennes et matures par des classements de protection ou l'application d'une exploitation forestière durable

Objectif 33 Garantir la continuité écologique des cours d'eau. Des micro-barrages hydro-électriques pourront être aménagés sur les seuils existants, en intégrant les aménagements facilitant la fonctionnalité écologique

Objectif 34 Interdire tout type d'aménagement sur les zones humides

Objectif 35 Préserver la biodiversité et le maintien de l'activité agro-pastorale sur les Grands Causses

La Charte stipule dans son article 5.2.2 « Animer une démarche concertée » (p.64)

« ...Le Parc travaille en étroite collaboration avec les réseaux existants (association I.PA.MA.C., groupe « corridors » de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France...) à la définition des continuums écologiques. A l'échelle de son territoire, des déclinaisons par entité géographique et/ou par bassin versant permettront la mise en œuvre d'actions de restauration des corridors écologiques. Ce volet d'actions est mené en concertation avec les utilisateurs et exploitants des espaces prioritairement identifiés. »

En 2008, le Parc avait lancé la réflexion puis les travaux en vue de révéler la Trame verte et bleue du territoire. Ces travaux se sont achevés en 2014 par une carte au 25.000ème de la TVB du Parc. Le SCoT a intégré la Trame verte et bleue définie.

Dans son chapitre III « Garantir la valeur d'usage territoriale : agriculture, eau, forêt, biodiversité, et paysages » et dans le paragraphe 3.4 « La Préservation de la biodiversité », le DOO prévoit des mesures qui s'inscrivent dans le prolongement des préconisations de la charte.

Le DOO détaille dans son article 3.4.1 « La Prise en compte la biodiversité dans les aménagements » (pp.40-45)

La nature est omniprésente sur le territoire du SCoT et révèle un intérêt écologique majeur à l'échelle régionale, voire européenne pour certains aspects.

Le DOO a pour ambition d'indiquer aux futurs Plans locaux d'urbanisme une méthode pour prendre en compte la Trame Verte et Bleue dans les projets d'aménagement du territoire. C'est aussi pouvoir anticiper les obstacles administratifs et techniques en positionnant et dimensionnant les futurs projets d'aménagement au regard de la Trame Verte et Bleue, en limitant les études techniques, les expertises et les mesures compensatoires extrêmement coûteuses.

Les projets d'aménagement ou d'urbanisation sur le territoire du SCoT pourront adapter leur localisation ou leur impact sur la biodiversité en toute connaissance de cause. En amont, la prise en compte du fonctionnement des milieux naturels permettra d'adapter le projet et appliquer la séquence éviter - réduire - compenser. Une fois le projet réalisé, cette connaissance du fonctionnement des milieux naturels permet une gestion adaptée afin de protéger les milieux...

Si l'on fait le rapprochement Charte/ SCOT pour les différents milieux concernés :

Les pelouses sèches

La Charte stipule p.64

Pour ces milieux symboliques des Grands Causses, le Parc avec ses partenaires et principalement la profession agricole, favorisent une gestion sur du long terme. Les actions de gestion menées depuis 10 ans ont démontré la nécessité du maintien d'une activité économique, l'élevage ovin, pour préserver ces milieux menacés. L'enjeu pour la conservation ou la restauration de ces milieux dont la biodiversité est remarquable, repose sur la pérennité d'activités agricoles maîtrisées et techniquement accompagnées.

La mise en place des actions définies dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000, la sensibilisation des populations concernées, doivent être accompagnées d'autres actions complémentaires indispensables au bon fonctionnement durable des écosystèmes caussenards : restauration et conservation des maillages (haies, murets, points d'eau...), développement d'actions sylvopastorales (complémentarité bois-parcours)...

Le DOO détaille dans son article 3.4.9 « Préserver les milieux ouverts et soutenir les pratiques pastorales qui contribuent à l'autonomie alimentaire des troupeaux » (p.45)

Que les documents d'urbanisme doivent :

- Garantir le maintien en bon état des connectivités écologiques des pelouses caussenardes. Les zones cœurs identifiées dans les Causses constituent des réservoirs de biodiversité en bon état de conservation (Causse du Larzac et Causse Noir). Les continuités des avant-causses, bien que plus fragmentée, constituent également des réservoirs et des espaces de déplacements des espèces en bon état de conservation en lien avec les zones de prairies des versants ou des vallées.
- Garantir le maintien en bon état des connectivités écologiques des pelouses fragmentées et des zones érodées des Rougiers,
- Garantir le maintien en bon état du réseau de landes (landes à genets, landes à bruyères...) et les pelouses acidiclinales des Monts, encourager la reconquête agricole et pastorale
- Réaffirmer le soutien aux pratiques pastorales qui contribuent à l'ouverture durable des milieux,
- Protéger les infrastructures agro-écologiques et le patrimoine vernaculaire remarquables, (haies remarquables, buisseries, murets, clapas...) favorable à la petite faune.
- Interdire les boisements (nouvelles plantations) sur les landes et pelouses qui constituent des zones cœurs ou des réservoirs et corridors d'intérêt régional.
- Autoriser les abris de troupeaux dans les zones naturelles pastorales des documents d'urbanisme en dehors des zones cultivables.
- Autoriser tous les autres équipements pastoraux (clôture agricole type Ursus, point d'eau, passages de clôture, etc.), y compris dans les corridors à enjeu.

Lorsque les plans locaux d'urbanisme prévoient une extension urbaine limitée respectant les principes d'urbanisation définis au 2.1.2 dans une zone cœur et qu'aucune solution d'évitement n'est envisageable (cf. 3.3.3), alors la séquence « éviter, réduire compenser » s'applique. Le projet sera positionné de préférence dans une zone en déprise manifeste (en voie d'embroussaillage) et en dehors de tout espace pastoral utilisé. Sinon, la limitation de l'effet du projet visera à restaurer un espace pastoral fonctionnel et utilisé (par l'élevage) au sein de la même zone cœur ou d'une même unité foncière de l'exploitation ; la compensation visera à restaurer les milieux (et l'usage) d'espaces en périphérie de la zone cœur concernée (zone relais à proximité ou corridor par exemple).

La conservation et la restauration des pelouses est un des objectifs majeurs de la Charte du parc. Le D2O réaffirme le soutien à l'activité agropastorale et le maintien de l'ouverture de ces milieux comme une priorité dans les documents d'urbanisme.

Les zones humides

La Charte stipule pp.64-65

La préservation des zones humides est un objectif important du Parc, tant leurs rôles sont multiples : préservation de la ressource en eau, rôle de tampon lors de crues, rôle d'« oasis » sur les causses, réservoirs de biodiversité... mais également maillons dans les chaînes alimentaires, lieux de reproduction indispensables pour des espèces animales... Tous les types de zones humides sont concernés par les actions de préservation : tourbières (dans et hors sites Natura 2000 et Z.N.I.E.F.F.), mares temporaires, marais... Le Parc avec ses partenaires s'attache à améliorer sa connaissance des zones humides (types, répartition selon les entités paysagères, état de conservation...).

Il peut également s'impliquer ou être le relais des programmes de conservation en cours : journées mondiales des zones humides, pôle relais et groupe mares de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France...

Le Parc peut appliquer la notion de corridor biologique en créant un réseau des zones humides concernant l'ensemble des entités paysagères du Parc. Des actions de sensibilisation et de valorisation en partenariat avec les socio-professionnels permettent de valoriser ces milieux et de favoriser l'émergence des actions de restauration et / ou de création de zones humides, en fonction des enjeux biologiques identifiés.

Le DOO détaille dans son article 3.4.12 « Les milieux humides » (p.46-47)

La définition et les principes de délimitation des « zones humides » sont précisés dans l'arrêté du 24 juin 2008 en application des articles L.214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement. Sur le territoire, les habitats des prairies humides hygrophyles sont également considérés comme zones humides.

La liste des habitats naturels indicateurs des zones humides potentiellement présents sur le territoire du SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses est annexée.

Les documents d'urbanisme doivent :

- Identifier et délimiter les milieux humides à l'échelle parcellaire (en bon état, dégradées ou disparues), plus particulièrement dans les zones potentiellement urbanisables.
- Interdire la constructibilité (sauf autorisation des aménagements légers destinés à la conservation ou à la découverte des espaces naturels),
- Les constructions et l'imperméabilisation sont limitées sur les zones d'alimentation. Le rejet des eaux usées dans un réseau de collecte collectif est à privilégier, ainsi que la mise en œuvre de noues d'infiltration pour les eaux pluviales. Les mouvements de terre sont strictement limités à l'emprise de la construction.
- Identifier et localiser les mares et lavognes afin de les protéger au même titre que des infrastructures agro-écologiques,
- Préserver un réseau écologique fonctionnel de milieux humides sur le Massif du Lévézou, ouvrir la possibilité de renforcer le maillage à partir des zones anciennement drainées par un programme de restauration volontaire et assurer la perméabilité de la D911 et la D29,
- Préserver, voire renforcer la connectivité des milieux humides avec les rivières dans les vallées, en particulier en périphérie des zones urbanisées (vallée du Tarn entre Mostuéjols et Saint Georges de Luzençon, vallée de l'Aveyron, vallées du Durzon et de la Dourbie, vallées du Cernon, vallée du Dourdou et de la Sorgue notamment dans les traversées de Saint-affrique et Vabres-l'Abbaye, la vallée du Rance),
- Préserver, voire consolider un réseau de mares sur les Causses, les avant-causses ou les Rougiers.
-

Lorsque les documents d'urbanisme prévoient une extension urbaine limitée respectant les principes d'urbanisation définis au 2.1.2 sur une zone d'alimentation d'une zone humide, l'aménagement doit

assurer la conservation des habitats naturels de la zone humide et la fonctionnalité hydrologique de celle-ci, en :

1. identifiant le périmètre d'étude (le bassin versant d'alimentation de la zone humide et les zones humides et cours d'eau susceptibles d'être impactés en aval),
2. identifiant les zones humides et les fonctions hydrologiques et écologiques potentiellement impactées ;
3. s'assurant de leur maintien en bon état de conservation.

Pour des milieux humides peu typés, voire dégradés, (une culture sur sol hydromorphe par exemple) il convient de s'assurer du maintien de la seule fonctionnalité hydrologique (le transit de l'eau).

La liste des habitats naturels indicateurs des zones humides potentiellement présents sur le territoire du Parc avait été établie en 2015 après plusieurs années d'étude. Elle est annexée au D2O, et comme le démontre le texte de l'article 3.4.12 ci-dessus, des mesures précises d'acquisition de connaissances fines et de préservation sont édictées en cas d'aménagement et de construction immobilière.

Le milieu forestier

La Charte stipule p.65

Les forêts du Parc offrent une remarquable diversité biologique ainsi qu'une grande variété structurale et dynamique découlant fréquemment de modes anciens d'utilisation. Il est nécessaire de prendre en compte cette forte valeur patrimoniale dans la gestion de la forêt. Des actions à mettre en œuvre ont été identifiées dans la Charte forestière de territoire (voir articles 5.8 et 6.1.1.) et en particulier les actions :

- 5 : Protéger un patrimoine forestier remarquable (création de réserves biologiques intégrales ou dirigées dans les forêts O.N.F.)

- 6 : Préserver les espaces naturels sensibles et les espaces boisés classés.

Le Parc est associé à deux Plans de Développement de Massifs en cours sous la maîtrise d'ouvrage du C.R.P.F. et au Plan d'aménagement forestier de la forêt domaniale des Grands Causses (ensemble des forêts domaniales des causses), sous la maîtrise d'ouvrage de l'O.N.F.

Le DOO précise dans son article 3.4.10 « Les milieux boisés » (p.45-46)

Les documents d'urbanisme doivent :

- Identifier et délimiter les massifs boisés, les hiérarchiser en identifiant les forêts anciennes et les forêts matures (forêts ayant fait l'objet d'un inventaire justifiant leur intérêt pour la biodiversité) comme réservoirs de biodiversité.
- Garantir le maintien en bon état des connectivités écologiques des milieux forestier, le cas échéant en envisageant des Espaces boisés classés pour protéger les réservoirs de biodiversité ou les corridors à enjeu,
- Préserver et protéger les corridors écologiques constitué des haies, des ripisylves et éléments arborés du paysages (arbres isolés, arbres d'alignement, etc.).
- Proposer des espaces de transition entre la forêt et la zone urbanisée, mise en place d'une gestion adaptée sur une zone tampon en préservant des lisières, les vergers, des zones de prairies bocagères.

Lorsque les plans locaux d'urbanisme prévoient une extension urbaine limitée respectant les principes d'urbanisation définis au 2.1.2 dans une zone cœur et qu'aucune solution d'évitement n'est envisageable (cf. 3.3.3), alors la séquence « éviter, réduire compenser » s'applique. Le projet sera positionné de préférence dans une zone forestière dégradée et peu productive et en dehors de tout espace forestier soumis à document de gestion durable (document d'aménagement, plan simple de gestion...). Sinon, la

limitation de l'effet du projet visera à conserver des espaces forestier sous forme de bandes boisées connectées à la forêt au sein de la zone aménagée ; la compensation visera à restaurer un espace forestier en périphérie de la zone cœur concernée (reboisement de même nature en continuité de la zone cœur ou renforcement de corridor bocager par exemple).

Le recensement des forêts remarquables a été réalisé entre 2012 et 2014 afin de rendre opérationnel l'objectif inscrit dans la Charte du Parc et la charte forestière du territoire, de préserver la forte valeur patrimoniale de ces dernières.

L'article 3.4.10 du DOO reprend cette préoccupation en imposant aux documents d'urbanisme de respecter les forêts patrimoniales, de préserver les corridors biologiques qu'elles constituent et instaurant des zones tampons avec le milieu urbanisé.

Les autres milieux caractéristiques des Grands Causses

La Charte stipule p.66

La fonctionnalité des territoires caussenards implique la bonne conservation des éléments constitutifs (falaises, gorges, plateaux, points d'eau...).

Le Parc peut donc être amené à proposer (ou se voir proposer) la mise en place de protections (A.P.B., réserves régionales, Z.P.S....) en réponse à des menaces de rupture des éléments concernés (aménagement de falaises, destruction de zones humides...).

A la demande du Conseil général de l'Aveyron, le Parc a participé à l'élaboration de l'inventaire du patrimoine naturel du département, en vue de préciser les possibilités d'utilisation de la T.D.E.N.S. Etant donné la richesse du Parc en zones potentiellement éligibles à la T.D.E.N.S., il est un interlocuteur privilégié du Conseil général de l'Aveyron pour la mise en place d'actions de gestion et de valorisation des sites naturels sensibles.

Le Parc assure une veille permanente sur le devenir du patrimoine naturel des Grands Causses. Il s'efforce de faciliter, en relation avec ses partenaires, la mise en oeuvre de programmes et d'actions expérimentales en lien avec les objectifs de connaissance et de conservation du patrimoine naturel de son territoire. Le Parc contribue ainsi aux plans nationaux de restauration d'espèces en cours ou en projet, mis en oeuvre par le Ministère chargé de l'écologie, pour les espèces présentes sur son territoire : outarde*, chouette chevêche*, pies-grièches*, busards, ortolan, oedicnème.*

Le DOO détaille dans son article 3.4.11 « Les milieux rocheux » (p.46)

Les documents d'urbanisme doivent :

- Préciser et délimiter les réservoirs de biodiversité liés à un milieu rocheux,
- Encourager la préservation de ces milieux, voire envisager une protection réglementaire (APPB, RNN, RNR, RBI),
- Eviter d'ouvrir ces espaces à l'urbanisation,
- Prendre en compte les DOCOB pour les sites Natura 2000,
- Adapter la fréquentation des sites à la sensibilité écologique des milieux et des espèces par la maîtrise des accès et l'information des visiteurs afin de préserver la faune, la flore et les milieux naturels. Pour les sites les plus sensibles au dérangement (nidification d'espèces rares), seront définies des Zones de sensibilité majeure (ZSM).

Lorsque les documents d'urbanisme prévoient une extension urbaine limitée respectant les principes d'urbanisation définis au 2.1.2 dans une zone cœur notamment une zone érodée et qu'aucune solution d'évitement n'est envisageable (cf. 3.3.3), alors la séquence « éviter, réduire compenser » s'applique. Le projet sera positionné de préférence dans une zone rocheuse, notamment une zone érodée dégradée (altérée par le prélèvement ou le dépôt de matériaux par exemple) et peu riche du point de vue de la biodiversité. Sinon, la limitation de l'effet du projet visera à conserver des espaces érodés en bande dans le sens de la pente et en évitant les obstacles à l'écoulement au sein de la zone aménagée ; la

compensation visera à restaurer à restaurer un milieu similaire à proximité ou en périphérie de la zone cœur concernée.

La charte du Parc insiste particulièrement sur les milieux rocheux, en tant que partie constitutive des territoires caussenards porteuse d'une biodiversité remarquable et fragile. Le DOO met l'accent sur des mesures de protection mais aussi de gestion de leur fréquentation par les visiteurs et pratiquants de sports de nature que les documents d'urbanisme doivent envisager.

Délibération PNRGC n° 2016-074 du Comité syndical du 2 décembre 2016

Prolongation de la Charte de 3 années supplémentaires

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marc AYRAL - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOLE - Christian FONT - Jacques GAUER - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Sylvain Henri GOUBY - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER - Yves VIALA
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Christian FONT Sylvie AYOT donne son pouvoir à Sébastien DAVID Annie BEL donne son pouvoir à Michel SIMONIN Zina BOURGUET donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Max DALET donne son pouvoir à André MAZET Alain GAL donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Hubert GRANIER donne son pouvoir à Gérard PRETRE Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Evelyne STAHL Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE
■ Absents excusés	Aurélie MAILLOLS - Monique BULTEL-HERMENT - Jean-Luc GIBELIN Christophe LABORIE - Arnaud VIALA

La Charte du Parc naturel régional des Grands Causses a été renouvelée par un décret du 16 avril 2008 pour une période courant jusqu'au 5 mai 2019.

La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages modificative L333.1 du Code de l'Environnement, permet de prolonger la validité de la dite charte pour une période supplémentaire de 3 ans.

- Vu l'avis de la Commission Nationale de la Protection de la Nature lors de l'évaluation à cette Charte,
- Vu les travaux d'études et prospectives du SCoT,
- Vu les actions engagées pour les 5 années à venir à travers les politiques contractuelles avec l'Etat, la Région et l'Europe,

Le Comité syndical sollicite Madame la Présidente de la Région Occitanie-Pyrénées Méditerranée afin qu'elle sollicite auprès de Madame la Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Énergie, la prolongation de 3 années supplémentaires de la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses.

VOTE :

Pour : **43** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette proposition et autorise le Président à engager les demandes nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20161202-20161202_074-DE
Reçu le 07/12/2016

Délibération **PNRGC n° 2016-075** du Comité syndical du 02 décembre 2016

Validation de l'organigramme et adaptation du tableau des effectifs

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marc AYRAL - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Jacques GAUER - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Sylvain Henri GOUBY - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER - Yves VIALA
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Christian FONT Sylvie AYOT donne son pouvoir à Sébastien DAVID Annie BEL donne son pouvoir à Michel SIMONIN Zina BOURGUET donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Max DALET donne son pouvoir à André MAZET Alain GAL donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Hubert GRANIER donne son pouvoir à Gérard PRETRE Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Evelyne STAHL Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE
■ Absents excusés	Aurélie MAILLOLS - Monique BULTEL-HERMENT - Jean-Luc GIBELIN Christophe LABORIE - Arnaud VIALA

Vu le débat d'orientation budgétaire 2016

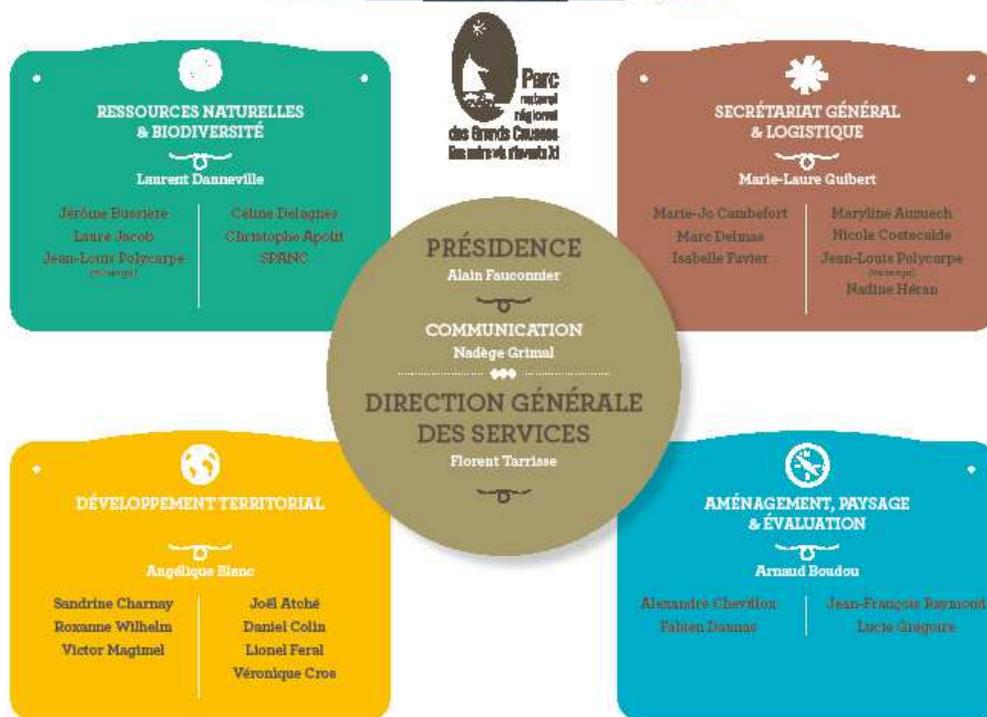
Vu l'information orale reçue du secrétariat du Comité Technique départemental auprès du Centre de Gestion de l'Aveyron du 30 novembre 2016, validant les éléments de ces délibérations sans réserve.

La politique de ressources humaines du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses s'organise autour d'une triple volonté :

- Développer une organisation adaptée aux besoins des collectivités locales membres et des acteurs du territoire.

En ce sens, le nouvel organigramme vise à structurer les équipes autour de groupe métier et d'objectifs partagés par les collectivités membres et correspondant aux sollicitations récurrentes des acteurs du territoire.

Organigramme cible :



La mise en place de cette structure autour de 4 chefs de pôle, ayant fonction de directeur général adjoint, par unité métier permettra de déployer auprès des acteurs de terrains une ingénierie transversale et pluridisciplinaire et sortir d'un système trop segmenté. Cette dynamique nouvelle sera d'autant plus opérationnelle que d'une part la nouvelle organisation des locaux facilitera cette approche transverse et le développement des outils de mobilité permettra une présence accrue des agents auprès des acteurs du territoire.

- Stabiliser l'équipe à travers un statut pour chaque agent adapté à la réalité de ses fonctions

En 2016, 14 agents ont bénéficié du dispositif de leur intégration dans la fonction publique territoriale. En 2017 il est prévu de poursuivre la procédure en intégrant 4 agents supplémentaires

Catégorie	Grade	Conditions d'éligibilité CDI au 31/03/2013
B	Technicien principal 1 ^{ère} classe	CDI au 01/03/2009
A	Ingénieur	CDI au 01/09/2009
A	Ingénieur	CDI au 01/08/2009
A	Attaché	CDI au 01/01/2012

Il est également prévu de pourvoir le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe chargé de la gestion du leader par un agent bénéficiant du statut de la fonction publique territoriale ;

Par ailleurs, du fait de leur fonction au sein de la structure et de leur mission alliant le management, l'expertise et la représentation de la structure, les chefs de pôle seront dorénavant affectés sur un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint, lesquels postes seront ajoutés au tableau des effectifs pour des raisons statutaires mais n'engendreront pas de création de postes supplémentaires car occupés par des agents déjà dans la structure.

- Réduire le poids financier de la masse salariale

La mise en place des procédures de titularisations est immédiatement génératrice d'économie du fait de la différence d'assiette des diverses cotisations sociales, l'économie générée par cette mesure est de l'ordre de 25000 € par an en année pleine soit l'équivalent de 1,5 % de la masse salariale 2015.

La réorganisation de l'équipe telle que prévu plus haut, accompagnée d'un partenariat étroit avec les autres structures d'ingénierie existantes telles que Aveyron Ingénierie, CAUE, l'ARPE etc.. permettront de mettre en œuvre les orientations budgétaires validées par le conseil syndical lors du « débat d'orientation Budgétaires 2016 », avec la suppression des fonctions de directeur adjoint occupé par un agent en contrat en durée indéterminée adossé au cadre d'emploi de directeur territorial et en âge de faire valoir ces droits à la retraite à compter de mars 2017 et les fonctions de chargé de mission architecture et urbanisme occupé également par un CDI adossé sur le cadre d'emploi d'ingénieur, qui a manifesté sa volonté de partir à la retraite en juillet 2017.

La suppression du poste de directeur adjoint au 1^{er} avril 2017 et celui de chargé de mission architecture urbanisme au 1^{er} aout 2017 engendra une économie de l'ordre de 165 000 € en année pleine soit plus de 10 % de la masse salariale 2015.

En cas de report des départs en retraite, ces suppressions de postes pourront faire l'objet d'une procédure de licenciement motivée par la suppression de ces postes pour raisons économiques comme évoqué plus haut.

Il est à noter que ces mesures de réduction des coûts de la masse salariale, viennent en complément avec la réduction structurelle des coûts du siège qui seront réduit en année pleine d'environ 45 000 € par an.

L'ensemble de ces mesures permettra de maintenir un équilibre budgétaire sans solliciter davantage les communes membres du syndicat malgré la baisse des dotations programmées à court et moyen termes, dont celles du département qui devrait baisser de 3 % par an à compter de 2017.

Au vu de tous ces éléments le tableau des effectifs sera le suivant :

Cadre d'emplois/grades	Catégorie	Temps de travail	Effectifs inscrits au budget	Effectifs pourvus
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Directeur Général des Services 40 000 – 80 000	A	100%	1	1
Directeur Général Adjoint des Services 40 000 – 80 000	A	100%	4	4
TOTAL			5	5
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Administrateur	A	100%	1	0
Attaché	A	100%	2	1
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	90%	1	1
Rédacteur	B	100%	2	2
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	57%	2	2
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	100%	1	1
TOTAL			9	7
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur principal	A	100%	1	0
Ingénieur	A	100%	9	7
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	100%	1	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	100%	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	100%	1	1
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	100%	2	2
	C	42,85%	1	1
TOTAL			16	13
FILIERE CULTURELLE				
Attaché de conservation du patrimoine	A	90%	1	1
TOTAL			1	1
TOTAL GENERAL			31	26

VOTE :

Pour : **43** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical approuve toutes ces mesures et autorise le Président à les mettre en œuvre et à signer tous les documents nécessaires à la mise en application.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20161202-20161202_075-DE
Reçu le 07/12/2016

Délibération PNRGC n° 2016-076 du Comité syndical du 02 décembre 2016

Rémunération des emplois d'avenir

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marc AYRAL - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Jacques GAUER - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY-Sylvain Henri GOUBY - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY- Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER - Yves VIALA
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Christian FONT Sylvie AYOT donne son pouvoir à Sébastien DAVID Annie BEL donne son pouvoir à Michel SIMONIN Zina BOURGUET donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Max DALET donne son pouvoir à André MAZET Alain GAL donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Hubert GRANIER donne son pouvoir à Gérard PRETRE Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Evelyne STAHL Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE
■ Absents excusés	Aurélie MAILLOLS - Monique BULTEL-HERMENT - Jean-Luc GIBELIN Christophe LABORIE - Arnaud VIALA

Vu la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 et les décrets n°2012-1210 et 1211 du 31 octobre 2012 portant création et relatifs aux contrats d'avenir dans le code du travail,

Vu la délibération n°2015-012 du comité syndical en date du 27 mars 2015 approuvant le budget primitif principal de l'exercice 2015 et portant création de deux emplois d'avenir,

Le syndicat mixte du Parc a procédé au recrutement de deux agents dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir, le premier en juin 2015 sur la filière technique et le deuxième en septembre 2015 sur la filière administrative.

Ce dispositif, qui vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans résidant dans des zones prioritaires, concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements et, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes ont été recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé et bénéficient des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à leur emploi est de 35 heures par semaine et leur rémunération depuis la date d'effet de leur contrat est basée sur le SMIC.

Compte tenu de leur investissement, Monsieur le Président propose de baser leur rémunération sur le **SMIC + 10%** avec un effet rétroactif à compter du **1^{er} septembre 2016**.

Monsieur le Président précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année.

VOTE :	Pour : 43	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette proposition.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20161202-20161202_076-DE
Reçu le 07/12/2016

Délibération PNRGC n° 2016-077 du Comité syndical du 02 décembre 2016

Instauration du RIFSEEP

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marc AYRAL - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Jacques GAUER - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Sylvain Henri GOUBY - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER - Yves VIALA
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Christian FONT Sylvie AYOT donne son pouvoir à Sébastien DAVID Annie BEL donne son pouvoir à Michel SIMONIN Zina BOURGUET donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Max DALET donne son pouvoir à André MAZET Alain GAL donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Hubert GRANIER donne son pouvoir à Gérard PRETRE Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Evelyne STAHL Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE
■ Absents excusés	Aurélie MAILLOLS - Monique BULTEL-HERMENT - Jean-Luc GIBELIN Christophe LABORIE - Arnaud VIALA

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 87 et 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2010-997 du 10 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés (le cas échéant),

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

Vu l'avis du Comité Technique en date du 30 novembre 2016 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses

Le Président propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution :

Article 1 : Les bénéficiaires

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné.

Le RIFSEEP est applicable aux cadres d'emplois suivants :

-  *Administrateurs territoriaux,*
-  *Attachés territoriaux,*
-  *Rédacteurs territoriaux,*
-  *Techniciens territoriaux,*
-  *Adjoint administratifs territoriaux,*
-  *Adjoint techniques territoriaux.*

Article 2 : Modalités de versement

Les montants des indemnités seront revalorisés automatiquement suivant l'évolution du point d'indice de la fonction publique toutes les fois où le montant des primes et indemnités instituées est lié à ce point ou en cas de changement dans les conditions fixées par les textes réglementaires applicables pour les primes et indemnités établies par référence à des taux forfaitaires non indexés sur la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Les montants individuels pourront être modulés par arrêté de l'autorité territoriale dans les limites et conditions fixées par les textes applicables à la fonction publique d'Etat ou selon les critères fixés, pour chaque prime, par l'assemblée délibérante.

Les agents admis à exercer leurs fonctions à temps partiel, les agents occupant un emploi à temps non complet ainsi que les agents quittant ou étant recrutés dans la collectivité en cours d'année sont admis au bénéfice des primes et indemnités instituées au prorata de leur temps de service.

Concernant les indisponibilités physiques et conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010, le RIFSEEP sera maintenu dans les mêmes conditions que le traitement, durant les congés suivants :

- Congé de maladie ordinaire (traitement maintenu pendant les 3 premiers mois puis réduit de moitié pour les 9 mois suivants),
- Congés annuels (plein traitement),
- Congés pour accident de service ou maladie professionnelle (plein traitement)
- Congés maternité, paternité ou adoption.

Il sera suspendu en cas de congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie.

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel.

Article 3 : Structure du RIFSEEP

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle,
- le Complément Indiciaire Annuel (CIA), pour récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir (le CIA est facultatif).

Article 4 : L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

Le montant de l'IFSE est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions.

Les fonctions occupées par les fonctionnaires d'un même corps ou statut d'emploi sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

- des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage et de conception,
- de la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

L'IFSE est également modulée en fonction de l'expérience professionnelle qui est assimilée à la connaissance acquise par la pratique et repose sur :

- l'élargissement des compétences,
- l'approfondissement des savoirs,
- la consolidation des connaissances pratiques assimilées sur un poste.

Le montant de l'IFSE est réexaminé :

- en cas de changement de fonctions,
- tous les quatre ans (*au moins*), en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent,
- en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

L'IFSE est versée mensuellement.

Les groupes de fonctions et les montants maximum annuels sont fixés comme suit :

Catégorie	Cadre d'emplois	Groupe	Emploi	Montant maximal individuel annuel IFSE en €
A	Administrateurs territoriaux	Groupe 1	DGS	49 980
	Attachés territoriaux	Groupe 2	DGA Responsable de pôle Adjoint au directeur	36 210
		Groupe 3	Chargé de mission	25 500
B	Techniciens territoriaux	Groupe 1	Chargé de mission Assistant de gestion	11 880
	Rédacteurs territoriaux	Groupe 2	Assistant de gestion développement territorial	16 015
		Groupe 3	Assistant gestion comptable Secrétaire de Direction	14 650
C	Adjoints administratifs territoriaux Adjoints techniques territoriaux	Groupe 1	Secrétaire polyvalente Agents d'accueil Chef d'équipe Agent technique polyvalent	11 340
		Groupe 2	Agent d'exécution : agent d'entretien	10 800

Article 5 : Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Le CIA est versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir. L'appréciation de la manière de servir se fonde sur l'entretien professionnel. Dès lors, il sera tenu compte de la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Plus généralement, seront appréciés :

-  la valeur professionnelle de l'agent
-  son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions,
-  son sens du service public,
-  sa capacité à travailler en équipe,
-  sa contribution au collectif de travail
-  l'atteinte de ses objectifs.

Le CIA est versé mensuellement.

Les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme suit :

Cadre d'emplois	Groupe	Emploi	Montant maximal individuel annuel CIA en €
Administrateurs territoriaux	Groupe 1	DGS	6 390
Attachés territoriaux	Groupe 2	DGA Responsable de pôle Adjoint au directeur	5 670
	Groupe 3	Chargé de mission	4 500
Techniciens territoriaux	Groupe 1	Chargé de mission Assistant de gestion	2 380
Rédacteurs territoriaux	Groupe 2	Assistant de gestion développement territorial	2 185
	Groupe 3	Assistant gestion comptable Secrétaire de Direction	1 995
Adjoints administratifs territoriaux Adjoints techniques territoriaux	Groupe 1	Secrétaire polyvalente Agents d'accueil Chef d'équipe Agent technique polyvalent	1 260
	Groupe 2	Agent d'exécution : agent d'entretien	1 200

Article 6 : Cumuls possibles

Le RIFSEEP est exclusif de toutes autres primes et indemnités liés aux fonctions et à la manière de servir.

Il est donc cumulable, par nature, avec :

-  l'indemnité horaire pour travail supplémentaire,
-  la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction,
-  l'avantage en nature,
-  les points NBI,
-  la participation à la protection sociale,
-  le SFT

Article 7 : Transfert « Primes/points »

Conformément au décret n° 2016-588 du 11 mai 2016 portant mise en œuvre du transfert « primes / points », les agents feront l'objet, le cas échéant, d'un abattement sur les indemnités perçues au titre de l'année N conformément au tableau ci-dessous :

CATEGORIE	CALENDRIER			
	2017		2018 et années suivantes	
	Montant plafond ANNUEL	Montant plafond MENSUEL	Montant plafond ANNUEL	Montant plafond MENSUEL
Catégorie A	167 €	13,92 €	389 €	32,42 €
Catégorie B	278 €	23,17 €	278 €	23,17 €
Catégorie C	167 €	13,92 €	167 €	13,92 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :

- d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus,
- que la présente délibération abroge les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire pour les cadres d'emplois mentionnés ci-dessus sous réserve de la parution des arrêtés de transposition FPE → FPT des cadres d'emplois concernés (filière technique : adjoints techniques).

Il convient de :

- préciser que les arrêtés relatifs aux cadres d'emplois ingénieurs de la filière technique et attaché de conservation du patrimoine de la filière culturelle ne sont pas parus, le régime indemnitaire instauré précédemment est maintenu.
- de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2017.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Millau le 2 décembre 2016.

Le Président

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

VOTE :

Pour : **43** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette proposition.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20161202-20161202_077-DE
Reçu le 07/12/2016

Délibération n° PNRGC 2016-078 du Comité syndical du 02 décembre 2016

**Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels sur les emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité
(en application de l'article 3-2° de la loi, n°84-53 du 26/01/1984)
OU
pour faire face à un accroissement temporaire d'activité
(en application de l'article 3 - 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)**

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marc AYRAL - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Jacques GAUER - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Sylvain Henri GOUBY - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER - Yves VIALA
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Christian FONT Sylvie AYOT donne son pouvoir à Sébastien DAVID Annie BEL donne son pouvoir à Michel SIMONIN Zina BOURGUET donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Max DALET donne son pouvoir à André MAZET Alain GAL donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Hubert GRANIER donne son pouvoir à Gérard PRETRE Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Evelyne STAHL Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE
■ Absents excusés	Aurélie MAILLOLS - Monique BULTEL-HERMENT - Jean-Luc GIBELIN Christophe LABORIE - Arnaud VIALA

Le Comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 2° et 3 - 1° ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ou à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ou à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par les articles 3 - 2° et 3 - 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois).
Il sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Fait à Millau, le
Le Président,

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

VOTE :

Pour : **43** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette proposition.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20161202-20161202_078-DE
Reçu le 07/12/2016

Délibération n° PNRGC 2016-079 du Comité syndical du 02 décembre 2016

**Délibération portant création d'emplois non permanents
pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité
OU
pour faire face à un accroissement temporaire d'activité**

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marc AYRAL - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Jacques GAUER - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY- Sylvain Henri GOUBY - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY- Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER - Yves VIALA
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Christian FONT Sylvie AYOT donne son pouvoir à Sébastien DAVID Annie BEL donne son pouvoir à Michel SIMONIN Zina BOURGUET donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Max DALET donne son pouvoir à André MAZET Alain GAL donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Hubert GRANIER donne son pouvoir à Gérard PRETRE Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Evelyne STAHL Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE
■ Absents excusés	Aurélie MAILLOLS - Monique BULTEL-HERMENT - Jean-Luc GIBELIN Christophe LABORIE - Arnaud VIALA

Le Comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses ;

En complément à la délibération de principe soumise au vote de ce même conseil syndical et autorisant le recrutement d'agents contractuels sur les emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ou à un accroissement temporaire d'activité

Considérant qu'il est nécessaire de recruter plusieurs agents contractuels pour faire face à des besoins lié à un accroissement saisonnier d'activité ou à un accroissement temporaire d'activité ;

Monsieur le Président précise qu'en complément de la délibération de principe autorisant les recrutements et conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, le recrutement d'agents non permanents doit également faire l'objet d'une délibération créant les emplois concernés

DECIDE

La création annuelle de :

- Un à deux emplois saisonniers sur le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe (catégorie C) permettant de couvrir une période maximale de deux mois afin de renforcer temporairement l'équipe d'agents d'entretien de l'espace rural.
- Deux emplois d'une période maximale d'un an chacun pour accroissement temporaire d'activité sur le grade de technicien territorial liés notamment à la mise en œuvre du programme d'actions du Parc.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait à Millau,
Le 2 décembre 2016,
Le Président

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

VOTE :

Pour : **43** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette proposition.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20161202-20161202_079-DE
Reçu le 07/12/2016

Délibération **PNRGC n° 2016-080** du Comité syndical du 02 décembre 2016

Mise à bail du 1^{er} étage du bâtiment siège du Syndicat au profit de l'antenne Sud de la DDT Aveyron

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marc AYRAL - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOLE - Christian FONT - Jacques GAUER - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Sylvain Henri GOUBY - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER - Yves VIALA
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Christian FONT Sylvie AYOT donne son pouvoir à Sébastien DAVID Annie BEL donne son pouvoir à Michel SIMONIN Zina BOURGUET donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Max DALET donne son pouvoir à André MAZET Alain GAL donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Hubert GRANIER donne son pouvoir à Gérard PRETRE Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Evelyne STAHL Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE
■ Absents excusés	Aurélie MAILLOLS - Monique BULTEL-HERMENT - Jean-Luc GIBELIN Christophe LABORIE - Arnaud VIALA

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses est propriétaire de son siège au 71 bd de l'Ayrolle à Millau. C'est dans ce cadre qu'un programme de travaux a été engagé afin d'adapter les locaux au fonctionnement du Syndicat mixte et d'améliorer la qualité thermique du bâtiment.

En ce sens et en lien avec l'organigramme de l'équipe, les étages 2, 3 et 4 seront occupés par les équipes du Parc naturel régional ainsi que le niveau -1 par l'équipe technique. Le rez-de chaussée accueillera l'ensemble des salles de réunion et des équipements communs.

Dans ce cadre général, il est proposé de louer à l'Etat, pour les besoins de l'antenne DDT Sud-Aveyron, le 1^{er} étage du bâtiment pour un loyer annuel de 18 500 euros estimés par France Domaine. Les travaux d'adaptation des locaux s'élèvent à 56 000 euros, qui seront pris en charge par l'Etat à travers un versement immédiat de 15 000 euros, tandis que le solde de 41 000 euros sera versé par un complément de loyer sur la durée d'amortissement des travaux.

Le Comité syndical autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

VOTE :

Pour : **43** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette proposition.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20161202-20161202_080-DE
Reçu le 07/12/2016

Délibération n° 2016-081 du Comité syndical du 2 décembre 2016

Délibération de mandat spécial pour remboursement frais Président Délégué

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marc AYRAL - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Jacques GAUER - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Sylvain Henri GOUBY - Émilie GRAL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER - Yves VIALA
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Christian FONT Sylvie AYOT donne son pouvoir à Sébastien DAVID Annie BEL donne son pouvoir à Michel SIMONIN Zina BOURGUET donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Max DALET donne son pouvoir à André MAZET Alain GAL donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Hubert GRANIER donne son pouvoir à Gérard PRETRE Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Evelyne STAHL Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE
■ Absents excusés	Aurélie MAILLOLS - Monique BULTEL-HERMENT - Jean-Luc GIBELIN Christophe LABORIE - Arnaud VIALA

Dans le cadre de la délégation de représentation générale du syndicat mixte du Parc, Monsieur le Président propose au conseil syndical de délibérer sur le remboursement des frais relatifs aux déplacements effectués hors territoire du Parc par Monsieur FONT, Président délégué conformément aux ordres de missions signés par le Directeur Général des Services et par l'intéressé.

Les déplacements listés ci-dessous couvrent la période d'août à octobre 2016 :

Date	Lieu	Objet
23 août 2016	Rodez - Préfecture	Commission Départementale d'Aménagement Commercial
9 septembre 2016	Rodez - Préfecture	Départ retraite Gérard GUYADER, DDT
4 au 7 octobre 2016	Sabres (40) dans PNR des Landes de Gascogne	Congrès des Parcs naturels régionaux
10 au 11 octobre 2016	Paris - Ministère de l'Environnement	Signature convention TEPCV

VOTE : Pour : **43** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette proposition.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20161202-20161202_081-DE
Reçu le 07/12/2016

Délibération **PNRGC n° 2016-082** du Comité syndical du 02 décembre 2016

Convention de mise à disposition de véhicule pour SEM Causses Energia

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marc AYRAL - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOLE - Christian FONT - Jacques GAUER - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Sylvain Henri GOUBY - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER - Yves VIALA
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Christian FONT Sylvie AYOT donne son pouvoir à Sébastien DAVID Annie BEL donne son pouvoir à Michel SIMONIN Zina BOURGUET donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Max DALET donne son pouvoir à André MAZET Alain GAL donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Hubert GRANIER donne son pouvoir à Gérard PRETRE Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Evelyne STAHL Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE
■ Absents excusés	Aurélie MAILLOLS - Monique BULTEL-HERMENT - Jean-Luc GIBELIN Christophe LABORIE - Arnaud VIALA

Dans le cadre de la mise en place de la SEM Causses Energia, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses met à disposition régulière du Chargé d'affaires son parc automobile.

Afin d'organiser et réglementer cet usage, une convention a été passée entre Causses Energia et le Syndicat mixte (cf pièce jointe annexée à la délibération).

VOTE :

Pour : **43** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir pris connaissance de cette convention, le Comité syndical prend acte de cette convention.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20161202-20161202bis_082-DE
Reçu le 07/12/2016

Délibération **PNRGC n° 2016-083** du Comité syndical du 02 décembre 2016

Remise gracieuse - Comptable du Trésor Madame Eve BREZET

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marc AYRAL - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOLE - Christian FONT - Jacques GAUER - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Sylvain Henri GOUBY - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER - Yves VIALA
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Christian FONT Sylvie AYOT donne son pouvoir à Sébastien DAVID Annie BEL donne son pouvoir à Michel SIMONIN Zina BOURGUET donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Max DALET donne son pouvoir à André MAZET Alain GAL donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Hubert GRANIER donne son pouvoir à Gérard PRETRE Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Evelyne STAHL Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE
■ Absents excusés	Aurélie MAILLOLS - Monique BULTEL-HERMENT - Jean-Luc GIBELIN Christophe LABORIE - Arnaud VIALA

Monsieur le Président soumet au vote du Comité syndical la demande de remise gracieuse de Madame Eve BREZET, Trésorier Principal, du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses du 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2015.

Dans le cadre du jugement n°2016-008 prononcé le 23 juin 2016, Madame Eve BREZET a été constituée débitrice du syndicat mixte du Parc pour la somme de trois mille quatre cent vingt-cinq euros quarante-neuf centimes (3 425,49 euros) suite à un contrôle portant sur les exercices 2010 (à compter du 1^{er} septembre) à 2013. Cette somme est rattachée à la présomption de charge n°2 relative à la prise en charge de frais d'hébergement au réel.

Madame Eve BREZET a déposé une demande de remise gracieuse pour ce débet juridictionnel.

Il est à noter que Madame BREZET a déjà versé au syndicat mixte du Parc, le 13 octobre 2016, la somme de sept cent quatre-vingt-treize euros et cinquante centimes (793,50 euros) au titre de la présomption de charge n°4 de ce même jugement.

Le jugement n°2016-008 dans son intégralité est joint à la présente délibération.

Les membres du Comité syndical sont amenés à se prononcer sur cette demande de remise gracieuse à hauteur de 3 425,49 euros sollicitée par Madame Eve BREZET anciennement trésorière du Parc.

VOTE :

Pour : **43** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette proposition.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20161202-20161202_083-DE
Reçu le 07/12/2016

Animation de la Cellule Opérationnelle Rivière : assistance technique 2017 auprès des Syndicats de rivière

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marc AYRAL - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Jacques GAUER - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY-Sylvain Henri GOUBY - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY- Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER - Yves VIALA
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Christian FONT Sylvie AYOT donne son pouvoir à Sébastien DAVID Annie BEL donne son pouvoir à Michel SIMONIN Zina BOURGUET donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Max DALET donne son pouvoir à André MAZET Alain GAL donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Hubert GRANIER donne son pouvoir à Gérard PRETRE Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Evelyne STAHL Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE
■ Absents excusés	Aurélie MAILLOLS - Monique BULTEL-HERMENT - Jean-Luc GIBELIN Christophe LABORIE - Arnaud VIALA

Référence à la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses

- Axe stratégique 1 : Développer une gestion concertée des patrimoines naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir
- Objectif opérationnel 5.1 : Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion
Article 5.1.5 : Contribuer à la gestion du réseau de rivières et à la réduction des pressions hydromorphologiques

Contexte et motif de l'action

Trois syndicats de rivière présents sur le territoire, ont fait appel à la Cellule Opérationnelle du Parc afin d'assurer une gestion cohérente et concertée des cours d'eau de leurs bassins versants.

Il est proposé le renouvellement de ce partenariat pour 2017.

Ces syndicats sont :

- le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dourbie (de la source à Dourbies à la confluence avec le Tarn à Millau soit 11 communes)
- le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins du Cernon et du Souzou (de la source à Sainte-Eulalie-de-Cernon à la confluence avec le Tarn à Saint-Georges-de-Luzençon soit 7 communes)
- le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Haute vallée de l'Aveyron (de la source à Sévérac-le-Château aux limites de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez soit 13 communes dont 2 communes nouvelles). Ce dernier sera dissous au 31 décembre 2016. Ces missions sont reprises par le Syndicat Mixte du bassin versant de l'Aveyron Amont. Il couvrira l'ensemble du bassin de l'Aveyron dans le département Il est donc proposé de poursuivre le partenariat avec cette nouvelle structure.

Bilan des années antérieures

Le conventionnement avec ces trois syndicats de rivières ont permis de mettre en place une politique de gestion cohérente des cours d'eau au moyen de Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau (5 ans). Ces derniers ont été déclarés d'Intérêt Général. Ils permettent chaque année d'entretenir, de restaurer la ripisylve (végétation des bords de berges), de préserver l'espace rivière, de sensibiliser les propriétaires riverains à la bonne gestion de nos rivières.

Depuis 2013, le Parc a proposé aux syndicats de rivières un conventionnement lié à la durée des Programmes Pluriannuels de Gestion des cours d'eau (5 ans).

Objectif

L'objectif est de poursuivre le partenariat pour pérenniser les actions passées et promouvoir de nouvelles actions permettant d'atteindre ou maintenir le bon état écologique des cours d'eau (objectif de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau).

Descriptif (modalités de mise en œuvre, partenariat...)

L'action se déroule sur toute l'année et doit être pérenne. Le linéaire total de rivière suivi est de 285 km environ. Cinq orientations cadrent l'action :

- ▲ le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat,
- ▲ l'accompagnement des travaux annuels d'entretien,
- ▲ la gestion des zones humides alluviales, des champs naturels d'expansion de crues, des espaces de mobilité,
- ▲ la protection rapprochée des cours d'eau,
- ▲ contacts avec les partenaires, sensibilisation et l'information.

Chacune des orientations se décline en missions, par exemple, la réalisation et l'actualisation des Programmes Pluriannuels de Gestion des cours d'eau, la mise en place de Déclaration d'Intérêt Général, la réalisation d'études et de travaux visant au bon fonctionnement des cours d'eau et à limiter les risques inondations, la sensibilisation des riverains...

Budget prévisionnel

L'Agence de l'Eau Adour Garonne apporte son soutien financier depuis de nombreuses années.

Les trois syndicats de rivière participent financièrement à hauteur d'un nombre de journées par an (40 %).

Coût estimatif :

Budget total de l'animation..... 58 290 €

dont :

- Chargée de mission Rivières
 - Salaire + charges43 100 €
 - Frais de structure 12 539 €
- Personnel administratif et appui technique2 651 €

Le coût journalier est estimé à 290 €/j sur une base de 1 607 heures/an soit environ 201 jours de 8h.

La répartition des journées pour l'année 2017, sera la suivante :

- 190 journées affectées aux trois syndicats de rivière
- 11 journées réservées aux missions « rivières » du Syndicat mixte du Parc.

Plan de financement prévisionnel :

Financier / Structures	Nombre de journées éligibles / retenues	Montant éligible / retenu	Taux	Montant de l'aide / participation des Syndicats
Agence de l'eau Adour Garonne	201	58 290 €	60%	34 974 €
Syndicats de rivière	190	55 100 €		22 040 €
• Syndicat Mixte Aveyron Amont.....	80	23 200 €		9 280 €
• Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dourbie.....	55	15 950 €	40%	6 380 €
• Syndicat Mixte des Bassins du Cernon et du Souzou.....	55	15 950 €		6 380 €
Parc naturel régional des Grands Causses (autofinancement)	11	3 190 €		1 276 €
TOTAL				58 290 €

Indicateurs

- ▲ Indicateurs de réalisation :
Une tranche de travaux/an
Un Programme Pluriannuel de Gestion /5 ans

- ▲ Indicateurs de résultats :
Nombre de mètres linaires de berges entretenus
Nombre de mètres linaires de berges reboisés
Nombre d'aménagements réalisés

VOTE :

Pour : **43** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette proposition et autorise le Président à signer tous les documents.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20161202-20161202_084-DE
Reçu le 07/12/2016

Délibération PNRGC n° 2016-085 du Comité syndical du 02 décembre 2016

Etude de faisabilité du transfert de la compétence eau potable et assainissement (petit cycle de l'eau)

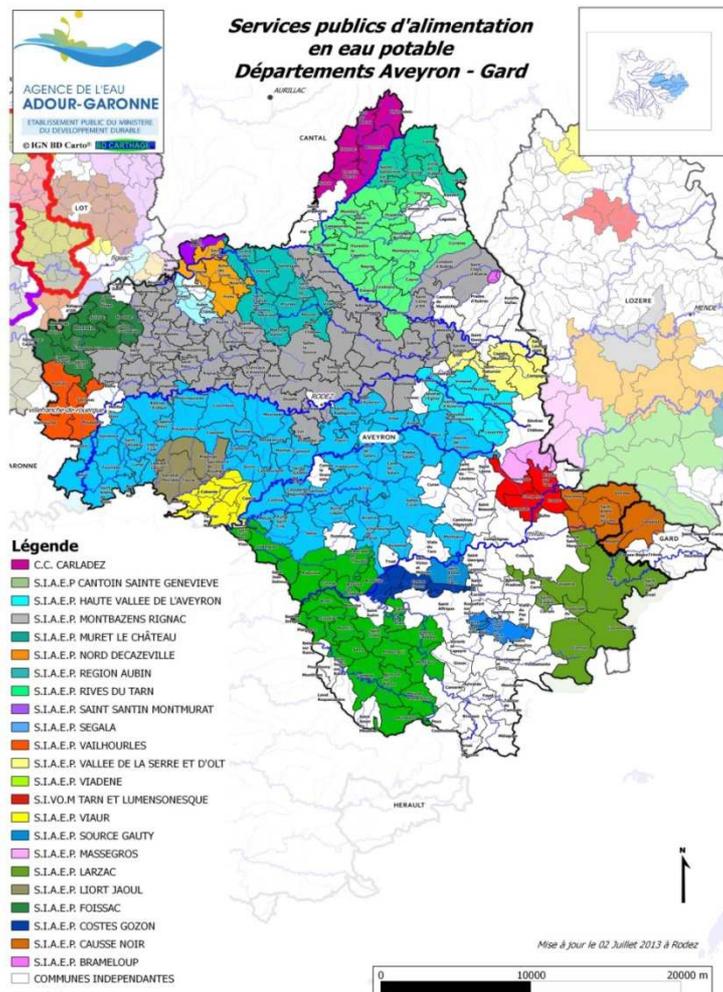
■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marc AYRAL - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Jacques GAUER - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY-Sylvain Henri GOUBY - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY- Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER - Yves VIALA
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Christian FONT Sylvie AYOT donne son pouvoir à Sébastien DAVID Annie BEL donne son pouvoir à Michel SIMONIN Zina BOURGUET donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Max DALET donne son pouvoir à André MAZET Alain GAL donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Hubert GRANIER donne son pouvoir à Gérard PRETRE Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Evelyne STAHL Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE
■ Absents excusés	Aurélie MAILLOLS - Monique BULTEL-HERMENT - Jean-Luc GIBELIN Christophe LABORIE - Arnaud VIALA

Référence à la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses

- **Axe stratégique 1 :** Développer une gestion concertée des patrimoines naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir
- **Objectif opérationnel 5.1 :** Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion
Article 5.1.2 - Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'un programme territorial pour la gestion de l'eau

Contexte et motif de l'action

Le sud Aveyron présente un certain retard dans l'organisation des services d'eau potable et d'assainissement. Dans le cadre de la réforme territoriale et plus précisément de l'application de la future loi NOTRe, les services de l'état du département de l'Aveyron et l'Agence de l'eau Adour-Garonne souhaitent engager une réflexion et une expertise de la situation actuelle dans l'objectif de créer des services à des échelles pertinentes et/ou de rationaliser certaines structures.



Les services publics d'eau potable - Département de l'Aveyron

Dans ce cadre, les services de l'état du département de l'Aveyron et l'Agence de l'eau Adour-Garonne ont souhaité que le Parc naturel régional des Grands Causses puisse prendre cette étude en main du fait de la taille de sa structure dans le Sud Aveyron, de son expérience sur le thème de l'eau et son portage du SCoT.

Après plusieurs courriers et réunions d'échanges avec les collectivités, syndicats et partenaires, une première tranche est prévu sur le territoire du SCOT hormis le territoire des Communautés de communes Larzac et Vallées et Millau Grands Causses qui ont prévu de réaliser en interne cette étude en se rattachant, par la suite, à l'étude globale lancée par le Parc et en étudiant des scénarios à plus grande échelle.

Objectifs

L'idée est de pouvoir proposer aux collectivités et syndicats (qui seront pérennisés) plusieurs scénarii de gestion intégrant à la fois les conséquences liées au nouveau schéma départemental de coopération intercommunal et envisageant les périmètres optimaux de gestion environnementale, technique et financière.

L'objectif principal vise donc à établir des propositions de différents scénarii qui permettront à l'ensemble des élus de se prononcer sur l'avenir des services publics liés au petit cycle de l'eau du territoire.

Descriptif (modalités de mise en œuvre, partenariat...)

Dans un premier temps, il est prévu de récupérer en interne auprès des communes et syndicats toutes les données de base nécessaires à l'élaboration des scénarii (phase 1), puis dans un deuxième temps, un bureau d'étude spécialisé sera choisi pour étudier des scénarios de transfert de compétence (phases 2 et 3).

La phase 1 qui concerne l'état des lieux et le diagnostic des services intègre l'état des lieux administratif et juridique, l'état des lieux technique, l'état des lieux financier et l'évaluation des performances des services.

La phase 2 réalisée par un bureau d'études spécialisé concerne la situation des collectivités au regard de l'objectif de qualité du service type et la mise à niveau des services. Cette phase intègre la définition d'un objectif de service type, la comparaison des performances des services actuels avec le service type attendu et la prospective de mise à niveau des services.

Enfin la phase 3 consistera à étudier des scénarios de transfert de compétence, avec une définition et une simulation de mise en œuvre des scénarios ainsi qu'une comparaison des différents scénarios.

La liste des collectivités et organismes concernés pour la tranche n°1 est la suivante : Communauté de Communes du Pays Belmontais

Communauté de Communes des Sept Vallons

Communauté de Communes du Pays Saint-Serninois

Communauté de Communes du Rougier de Camares

Communauté de Communes du Saint-Affricain

Communauté de communes de la Muse et des Raspes du Tarn

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Plateau des Costes Gozon

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Causse Noir

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn

Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Tarn et du Lumensonesque

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Ségala

SIVU Assainissement Peyreleau-Le Rozier

Parc naturel régional des Grands Causses

Syndicat de la Vallée du Rance

Une autre tranche, conditionnelle (tranche n°2), pourra être lancée sur la partie Nord du territoire du Parc naturel régional des Grands Causses à la demande des collectivités et syndicats de ce territoire.

Budget prévisionnel

Coût estimatif global de la tranche n°1 :

Coût estimatif en TTC		Coût TTC
<u>Phase 1 : Récupération des données de base pour l'état des lieux</u>		
CDD 10 mois + (élus, techniciens et fontainiers)		42 000 €
<u>Phase 2 et phase 3 (en 1 ou plusieurs tranches)</u>		
Prestation d'un bureau d'études spécialisé	entre	60 000 €
	et	100 000 €
<u>Préparation et suivi administratif et financier du marché par le Parc</u>		8 000 €
<u>animation de l'action et réunions (Parc naturel régional des Grands</u>		
<u>Causses)</u>		
<u>Synthèse des données et assistance d'Aveyron Ingénierie</u>		3 500 €
Total général (pour 60 000 euros) :		113 500 €

Plan de financement prévisionnel de la tranche 1 :

Plan de financement prévisionnel (pour 60 000 euros de BE) :		
Agence de l'Eau Adour-Garonne	79 450 €	70,00%
Bonification Agence de l'Eau Adour-Garonne avec démarche Parc	11 350 €	10,00%
CdeC et syndicats (environ 14)	21 565 €	19,00%
	<i>soit par collectivité environ</i>	1 540 €
Parc naturel régional des Grands Causses	1 135,00 €	100%
	Total général :	113 500 €

Indicateurs

- **Indicateurs de réalisation** : propositions de scénarii pour l'ensemble des collectivités et syndicats
- **Indicateurs de résultats** : 100 % du territoire de la tranche 1 étudié

VOTE :

Pour : **42** Contre : **0** Abstention : **1** (Gérard Prêtre)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical valide cette proposition.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20161202-20161202_085-DE
Reçu le 07/12/2016

Délibération **PNRGC n° 2016-086** du Comité syndical du 02 décembre 2016

Aveyron Culture – Représentant à l'assemblée générale

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marc AYRAL - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Sébastien DAVID - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOLE - Christian FONT - Jacques GAUER - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Sylvain Henri GOUBY - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER - Yves VIALA
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Christian FONT Sylvie AYOT donne son pouvoir à Sébastien DAVID Annie BEL donne son pouvoir à Michel SIMONIN Zina BOURGUET donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Max DALET donne son pouvoir à André MAZET Alain GAL donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Hubert GRANIER donne son pouvoir à Gérard PRETRE Jean-Michel LADET donne son pouvoir à Evelyne STAHL Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE
■ Absents excusés	Aurélie MAILLOLS - Monique BULTEL-HERMENT - Jean-Luc GIBELIN Christophe LABORIE - Arnaud VIALA

Par délibération en date du 2 novembre 2016, le Conseil d'Administration d'Aveyron Culture a approuvé l'adhésion du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses.

Dans ce cadre, le Comité syndical doit désigner son représentant au sein de l'assemblée générale.

Il est proposé que Bernard ARNOULD, Président de la Commission « Vie culturelle, sociale, éducation » soit désigné.

VOTE :

Pour : **43** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette proposition.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20161202-20161202_086-DE
Reçu le 07/12/2016

Délibération PNRGC n° 2017-001 du Comité syndical du 03 mars 2017

Validation de l'organigramme et adaptation du tableau des effectifs

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Annie BEL - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Hubert GRANIER - Michel LEBLOND - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne pouvoir à Christian FONT Max DALET donne pouvoir à André MAZET Sébastien DAVID donne pouvoir à Sylvie AYOT Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Sylvain-Henri GOUBY donne pouvoir à Roger ROUQUETTE Emilie GRAL donne pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Zina BOURGUET Bernard POURQUIE donne pouvoir à Hubert GRANIER Christophe SAINT-PIERRE donne pouvoir à Claude ASSIER Danielle VERGONNIER donne pouvoir à Annie BEL Arnaud VIALA donne pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents	Daniel AURIOL - Marc AYRAL - Monique BULTEL HERMENT - Paul DUMOUSSEAU - Nadine IZARD - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL

Reprise de la délibération PNRGC- 2016-075 sur l'organisation au vu des avis écrits du Centre de Gestion

Vu le débat d'orientation budgétaire 2016

Vu l'information orale reçue du secrétariat du Comité Technique départemental auprès du Centre de Gestion de l'Aveyron du 30 novembre 2016, validant les éléments de ces délibérations sans réserve.

La politique de ressources humaines du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses s'organise autour d'une triple volonté :

- Développer une organisation adaptée aux besoins des collectivités locales membres et des acteurs du territoire.

En ce sens, le nouvel organigramme vise à structurer les équipes autour de groupe métier et d'objectifs partagés par les collectivités membres et correspondant aux sollicitations récurrentes des acteurs du territoire.

Organigramme cible :



La mise en place de cette structure autour de 4 chefs de pôle, ayant fonction de directeur général adjoint, par unité métier permettra de déployer auprès des acteurs de terrains une ingénierie transversale et pluridisciplinaire et sortir d'un système trop segmenté. Cette dynamique nouvelle sera d'autant plus opérationnelle que d'une part la nouvelle organisation des locaux facilitera cette approche transverse et le développement des outils de mobilité permettra une présence accrue des agents auprès des acteurs du territoire.

- Stabiliser l'équipe à travers un statut pour chaque agent adapté à la réalité de ses fonctions

En 2016, 14 agents ont bénéficié du dispositif de leur intégration dans la fonction publique territoriale. En 2017 il est prévu de poursuivre la procédure en intégrant 4 agents supplémentaires

Catégorie	Grade	Conditions d'éligibilité CDI au 31/03/2013
B	Technicien principal 1 ^{ère} classe	CDI au 01/03/2009
A	Ingénieur	CDI au 01/09/2009
A	Ingénieur	CDI au 01/08/2009
A	Attaché	CDI au 01/01/2012

Il est également prévu de pourvoir le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe chargé de la gestion du leader par un agent bénéficiant du statut de la fonction publique territoriale ;

Par ailleurs, du fait de leur fonction au sein de la structure et de leur mission alliant le management, l'expertise et la représentation de la structure, les chefs de pôle seront dorénavant affectés sur un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint, lesquels postes seront ajoutés au tableau des effectifs pour des raisons statutaires mais n'engendreront pas de création de postes supplémentaires car occupés par des agents déjà dans la structure.

- Réduire le poids financier de la masse salariale

La mise en place des procédures de titularisations est immédiatement génératrice d'économie du fait de la différence d'assiette des diverses cotisations sociales, l'économie générée par cette mesure est de l'ordre de 25000 € par an en année pleine soit l'équivalent de 1,5 % de la masse salariale 2015.

La réorganisation de l'équipe telle que prévu plus haut, accompagnée d'un partenariat étroit avec les autres structures d'ingénierie existantes telles que Aveyron Ingénierie, CAUE, l'ARPE etc.. permettront de mettre en œuvre les orientations budgétaires validées par le conseil syndical lors du « débat d'orientation Budgétaires 2016 », avec la suppression des fonctions de directeur adjoint occupé par un agent en contrat en durée indéterminée adossé au cadre d'emploi de directeur territorial et en âge de faire valoir ces droits à la retraite à compter de mars 2017 et les fonctions de chargé de mission architecture et urbanisme occupé également par un CDI adossé sur le cadre d'emploi d'ingénieur, qui a manifesté sa volonté de partir à la retraite en juillet 2017.

La suppression du poste de directeur adjoint au 1^{er} avril 2017 et celui de chargé de mission architecture urbanisme au 1^{er} aout 2017 engendra une économie de l'ordre de 165 000 € en année pleine soit plus de 10 % de la masse salariale 2015.

En cas de report des départs en retraite, ces suppressions de postes pourront faire l'objet d'une procédure de licenciement motivée par la suppression de ces postes pour raisons économiques comme évoqué plus haut.

Il est à noter que ces mesures de réduction des coûts de la masse salariale, viennent en complément avec la réduction structurelle des coûts du siège qui seront réduits en année pleine d'environ 45 000 € par an.

L'ensemble de ces mesures permettra de maintenir un équilibre budgétaire sans solliciter davantage les communes membres du syndicat malgré la baisse des dotations programmées à court et moyen termes, dont celles du département qui devrait baisser de 3 % par an à compter de 2017.

Au vu de tous ces éléments le tableau des effectifs sera le suivant :

Cadre d'emplois/grades	Catégorie	Temps de travail	Effectifs inscrits au budget	Effectifs pourvus
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Directeur Général des Services 40 000 – 80 000	A	100%	1	1
Directeur Général Adjoint des Services 40 000 – 80 000	A	100%	4	4
TOTAL			5	5
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Administrateur	A	100%	1	0
Attaché	A	100%	2	1
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	90%	1	1
Rédacteur	B	100%	2	2
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	57%	2	2
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	100%	1	1
TOTAL			9	7
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur principal	A	100%	1	0
Ingénieur	A	100%	9	7
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	100%	1	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	100%	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	100%	1	1
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	100%	2	2
	C	42,85%	1	1
TOTAL			16	13
FILIERE CULTURELLE				
Attaché de conservation du patrimoine	A	90%	1	1
TOTAL			1	1
TOTAL GENERAL			31	26

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical approuve toutes ces mesures et autorise le Président à les mettre en œuvre et à signer tous les documents nécessaires à la mise en application.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20170303-20170303_001-DE
Reçu le 06/03/2017

Remise gracieuse – Comptable du Trésor Monsieur Pierre BAILLY

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER – Sylvie AYOT – Annie BEL - Zina BOURGUET – Marcel CALMELS - Claude CONDOMINES –Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL – Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL – Simone GELY – Hubert GRANIER – Michel LEBLOND –André MAZET - Alain NAYRAC – Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC – Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY – Michel SIMONIN – Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne pouvoir à Christian FONT Max DALET donne pouvoir à André MAZET Sébastien DAVID donne pouvoir à Sylvie AYOT Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Sylvain-Henri GOUBY donne pouvoir à Roger ROUQUETTE Emilie GRAL donne pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Zina BOURGUET Bernard POURQUIE donne pouvoir à Hubert GRANIER Christophe SAINT-PIERRE donne pouvoir à Claude ASSIER Danielle VERGONNIER donne pouvoir à Annie BEL Arnaud VIALA donne pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents	Daniel AURIOL – Marc AYRAL - Monique BULTEL HERMENT - Paul DUMOUSSEAU - Nadine IZARD - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET – Jean-Sébastien ORCIBAL

Monsieur le Président soumet au vote du Comité syndical la demande de remise gracieuse de Monsieur Pierre BAILLY, Trésorier Principal, du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses sur la période contrôlée le concernant entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 août 2010.

Dans le cadre du jugement n°2016-0007 prononcé le 23 juin 2016, Monsieur Pierre BAILLY a été constitué débiteur du syndicat mixte du Parc pour la somme de quatre cent vingt euros quinze centimes (420,15 euros) suite à un contrôle portant sur les exercices 2009 à 2010 (au 31 août 2010). Cette somme est rattachée à la présomption de charge N°2 relative à la prise en charge de frais d'hébergement au réel sans délibération.

Monsieur Pierre BAILLY a déposé une demande de remise gracieuse pour ce débet juridictionnel.

Le jugement n°2016-0007 dans son intégralité est joint à la présente délibération.

Les membres du Comité syndical sont amenés à se prononcer sur cette demande de remise gracieuse à hauteur de 420,15 euros sollicitée par Monsieur Pierre BAILLY anciennement Trésorier du Parc.

VOTE : Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette proposition.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20170303-20170303_002-DE
Reçu le 07/03/2017

Délibération PNRGC n° 2017-003 du Comité syndical du 03 mars 2017

Débat d'Orientation Budgétaire 2017

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER – Sylvie AYOT – Annie BEL - Zina BOURGUET – Marcel CALMELS - Claude CONDOMINES –Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL – Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL – Simone GELY – Hubert GRANIER – Michel LEBLOND –André MAZET - Alain NAYRAC – Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC – Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY – Michel SIMONIN – Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne pouvoir à Christian FONT Max DALET donne pouvoir à André MAZET Sébastien DAVID donne pouvoir à Sylvie AYOT Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Sylvain-Henri GOUBY donne pouvoir à Roger ROUQUETTE Emilie GRAL donne pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Zina BOURGUET Bernard POURQUIE donne pouvoir à Hubert GRANIER Christophe SAINT-PIERRE donne pouvoir à Claude ASSIER Danielle VERGONNIER donne pouvoir à Annie BEL Arnaud VIALA donne pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents	Daniel AURIOL – Marc AYRAL - Monique BULTEL HERMENT - Paul DUMOUSSEAU - Nadine IZARD - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET – Jean-Sébastien ORCIBAL

L'exercice 2016 s'est inscrit dans la stratégie budgétaire définie à la fin de l'année 2014, à savoir :

- La poursuite de la baisse des frais de structures qui en 2016 représente 1 527 000 contre 1 700 277 euros en 2014, soit une baisse de 10 % en 2 exercices ;
- La stabilité des recettes institutionnelles issues des cotisations des membres du Syndicat mixte et de l'Etat à hauteur de 1 077 208 € ;
- Le développement des mises à disposition de services sur des opérations sous maîtrise d'ouvrage des communes et communautés de communes du territoire et la mutualisation des budgets annexes pour un total d'environ 300 000 €, soit 3 fois plus qu'en 2014 ;
- La valorisation de l'ingénierie de projet dans le cadre du plan d'action pour environ 110 000 €, alors qu'en 2014, le plan d'action sollicitait le budget du PNR à hauteur de 80 000 €.

L'ensemble de ces actions permet au budget de fonctionnement du Parc de dégager un très léger excédent d'environ 30 000 €, alors qu'en 2014 nous étions sur environ 500 000 € de résultats négatifs.

Ces résultats renforcent la légitimité de la stratégie engagée, laquelle sera consolidée en 2017 avec la livraison des nouveaux locaux, la location d'un étage à la DDT et la restructuration de l'organigramme du Syndicat. Ces mesures, en application partielle en 2017, devront ramener les coûts de structure autour de 1 500 000 € tandis que les recettes liées à la participation du Département se rétracteront de 14 000 €. La montée en puissance des opérations liées à l'itinérance notamment devront permettre de stabiliser les grands équilibres budgétaires du Syndicat de manière structurelle.

Le Plan d'action sera budgétairement porté par les actions 2016 déjà financées, la fin de la procédure SCoT et des trois opérations labellisées en 2016 : Pôle Pleine Nature, TEPCV, Schéma de desserte, etc...

Aussi, les évolutions budgétaires 2017 s'inscrivent dans cette continuité vertueuse ébauchée depuis 2014 :

- Maîtrise et inflexion des dépenses de structure ;
- Développement des actions d'ingénierie au profit des membres du PNR ;
- Gel des participations des communes et recherche de la participation du Conseil départemental de l'Aveyron.

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ces orientations.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20170303-20170303_003-BF
Reçu le 07/03/2017

Délibération PNRGC n° 2017-004 du Comité syndical du 03 mars 2017

PAPI Sud-Ouest

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Annie BEL - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Hubert GRANIER - Michel LEBLOND - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne pouvoir à Christian FONT Max DALET donne pouvoir à André MAZET Sébastien DAVID donne pouvoir à Sylvie AYOT Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Sylvain-Henri GOUBY donne pouvoir à Roger ROUQUETTE Emilie GRAL donne pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Zina BOURGUET Bernard POURQUIE donne pouvoir à Hubert GRANIER Christophe SAINT-PIERRE donne pouvoir à Claude ASSIER Danielle VERGONNIER donne pouvoir à Annie BEL Arnaud VIALA donne pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents	Daniel AURIOL - Marc AYRAL - Monique BULTEL HERMENT - Paul DUMOUSSEAU - Nadine IZARD - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL

Dans le cadre de la mise en place de la gouvernance du « grand cycle » de l'eau et l'installation progressive de la compétence GEMAPI, le territoire du Parc va devoir s'organiser de manière stratégique et opérationnelle.

Ainsi, sur l'ensemble du périmètre du SAGE Tarn-amont, un Syndicat mixte devrait émerger courant 2017.

Dans cette perspective, la Communauté de communes de Millau Grands Causses devrait, par anticipation, assurer la maîtrise d'ouvrage d'un Plan d'Aménagement et de Prévention des Inondations, lequel fera ensuite l'objet d'un transfert ou facturation au Syndicat mixte en action.

Sur la partie ouest du Parc, les bassins de la Sorgues, du Dourdou et du Rance sont en réflexion sur leur future organisation. Dans cette perspective et afin d'engager au plus tôt la démarche, le syndicat mixte du Parc naturel régional assurera la maîtrise d'ouvrage du PAPI.

Dans cette perspective, le Comité syndical autorise le Président à engager toutes les demandes nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, lancer des appels à concurrence, recruter un technicien contractuel sur la durée de la procédure et solliciter les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région Occitanie.

VOTE :	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette proposition.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20170303-20170303_004-DE
Reçu le 07/03/2017

Délibération PNRGC n° 2017-005 du Comité syndical du 03 mars 2017

**Délibération portant création d'un emploi non permanent PAPI
pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Annie BEL - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Hubert GRANIER - Michel LEBLOND - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne pouvoir à Christian FONT Max DALET donne pouvoir à André MAZET Sébastien DAVID donne pouvoir à Sylvie AYOT Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Sylvain-Henri GOUBY donne pouvoir à Roger ROUQUETTE Emilie GRAL donne pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Zina BOURGUET Bernard POURQUIE donne pouvoir à Hubert GRANIER Christophe SAINT-PIERRE donne pouvoir à Claude ASSIER Danielle VERGONNIER donne pouvoir à Annie BEL Arnaud VIALA donne pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents	Daniel AURIOL - Marc AYRAL - Monique BULTEL HERMENT - Paul DUMOUSSEAU - Nadine IZARD - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL

Le Comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses ;
En complément à la délibération de principe n°2016-078 du conseil syndical du 2 décembre 2016 autorisant le recrutement d'agents contractuels sur les emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ou à un accroissement temporaire d'activité ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité ;

Monsieur le Président précise qu'en complément de la délibération de principe autorisant les recrutements et conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, le recrutement d'agents non permanents doit également faire l'objet d'une délibération créant les emplois concernés ;

Décide

La création porte sur un emploi sur le grade d'ingénieur lié à la mise en œuvre des programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) sur le territoire de l'Unité hydrographique Sorgues-Tarn-Dourdou-Rance.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2017.

Le Comité syndical autorise le Président à mettre en œuvre toutes les procédures et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

VOTE : Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20170303-20170303_005-DE
Reçu le 06/03/2017

Adhésion Aveyron Ingenierie

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Annie BEL - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Hubert GRANIER - Michel LEBLOND - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne pouvoir à Christian FONT Max DALET donne pouvoir à André MAZET Sébastien DAVID donne pouvoir à Sylvie AYOT Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Sylvain-Henri GOUBY donne pouvoir à Roger ROUQUETTE Emilie GRAL donne pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Zina BOURGUET Bernard POURQUIE donne pouvoir à Hubert GRANIER Christophe SAINT-PIERRE donne pouvoir à Claude ASSIER Danielle VERGONNIER donne pouvoir à Annie BEL Arnaud VIALA donne pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents	Daniel AURIOL - Marc AYRAL - Monique BULTEL HERMENT - Paul DUMOUSSEAU - Nadine IZARD - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'à l'initiative du Département et de l'Association Départementale des Maires de l'Aveyron et en vertu de l'article L. 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été décidé de créer une Agence Départementale sous la forme d'un Établissement Public Administratif.

L'article L. 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier* ».

L'Agence interviendra notamment dans les domaines de l'environnement ; du patrimoine immobilier bâti et urbanisme ; de la valorisation des espaces publics et des infrastructures ; du conseil administratif, financier et juridique.

Monsieur le Président indique au Comité Syndical que pour bénéficier des prestations réalisées par l'Agence, il faut adhérer à cette dernière et s'acquitter d'une cotisation annuelle.

Monsieur le Président précise au Comité Syndical que chaque adhérent est représenté au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'Agence.

Monsieur le Président propose donc au Comité Syndical d'adhérer à l'Agence Départementale.

Après avoir délibéré, le Comité syndical :

- Décide d'adhérer à l'Agence Départementale ;
- Approuve les statuts de l'établissement public tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Désigne pour représenter le Syndicat Mixte au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence, Monsieur Christian FONT, lequel ici présent accepte les fonctions ;
- Autorise Monsieur Christian FONT à être membre du Conseil d'Administration de l'Agence dans le cas où il serait désigné par les membres du collège des Communes, Établissements Publics Intercommunaux et Organismes Publics de Coopération Locale comme représentant de ce collège au sein de ce Conseil ;
- Budgétise la cotisation annuelle d'un montant maximum de 5 000 euros.

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20170303-20170303_006-DE
Reçu le 07/03/2017

Délibération PNRGC n° 2017-007 du Comité syndical du 03 mars 2017

Contrat de domiciliation avec Causse Energia

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Annie BEL - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Hubert GRANIER - Michel LEBLOND - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne pouvoir à Christian FONT Max DALET donne pouvoir à André MAZET Sébastien DAVID donne pouvoir à Sylvie AYOT Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Sylvain-Henri GOUBY donne pouvoir à Roger ROUQUETTE Emilie GRAL donne pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Zina BOURGUET Bernard POURQUIE donne pouvoir à Hubert GRANIER Christophe SAINT-PIERRE donne pouvoir à Claude ASSIER Danielle VERGONNIER donne pouvoir à Annie BEL Arnaud VIALA donne pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents	Daniel AURIOL - Marc AYRAL - Monique BULTEL HERMENT - Paul DUMOUSSEAU - Nadine IZARD - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL

Dans le cadre de la création et du développement de la SEM Causse Energia, il a été proposé au Conseil d'Administration de la Société et validé par celui-ci une convention de domiciliation ci-jointe.

Il est demandé au Comité syndical d'autoriser le Président à signer la présente convention ci-jointe de domiciliation.

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette proposition.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20170303-20170303_007-DE
Reçu le 07/03/2017

Délibération **PNRGC n° 2017-008** du Comité syndical du 03 mars 2017

Renouvellement de délibération pour la prise en charge des frais réels pour les missions en région parisienne et dans les métropoles

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Annie BEL - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Hubert GRANIER - Michel LEBLOND - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne pouvoir à Christian FONT Max DALET donne pouvoir à André MAZET Sébastien DAVID donne pouvoir à Sylvie AYOT Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Sylvain-Henri GOUBY donne pouvoir à Roger ROUQUETTE Emilie GRAL donne pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Zina BOURGUET Bernard POURQUIE donne pouvoir à Hubert GRANIER Christophe SAINT-PIERRE donne pouvoir à Claude ASSIER Danielle VERGONNIER donne pouvoir à Annie BEL Arnaud VIALA donne pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents	Daniel AURIOL - Marc AYRAL - Monique BULTEL HERMENT - Paul DUMOUSSEAU - Nadine IZARD - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL

Par délibération en date du 6 décembre 2013, le Comité syndical a mis en place un système de remboursement aux frais réels pour les missions en région parisienne.

En effet, le système forfaitaire habituellement applicable apparaît inopérant pour ce type de missions, dans la mesure où les prix de l'offre hôtelière sont supérieurs au montant forfaitaire, tels que prévu par la réglementation.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le remboursement aux frais réels et sur présentation de justificatifs pour les frais d'hébergement liés à toutes les missions en région parisienne et les métropoles. Cette mesure s'appliquera à l'année 2017.

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette proposition.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20170303-20170303_008-DE
Reçu le 07/03/2017

Délibération PNRGC n° 2017-009 du Comité syndical du 03 mars 2017

Action sociale – Attribution chèques cadeaux Arbre de Noël 2016 et années suivantes

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER – Sylvie AYOT – Annie BEL - Zina BOURGUET – Marcel CALMELS - Claude CONDOMINES –Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL – Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL – Simone GELY – Hubert GRANIER – Michel LEBLOND –André MAZET - Alain NAYRAC – Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC – Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY – Michel SIMONIN – Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne pouvoir à Christian FONT Max DALET donne pouvoir à André MAZET Sébastien DAVID donne pouvoir à Sylvie AYOT Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Sylvain-Henri GOUBY donne pouvoir à Roger ROUQUETTE Emilie GRAL donne pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Zina BOURGUET Bernard POURQUIE donne pouvoir à Hubert GRANIER Christophe SAINT-PIERRE donne pouvoir à Claude ASSIER Danielle VERGONNIER donne pouvoir à Annie BEL Arnaud VIALA donne pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents	Daniel AURIOL – Marc AYRAL - Monique BULTEL HERMENT - Paul DUMOUSSEAU - Nadine IZARD - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET – Jean-Sébastien ORCIBAL

Personnel du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses :

Les enfants du personnel de moins de 16 ans sur l'année d'octroi et les agents n'ayant pas d'enfant bénéficiaire reçoivent une fois par an de la part du syndicat mixte une carte cadeau ou un présent d'une valeur équivalente.

Autres personnes bénéficiaires :

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et le syndicat mixte du Parc mènent des actions communes qui répondent aux objectifs définis par la charte du Parc. À ce titre un agent du CRPF en collaboration avec les agents du Parc contribue à l'élaboration de ces actions. Il est hébergé au siège du Parc.

Dans la continuité de la réflexion menée sur la mise en place d'une structure de vente de chaleur bois dans le cadre du programme d'actions lié au Plan Climat Energie Territorial du Parc, la SEM Causses Energia a été créée. À ce titre, un salarié a été recruté. Il travaille sur la mise en œuvre de réseaux de chaleur sur les communes du Parc. Cette personne est également hébergée au siège du Parc.

Pour des raisons d'équité, il est proposé d'attribuer au même titre que le personnel du Parc une carte cadeau ou un présent d'une valeur équivalente à ces deux personnes.

La dépense induite sera imputée à l'article comptable 6718.

L'évolution législative impose que cette mesure soit formellement validée par le Comité syndical au titre des mesures sociales.

Aussi, il est demandé au Conseil syndical d'approuver de manière rétroactive pour l'année 2016 et les années suivantes, l'octroi d'une carte cadeau ou d'un présent d'une valeur de 40 euros pour chaque bénéficiaire du dispositif distribué à l'occasion de l'Arbre de Noël.

VOTE : Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0
--

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette proposition.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20170303-20170303_009-DE
Reçu le 07/03/2017

Délibération PNRGC n° 2017-010 du Comité syndical du 03 mars 2017

Dispositif titularisation 2017

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Annie BEL - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Hubert GRANIER - Michel LEBLOND - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne pouvoir à Christian FONT Max DALET donne pouvoir à André MAZET Sébastien DAVID donne pouvoir à Sylvie AYOT Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Sylvain-Henri GOUBY donne pouvoir à Roger ROUQUETTE Emilie GRAL donne pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Zina BOURGUET Bernard POURQUIE donne pouvoir à Hubert GRANIER Christophe SAINT-PIERRE donne pouvoir à Claude ASSIER Danielle VERGONNIER donne pouvoir à Annie BEL Arnaud VIALA donne pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents	Daniel AURIOL - Marc AYRAL - Monique BULTEL HERMENT - Paul DUMOUSSEAU - Nadine IZARD - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL

Par délibération en date du 2 décembre 2016, il a été approuvé la réorganisation de l'équipe du Syndicat mixte à travers, notamment, la titularisation dans la Fonction Publique Territoriale, de 4 agents supplémentaires en 2017.

Catégorie	Grade	Conditions d'éligibilité CDI au 31/03/2013
B	Technicien principal 1 ^{ère} classe	CDI au 01/03/2009
A	Ingénieur	CDI au 01/09/2009
A	Ingénieur	CDI au 01/08/2009
A	Attaché	CDI au 01/01/2012

Il convient, par la présente, de confier l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre de ces titularisations au Centre de Gestion de l'Aveyron.

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette proposition.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20170303-20170303_010-DE
Reçu le 07/03/2017

Délibération **PNRGC n° 2017-011** du Comité syndical du 03 mars 2017

Mise à disposition de personnel

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Annie BEL - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Hubert GRANIER - Michel LEBLOND - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne pouvoir à Christian FONT Max DALET donne pouvoir à André MAZET Sébastien DAVID donne pouvoir à Sylvie AYOT Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Sylvain-Henri GOUBY donne pouvoir à Roger ROUQUETTE Emilie GRAL donne pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Zina BOURGUET Bernard POURQUIE donne pouvoir à Hubert GRANIER Christophe SAINT-PIERRE donne pouvoir à Claude ASSIER Danielle VERGONNIER donne pouvoir à Annie BEL Arnaud VIALA donne pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents	Daniel AURIOL - Marc AYRAL - Monique BULTEL HERMENT - Paul DUMOUSSEAU - Nadine IZARD - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL

En date du 1^{er} janvier 2017, le Syndicat mixte a recruté Madame Audrey PUECHBROUSSOUX au sein du Pôle Développement Territorial en remplacement de Monsieur Victor MAGIMEL.

Précédemment, Madame Audrey PUECHBROUSSOUX était en poste à la Mairie de Vabres l'Abbaye.

Afin d'assurer une transition la plus fluide possible, Monsieur le Maire de Vabres a souhaité que le Syndicat mixte du Parc mette à disposition de la Mairie de Vabres Madame Audrey PUECHBROUSSOUX dans la limite de 12 jours au cours du 1^{er} semestre 2017.

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette proposition et autorise Monsieur le Président à signer une convention de mise à disposition avec la Mairie de Vabres et Madame Audrey PUECHBROUSSOUX.

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette proposition.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20170303-20170303_011-DE
Reçu le 07/03/2017

Délibération PNRGC n° 2017-012 du Comité syndical du 03 mars 2017

**Adhésion au réseau TEPOS (Territoire à énergie positive)
animé par le CLER – Réseau pour la transition énergétique**

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER – Sylvie AYOT – Annie BEL - Zina BOURGUET – Marcel CALMELS - Claude CONDOMINES –Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL – Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL – Simone GELY – Hubert GRANIER – Michel LEBLOND –André MAZET - Alain NAYRAC – Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC – Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY – Michel SIMONIN – Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne pouvoir à Christian FONT Max DALET donne pouvoir à André MAZET Sébastien DAVID donne pouvoir à Sylvie AYOT Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Sylvain-Henri GOUBY donne pouvoir à Roger ROUQUETTE Emilie GRAL donne pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Zina BOURGUET Bernard POURQUIE donne pouvoir à Hubert GRANIER Christophe SAINT-PIERRE donne pouvoir à Claude ASSIER Danielle VERGONNIER donne pouvoir à Annie BEL Arnaud VIALA donne pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents	Daniel AURIOL – Marc AYRAL - Monique BULTEL HERMENT - Paul DUMOUSSEAU - Nadine IZARD - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET – Jean-Sébastien ORCIBAL

Le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses s’est inscrit dans la démarche de territoire à énergie positive labellisé par le Ministère de l’Ecologie.

Le réseau Territoires à énergie positive, animé par le CLER (Réseau pour la transition énergétique), rassemble des collectivités locales et territoires ruraux souhaitant aborder la question de l’énergie dans une approche globale du développement du territoire, et autour d’elles les acteurs qui les accompagnent dans la réalisation de leurs objectifs.

Le réseau TEPOS a été créé par le CLER dès 2011 et regroupe aujourd’hui environ 50 territoires pionniers en matière de transition énergétique (Comcom Mené, Mimizan, Biovallée, Vallée de Kaysersberg...).

Les activités du réseau TEPOS sont multiples et permettent d’échanger les expériences entre territoires :

- Rencontres nationales annuelles « Énergie et territoires ruraux ».
- La liste de discussion du réseau Territoires à énergie positive
- Des webinaires (ateliers d’échanges en visioconférence)
- Un site Web rassemblant actualités territoriales, régionales et nationales, et bonnes pratiques des collectivités ...
- Des conférences locales
- Des lettres d’informations

Il est proposé d’adhérer à cette démarche afin :

- d’échanger avec des **territoires pionniers** en matière de transition énergétique locale à travers les réseaux d’échanges, les rencontres annuelles TEPOS...
- de porter la démarche énergétique du PNR GC au plan national
- d’ajouter une « **image de marque** » à la politique énergétique et faire reconnaître l’engagement du Parc (label TEPOS)
- **de préparer la suite de l’après TEPCV...**

L’adhésion au réseau représente une contribution annuelle de l’ordre de 0,008 € / habitants, soit 560 € en moyenne par habitant du territoire du Parc naturel régional des Grands Causses.

012-251201349-20170303-20170303_012-DE

Reçu le 07/03/2017

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'adhérer au réseau TEPOS.

Après avoir délibéré, le Comité syndical :

- décide d'adhérer au réseau TEPOS,
- budgétise la cotisation annuelle d'un montant de 560 euros environ.

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette proposition.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2017-013 du Comité syndical du 03 mars 2017

**Convention relative à la mise en œuvre de la recherche action nationale
« Mobilité dans les zones de montagne » - Tranche 3 –
Quercy, Grands Causses, Millevaches, Volcans, Aubrac et Pays d'Argentat**

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Annie BEL - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Hubert GRANIER - Michel LEBLOND - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne pouvoir à Christian FONT Max DALET donne pouvoir à André MAZET Sébastien DAVID donne pouvoir à Sylvie AYOT Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Sylvain-Henri GOUBY donne pouvoir à Roger ROUQUETTE Emilie GRAL donne pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Zina BOURGUET Bernard POURQUIE donne pouvoir à Hubert GRANIER Christophe SAINT-PIERRE donne pouvoir à Claude ASSIER Danielle VERGONNIER donne pouvoir à Annie BEL Arnaud VIALA donne pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents	Daniel AURIOL - Marc AYRAL - Monique BULTEL HERMENT - Paul DUMOUSSEAU - Nadine IZARD - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL

En continuité du projet TEAMM qui vise à expérimenter de nouvelles solutions de mobilité en milieu rural dans les territoires de Parcs, et pour lequel une convention lie le Parc naturel régional des Grands Causses à l'IPAMAC depuis 2014, il est proposé une convention pour la tranche 3 de l'opération (cf. annexe).

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de signer cette convention.

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical autorise le Président à signer cette convention.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20170303-20170303_013-DE
Reçu le 07/03/2017

Délibération **PNRGC n° 2017-014** du Comité syndical du 03 mars 2017

Développement de l'utilisation du vélo à assistance électrique et mise à disposition de vélos électriques pour les collectivités et établissements publics

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Annie BEL - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Hubert GRANIER - Michel LEBLOND - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne pouvoir à Christian FONT Max DALET donne pouvoir à André MAZET Sébastien DAVID donne pouvoir à Sylvie AYOT Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Sylvain-Henri GOUBY donne pouvoir à Roger ROUQUETTE Emilie GRAL donne pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Zina BOURGUET Bernard POURQUIE donne pouvoir à Hubert GRANIER Christophe SAINT-PIERRE donne pouvoir à Claude ASSIER Danielle VERGONNIER donne pouvoir à Annie BEL Arnaud VIALA donne pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents	Daniel AURIOL - Marc AYRAL - Monique BULTEL HERMENT - Paul DUMOUSSEAU - Nadine IZARD - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL

Dans le cadre de son programme d'actions du Plan Climat Energie Territorial, le Parc naturel régional des Grands Causses a souhaité aider les collectivités et établissements publics à s'équiper de vélos à assistance électrique pour les déplacements professionnels de leurs agents. L'opération est financée en partie par l'Etat (convention Territoire à énergie Positive pour la Croissance Verte).

Les vélos acquis vont être répartis dans les collectivités et établissements publics suivants :

- Communauté de communes Millau Grands Causses et Communauté de communes du Saint Africain, Roquefort, 7 vallons
- Communes de Millau et de Séverac d'Aveyron
- Lycées publics : La Cazotte, Jean Jaurès, Jean Vigo
- OPHLM Millau

Une convention concernant la participation au développement de l'utilisation du vélo à assistance électrique et de mise à disposition des vélos pour une durée de 5 ans et la valorisation de l'action avec chacun des bénéficiaires.

Il est proposé au Comité syndical de donner pouvoir au Président pour signer les conventions (annexées à la présente délibération) de partenariat avec les bénéficiaires.

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette proposition.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20170303-20170303_014-DE

Reçu le 07/03/2017

Délibération PNRGC n° 2017-015 du Comité syndical du 03 mars 2017

Avenant au Contrat Régional Unique

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Annie BEL - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Hubert GRANIER - Michel LEBLOND - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne pouvoir à Christian FONT Max DALET donne pouvoir à André MAZET Sébastien DAVID donne pouvoir à Sylvie AYOT Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Sylvain-Henri GOUBY donne pouvoir à Roger ROUQUETTE Emilie GRAL donne pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Zina BOURGUET Bernard POURQUIE donne pouvoir à Hubert GRANIER Christophe SAINT-PIERRE donne pouvoir à Claude ASSIER Danielle VERGONNIER donne pouvoir à Annie BEL Arnaud VIALA donne pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents	Daniel AURIOL - Marc AYRAL - Monique BULTEL HERMENT - Paul DUMOUSSEAU - Nadine IZARD - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL

A la suite de la décision du gouvernement d'installer la 13^{ème} DBLE sur le camp du Larzac, il a été convenu, avec le Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée, le Conseil Départemental de l'Aveyron et le PETR du Lévézou, de conclure un avenant au Contrat Régional Unique afin d'intégrer les enjeux spécifiques liés à cette installation.

Il est demandé au Comité syndical d'autoriser le Président à signer cet avenant.

VOTE :

Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette proposition.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20170303-20170303_015-DE
Reçu le 07/03/2017

Délibération PNRGC n° 2017-016 du Comité syndical du 3 mars 2017

Délibération de mandat spécial

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Annie BEL - Zina BOURGUET - Marcel CALMELS - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Hubert GRANIER - Michel LEBLOND - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne pouvoir à Christian FONT Max DALET donne pouvoir à André MAZET Sébastien DAVID donne pouvoir à Sylvie AYOT Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Sylvain-Henri GOUBY donne pouvoir à Roger ROUQUETTE Emilie GRAL donne pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Zina BOURGUET Bernard POURQUIE donne pouvoir à Hubert GRANIER Christophe SAINT-PIERRE donne pouvoir à Claude ASSIER Danielle VERGONNIER donne pouvoir à Annie BEL Arnaud VIALA donne pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents	Daniel AURIOL - Marc AYRAL - Monique BULTEL HERMENT - Paul DUMOUSSEAU - Nadine IZARD - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL

Dans le cadre de la délégation de représentation générale du syndicat mixte du Parc, Monsieur le Président propose au Comité syndical de délibérer sur le remboursement des frais relatifs aux déplacements effectués hors territoire du Parc par Monsieur FONT, Président délégué, conformément aux ordres de missions signés par le Directeur Général des Services et par l'intéressé.

Les déplacements listés ci-dessous couvrent la période de novembre 2016 à février 2017 :

Date	Lieu	Objet
9 novembre 2016	Carcassonne	Séminaire de lancement de la réflexion sur l'Agence Régionale pour la Biodiversité Occitanie / Pyrénées -Méditerranée
25 novembre 2016	Paris - Fédération des Parcs	Commission Urbanisme, Paysage, Climat et Energie
17 février 2017	Montpellier	Rencontre DREAL / Réseau des Parcs

VOTE : Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette proposition.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCON

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20170303-20170303_016-DE
Reçu le 07/03/2017

**Animation des sites intégrés au réseau Natura 2000
Année 2017/2018 : période du 1^{er} avril 2017 au 30 mars 2018**

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER – Sylvie AYOT – Annie BEL - Zina BOURGUET – Marcel CALMELS - Claude CONDOMINES –Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL – Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL – Simone GELY – Hubert GRANIER – Michel LEBLOND –André MAZET - Alain NAYRAC – Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC – Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY – Michel SIMONIN – Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne pouvoir à Christian FONT Max DALET donne pouvoir à André MAZET Sébastien DAVID donne pouvoir à Sylvie AYOT Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Sylvain-Henri GOUBY donne pouvoir à Roger ROUQUETTE Emilie GRAL donne pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Zina BOURGUET Bernard POURQUIE donne pouvoir à Hubert GRANIER Christophe SAINT-PIERRE donne pouvoir à Claude ASSIER Danielle VERGONNIER donne pouvoir à Annie BEL Arnaud VIALA donne pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents	Daniel AURIOL – Marc AYRAL - Monique BULTEL HERMENT - Paul DUMOUSSEAU - Nadine IZARD - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET – Jean-Sébastien ORCIBAL

Référence à la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses

- **Axe stratégique 1 :** Développer une gestion concertée des patrimoines naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir
 - **Objectif opérationnel 5.2 :** Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité)
- Article 5.2.4 :** Mettre en place le réseau Natura 2000

Contexte et motif de l'action

Le Parc naturel régional des Grands Causses comprend 19 sites Natura 2000 sur son territoire : 17 Zones de Conservation Spéciale (ZSC - directive Habitats naturels, faune, flore) et 2 Zones de Protection Spéciale (ZPS - directive Oiseaux).

Les Documents d'objectifs des sites Natura 2000 ci-dessous définissent une liste d'opérations de gestion et de sensibilisation visant à la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Le Parc naturel régional des Grands Causses est chargé de l'animation des documents d'objectifs : « Plateau et corniches du Guilhaumard », « Causse Noir et ses corniches », « Cirque et Grotte du Boundoulaou », « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants » (regroupe 5 sites), 3 sites du Larzac (regroupe : « Serre de Cougouille, Devèzes de Lapanouse et du Viala-du-Pas-de-Jaux, Cirques de Saint-Paul-des-Fonts et de Tournemire »), « Vallée du Tarn de Brousse aux gorges », « Gorges du Tarn et de la Jonte (regroupe 4 sites).

Le programme de l'animation des sites est défini en fonction des crédits disponibles et des actions retenues, en application des Documents d'objectifs.

Objectif

Le programme proposé a pour objectif la mise en œuvre d'actions telles qu'elles ont été validées dans chaque Document d'objectifs, en réponse aux enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Le comité de pilotage annuel valide chaque année le programme à mettre en œuvre.

Actions proposées pour la période concernée

012-251201349-20170303-20170303_017-DE
Reçu le 07/03/2017

1- Animation agricole :

Documents d'objectifs visés :

« Plateau et corniches du Guilhaumard », 3 sites du Larzac, « Causse Noir et ses corniches ».

Opérations à réaliser :

animation agricole, suivi des MAEC en cours, suivi du contrat de la devèze de Lapanouse-de-Cernon.

2- Formation, information, suivis d'espèces :

Documents d'objectifs visés : « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants », « Cirque et grotte du Boundoulaou », 3 sites du Larzac, « Causse Noir et ses corniches ».

Opérations à réaliser :

- compléments d'inventaires des Busards, en lien avec les activités agricoles,
- suivi de la réintroduction du Gypaète barbu dans les Grands Causses,
- compléments d'inventaires du Lézard ocellé, espèce bénéficiant d'un Plan National d'Actions et déterminante pour les 2 PAEC en cours,
- suivis des populations de Chiroptères (chauves-souris) au Boundoulaou en lien avec les consignes régionales de suivi des sites.

3- Animation générale :

- accompagnement des porteurs de projets en lien avec les activités de pleine nature : manifestations sportives en sites Natura 2000, développement d'activités, équipements de sites,
- accompagnement des collectivités pour l'évaluation des incidences de projets,
- avis en lien avec les enjeux identifiés sur les sites, sur les divers projets et opérations, afin de garantir leur compatibilité avec la conservation de la biodiversité Natura 2000,
- suivi d'espèces à PNA (vautours, lézard, passereaux...),
- veiller à la prise en compte des enjeux N2000 dans l'élaboration des différents documents de planification sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses.

Pour mener à bien ces opérations, le Parc confiera des prestations, comme par exemple, la Chambre d'Agriculture, le CEN Midi-Pyrénées, la LPO Aveyron, Rural concept...

Budget prévisionnel

Coût :

Le coût de l'animation des Documents d'objectifs est défini pour chaque période en accord avec les services de l'Etat, et fait l'objet de demandes de financements spécifiques. Il comprend des dépenses de personnel du Parc (y compris frais de structure forfaitaires de 15%), et des prestations extérieures.

Total TTC : 101 857,92 €

Plan de financement :

Etat : 47 %

Europe (FEADER) : 53 %

VOTE : Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0
--

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette proposition.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2017-018 du Comité syndical du 03 mars 2017

Contrat de ruralité pour le territoire des Grands Causses

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER – Sylvie AYOT – Annie BEL - Zina BOURGUET – Marcel CALMELS - Claude CONDOMINES –Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL – Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL – Simone GELY – Hubert GRANIER – Michel LEBLOND –André MAZET - Alain NAYRAC – Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC – Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD-LAURY – Michel SIMONIN – Bruno SIMONNET - Evelyne STAHL
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne pouvoir à Christian FONT Max DALET donne pouvoir à André MAZET Sébastien DAVID donne pouvoir à Sylvie AYOT Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Sylvain-Henri GOUBY donne pouvoir à Roger ROUQUETTE Emilie GRAL donne pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Zina BOURGUET Bernard POURQUIE donne pouvoir à Hubert GRANIER Christophe SAINT-PIERRE donne pouvoir à Claude ASSIER Danielle VERGONNIER donne pouvoir à Annie BEL Arnaud VIALA donne pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents	Daniel AURIOL – Marc AYRAL - Monique BULTEL HERMENT - Paul DUMOUSSEAU - Nadine IZARD - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET – Jean-Sébastien ORCIBAL

Le Contrat de ruralité accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs.

Ce Contrat est co-signé par le Parc des Grands Causses ; la Communauté de communes de Millau Grands Causses ; la Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons ; la Communauté de communes Monts, Rance et Rougier ; la Communauté de la Muse, et des Rasperes du Tarn ; la Communauté de communes Larzac et Vallées ; l'Etat ; la Caisse des Dépôts et Consignations ; la Région Occitanie, Pyrénées – Méditerranée et le Département de l'Aveyron.

L'État, la Région et le Département ont la volonté d'établir une cohérence d'ensemble de tous les dispositifs territoriaux mobilisables, non seulement au titre des programmes européens, mais aussi du CPER, en relation avec leurs dispositifs de droit commun. Ils réaffirment également leur détermination à agir pour l'emploi, l'attractivité et la qualité de la vie dans les territoires ruraux en soutenant le maintien et la création de services de qualité aux publics, en particulier dans les bassins de vie ruraux et de montagne.

Ce contrat porte sur la période 2017 – 2020 et vise à accompagner le territoire dans ses projets pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité.

Ainsi le Parc des Grands Causses s'est engagé en faveur d'un développement qui met au centre le territoire, ses ressources et ses spécificités. Cet engagement vise l'attractivité du territoire et la création d'emplois construits sur les ressources locales, donc impossibles à délocaliser.

Il s'articule autour de deux « fils rouges » :

- Soutenir les filières phares du territoire et accompagner leur développement.
- Renouveler et renforcer l'offre de service pour répondre aux nouvelles attentes des habitants et des acteurs économiques.

Afin d'atteindre les objectifs de ce projet de territoire, des actions concrètes et opérationnelles sont recensées en annexe du contrat. Il s'agit d'une liste d'opération non exhaustive.

En effet, ce contrat fera l'objet de programmations financières annuelles qui seront articulées avec

celles de la Région en préfecture

012-251201349-20170303-20170303_018-DE

Reçu le 07/03/2017

Il est proposé au Comité syndical d'adopter le présent contrat de ruralité annexé et d'autoriser le président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du contrat de ruralité.

VOTE :

Pour : **37** Contre : **0** Abstention : **1** (Evelyne STAHL)

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette proposition et autorise le Président à le signer.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

PARC NATUREL REGIONAL GRANDS CAUSSES

Numéro SIRET : 25120134900015

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M.14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2016

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres << opérations d'équipement >> de l'état III B 3;
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>.

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 2 399 215,52	G 2 629 388,54
	Section d'investissement	B 896 740,02	H 681 158,11

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 1 196 958,98
	Report en section d'investissement (001)	D	J 552 339,76

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D 3 295 955,54	=G+H+I+J 5 059 845,39
---	--------------------------	--------------------------

RESTES A REALISERA REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 1 498 740,43	L 1 001 942,14
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 1 498 740,43	= K+L 1 001 942,14

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 2 399 215,52	= G+I+K 3 826 347,52
	Section d'investissement	=B+D+F 2 395 480,45	= H+J+L 2 235 440,01
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 4 794 695,97	= G+H+I+J+K+L 6 061 787,53

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Chap. /art	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 1 498 740,43	L 1 001 942,14
Ch. 024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)		18 438,00
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)		18 438,00
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves		0,01
10222	FCTVA		0,01
Ch. 13	Subventions d'investissement		480 204,13
1321	État et établissements nationaux		59 500,00
1322	Régions		420 704,13
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées		500 000,00
1641	Emprunts en euros		500 000,00
Ch. 27	Autres immobilisations financières	4 000,00	3 300,00
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit p	4 000,00	
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit p		3 300,00
Op. 11	ACQUISITION OUTILLAG	37 422,00	
2182	Matériel de transport	1 872,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	35 550,00	
Op. 16	MATERIEL INFORMAT.+B	12 887,60	
2051	Concessions et droits similaires	10 362,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 525,60	
Op. 19	AMENAGEMENT DES LOCA	32 000,00	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	2 000,00	
2184	Mobilier	30 000,00	
Op. 20	ACQUISITION DU SIEGE SOCIAL	1 412 430,83	
21318	Autres bâtiments publics	1 412 430,83	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 104 850,00	672 311,06	903,91		1 431 635,03
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 456 320,00	1 387 239,37			69 080,63
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	572 500,00	208 366,41			364 133,59
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	4 133 670,00	2 267 916,84	903,91		1 864 849,25
66	Charges financières	60 000,00	9 113,15			50 886,85
67	Charges exceptionnelles	12 000,00	208,84			11 791,16
68	Dotations provisions semi-budgétaires	410 000,00				410 000,00
022	Dépenses imprévues	314 152,83				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 929 822,83	2 277 238,83	903,91		2 651 680,09
023	Virement à la section d'investissement	160 040,44				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	57 135,07	121 072,78			-63 937,71
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	217 175,51	121 072,78			96 102,73
	TOTAL	5 146 998,34	2 398 311,61	903,91		2 747 782,82
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges	1 000,00	2 031,26			-1 031,26
70	Produits des services, du domaine et ventes...	220 085,74	227 363,90			-7 278,16
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	3 727 753,62	2 192 965,21	134 278,96		1 400 509,45
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion courante	3 948 839,36	2 422 360,37	134 278,96		1 392 200,03
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	1 200,00	40 373,50			-39 173,50
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	3 950 039,36	2 462 733,87	134 278,96		1 353 026,53
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		32 375,71			-32 375,71
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		32 375,71			-32 375,71
	TOTAL	3 950 039,36	2 495 109,58	134 278,96		1 320 650,82
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1 196 958,98				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	2 239 600,00	744 859,57	1 494 740,43	
	Total des dépenses d'équipement	2 239 600,00	744 859,57	1 494 740,43	
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison, affectation (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées	43 000,00	43 000,00		
27	Autres immobilisations financières	17 254,00	13 254,00	4 000,00	
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	60 254,00	56 254,00	4 000,00	
45...	Total des op. pour compte de tiers	63 250,74	63 250,74		
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 363 104,74	864 364,31	1 498 740,43	
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		32 375,71		-32 375,71
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement		32 375,71		-32 375,71
	TOTAL	2 363 104,74	896 740,02	1 498 740,43	-32 375,71
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement	621 800,00	141 595,87	480 204,13	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	900 000,00	400 000,00	500 000,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	1 843,03	1 843,03		
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	1 523 643,03	543 438,90	980 204,13	
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	5 446,44	5 446,43	0,01	
1068	Excédents de fonct. capitalisés				
138	Autres subv. d'invest. non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectal* (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières	14 500,00	11 200,00	3 300,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00		18 438,00	
	Total des recettes financières	69 946,44	16 646,43	21 738,01	31 562,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement	1 593 589,47	560 085,33	1 001 942,14	31 562,00
021	virement de la section de fonctionnement	160 040,44			
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	57 135,07	121 072,78		-63 937,71
041	Opérations patrimoniales				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	217 175,51	121 072,78		96 102,73
	TOTAL	1 810 764,98	681 158,11	1 001 942,14	127 664,73
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	552 339,76			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 104 850,00	672 311,06	903,91		1 431 635,03
60611	Eau et assainissement	5 000,00	801,51			4 198,49
60612	Énergie - électricité	10 000,00	13 598,81			-3 598,81
60622	Carburants	20 000,00	16 171,62			3 828,38
60623	Alimentation	1 200,00	1 328,45	98,12		-226,57
60632	Fournitures de petit équipement	200 250,00	52 128,19	15,79		148 106,02
60636	Vêtements de travail	1 600,00	452,52			1 147,48
6064	Fournitures administratives	8 000,00	7 276,51			723,49
6068	Autres matières et fournitures	5 500,00	5 353,42			146,58
6132	Locations immobilières	5 000,00	45,00			4 955,00
6135	Locations mobilières	4 000,00	2 763,07	330,00		906,93
615221	Bâtiments publics	10 000,00	1 272,26			8 727,74
61551	Matériel roulant	13 500,00	16 089,55			-2 589,55
6156	Maintenance	32 000,00	34 963,36			-2 963,36
6161	Multirisques	22 000,00	17 945,04			4 054,96
617	Études et recherches	750 000,00	132 936,00			617 064,00
6182	Documentation générale et technique	2 500,00	1 860,56			639,44
6184	Versements à des organismes de formation	8 000,00	834,00			7 166,00
6185	Frais de colloques et séminaires	3 000,00	1 751,10			1 248,90
6188	Autres frais divers	500,00				500,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 300,00	593,28			706,72
6226	Honoraires	25 000,00	10 102,94			14 897,06
6228	Divers	700 000,00	172 176,65	336,00		527 487,35
6231	Annonces et insertions	3 000,00	5 315,90			-2 315,90
6232	Fêtes et cérémonies	16 000,00	1 998,13			14 001,87
6237	Publications	130 000,00	68 568,47	102,00		61 329,53
6248	Divers	2 000,00	1 818,27			181,73
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	2 673,36			2 326,64
6256	Missions	14 500,00	5 203,39			9 296,61
6257	Réceptions	25 000,00	7 272,19	22,00		17 705,81
6261	Frais d'affranchissement	12 000,00	10 879,70			1 120,30
6262	Frais de télécommunications	13 500,00	19 371,75			-5 871,75
6281	Concours divers (colisations...)	6 000,00	9 880,20			-3 880,20
6288	Autres services extérieurs	48 500,00	45 739,56			2 760,44
63513	Autres impôts locaux		2 430,00			-2 430,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	716,30			283,70
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 456 320,00	1 387 239,37			69 080,63
6218	Autre personnel extérieur	13 670,00	13 230,14			439,86
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	4 900,00	4 454,00			446,00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	17 000,00	15 568,81			1 431,19
64111	Rémunération principale	35 850,00	191 257,06			-155 407,06
64112	Nbi, supplément familial de traitement et indemnité de résid	2 000,00	8 612,21			-6 612,21
64118	Autres indemnités.	43 000,00	81 037,91			-38 037,91
64131	Rémunérations	849 000,00	615 176,90			233 823,10
64162	Emplois d'avenir	36 000,00	35 354,15			645,85
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	312 850,00	257 760,00			55 090,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	55 700,00	94 270,87			-38 570,87
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	61 500,00	46 308,00			15 192,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 350,00	2 754,50			595,50
6478	Autres charges sociales diverses	21 500,00	21 454,82			45,18
65	Autres charges de gestion courante	572 500,00	208 366,41			364 133,59

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, lo	500,00	298,89			201,11
6531	Indemnités	16 000,00	15 099,04			900,96
6532	Frais de mission		2 379,29			-2 379,29
6533	Cotisations de retraite	1 000,00	816,07			183,93
6558	Autres contributions obligatoires	14 000,00	11 584,00			2 416,00
65738	Autres organismes publics	10 000,00	4 699,98			5 300,04
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres per	530 000,00	171 989,16			358 010,84
658	Charges diverses de la gestion courante	1 000,00	1 500,00			-500,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+65)		4 133 670,00	2 267 916,84	903,91		1 864 849,25
66	Charges financières (b)	60 000,00	9 113,15			50 886,85
66111	Intérêts réglés à l'échéance	59 000,00	8 813,15			50 186,85
6688	Autres	1 000,00	300,00			700,00
67	Charges exceptionnelles (c)	12 000,00	208,84			11 791,16
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	7 000,00				7 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	208,84			4 791,16
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires) (d)	410 000,00				410 000,00
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonction	410 000,00				410 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	314 152,83				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		4 929 822,83	2 277 238,83	903,91		2 651 680,09
023	Virement à la section d'investissement	160 040,44				160 040,44
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 135,07	121 072,78			-63 937,71
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		63 937,71			-63 937,71
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell	57 135,07	57 135,07			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		217 175,51	121 072,78			96 102,73
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		217 175,51	121 072,78			96 102,73
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		5 146 998,34	2 398 311,61	903,91		2 747 782,82
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges	1 000,00	2 031,26			-1 031,26
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	1 000,00	2 031,26			-1 031,26
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchés	220 085,74	227 363,90			-7 278,16
70688	Autres prestations de services	500,00				500,00
7078	Autres marchandises	2 000,00	195,30			1 804,70
70841	Aux budgets annexes, régies municipales, c.c.a.s. et caisse	48 500,00	47 444,37			1 055,63
70872	Par les budgets annexes et les régies municipales	105 835,00	116 473,49			-10 638,49
70878	Par d'autres redevables	63 250,74	63 250,74			
74	Dotations, subventions et participations	3 727 753,82	2 192 965,21	134 278,96		1 400 509,45
74711	Emplois jeunes	27 500,00	27 499,00			1,00
74718	Autres	549 747,65	200 612,50	52 659,61		296 475,54
7472	Régions	753 115,58	557 849,25	1 371,01		193 895,32
7473	Départements	369 551,00	358 201,00			11 350,00
74741	Communes membres du GFP	164 093,50	164 093,50			
74748	Autres communes	25 229,25	43 615,30			-18 386,05
7477	Budget communautaire et fonds structurels	493 973,01	106 454,76	26 589,96		360 928,29
7478	Autres organismes	1 268 043,63	702 184,65	42 444,30		523 414,68
7488	Autres attributions et participations	76 500,00	32 455,25	11 214,08		32 830,67
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+74)		3 948 839,36	2 422 360,37	134 278,96		1 392 200,03
77	Produits exceptionnels (b)	1 200,00	40 373,50			-39 173,50
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		793,50			-793,50
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par l		18,00			-18,00
775	Produits des cessions d'immobilisations		31 562,00			-31 562,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 200,00	8 000,00			-6 800,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b		3 950 039,36	2 462 733,87	134 278,96		1 353 026,53
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		32 375,71			-32 375,71
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.		32 375,71			-32 375,71
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			32 375,71			-32 375,71
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		3 950 039,36	2 495 109,58	134 278,96		1 320 650,82
Pour information R 002 Excédent fonctionnement reporté de N-1		1 196 958,98				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
	Op. equ : 11 - ACQUISITION OUTILLAG	172 500,00	135 078,00	37 422,00	
	Op. equ : 16 - MATERIEL INFORMAT.+B	48 500,00	35 612,40	12 887,60	
	Op. equ : 19 - AMENAGEMENT DES LOCA	32 000,00		32 000,00	
	Op. equ : 20 - ACQUISITION DU SIEGE SOCIAL	1 986 600,00	574 169,17	1 412 430,83	
Total des dépenses d'équipement		2 239 600,00	744 859,57	1 494 740,43	
26	Participations et créances rattachées à des partic	43 000,00	43 000,00		
261	Titres de participation	43 000,00	43 000,00		
27	Autres immobilisations financières	17 254,00	13 254,00	4 000,00	
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes	17 254,00	13 254,00	4 000,00	
Total des dépenses financières		60 254,00	56 254,00	4 000,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 4582	63 250,74	63 250,74		
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		63 250,74	63 250,74		
TOTAL DEPENSES REELLES		2 363 104,74	864 364,31	1 498 740,43	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		32 375,71		-32 375,71
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisation		32 375,71		-32 375,71
TOTAL DEPENSES D'ORDRE			32 375,71		-32 375,71
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		2 363 104,74	896 740,02	1 498 740,43	-32 375,71
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	621 800,00	141 595,87	480 204,13	
1321	État et établissements nationaux	74 500,00	15 000,00	59 500,00	
1322	Régions	547 300,00	126 595,87	420 704,13	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	900 000,00	400 000,00	500 000,00	
1641	Emprunts en euros	900 000,00	400 000,00	500 000,00	
21	Immobilisations corporelles	1 843,03	1 843,03		
2183	Matériel bureau et informatique	1 843,03	1 843,03		
Total des recettes d'équipement		1 523 643,03	543 438,90	980 204,13	
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 446,44	5 446,43	0,01	
10222	FCTVA	5 446,44	5 446,43	0,01	
27	Autres immobilisations financières	14 500,00	11 200,00	3 300,00	
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes	14 500,00	11 200,00	3 300,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	50 000,00		18 438,00	
Total des recettes financières		69 946,44	16 646,43	21 738,01	31 562,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 593 589,47	560 085,33	1 001 942,14	31 562,00
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	160 040,44			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	57 135,07	121 072,78		-63 937,71
2182	Matériel de transport		63 200,97		-63 200,97
2188	Autres immobilisations corporelles		736,74		-736,74
28051	Concessions et droits similaires	3 448,80	3 448,80		
28182	Matériel de transport	24 489,14	24 489,14		
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	14 036,24	14 036,24		
28184	Mobilier	186,22	186,22		
28188	Autres immobilisations corporelles	14 974,67	14 974,67		
Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement		217 175,51	121 072,78		96 102,73
TOTAL RECETTES D'ORDRE		217 175,51	121 072,78		96 102,73
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 810 764,98	681 158,11	1 001 942,14	127 664,73
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		552 339,76			

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11
LIBELLE : ACQUISITION OUTILLAG

POUR VOTE

Art.	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations	
DEPENSES		172 500,00	A	135 078,00	37 422,00	B	216 638,20
21	Immobilisations corporelles	172 500,00		135 078,00	37 422,00		216 638,20
2182	Matériel de transport	102 500,00		100 628,00	1 872,00		162 311,50
2188	Autres immobilisations corporelles	70 000,00		34 450,00	35 550,00		54 326,70

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-135 078,00	D-B	-216 638,20

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 16
LIBELLE : MATERIEL INFORMAT.+B

POUR VOTE

Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES		48 500,00	A 35 612,40	12 887,60		B 90 959,28
20	Immobilisations incorporelles(sauf le 20	12 000,00	1 638,00	10 362,00		8 535,60
2051	Concessions et droits similaires	12 000,00	1 638,00	10 362,00		8 535,60
21	Immobilisations corporelles	36 500,00	33 974,40	2 525,60		82 423,68
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	36 500,00	33 974,40	2 525,60		70 359,66
2188	Autres immobilisations corporelles					12 064,02
RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
TOTAL RECETTES AFFECTEES		1 843,03	C 1 843,03			D 1 843,03
21	Immobilisations corporelles	1 843,03	1 843,03			1 843,03
21783	Matériel de bureau et matériel informatique					
2183	Matériel bureau et informatique	1 843,03	1 843,03			1 843,03

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	-33 769,37	D-B -89 116,25

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19
LIBELLE : AMENAGEMENT DES LOCA

POUR VOTE

Art.	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES		32 000,00	A	32 000,00		B
21	Immobilisations corporelles	32 000,00		32 000,00		
2181	Installations générales, agencements et aménagemen	2 000,00		2 000,00		
2184	Mobilier	30 000,00		30 000,00		

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20
LIBELLE : ACQUISITION DU SIEGE SOCIAL

POUR VOTE

Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES		1 986 600,00	A 574 169,17	1 412 430,83		B 588 569,17
21	Immobilisations corporelles	1 986 600,00	574 169,17	1 412 430,83		588 569,17
21318	Autres bâtiments publics	1 986 600,00	574 169,17	1 412 430,83		588 569,17
RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
TOTAL RECETTES AFFECTEES		1 521 800,00	C 541 595,87	980 204,13		D 589 595,87
13	Subventions d'investissement	621 800,00	141 595,87	480 204,13		189 595,87
1321	État et établissements nationaux	74 500,00	15 000,00	59 500,00		63 000,00
1322	Régions	547 300,00	126 595,87	420 704,13		126 595,87
16	Emprunts et dettes assimilées	900 000,00	400 000,00	500 000,00		400 000,00
1641	Emprunts en euros	900 000,00	400 000,00	500 000,00		400 000,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	-32 573,30	D-B 1 026,70

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (Année N)	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00		1,00	1,00		1,00
Directeur général des services	A	1,00		1,00	1,00		1,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00	2,04	8,04	4,00	4,04	8,04
Attaché	A	2,00		2,00	1,00	1,00	2,00
Directeur Territorial	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Rédacteur	B	2,00		2,00	2,00		2,00
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B		0,90	0,90		0,90	0,90
Adjoint Administratif 1ère Classe	C	1,00		1,00	1,00		1,00
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C		1,14	1,14		1,14	1,14
FILIERE TECHNIQUE (c)		16,00	0,43	16,43	9,00	7,43	16,43
Ingénieur	A	10,00		10,00	6,00	4,00	10,00
Ingénieur Principal	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1,00		1,00		1,00	1,00
Technicien Principal de 2ème Classe	B	1,00		1,00	1,00		1,00
Adjoint Technique 1ère Classe	C	2,00	0,43	2,43	2,00	0,43	2,43
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	1,00		1,00		1,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (d)			0,90	0,90	0,90		0,90
Attaché de Conservation du Patrimoine	A		0,90	0,90	0,90		0,90
TOTAL GENERAL (a+b+c+d)		23,00	3,37	26,37	14,90	11,47	26,37

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
Agents occupant un emploi permanent						
Attaché	A	ADM	598		A	CDI
Directeur Territorial	A	ADM	985		A	CDI
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	ADM	358		A	CDD
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	ADM	454		A	CDI
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	ADM	454		A	CDI
Ingénieur	A	TECH	750		A	CDI
Ingénieur	A	TECH	458		A	CDI
Ingénieur	A	TECH	710		A	CDI
Ingénieur	A	TECH	430		A	CDI
Ingénieur Principal	A	TECH	864		A	CDD
Technicien Principal de 1ère Classe	B	TECH	563		A	CDI
Adjoint Technique 1ère Classe	C	TECH	409		A	CDI
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	TECH	437		A	CDI
TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURESNombre de membres en exercice..... VOTES : Pour..... Nombre de membres présents..... Contre..... Nombre de suffrages exprimés..... Abstentions.....

Date de convocation : 24/03/2017

Présenté par

Christian FONT

A Millau , le 07/04/2017

Délibéré par le Comité syndical réuni en session

A Millau , le 07/04/2017

Les membres du Comité syndical ,

Zina BOURGUET // Patrick CASES

Titulaire // Suppléant - Région Occitanie

Monique BULTEL HERMENT // Stéphane BERARD

Titulaire // Suppléant - Région Occitanie

Pouvoir donné à E. GAZEL**Emmanuelle GAZEL // Vincent LABARTHE**

Titulaire // Suppléant - Région Occitanie

Jean-Luc GIBELIN // (attente délibération Région)

Titulaire // Suppléant - Région Occitanie

Aurélie MAILLOLS // Nelly FRONTANAU

Titulaire // Suppléant - Région Occitanie

Jean-Sébastien ORCIBAL // Christian DUPRAZ

Titulaire // Suppléant - Région Occitanie

Pouvoir donné à M. AYAL**Année BEL // Christine PRESNE**

Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Sébastien DAVID // Alain MARC

Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Emilie GRAL // Valérie ABADIE ROQUES

Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Christophe LABORIE // Jean-Philippe ABINAL

Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Christel SIGAUD LAURY // Camille GALIBERT

Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Danielle VERGONNIER // Jean-Pierre MASBOU

Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Claude ASSIER // Hugues RICHARD

Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Sylvie AYOT // Elodie PLATET

Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Claude CONDOMINES // Thierry SOLIER

Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Philippe RAMONDENC // Denis BROUGNOUNESQUE

Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Alain FAUGONNIER // Boris BENEZECH

Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Alain GAL // Olivier DE POUZILHAC

Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Jean-Michel LADET // Alain VIOULAC

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Richard FIOLE // Henri REGORD

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Daniel DIAZ // Claude ALIBERT

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Simone GELY // Alain ROUGET

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Hubert GRANIER // Bernard SOULIE

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Bernard POURQUIE // Achille FABRE

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Gérard PRETRE // Alain NAYRAC

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Christophe SAINT-PERRE // Bérénice LACAN

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Bernard ARNOULD // Claude CHIBAUDEL
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Christian FONT // Michel BERNAT
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Jean-Jacques SELLAM // Michel VERGELY
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Paul DUMOISSEAU // Joël ESPINASSE
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Roger ROUQUETTE // Christian VERLAGUET
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Anne-Marie CONSTANS // Eilan ROQUES
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Martine ROUQUETTE // Adeline BOUDOU-THERON
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Bruno SIMONNET // Robert TOBIN
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Arnaud VIALA // Emille GAYRAUD
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Max DALET // Patrick MACIEJEVSKI
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Daniel AURIOL // Dominique BOYER
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Pierre PANTANELLA // Patrick GUENOT
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Evelyne STAHL // Marie-Thérèse GAY
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Sylvain Henri GOUBY //
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Marc AYRAL //
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Michel LEBLOND // Sébastien VILLENEUVE
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Michel SIMONIN // Marc TOURET
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Marcel CALMELS // Jean-Claude ARGUEL
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Nadine IZARD // Hubert CAPOULADE
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

André MAZET // Véronique LOMBARD
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Certifié exécutoire par le Comité syndical compte tenu de la transmission en préfecture, le _____
et de la publication le _____

A Millau le 07/04/2017



**Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses**

71 Bd de l'Ayrolle - BP 50126
12101 MILLAU CEDEX
Tél : 05 65 61 35 50 Fax : 05 65 61 34 80

Département : AVEYRON	DELIBERATION N° 2017 - 034	Nombre de membres en exercice : 46
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES	du COMITE SYNDICAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016	Nombre de membres présents : 31
	Séance du 7 avril 2017	Nombre de suffrages exprimés : 40

Le comité syndical réuni sous la présidence de séance de _____, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Alain FAUCONNIER, Président après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats de l'exercice 2015		552 339,76		1 196 958,98		1 749 298,74
Transfert à la sect° d'investisist	-	-		-	0,00	-
Résultats cumulés reportés 2015		552 339,76	-	1 196 958,98		1 749 298,74
Opérations de l'exercice 2016	896 740,02	681 158,11	2 399 215,52	2 629 388,54	3 295 955,54	3 310 546,65
Résultats de l'exercice 2016	215 581,91			230 173,02		14 591,11
RESULTATS DE CLOTURE en €		336 757,85		1 427 132,00		1 763 889,85

Affectation des résultats

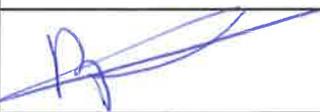
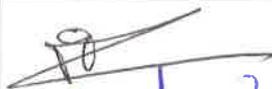
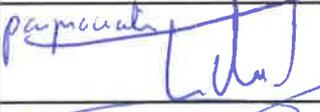
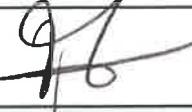
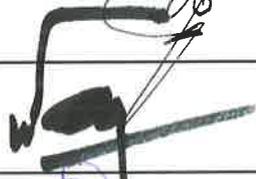
Résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2016 en €	1 427 132,00
Affectation du résultat prévu au BP 2017 :	
- En section de fonctionnement - article 002 "Excédents antérieurs reportés" - report à nouveau en €	1 427 132,00
- En section d'investissement - article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" en €	0,00

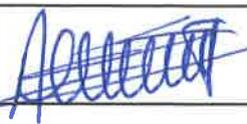
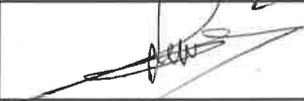
Résultat excédentaire d'investissement de l'exercice 2016 en €	336 757,85
Affectation du résultat prévu au BP 2017 :	
- En section d'investissement : article 001 "Excédents d'investissement antérieurs reportés" en €	336 757,85

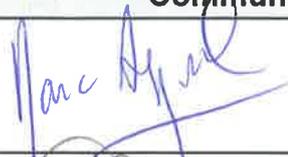
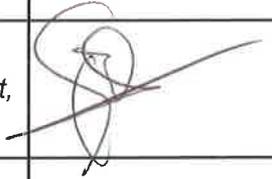
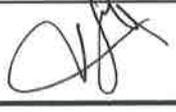
2° Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<u>Représentants titulaires</u>		<u>Représentants suppléants</u>	
Région Occitanie			
Zina BOURGUET <i>Région Occitanie</i>		Patrick CASES <i>Région Occitanie</i>	
Monique BULTHEL HERMENT <i>Région Occitanie</i>	Pouvoir donné à E. GAZEL	Stéphane BERARD <i>Région Occitanie</i>	
Emmanuelle GAZEL <i>Région Occitanie</i>		Vincent LABARTHE <i>Région Occitanie</i>	
Jean-Luc GIBELIN <i>Région Occitanie</i>		(Attente délibération Région) <i>Région Occitanie</i>	
Aurélie MAILLOLS <i>Région Occitanie</i>		Nelly FRONTANAU <i>Région Occitanie</i>	
Jean-Sébastien ORCIBAL <i>Région Occitanie</i>	Pouvoir donné à Marc Aysal	Christian DUPRAZ <i>Région Occitanie</i>	
Conseil départemental de l'Aveyron			
Annie BEL <i>Conseil départemental Aveyron</i>		Christine PRESNE <i>Conseil départemental Aveyron</i>	
Sébastien DAVID <i>Conseil départemental Aveyron</i>		Alain MARC <i>Conseil départemental Aveyron</i>	
Emilie GRAL <i>Conseil départemental Aveyron</i>		Valérie ABADIE ROQUES <i>Conseil départemental Aveyron</i>	
Christophe LABORIE <i>Conseil départemental Aveyron</i>		Jean-Philippe ABINAL <i>Conseil départemental Aveyron</i>	
Christel SIGAUD LAURY <i>Conseil départemental Aveyron</i>		Camille GALIBERT <i>Conseil départemental Aveyron</i>	
Danielle VERGONNIER <i>Conseil départemental Aveyron</i>		Jean-Pierre MASBOU <i>Conseil départemental Aveyron</i>	
Communes urbaines			
Claude ASSIER <i>Commune urbaine Millau</i>		Hugues RICHARD <i>Commune urbaine Millau</i>	
Sylvie AYOT <i>Commune urbaine Millau</i>		Elodie PLATET <i>Commune urbaine Millau</i>	
Claude CONDOMINES <i>Commune urbaine Millau</i>		Thierry SOLIER <i>Commune urbaine Millau</i>	
Philippe RAMONDENC <i>Commune urbaine Millau</i>		Denis BROUGNOUNESQUE <i>Commune urbaine Millau</i>	
Alain FAUCONNIER <i>Commune urbaine St-Affrique</i>		Boris BENEZECH <i>Commune urbaine St-Affrique</i>	
Alain GAL <i>Commune urbaine Sévérac d'Aveyron</i>		Olivier de POUZILHAC <i>Commune urbaine Sévérac d'Aveyron</i>	

<u>Représentants titulaires</u>		<u>Représentants suppléants</u>	
Communautés de communes			
Jean-Michel LADET C de C Causses à l'Aubrac		Alain VIOLAC C de C Causses à l'Aubrac	
Richard FIOL C de C Larzac et Vallées		Henri REGORD C de C Larzac et Vallées	
Daniel DIAZ C de C Millau Grands Causses		Claude ALIBERT C de C Millau Grands Causses	
Simone GELY C de C Millau Grands Causses		Alain ROUGET C de C Millau Grands Causses	
Hubert GRANIER C de C Millau Grands Causses		Bernard SOULIE C de C Millau Grands Causses	
Bernard POURQUIE C de C Millau Grands Causses		Achille FABRE C de C Millau Grands Causses	
Gérard PRETRE C de C Millau Grands Causses		Alain NAYRAC C de C Millau Grands Causses	
Christophe SAINT-PIERRE C de C Millau Grands Causses		Bérénice LACAN C de C Millau Grands Causses	
Bernard ARNOULD C de C Monts, Rance et Rougiers		Claude CHIBAUDEL C de C Monts, Rance et Rougiers	
Daniel AURIOL C de C Muse et Raspes du Tarn		Dominique BOYER C de C Muse et Raspes du Tarn	
Christian FONT C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Michel BERNAT C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Pierre PANTANELLA C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Patrick GUENOT C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Jean-Jacques SELLAM C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Michel VERGELY C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Communes rurales			
Evelyne STAHL C R "Terroir Le Séveragais"		Marie-Thérèse GAY C R "Terroir le Séveragais"	
Paul DUMOUSSEAU C R Terroir "Le Causse Noir, Les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"		Joël ESPINASSE C R Terroir "Le Causse Noir, Les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"	
Sylvain Henri GOUBY C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"			
Roger ROUQUETTE C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"		Christian VERLAGUET C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"	

<u>Représentants titulaires</u>		<u>Représentants suppléants</u>	
Communes rurales			
Marc AYRAL C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"			
Anne-Marie CONSTANS C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Elian ROQUES C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Michel LEBLOND C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Sébastien VILLENEUVE C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Martine ROUQUETTE C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Adeline BOUDOU-THERON C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Michel SIMONIN C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Marc TOURRET C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Bruno SIMONNET C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Robert TOBIN C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Marcel CALMELS C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lézézou"		Jean-Claude ARGUEL C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lézézou"	
Arnaud VIALA C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lézézou"		Emilie GAYRAUD C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lézézou"	
Nadine IZARD C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lézézou"		Hubert CAPOULADE C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lézézou"	
Max DALET C R Terroir "Le Millavois"		Patrick MACIEJEVSKI C R Terroir "Le Millavois"	
André MAZET C R Terroir "Le Millavois"		Véronique LOMBARD C R Terroir "Le Millavois"	

Sceau du syndicat mixte
du Parc naturel régional des grands causses

Pour expédition conforme
Le Président de séance



Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses
71 Bd de l'Ayrolle - BP 50126
12101 MILLAU CEDEX
Tél : 05 65 61 35 50 Fax : 05 65 61 34 80

A. Favonnier
Président

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL
DES GRANDS CAUSSES

DELIBERATION N°2017 - 035 DU COMITE SYNDICAL

Séance du 7 avril 2017 2016

**Approbation du compte de gestion par Mesdames Eve BREZET (du 1/01/2016 au 05/01/2016)
et Sonia ROUCAUTE (du 06/01/2016 au 31/12/2016), Trésorières Principales, en charge de la
gestion de la Trésorerie Principale de Millau**

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de M. Alain FAUCONNIER ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer en l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

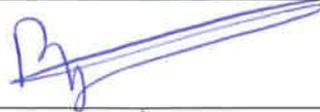
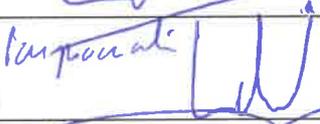
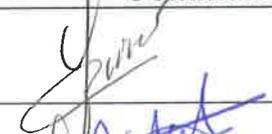
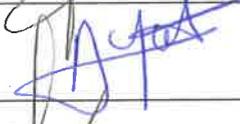
- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

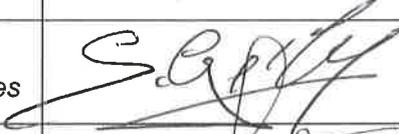
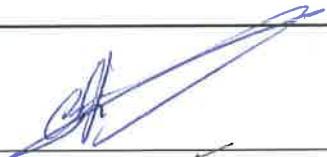
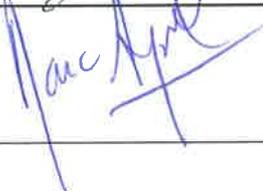
Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

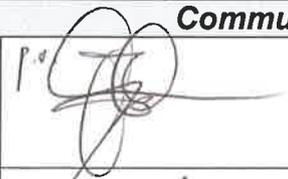
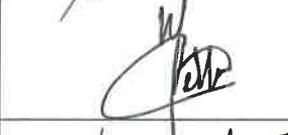
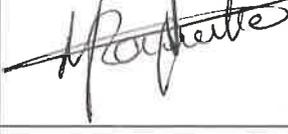
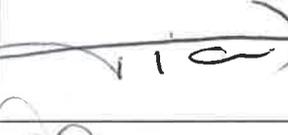
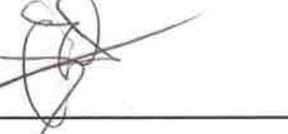
Fait et délibéré à Millau

le 7 avril 2017

Ont signé cette délibération :

Représentants titulaires		Représentants suppléants	
Région Occitanie			
Zina BOURGUET Région Occitanie		Patrick CASES Région Occitanie	
Monique BULTHEL HERMENT Région Occitanie	Pouvoir donné à E. GAZEL	Stéphane BERARD Région Occitanie	
Emmanuelle GAZEL Région Occitanie		Vincent LABARTHE Région Occitanie	
Jean-Luc GIBELIN Région Occitanie		(Attente délibération Région) Région Occitanie	
Aurélie MAILLOLS Région Occitanie		Nelly FRONTANAU Région Occitanie	
Jean-Sébastien ORCIBAL Région Occitanie	Pouvoir donné à M. AYRAL	Christian DUPRAZ Région Occitanie	
Conseil départemental de l'Aveyron			
Annie BEL Conseil départemental Aveyron		Christine PRESNE Conseil départemental Aveyron	
Sébastien DAVID Conseil départemental Aveyron		Alain MARC Conseil départemental Aveyron	
Emilie GRAL Conseil départemental Aveyron		Valérie ABADIE ROQUES Conseil départemental Aveyron	
Christophe LABORIE Conseil départemental Aveyron		Jean-Philippe ABINAL Conseil départemental Aveyron	
Christel SIGAUD LAURY Conseil départemental Aveyron		Camille GALIBERT Conseil départemental Aveyron	
Danielle VERGONNIER Conseil départemental Aveyron		Jean-Pierre MASBOU Conseil départemental Aveyron	
Communes urbaines			
Claude ASSIER Commune urbaine Millau		Hugues RICHARD Commune urbaine Millau	
Sylvie AYOT Commune urbaine Millau		Elodie PLATET Commune urbaine Millau	
Claude CONDOMINES Commune urbaine Millau		Thierry SOLIER Commune urbaine Millau	
Philippe RAMONDENC Commune urbaine Millau		Denis BROUGNOUNESQUE Commune urbaine Millau	
Alain FAUCONNIER Commune urbaine St-Affrique		Boris BENEZECH Commune urbaine St-Affrique	
Alain GAL Commune urbaine Sévérac d'Aveyron		Olivier de POUZILHAC Commune urbaine Sévérac d'Aveyron	

<u>Représentants titulaires</u>		<u>Représentants suppléants</u>	
Communautés de Communes			
Jean-Michel LADET C de C Causses à l'Aubrac		Alain VIOULAC C de C Causses à l'Aubrac	
Richard FIOL C de C Larzac et Vallées		Henri REGORD C de C Larzac et Vallées	
Daniel DIAZ C de C Millau Grands Causses		Claude ALIBERT C de C Millau Grands Causses	
Simone GELY C de C Millau Grands Causses		Alain ROUGET C de C Millau Grands Causses	
Hubert GRANIER C de C Millau Grands Causses		Bernard SOULIE C de C Millau Grands Causses	
Bernard POURQUIE C de C Millau Grands Causses		Achille FABRE C de C Millau Grands Causses	
Gérard PRETRE C de C Millau Grands Causses		Alain NAYRAC C de C Millau Grands Causses	
Christophe SAINT-PIERRE C de C Millau Grands Causses		Bérénice LACAN C de C Millau Grands Causses	
Bernard ARNOULD C de C Monts, Rance et Rougiers		Claude CHIBAUDEL C de C Monts, Rance et Rougiers	
Daniel AURIOL C de C Muse et Raspes Tarn		Dominique BOYER C de C Muse et Raspes Tarn	
Christian FONT C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Michel BERNAT C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Pierre PANTANELLA C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Patrick GUENOT C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Jean-Jacques SELLAM C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Michel VERGELY C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Communes Rurales			
Evelyne STAHL C R "Terroir Le Séveragais"		Marie-Thérèse GAY C R "Terroir le Séveragais"	
Paul DUMOUSSEAU C R Terroir "Le Causse Noir, les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"		Joël ESPINASSE C R Terroir "Le Causse Noir, les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"	
Sylvain Henri GOUBY C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"			
Roger ROUQUETTE C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"		Christian VERLAGUET C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"	
Marc AYRAL C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"			

<u>Représentants titulaires</u>		<u>Représentants suppléants</u>	
Communes Rurales			
Anne-Marie CONSTANS C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"		Elian ROQUES C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	
Michel LEBLOND C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"		Sébastien VILLENEUVE C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	
Martine ROUQUETTE C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"		Adeline BOUDOU-THERON C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	
Michel SIMONIN C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"		Marc TOURRET C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	
Bruno SIMONNET C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"		Robert TOBIN C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	
Marcel CALMELS C R Terroir "Les Rases du Tarn, Les Marches du Lézérou"		Jean-Claude ARGUEL C R Terroir "Les Rases Du Tarn, Les Marches du Lézérou"	
Arnaud VIALA C R Terroir "Les Rases du Tarn, Les Marches du Lézérou"		Emilie GAYRAUD C R Terroir "Les Rases Du Tarn, Les Marches du Lézérou"	
Nadine IZARD C R Terroir "Les Rases du Tarn, Les Marches du Lézérou"		Hubert CAPOULADE C R Terroir "Les Rases Du Tarn, Les Marches du Lézérou"	
Max DALET C R Terroir "Le Millavois"		Patrick MACIEJEVSKI C R Terroir "Le Millavois"	
André MAZET C R Terroir "Le Millavois"		Véronique LOMBARD C R Terroir "Le Millavois"	

Sceau du syndicat mixte du
Parc naturel régional des Grands Causses

Pour expédition conforme
Le Président



**Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses**

71 Bd de l'Ayrolle - BP 50126
12101 MILLAU CEDEX
Tél : 05 65 61 35 50 Fax : 05 65 61 34 80

A. Fauconnier
Président

Délibération PNRGC n° 2017-036 du Comité syndical du 07 avril 2017

Plan d'actions 2017

n Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
n Présents	Claude ALIBERT - Claude ASSIER – Daniel AURIOL – Sylvie AYOT - Marc AYRAL – Annie BEL - Zina BOURGUET - Hubert CAPOULADE – Claude CHIBAUDEL - Sébastien DAVID – Achille FABRE - Richard FIOLE - Christian FONT - Alain GAL – Marie-Thérèse GAY – Emmanuelle GAZEL – Simone GELY - Sylvain-Henri GOUBY – Hubert GRANIER – Christophe LABORIE – Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA – Gérard PRETTE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE – Jean-Jacques SELAM - Michel SIMONIN – Bruno SIMONNET – Danièle VERGONNIER
n Procurations	Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Claude CONDOMINES donne pouvoir à Claude ASSIER Philippe RAMONDENC donne pouvoir à Christian FONT Anne-Marie CONSTANS donne pouvoir à Bruno SIMONNET Max DALET donne pouvoir à André MAZET Emilie GRAL donne pouvoir à Sébastien DAVID Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Zina BOURGUET Jean-Sébastien ORCIBAL donne pouvoir à Marc AYRAL Christelle SIGAUD-LAURY donne pouvoir à Danièle VERGONNIER
n Excusés	Marcel CALMELS - Paul DUMOUSSEAU – Jean-Luc GIBELIN – Jean-Michel LADET – Bernard POURQUIE - Christophe SAINT PIERRE - Arnaud VIALA

Le plan d'action 2017 du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses élaboré conjointement par les collectivités du territoire, les partenaires institutionnels du Parc, l'équipe technique, amendé et validé par les commissions et le Bureau du Parc, s'articule bien entendu autour des objectifs de la Charte.

Il représente un coût total de 2 804 541,68 € dont 428 462,94 € de dépenses extérieures.

L'autofinancement du Syndicat représente 318 028,95 €, constitué par la valorisation de l'ingénierie du Syndicat et 244 145 € d'autofinancement monétaire adossé à des opérations partenariales.

VOTE : Pour : **40** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES

Numéro SIRET : 25120134900015

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M.14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2017

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres << opérations d'équipement >> de l'état III B 3;
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>.

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne << pour mémoire >>) s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	6 440 253,74	5 013 121,74
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 427 132,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 440 253,74	6 440 253,74

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	408 995,00	569 035,44
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 498 740,43	1 001 942,14
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		336 757,85
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 907 735,43	1 907 735,43

TOTAL

	TOTAL DU BUDGET	8 347 989,17	8 347 989,17
--	------------------------	--------------	--------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	2 104 850,00		2 312 700,00	2 312 700,00	2 312 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 456 320,00		1 662 050,00	1 662 050,00	1 662 050,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	572 500,00		733 500,00	733 500,00	733 500,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		4 133 670,00		4 708 250,00	4 708 250,00	4 708 250,00
66	Charges financières	60 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
67	Charges exceptionnelles	12 000,00		13 700,00	13 700,00	13 700,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	410 000,00		905 800,00	905 800,00	905 800,00
022	Dépenses imprévues	314 152,83		355 991,99	355 991,99	355 991,99
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 929 822,83		6 033 741,99	6 033 741,99	6 033 741,99
023	Virement à la section d'investissement	160 040,44		316 983,30	316 983,30	316 983,30
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	57 135,07		89 528,45	89 528,45	89 528,45
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		217 175,51		406 511,75	406 511,75	406 511,75
TOTAL		5 146 998,34		6 440 253,74	6 440 253,74	6 440 253,74

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

+

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

6 440 253,74

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges	1 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	220 085,74		162 060,00	162 060,00	162 060,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	3 727 753,62		4 829 581,74	4 829 581,74	4 829 581,74
75	Autres produits de gestion courante			14 350,00	14 350,00	14 350,00
Total des recettes de gestion courante		3 948 839,36		5 007 991,74	5 007 991,74	5 007 991,74
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	1 200,00		5 130,00	5 130,00	5 130,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 950 039,36		5 013 121,74	5 013 121,74	5 013 121,74
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		3 950 039,36		5 013 121,74	5 013 121,74	5 013 121,74

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

1 427 132,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

6 440 253,74

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	406 511,75
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	2 239 600,00	1 494 740,43	407 821,00	407 821,00	1 902 561,43
	Total des dépenses d'équipement	2 239 600,00	1 494 740,43	407 821,00	407 821,00	1 902 561,43
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)					
26	Participations et créances rattachées	43 000,00				
27	Autres immobilisations financières	17 254,00	4 000,00	1 174,00	1 174,00	5 174,00
020	Dépenses Imprévues					
	Total des dépenses financières	60 254,00	4 000,00	1 174,00	1 174,00	5 174,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers	63 250,74				
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 363 104,74	1 498 740,43	408 995,00	408 995,00	1 907 735,43
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	2 363 104,74	1 498 740,43	408 995,00	408 995,00	1 907 735,43

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 907 735,43	=

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	621 800,00	480 204,13	108 381,91	108 381,91	588 586,04
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	900 000,00	500 000,00			500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles	1 843,03				
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	1 523 643,03	980 204,13	108 381,91	108 381,91	1 088 586,04
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	5 446,44	0,01	19 151,78	19 151,78	19 151,79
1068	Excédents de fonct. capitalisés					
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières	14 500,00	3 300,00	18 428,00	18 428,00	21 728,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00	18 438,00	16 562,00	16 562,00	35 000,00
	Total des recettes financières	69 946,44	21 738,01	54 141,78	54 141,78	75 879,79
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	1 593 589,47	1 001 942,14	162 523,69	162 523,69	1 164 465,83
021	virement de la section de fonctionnement	160 040,44		316 983,30	316 983,30	316 983,30
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	57 135,07		89 528,45	89 528,45	89 528,45
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	217 175,51		406 511,75	406 511,75	406 511,75
	Total	1 810 764,98	1 001 942,14	569 035,44	569 035,44	1 570 977,58

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	336 757,85	+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 907 735,43	=

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT**

406 511,75

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 312 700,00		2 312 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 662 050,00		1 662 050,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	733 500,00		733 500,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	50 000,00		50 000,00
67	Charges exceptionnelles	13 700,00		13 700,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	905 800,00	89 528,45	995 328,45
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues	355 991,99		355 991,99
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		316 983,30	316 983,30
	Dépenses de fonctionnement - Total	6 033 741,99	406 511,75	6 440 253,74

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

6 440 253,74

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement	1 902 561,43		1 902 561,43
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières	5 174,00		5 174,00
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	1 907 735,43		1 907 735,43

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 907 735,43

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	2 000,00		2 000,00
60	<i>Achats et variations des stocks</i>			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	162 060,00		162 060,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>production immobilisée</i>			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	4 829 581,74		4 829 581,74
75	Autres produits de gestion courante	14 350,00		14 350,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	5 130,00		5 130,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	Recettes de fonctionnement - Total	5 013 121,74		5 013 121,74

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 427 132,00
---	--------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 440 253,74
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	19 151,79		19 151,79
13	Subventions d'investissement	588 586,04		588 586,04
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	500 000,00		500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières	21 728,00		21 728,00
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		89 528,45	89 528,45
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3 ...	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		316 983,30	316 983,30
024	Produits de cessions d'immobilisations	35 000,00		35 000,00
	Recettes d'investissement - Total	1 164 465,83	406 511,75	1 570 977,58

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU	336 757,85
---	------------

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 907 735,43
---	---------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	2 104 850,00	2 312 700,00	2 312 700,00
60611	Eau et assainissement	5 000,00	4 000,00	4 000,00
60612	Énergie - électricité	10 000,00	16 000,00	16 000,00
60621	Combustibles		6 000,00	6 000,00
60622	Carburants	20 000,00	18 500,00	18 500,00
60623	Alimentation	1 200,00	1 500,00	1 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	200 250,00	300 000,00	300 000,00
60636	Vêtements de travail	1 600,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6068	Autres matières et fournitures	5 500,00	2 500,00	2 500,00
6132	Locations immobilières	5 000,00	2 500,00	2 500,00
6135	Locations mobilières	4 000,00	10 000,00	10 000,00
615221	Bâtiments publics	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61551	Matériel roulant	13 500,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	32 000,00	36 500,00	36 500,00
6161	Multirisques	22 000,00	20 000,00	20 000,00
617	Études et recherches	750 000,00	900 000,00	900 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	8 000,00	3 500,00	3 500,00
6185	Frais de colloques et séminaires	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6188	Autres frais divers	500,00	500,00	500,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 300,00	900,00	900,00
6226	Honoraires	25 000,00	125 000,00	125 000,00
6228	Divers	700 000,00	616 000,00	616 000,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	6 000,00	6 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	16 000,00	2 500,00	2 500,00
6237	Publications	130 000,00	60 000,00	60 000,00
6248	Divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	3 500,00	3 500,00
6256	Missions	14 500,00	8 100,00	8 100,00
6257	Réceptions	25 000,00	20 000,00	20 000,00
6261	Frais d'affranchissement	12 000,00	13 000,00	13 000,00
6262	Frais de télécommunications	13 500,00	22 000,00	22 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	6 000,00	22 000,00	22 000,00
6288	Autres services extérieurs	48 500,00	51 000,00	51 000,00
63513	Autres impôts locaux		2 700,00	2 700,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 456 320,00	1 662 050,00	1 662 050,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement 1		69 300,00	69 300,00
6218	Autre personnel extérieur	13 670,00	24 200,00	24 200,00
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	4 900,00	4 500,00	4 500,00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	17 000,00	16 000,00	16 000,00
64111	Rémunération principale	35 850,00	520 000,00	520 000,00
64112	Nbi, supplément familial de traitement et indemnité de résid	2 000,00	27 500,00	27 500,00
64118	Autres indemnités.	43 000,00	87 000,00	87 000,00
64131	Rémunérations	849 000,00	400 000,00	400 000,00
64162	Emplois d'avenir	36 000,00	40 000,00	40 000,00
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	312 850,00	243 000,00	243 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	55 700,00	161 000,00	161 000,00
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	61 500,00	33 000,00	33 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 350,00	3 350,00	3 350,00
6478	Autres charges sociales diverses	21 500,00	33 200,00	33 200,00
65	Autres charges de gestion courante	572 500,00	733 500,00	733 500,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, lo	500,00	500,00	500,00
6531	Indemnités	16 000,00	16 500,00	16 500,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
6532	Frais de mission		3 500,00	3 500,00
6533	Cotisations de retraite	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	14 000,00	14 000,00	14 000,00
65738	Autres organismes publics	10 000,00	26 000,00	26 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres per	530 000,00	670 000,00	670 000,00
658	Charges diverses de la gestion courante	1 000,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+65)		4 133 670,00	4 708 250,00	4 708 250,00
66	Charges financières (b)	60 000,00	50 000,00	50 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	59 000,00	49 000,00	49 000,00
6688	Autres	1 000,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	12 000,00	13 700,00	13 700,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 700,00	1 700,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	7 000,00	7 000,00	7 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires) (d)	410 000,00	905 800,00	905 800,00
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonction	410 000,00	905 800,00	905 800,00
022	Dépenses imprévues (e)	314 152,83	355 991,99	355 991,99
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		4 929 822,83	6 033 741,99	6 033 741,99
023	Virement à la section d'investissement	160 040,44	316 983,30	316 983,30
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 135,07	89 528,45	89 528,45
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell	57 135,07	89 528,45	89 528,45
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		217 175,51	406 511,75	406 511,75
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		5 146 998,34	6 440 253,74	6 440 253,74

+

RESTES A REALISER N-1

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

6 440 253,74

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
013	Atténuations de charges	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	1 000,00	2 000,00	2 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	220 085,74	162 060,00	162 060,00
70688	Autres prestations de services	500,00	500,00	500,00
7078	Autres marchandises	2 000,00	200,00	200,00
70841	Aux budgets annexes, régies municipales, c.c.a.s. et caisse	48 500,00	42 500,00	42 500,00
70872	Par les budgets annexes et les régies municipales	105 835,00	118 860,00	118 860,00
70878	Par d'autres redevables	63 250,74		
74	Dotations et participations	3 727 753,62	4 829 581,74	4 829 581,74
74711	Emplois jeunes	27 500,00	4 500,00	4 500,00
74712	Emplois d'avenir		22 500,00	22 500,00
74718	Autres	549 747,65	935 794,53	935 794,53
7472	Régions	753 115,58	949 915,79	949 915,79
7473	Départements	369 551,00	347 455,00	347 455,00
74741	Communes membres du GFP	164 093,50	163 962,40	163 962,40
74748	Autres communes	25 229,25	41 351,73	41 351,73
7477	Budget communautaire et fonds structurels	493 973,01	527 365,46	527 365,46
7478	Autres organismes	1 268 043,63	1 767 736,83	1 767 736,83
7488	Autres attributions et participations	76 500,00	69 000,00	69 000,00
75	Autres produits de gestion courante		14 350,00	14 350,00
752	Revenus des immeubles		14 350,00	14 350,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+74+75)		3 948 839,36	5 007 991,74	5 007 991,74
77	Produits exceptionnels (b)	1 200,00	5 130,00	5 130,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 430,00	3 430,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par l		500,00	500,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 200,00	1 200,00	1 200,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b		3 950 039,36	5 013 121,74	5 013 121,74
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		3 950 039,36	5 013 121,74	5 013 121,74

+

RESTES A REALISER N-1	
------------------------------	--

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 427 132,00
---	--------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 440 253,74
--	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
	Op. equ : 11 - ACQUISITION OUTILLAG	172 500,00	290 621,00	290 621,00
	Op. equ : 16 - MATERIEL INFORMAT.+B	48 500,00		
	Op. equ : 19 - AMENAGEMENT DES LOCA	32 000,00		
	Op. equ : 20 - ACQUISITION DU SIEGE SOCIAL	1 986 600,00	117 200,00	117 200,00
	Total des dépenses d'équipement	2 239 600,00	407 821,00	407 821,00
26	Participations et créances rattachées à des partic	43 000,00		
261	Titres de participation	43 000,00		
27	Autres immobilisations financières	17 254,00	1 174,00	1 174,00
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes	17 254,00	1 174,00	1 174,00
	Total des dépenses financières	60 254,00	1 174,00	1 174,00
4582	Recettes (à subdiviser par mandat)	63 250,74		
	Total des dépenses d'opération pour compte de tiers	63 250,74		
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 363 104,74	408 995,00	408 995,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	2 363 104,74	408 995,00	408 995,00

+

RESTES A REALISER N-1	1 498 740,43
------------------------------	--------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 907 735,43
---	--------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
13	Subventions d'investissement	621 800,00	108 381,91	108 381,91
1321	État et établissements nationaux	74 500,00	94 550,00	94 550,00
1322	Régions	547 300,00	-80 000,00	-80 000,00
1327	Budget communautaire et fonds structurels		93 831,91	93 831,91
16	Emprunts et dettes assimilées	900 000,00		
1641	Emprunts en euros	900 000,00		
21	Immobilisations corporelles	1 843,03		
2183	Matériel bureau et informatique	1 843,03		
Total des recettes d'équipement		1 523 643,03	108 381,91	108 381,91
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 446,44	19 151,78	19 151,78
10222	FCTVA	5 446,44	19 151,78	19 151,78
27	Autres immobilisations financières	14 500,00	18 428,00	18 428,00
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes	14 500,00	18 428,00	18 428,00
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	50 000,00	16 562,00	16 562,00
Total des recettes financières		69 946,44	54 141,78	54 141,78
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 593 589,47	162 523,69	162 523,69
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	160 040,44	316 983,30	316 983,30
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	57 135,07	89 528,45	89 528,45
28051	Concessions et droits similaires	3 448,80	3 727,80	3 727,80
28182	Matériel de transport	24 489,14	42 075,98	42 075,98
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	14 036,24	23 453,22	23 453,22
28184	Mobilier	186,22	186,22	186,22
28188	Autres immobilisations corporelles	14 974,67	20 085,23	20 085,23
Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement		217 175,51	406 511,75	406 511,75
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		217 175,51	406 511,75	406 511,75
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		1 810 764,98	569 035,44	569 035,44

+

RESTES A REALISER N-1	1 001 942,14
------------------------------	--------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	336 757,85
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 907 735,43
---	--------------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11
LIBELLE : ACQUISITION OUTILLAG

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES		216 638,20	a 37 422,00	290 621,00	b 290 621,00	
21	Immobilisations corporelles	216 638,20	37 422,00	290 621,00	290 621,00	
2182	Matériel de transport	162 311,50	1 872,00	200 000,00	200 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	54 326,70	35 550,00	90 621,00	90 621,00	

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	328 043,00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 16
LIBELLE : MATERIEL INFORMAT.+B

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES		90 959,28	a 12 887,60		b	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le	8 535,60	10 362,00			
2051	Concessions et droits similaires	8 535,60	10 362,00			
21	Immobilisations corporelles	82 423,68	2 525,60			
2183	Matériel de bureau et matériel	70 359,66	2 525,60			
2188	Autres immobilisations corporelles	12 064,02				

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	12 887,60

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19
LIBELLE : AMENAGEMENT DES LOCA

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES			a 32 000,00		b	
21	Immobilisations corporelles		32 000,00			
2181	Installations générales,		2 000,00			
2184	Mobilier		30 000,00			

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	32 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20
LIBELLE : ACQUISITION DU SIEGE SOCIAL

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES		588 569,17	a 1 412 430,83	117 200,00	b 117 200,00	
21	Immobilisations corporelles	588 569,17	1 412 430,83	117 200,00	117 200,00	
21318	Autres bâtiments publics	588 569,17	1 412 430,83	117 200,00	117 200,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 980 204,13	d 108 381,91
13	Subventions d'investissement	480 204,13	108 381,91
1321	État et établissements nationaux	59 500,00	94 550,00
1322	Régions	420 704,13	- 80 000,00
1327	Budget communautaire et fonds		93 831,91
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00	
1641	Emprunts en euros	500 000,00	

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	441 044,79

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		5,00		5,00	3,00		3,00
Directeur général adjoint des services	A	4,00		4,00	2,00		2,00
Directeur général des services	A	1,00		1,00	1,00		1,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00	2,04	8,04	3,90	4,14	8,04
Attaché	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Directeur Territorial	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Contrat Avenir	B	1,00		1,00		1,00	1,00
Rédacteur	B	2,00		2,00	2,00		2,00
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B		0,90	0,90	0,90		0,90
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C		1,14	1,14		1,14	1,14
Adjoint Administratif principal de 2ème Classe	C	1,00		1,00	1,00		1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		14,00	1,43	15,43	8,00	9,43	17,43
Ingénieur	A	8,00		8,00	5,00	4,00	9,00
Ingénieur Principal	A					1,00	1,00
Contrat Avenir	B		1,00	1,00		1,00	1,00
Technicien	B	1,00		1,00		1,00	1,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1,00		1,00		1,00	1,00
Technicien Principal de 2ème Classe	B	1,00		1,00	1,00		1,00
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	1,00		1,00		1,00	1,00
Adjoint Technique principal de 2ème Classe	C	2,00	0,43	2,43	2,00	0,43	2,43
FILIERE CULTURELLE (d)			0,90	0,90	0,90		0,90
Attaché de Conservation du Patrimoine	A		0,90	0,90	0,90		0,90
TOTAL GENERAL (a+b+c+d)		25,00	4,37	29,37	15,80	13,57	29,37

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
Agents occupant un emploi permanent						
Attaché	A	ADM			A	CDI
Directeur Territorial	A	ADM			A	CDI
Contrat Avenir	B	ADM			A	A : Contrat Avenir
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	ADM			A	CDI
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	ADM			A	CDI
Ingénieur	A	TECH			A	CDI
Ingénieur	A	TECH			A	CDI
Ingénieur	A	TECH			A	CDI
Ingénieur	A	TECH			A	CDI
Ingénieur Principal	A	TECH			A	CDI
Contrat Avenir	B	TECH			A	A : Contrat avenir
Technicien	B	TECH			A	CDD
Technicien Principal de 1ère Classe	B	TECH			A	CDI
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	TECH			A	CDI
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	TECH			A	CDI
TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2
D2 - ARRETE - SIGNATURES	

Nombre de membres en exercice..... VOTES : Pour..... Nombre de membres présents..... Contre..... Nombre de suffrages exprimés..... Abstentions.....

Date de convocation : 24/03/2017

Présenté par A. Fauconnier,

A Millau , le 07/04/2017

Délibéré par le Comité syndical réuni en session _____

A Millau , le 07/04/2017

Les membres du Comité syndical ,

Zina BOURGUET // Patrick CASES

Titulaire // Suppléant - Région Occitanie

Monique BULTEL HERMENT // Stéphane BERARD

Titulaire // Suppléant - Région Occitanie

Emmanuelle GAZEL // Vincent LABARTHE

Titulaire // Suppléant - Région Occitanie

Jean-Luc GIBELIN // (attente délibération Région)

Titulaire // Suppléant - Région Occitanie

Aurèle MAILLOLS // Nelly FRONTANAU

Titulaire // Suppléant - Région Occitanie

Jean-Sébastien ORCIBAL // Christian DUPRAZ

Titulaire // Suppléant - Région Occitanie

Annie BEL // Christine PRESNE

Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Sébastien DAVID // Alain MARC

Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Emille GRAL // Valérie ABADIE ROQUES

Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Christophe LABORIE // Jean-Philippe ABINAL

Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Christel SIGAUD LAURY // Camille GALIBERT

Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Danielle VERGONNIER // Jean-Pierre MASBOU

Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Claude ASSIER // Hugues RICHARD

Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Sylvie AYOT // Elodie PLATET

Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Claude CONDOMINES // Thierry SOLIER

Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Philippe RAMONDENC // Denis BROUGNOUNESQUE

Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Alain FAUCONNIER // Boris BENEZECH

Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Alain GAL // Olivier DE POUZILHAC

Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Jean-Michel LABET // Alain MOULAC

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Richard FIOU // Henri REGORD

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Daniel DIAZ // Claude ALIBERT

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Simone GELY // Alain ROUGET

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Hubert GRANIER // Bernard SOULIE

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Bernard POURQUIE // Achille FABRE

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Gérard PRETRE // Alain NAYRAC

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Christophe SAINT-PERRE // Bérénice LACAN

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Bernard ARNOULD // Claude CHIBAUDEL
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Christlan FONT // Michel BERNAT
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Jean-Jacques SELLAM // Michel VERGELY
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Paul DUMOUSSEAU // Jôël ESPINASSE
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Roger ROUQUETTE // Christian VERLAGUET
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Anne-Marie CONSTANS // Eilan ROQUES
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Martine ROUQUETTE // Adeline BOUDOU-THERON
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Bruno SIMONNET // Robert TOBIN
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Arnaud VIALA // Emille GAYRAUD
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Max DALET // Patrick MACIEJEWSKI
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Daniel AURIOL // Dominique BOYER
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Pierre PANTANELLA // Patrick GUENOT
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Evelyne STAHL // Marie-Thérèse GAY
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Sylvain Henri GOUBY //
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Marc AYRAL //
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Michel LEBLOND // Sébastien VILLENEUVE
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Michel SIMONIN // Marc TOURRET
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Marcel CALMELS // Jean-Claude ARGUEL
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Nadine IZARD // Hubert CAPOULADE
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

André MAZET // Véronique LOMBARD
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Certifié exécutoire par le Comité syndical compte tenu de la transmission en préfecture, le _____
et de la publication le _____

A Millau le 07/04/2017



**Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses**
71 Bd de l'Ayrolle - BP 50126
12101 MILLAU CEDEX
Tél : 05 65 61 35 50 Fax : 05 65 61 34 80

A. Favonnier
Président

Proposition de refacturation entre le budget principal et les budgets annexes

n Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
n Présents	Claude ALIBERT - Claude ASSIER – Daniel AURIOL – Sylvie AYOT - Marc AYRAL – Annie BEL - Zina BOURGUET - Hubert CAPOULADE – Claude CHIBAUDEL - Sébastien DAVID – Achille FABRE - Richard FIOLE - Christian FONT - Alain GAL – Marie-Thérèse GAY – Emmanuelle GAZEL – Simone GELY - Sylvain-Henri GOUBY – Hubert GRANIER – Christophe LABORIE – Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA – Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE – Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN – Bruno SIMONNET – Danièle VERGONNIER
n Procurations	Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Claude CONDOMINES donne pouvoir à Claude ASSIER Philippe RAMONDENC donne pouvoir à Christian FONT Anne-Marie CONSTANS donne pouvoir à Bruno SIMONNET Max DALET donne pouvoir à André MAZET Emilie GRAL donne pouvoir à Sébastien DAVID Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Zina BOURGUET Jean-Sébastien ORCIBAL donne pouvoir à Marc AYRAL Christelle SIGAUD-LAURY donne pouvoir à Danièle VERGONNIER
n Excusés	Marcel CALMELS - Paul DUMOUSSEAU – Jean-Luc GIBELIN – Jean-Michel LADET – Bernard POURQUIE - Christophe SAINT PIERRE - Arnaud VIALA

Dans le cadre de la gestion du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR des Grands Causses, les dépenses se répartissent en fonction des compétences entre le budget principal, le budget annexe SCoT et le budget annexe SPANC.

L'optimisation de la gestion impose une mutualisation d'un maximum de dépenses entre ces trois budgets afin d'en limiter les coûts.

Dans ce cadre des dépenses prises en charge par le budget général donnent lieu à une refacturation auprès des budgets annexes.

Certaines de ces dépenses sont facilement identifiables et détachables (type : ordinateur, logiciel...), elles donnent lieu soit à une refacturation immédiate à l'euro près, soit une facturation étalée sur la durée d'amortissement du bien.

D'autres dépenses, dites de structures, nécessitent la mise en place d'une clé de répartition traduisant le plus fidèlement possible la réalité de mobilisation des dépenses par le budget annexe (personnel, achats partagés, etc...).

Pour 2017, il est proposé au Conseil syndical de délibérer les clés suivantes :

SPANC – Proposition de refacturation du budget principal au budget SPANC

- Montant réel de l'amortissement annuel des véhicules mis à disposition
- Montant réel de l'amortissement annuel du matériel informatique et de bureautique mis à disposition
- 30 % du coût salarial du responsable du pôle ressources naturelles et biodiversité
- 15 % des coûts salariaux pour les prestations comptables et de ressources humaines
- Remboursement des frais liés aux déplacements, fournitures...selon la dépense engagée suivie par la comptabilité analytique du Syndicat
- Remboursement des frais d'abonnements, d'électricité, d'eau, de combustible au prorata de répartition des effectifs
- Le Parc est devenu propriétaire du bâtiment. Il est décidé de maintenir la contribution du SPANC sur la partie occupée à la même hauteur qu'en 2015 et 2016, soit un montant de location de 6 050€
- Remboursement des frais d'achat liés aux locaux au prorata des surfaces occupées réellement par le service

SPANC – Proposition de refacturation du budget SPANC au budget principal

- Mise à disposition d'un technicien SPANC sur le budget principal dans le cadre de l'étude hydrogéologique du Causse Noir sur une période de 18 mois allant du 1/02/2017 au 31/07/2018. Le coût de cette mise à disposition intègre la totalité des frais salariaux et des frais de structure sur les 11 mois de l'exercice 2017.

SCoT– Proposition de refacturation du budget principal au budget SCOT

- 5 % du coût salarial du DGS
- 3 % du coût salarial du responsable du pôle secrétariat général et logistique pour les prestations comptables et de ressources humaines
- Remboursement des frais liés aux déplacements, fournitures...selon la dépense engagée suivi par la comptabilité analytique du Syndicat
- Remboursement des frais d'abonnements, d'électricité, d'eau, de combustible au prorata de répartition des effectifs
- Le Parc est devenu propriétaire du bâtiment. Il est décidé de maintenir la contribution du SCoT sur la partie occupée à la même hauteur qu'en 2015 et 2016, soit un montant de location de 2 350€
- Remboursement des frais d'achat liés aux locaux au prorata des surfaces occupées réellement par le service

SCoT– Proposition de refacturation du budget SCOT au budget principal

- 42 % du coût salarial du chef de projet SCOT qui assure également l'encadrement du pôle aménagement, paysage et évaluation du syndicat mixte du Parc.

VOTE :	Pour : 40	Contre : 0	Abstention : 0
--------	------------------	-------------------	-----------------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau,
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2017-039 du Comité syndical du 07 avril 2017

Convention de mise à disposition avec l'Office de Tourisme Millau Grands Causses pour la co-animation du Pôle de Pleine Nature

n Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
n Présents	Claude ALIBERT - Claude ASSIER – Daniel AURIOL – Sylvie AYOT - Marc AYRAL – Annie BEL - Zina BOURGUET - Hubert CAPOULADE – Claude CHIBAUDEL - Sébastien DAVID – Achille FABRE - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL – Marie-Thérèse GAY – Emmanuelle GAZEL – Simone GELY - Sylvain-Henri GOUBY – Hubert GRANIER – Christophe LABORIE – Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA – Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE – Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN – Bruno SIMONNET – Danièle VERGONNIER
n Procurations	Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Claude CONDOMINES donne pouvoir à Claude ASSIER Philippe RAMONDENC donne pouvoir à Christian FONT Anne-Marie CONSTANS donne pouvoir à Bruno SIMONNET Max DALET donne pouvoir à André MAZET Emilie GRAL donne pouvoir à Sébastien DAVID Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Zina BOURGUET Jean-Sébastien ORCIBAL donne pouvoir à Marc AYRAL Christelle SIGAUD-LAURY donne pouvoir à Danièle VERGONNIER
n Excusés	Marcel CALMELS - Paul DUMOUSSEAU – Jean-Luc GIBELIN – Jean-Michel LADET – Bernard POURQUIE - Christophe SAINT PIERRE - Arnaud VIALA

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme Pôle Pleine Nature, l'animation du projet et sa valorisation est partagée entre l'équipe technique du syndicat du parc naturel régional des grands causses et l'office de tourisme de Millau Grands Causses.

Afin de formaliser ce partenariat et de solliciter les financements d'Etat et européens dédiés il est proposé au conseil syndical d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition annexée.

VOTE : Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0
--

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20170407-20170407_039-DE
Reçu le 10/04/2017

Projet IPAMAC – Forêts anciennes

n Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
n Présents	Claude ALIBERT - Claude ASSIER – Daniel AURIOL – Sylvie AYOT - Marc AYRAL – Annie BEL - Zina BOURGUET - Hubert CAPOULADE – Claude CHIBAUDEL - Sébastien DAVID – Achille FABRE - Richard FIOLE - Christian FONT - Alain GAL – Marie-Thérèse GAY – Emmanuelle GAZEL – Simone GELY - Sylvain-Henri GOUBY – Hubert GRANIER – Christophe LABORIE – Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA – Gérard PRETTE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE – Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN – Bruno SIMONNET – Danièle VERGONNIER
n Procurations	Monique BULTELE-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Claude CONDOMINES donne pouvoir à Claude ASSIER Philippe RAMONDENC donne pouvoir à Christian FONT Anne-Marie CONSTANS donne pouvoir à Bruno SIMONNET Max DALET donne pouvoir à André MAZET Emilie GRAL donne pouvoir à Sébastien DAVID Aurélien MAILLOLS donne pouvoir à Zina BOURGUET Jean-Sébastien ORCIBAL donne pouvoir à Marc AYRAL Christelle SIGAUD-LAURY donne pouvoir à Danièle VERGONNIER
n Excusés	Marcel CALMELS - Paul DUMOUSSEAU – Jean-Luc GIBELIN – Jean-Michel LADET – Bernard POURQUIE - Christophe SAINT PIERRE - Arnaud VIALA

L'appel à projet biodiversité de « Forêts anciennes » vise à répondre au Programme opérationnel Massif central (FEDER) et à la Convention de massif (FNADT, Régions, Départements). Ainsi l'association inter-Parcs du Massif central (IPAMAC) s'est engagée sur la thématique « forêts anciennes » à travers la mise en place d'actions mutualisées à l'échelle du réseau et d'actions-sites pilotes à l'échelle des parcs qui le souhaitent. Ces actions sont inscrites dans le programme à 3 ans du réseau des Parcs (conventionné avec le CGET et délibéré le 17 novembre 2015).

Une première étape de cartographie des forêts anciennes sur 12 Parcs et projets de Parc est finalisée (achèvement du dossier le 31 mars 2017). Ainsi 504 000 hectares de forêts présumées anciennes ont été identifiés (20 % des forêts du Massif central).

L'ensemble des Parcs et partenaires du Massif central a exprimé sa volonté de poursuivre la dynamique inter-parcs engagée sur la thématique des forêts anciennes et approfondir notamment la question de leur gestion et de la valorisation des forêts à haute valeur écologique.

Bien que le Parc naturel régional des Grands Causses n'inscrive pas d'action dans le cadre de cette poursuite, il manifeste donc tout son intérêt du Parc naturel régional des Grands Causses pour le second volet du projet Forêts anciennes.

Il s'engage à missionner la personne en charge de la biodiversité, des forêts et des zones humides pour suivre l'opération citée en objet et portée par l'association IPAMAC à hauteur de 4 jours au moins.

Cette implication aura pour objectif d'assurer la cohérence entre les projets menés à l'échelle du Massif central et la réflexion pour l'élaboration d'un programme de promotion et de suivi de forêts gérées par une sylviculture irrégulière dans le sud du Massif central.

VOTE :	Pour : 40	Contre : 0	Abstention : 0
--------	-----------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20170407-20170407_040-DE
Reçu le 10/04/2017

Convention IPAMAC – itinérances et prospectives

n Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
n Présents	Claude ALIBERT - Claude ASSIER – Daniel AURIOL – Sylvie AYOT - Marc AYRAL – Annie BEL - Zina BOURGUET - Hubert CAPOULADE – Claude CHIBAUDEL - Sébastien DAVID – Achille FABRE - Richard FIOLE - Christian FONT - Alain GAL – Marie-Thérèse GAY – Emmanuelle GAZEL – Simone GELY - Sylvain-Henri GOUBY – Hubert GRANIER – Christophe LABORIE – Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA – Gérard PRETTE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE – Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN – Bruno SIMONNET – Danièle VERGONNIER
n Procurations	Monique BULTELE-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Claude CONDOMINES donne pouvoir à Claude ASSIER Philippe RAMONDENC donne pouvoir à Christian FONT Anne-Marie CONSTANS donne pouvoir à Bruno SIMONNET Max DALET donne pouvoir à André MAZET Emilie GRAL donne pouvoir à Sébastien DAVID Aurélien MAILLOLS donne pouvoir à Zina BOURGUET Jean-Sébastien ORCIBAL donne pouvoir à Marc AYRAL Christelle SIGAUD-LAURY donne pouvoir à Danièle VERGONNIER
n Excusés	Marcel CALMELS - Paul DUMOUSSEAU – Jean-Luc GIBELIN – Jean-Michel LADET – Bernard POURQUIE - Christophe SAINT PIERRE - Arnaud VIALA

Dans le cadre du Schéma d'itinérance des Grands Causses, le Parc participe à une étude prospective sur l'itinérance dans le Massif Central : "pour de nouvelles formes et de nouveaux parcours".

Dans le cadre de cette réflexion prospective, sont intégrées des déclinaisons concrètes pour l'itinérance le long du Tarn. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie du Massif central sur les grandes itinérances.

Cette étude fait l'objet d'un pilotage opérationnel par l'IPAMAC et a recours à une participation financière de 1 965 € qu'il convient de valider par une convention de partenariat ci-jointe.

VOTE : Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2017-042 du Comité syndical du 07 avril 2017

Avis du Parc sur le transformateur de Saint-Victor-et-Melvieu

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ALIBERT - Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Annie BEL - Zina BOURGUET - Hubert CAPOULADE - Claude CHIBAUDEL - Sébastien DAVID - Achille FABRE - Richard FIOLE - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Sylvain-Henri GOUBY - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETTE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Danièle VERGONNIER
■ Procurations	Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Claude CONDOMINES donne pouvoir à Claude ASSIER Philippe RAMONDENC donne pouvoir à Christian FONT Anne-Marie CONSTANS donne pouvoir à Bruno SIMONNET Max DALET donne pouvoir à André MAZET Emilie GRAL donne pouvoir à Sébastien DAVID Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Zina BOURGUET Jean-Sébastien ORCIBAL donne pouvoir à Marc AYRAL Christelle SIGAUD-LAURY donne pouvoir à Danièle VERGONNIER
■ Excusés	Marcel CALMELS - Paul DUMOUSSEAU - Jean-Luc GIBELIN - Jean-Michel LADET - Bernard POURQUIE - Christophe SAINT PIERRE - Arnaud VIALA

Vu le code général des collectivités locales,

Vu le code de l'énergie,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) de la région Midi-Pyrénées avant fusion, approuvé par l'assemblée plénière du conseil régional le 28 juin 2012 et arrêté par le préfet de région le 29 juin 2012,

Vu le S3REnR de la région Midi-Pyrénées avant fusion, approuvé par le Préfet de région le 7 février 2013,

Vu le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Midi-Pyrénées avant fusion, approuvé par l'assemblée plénière du conseil régional le 19 décembre 2014 et arrêté par le Préfet de région le 27 mars 2015,

Vu la charte du Parc naturel régional des Grands Causses adoptée par décret du 16 avril 2008,

Vu le projet de SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses arrêté le 2 septembre 2016,

Vu le dossier de DUP pour le projet de poste électrique « Sud Aveyron » situé sur la commune de Saint-Victor et Melvieu (12) et les lignes nécessaires aux raccordements,

Conformément à l'article R 323-6 du code de l'énergie, il appartient au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses de donner un avis au Préfet de l'Aveyron dans le cadre de l'instruction de la demande de DUP pour le projet de poste électrique « Sud Aveyron », type d'ouvrage mentionné au 4° de l'article R. 323-1 du présent code,

Il est proposé :

Préambule

Dans un contexte national et européen d'orientation de la politique énergétique en faveur de la transition énergétique, le maillage et l'optimisation des réseaux de transport d'électricité se voient être

un enjeu essentiel

Avis de réception en préfecture
012-251201349-20170407-20170407_042-DE

Reçu le 10/04/2017

Aujourd'hui, la ligne 400 000 volts reliant les postes de La Gaudière (à proximité de Lézignan-Corbières) et de Ruyres (dans le nord de l'Aveyron) traverse le sud-Aveyron, sans pour autant être raccordée localement au réseau de distribution. Cette ligne dispose d'une capacité de transport résiduelle importante.

Le poste existant du Planol, situé entre les villages de Saint-Victor et de Melvieu, est devenu insuffisant pour les besoins locaux. La création d'un nouveau poste de tension supérieur (400 000 Volts) est devenue nécessaire. Ainsi, la création d'un poste électrique 400 000 / 225 000 volts au plus près de la ligne 400 000 Volts existante et du poste 225000 Volts de Saint-Victor est stratégiquement le plus pertinent, pour limiter la création de nouvelles lignes et limiter les impacts sur la paysage.

RTE, maître d'ouvrage de l'opération, s'est rapproché du Parc naturel régional des Grands Causses dès 2010 et l'a associé dans l'élaboration du projet, en particulier sur les aspects de protection de la ressource en eau, de biodiversité et d'intégration paysagère.

Ces échanges ont permis de travailler très tôt sur les deux secteurs (les Zagals et Blaunac) afin d'en déterminer le moins impactant.

Le maître d'ouvrage a affirmé dès le début du projet cette volonté de réduire au maximum l'impact paysager de l'ouvrage ainsi que des lignes électriques s'y raccordant.

L'analyse des impacts paysagers a permis de retenir le site des Zagals, qui offrait des possibilités d'intégration paysagère, une perception faible depuis le village de Saint Victor et la suppression de l'impact des lignes électriques existantes au niveau des hameaux des Ayres. La poursuite des travaux et les divers échanges avec les personnes directement concernées ont permis d'affiner l'emplacement pour minimiser les impacts et choisir le site « la Plaine ».

1- Le projet de « poste du sud-Aveyron », l'outil nécessaire pour atteindre l'équilibre énergétique du territoire et le développement de projets ENR qualitatifs

Le Parc naturel régional des Grands Causses s'est engagé dès 2009 dans la mise en œuvre d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) de manière volontaire. Pour ce territoire doté d'un fort potentiel de production d'énergies renouvelables, le PCET vise l'autonomie énergétique d'ici 2030 (aujourd'hui, le Parc consomme de l'ordre de 2 200 GWh pour une production de 800 GWh), et plus pour 2050.

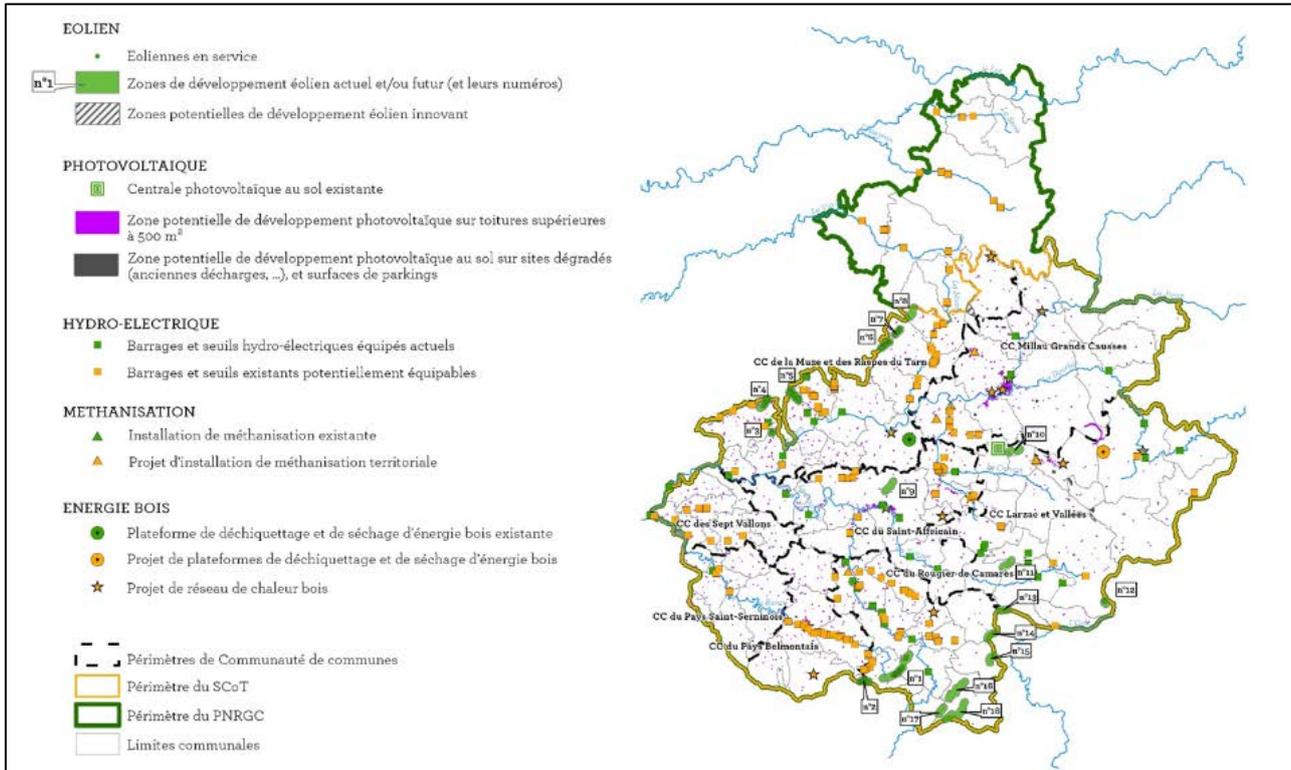
Pour y arriver, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses mise sur une forte baisse des consommations d'énergie dans le secteur du bâtiment et des transports, combiné à une augmentation de la production d'énergies renouvelables.

Cette ambition a été récemment reconnue par le Ministère de l'environnement dans le cadre de l'appel à projet « Territoire à énergie Positive pour la Croissance Verte ».

Le SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses a réaffirmé ce défi et les objectifs de production en matière d'énergies renouvelables ont été inscrits dans le PADD.

	2015	2030	2050
PRODUCTION ENR en GWh	832,4	1400	1614
Hydraulique	498	480	448
Éolien	245	720	869
Bois énergie résidentiel et chaufferies bois	68	105	116
Solaire photovoltaïque		45	49,5
Solaire thermique	21	40	68,8
Biogaz	0,4	43	63
TAUX DE COUVERTURE	37%	100%	139%

Un schéma de planification énergétique y est décliné pour l'ensemble du mix énergétique et permet de définir un zonage potentiel des futurs projets ENR.



Le mix énergétique planifié dans le SCoT intègre des projets très qualitatifs et à la mesure du territoire. Ces projets ont fait l'objet d'une véritable évaluation environnementale dans leur ensemble, mesurant l'impact sur les ressources en eau, l'agriculture, la biodiversité et les paysages. Aujourd'hui ces projets présentent des difficultés de raccordement au réseau électrique et sont dans l'attente de proposition de raccordement acceptable d'un point de vue technico-économique.

Le DOO du SCOT indique notamment l'orientation suivante « Permettre l'évacuation de l'énergie vers les territoires et villes limitrophes en développant les infrastructures de réseau (gaz et électricité) ».

Si un tel poste, outil mutualisé pour l'ensemble des projets, ne pouvait voir le jour sur le territoire, la stratégie énergétique devrait être refondée, en envisageant des raccordements directs sur les lignes 63 000 volts et 225 000 volts du territoire. Ce scénario imposerait des surcoûts, et les nouveaux projets développés devraient être bien plus conséquents en taille (nombre de mâts, surfaces de photovoltaïque, etc.) pour atteindre un équilibre économique. Cette logique viendrait rendre impossible les projets de méthanisation à la ferme, le raccordement des mini-centrales hydroélectriques, les petits projets photovoltaïques ou même les parcs éoliens modestes (inférieurs à une vingtaine de mâts).

Le projet de transformateur Sud Aveyron proposé par RTE rend donc possibles et crédibles les projets qualitatifs de production ENR et permettra en cela de libérer des capacités d'injection sur le réseau électrique. L'évacuation de l'énergie sur le réseau national 400 000 Volts permet de pouvoir contribuer et concrétiser les objectifs d'équilibre énergétique fixés par le Parc naturel régional des Grands Causses et participer à la solidarité nationale énergétique, laquelle contribue à la fourniture des autres énergies nécessaires au territoire.

2- Analyse du projet et protection des ressources

a. La protection de la ressource en eau

Le site d'implantation du poste ainsi que le trajet d'enfouissement des lignes se situent sur les avants causses calcaires et dolomitiques du Saint-Affricain. C'est une zone poreuse de nature karstique qui renferme des réserves en eau souterraines non négligeables. Les exutoires principaux connus sont les sources de Len, de Baldagou, d'Ayres de la Devèze et de la Fage.

Dans le cadre des travaux, il est prévu de mettre en place un bassin pour gérer les eaux pluviales suivi de zones de dispersion. Pour la gestion des effluents industriels, il est prévu une fosse couverte et étanche pour le transformateur. Pour les eaux usées générées par les usagers, un dispositif d'assainissement agréé doit être mis en place en coordination avec le SPANC. Ces mesures compensatoires apparaissent suffisantes pour la gestion des risques.

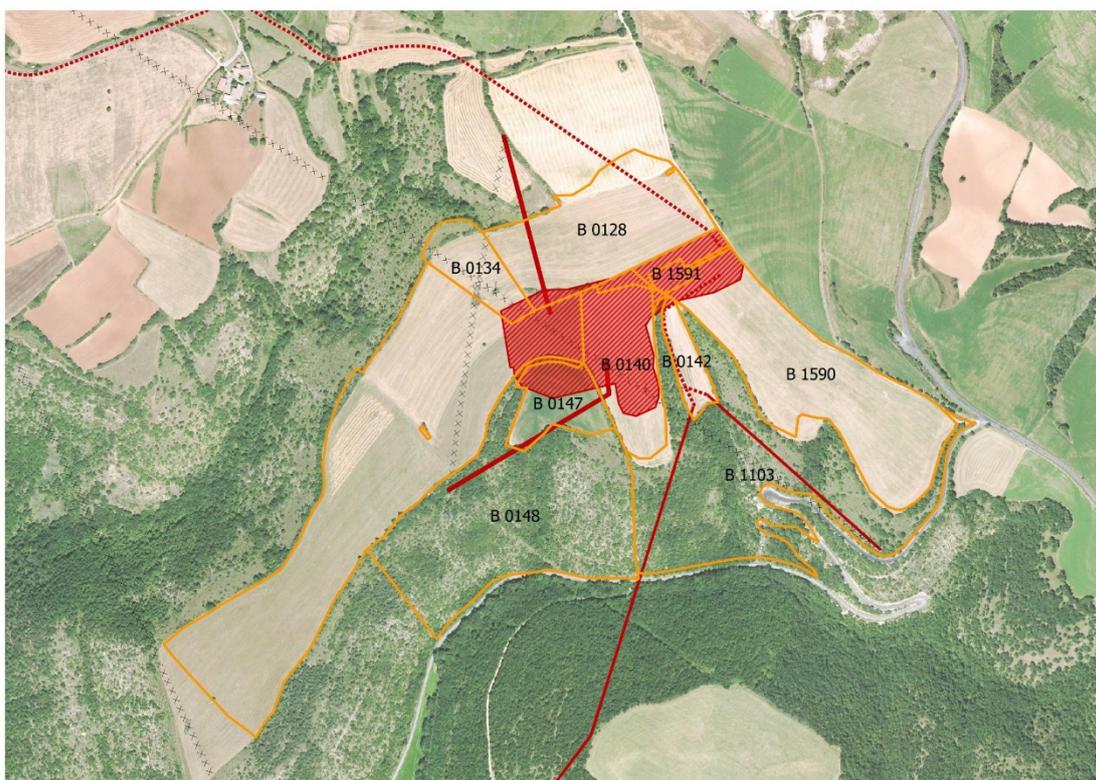
En revanche, la ligne souterraine va passer sur le périmètre de protection éloignée de la source captée des Ayres. Etant donné la faible superficie du bassin d'alimentation, il est demandé une surveillance en continue de la turbidité et de la conductivité de la source des Ayres durant toute la phase « travaux ». En cas de contamination liée principalement aux matières en suspension, il faudra prévoir une sécurisation de la ressource qui pourrait s'effectuer par camion-citerne pour réalimenter le réservoir.

L'exutoire final des eaux d'infiltration pluviales semble être la source de Len. Il faudra donc surveiller également la non-dégradation du cours d'eau du Len ou de Genève durant la phase «travaux» par rapport à la sensibilité des milieux aquatiques.

Il faudra prévoir au bout d'un an de fonctionnement la réalisation d'un traçage au niveau de la vidange du bassin pluvial dans le cadre de la gestion du site et des risques potentiels.

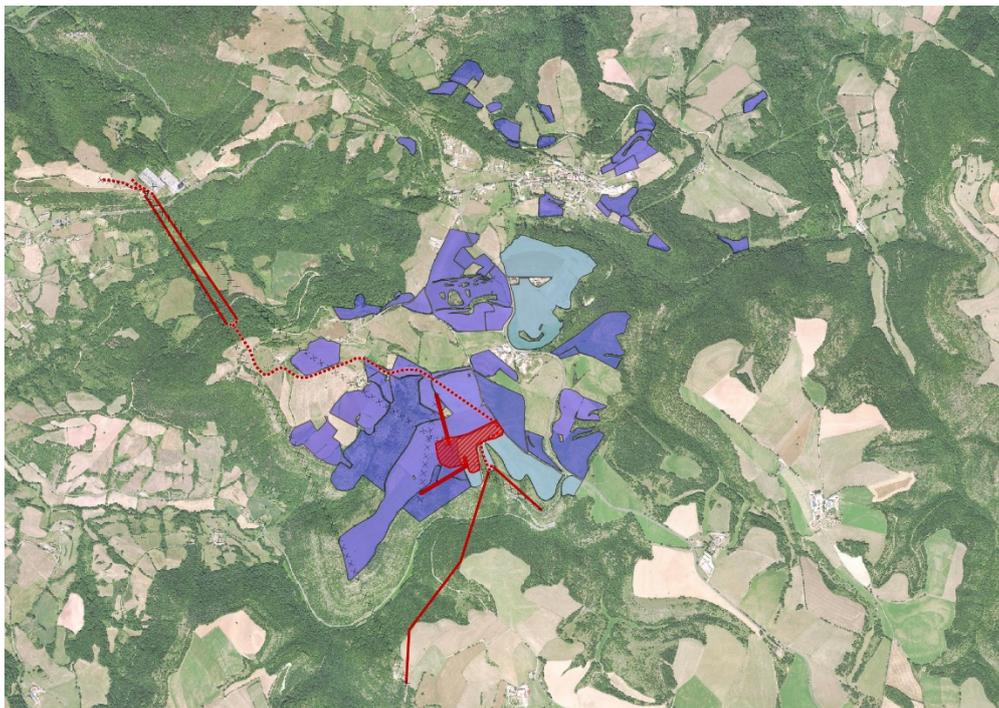
b. L'impact agricole et le maintien de la Surface Agricole Utile

Le projet de poste du Sud-Aveyron impacte deux exploitations agricoles, qui ont pour activité principale l'élevage ovin-lait, inscrites toutes deux dans la filière AOC Roquefort. Les surfaces foncières à acquérir représentent un total de 4,88ha (3ha sur l'exploitation de l'EARL de BOUSSAC et 1,8ha sur l'exploitation du GAEC des Causses et Rougiers).



Les parcelles impactées par l'acquisition foncière du projet de poste du Sud-Aveyron

Les deux îlots concernés par le projet sont essentiellement des terres cultivables (les déclarations PAC montrent la culture de céréales et de prairies temporaires) et des prairies naturelles.



SAU des exploitations agricoles impactées par l'acquisition foncière du projet de poste du Sud-Aveyron

La carte décrivant la Surface Agricole Utile des deux exploitations agricoles dans le secteur de Saint Victor et Melvieu montre que l'aménagement du poste se situe en marge des deux exploitations et donc ne viendra pas accentuer un morcellement ou une fragmentation des exploitations.

La perte de SAU pour une exploitation agricole reste impactante et doit être compensée.

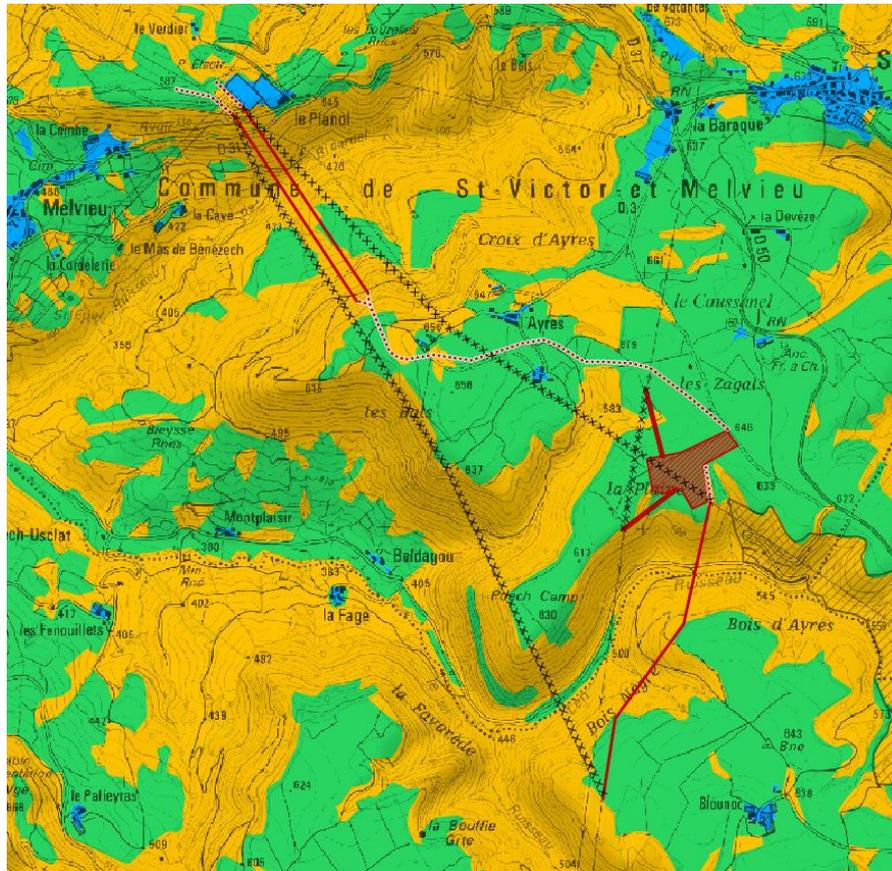
Dans l'étude d'impact, il est décrit que la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron a contacté les deux exploitations concernées pour étudier d'éventuelles facilités d'acquisition foncière, pouvant compenser les emprises agricoles du projet.

Le SCoT précise, dans son PADD, que les exploitations agricoles et leur SAU doivent être protégées notamment pour leur permettre de viser l'autonomie protéique des élevages. Le cahier des charges de l'AOC précise d'ailleurs que les $\frac{3}{4}$ de l'alimentation des brebis (herbe, fourrage et céréales) doivent être produits sur l'aire géographique de production. Le DOO demande que les projets d'aménagement du territoire du SCoT doivent permettre le maintien à 100% de la surface agricole du territoire déterminée dans l'Etat initial de l'environnement, par des mesures de compensations. Il conviendra donc que des propositions en ce sens puissent être émises.

c. L'impact sur les équilibres naturels

L'emplacement du poste est prévu sur un secteur cultivé : le plateau d'Ayre. Son emprise - y compris les lignes enterrées ou les nouveaux pylônes envisagés (en rouge sur la carte ci-dessous) - se situe en dehors de tout réservoir de biodiversités identifiées dans le Schéma Régional de cohérence écologique de Midi-Pyrénées.

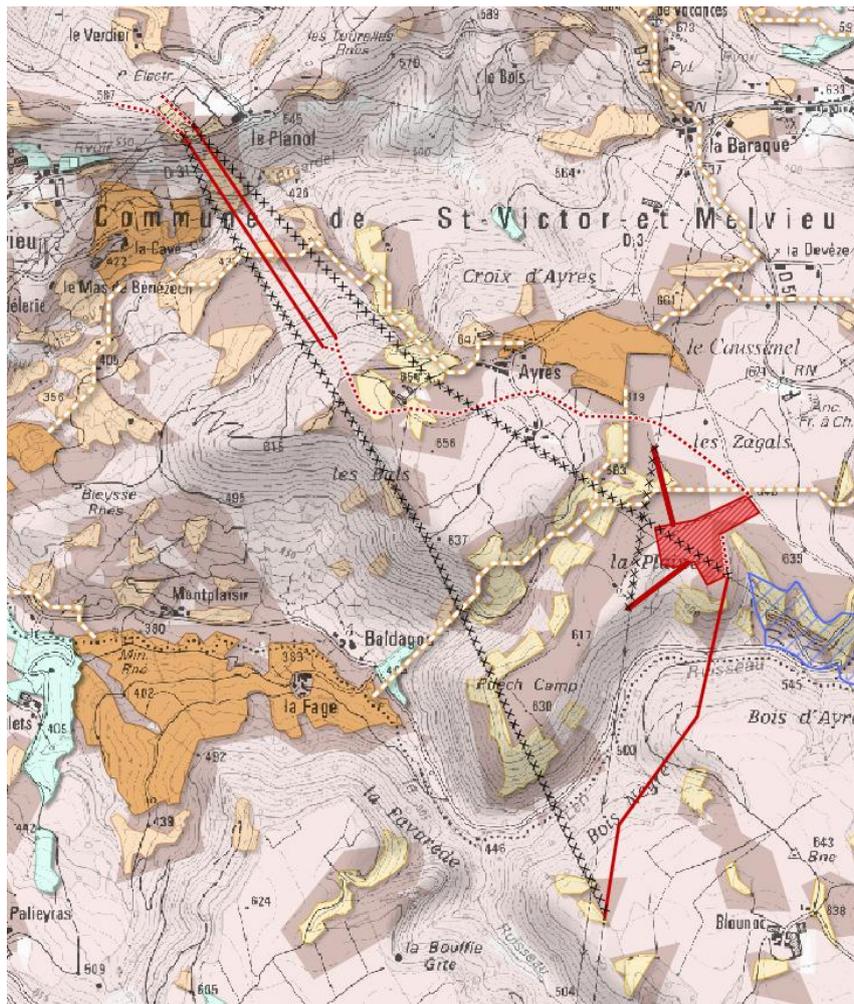
L'analyse approfondie des connectivités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) intégrée à une échelle plus grande dans le SCoT du Parc naturel régional montre que le poste de transformation et l'essentiel des installations annexes sont en dehors des espaces qui nécessitent de prendre en compte le maintien des équilibres naturels (en orange sur la carte ci-dessous).



Projet de poste du Sud-Aveyron au regard de la carte de synthèse de la Trame verte et bleue du SCoT

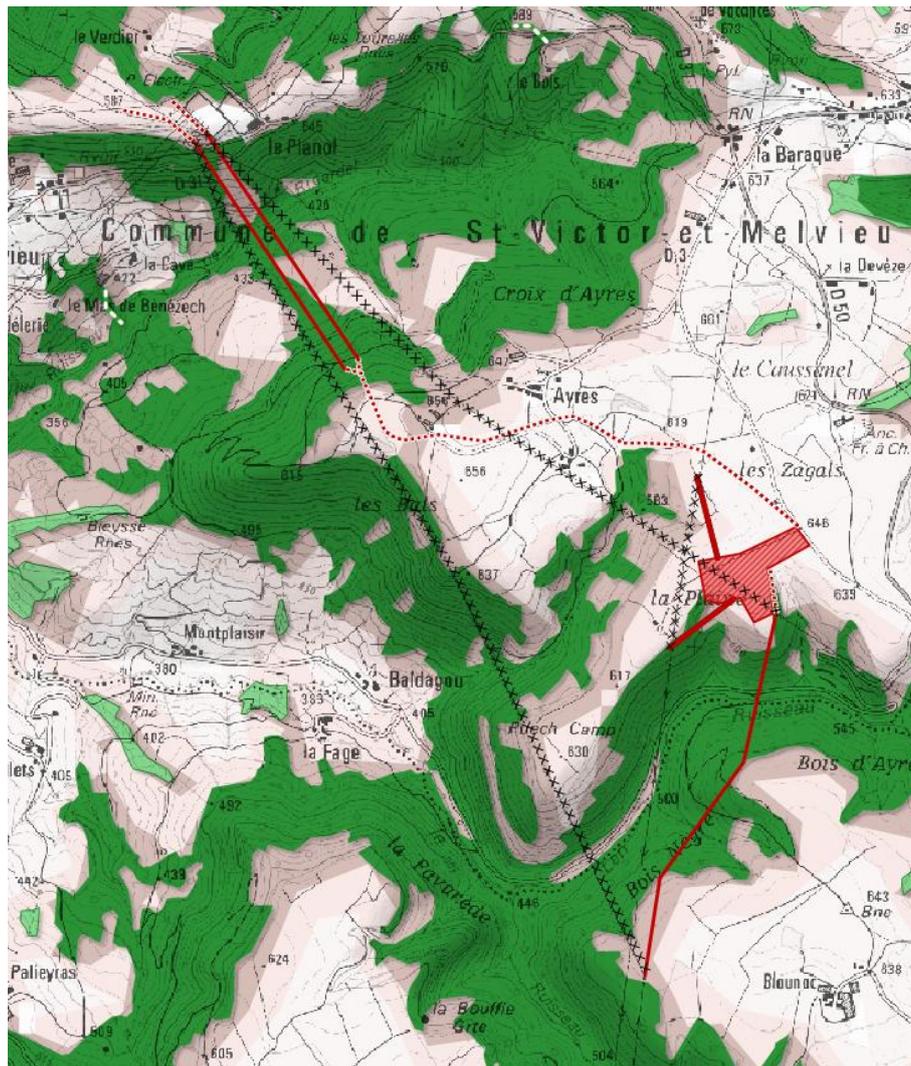
En allant plus en détail, les milieux impactés sont des milieux ouverts et des milieux boisés :

- Pour les milieux ouverts (pelouses sèches), l'aménagement s'insère dans une mosaïque de milieux (espace agricole) très favorables aux déplacements des espèces. Les déplacements des espèces terrestres ne seront pas entravés par le poste du Sud-Aveyron (les chemins de déplacement préférentiel simulés étant représentés en tirés jaune sur la carte ci-après).



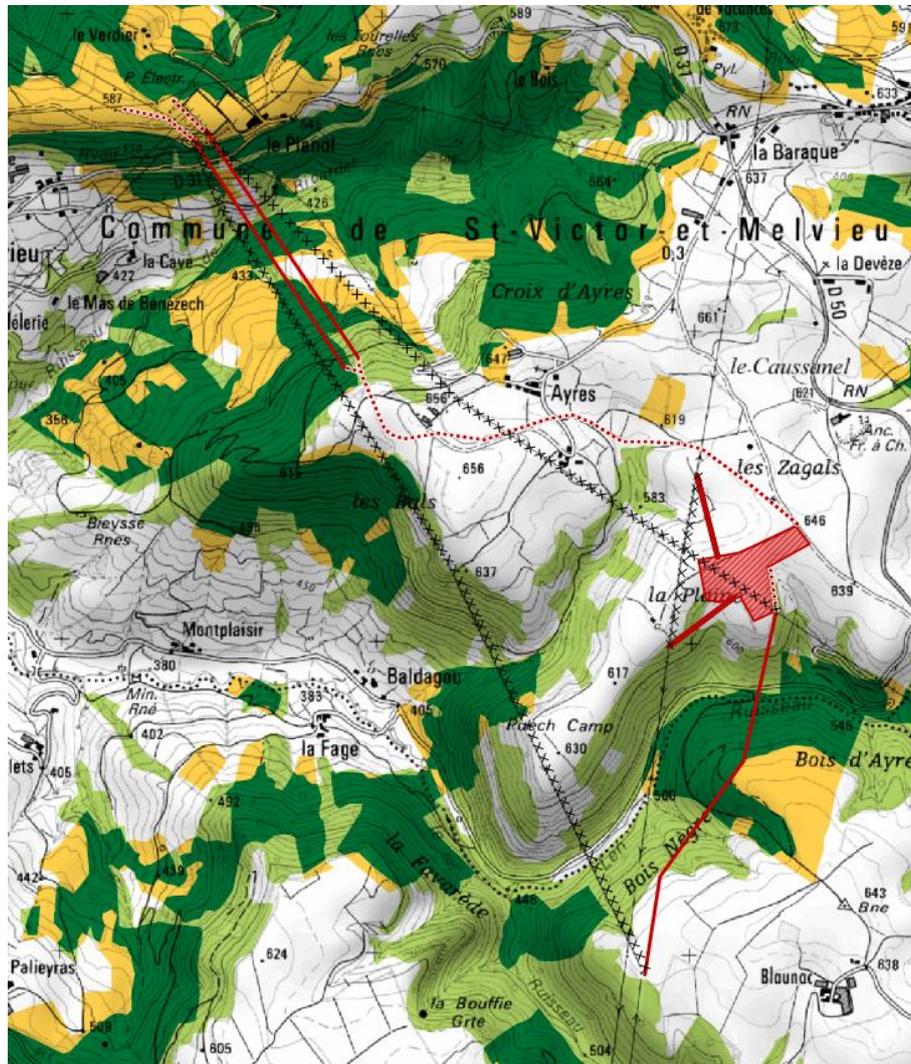
Projet de poste du Sud-Aveyron au regard de la carte de la trame des milieux ouverts (extrait de l'atlas des connectivités écologiques du SCoT du Sud Aveyron)

- Les milieux boisés, notamment la chênaie thermophile, représentent un enjeu très localement (comme le souligne l'étude d'impact). Les boisements se situent principalement sur les versants et le projet touche très à la marge ces espaces boisés. L'aménagement n'est pas de nature à remettre en cause les équilibres naturels relatifs aux milieux forestiers et boisés.



Projet de poste du Sud-Aveyron au regard de la trame des forêts et des milieux boisés (extrait de l'atlas des connectivités écologiques du SCoT du Sud Aveyron)

- Les milieux boisés se situent en périphérie du projet et donc l'étude d'impact n'analyse pas les enjeux forestiers relatifs aux forêts anciennes. Les travaux du SCoT permettent de montrer que les forêts supposées anciennes se situent en dehors du périmètre du projet, à l'exception d'un point d'arrivée de l'une des deux lignes aériennes en provenance du poste de transformation actuel vers le nouveau. Toutefois, le projet n'est pas de nature à altérer les forêts anciennes, y compris la création d'accès pour la pose et la dépose des pylônes.



Cartographie de l'évolution de la forêt entre le milieu du XIXe siècle et aujourd'hui (en vert foncé forêts supposées anciennes, en vert clair forêt supposée récentes et en jaune forêt défrichée)

Enfin, le dossier évoque la mise en dépôt des matériaux de déblais. Les principaux sites de dépôt évoqué dans le dossier d'étude d'impact concernent le site en lui-même (réutilisation d'une partie des matériaux comme remblais) et le dépôt en carrière autorisée à recevoir les matériaux concernés. Le dossier mentionne aussi des dépôts temporaires (durant la période de travaux) et des dépôts définitifs en dehors des possibilités évoquées ci-avant. Le dossier mentionne l'interdiction des dépôts dans les ZNIEFF et les sites Natura 2000, les zones inondables et les sites où de stations d'espèces remarquables de la flore. Il conviendra d'ajouter à cette liste les sites proscrits les réservoirs de biodiversité identifié dans le SCoT. Les dépôts complémentaires situés à l'extérieur du projet devront donc être réalisés en concertation avec les services du Parc naturel régional des Grands Causses.

d. Les paysages

Le contexte paysager et le cadre de vie

Le projet est implanté sur une enclave appartenant à l'unité paysagère des avant-causses caractérisée par des petits plateaux calcaire cultivés ou pâturés. Celui-ci est ciselé par une multitude de valons drainés par le Tarn ou le Dourdou, en limite de l'unité paysagère vallonnée des rougiers.

Les versants sont occupés par la forêt. Le chêne pubescent est l'espèce dominante de ces boisements. Le plateau est voué à l'agriculture et à l'élevage. Il est caractérisé par un parcellaire agricole de surfaces cultivées. Quelques arbres épars et des quelques haies témoignent d'un ancien bocage.

Le plateau est peu habité. L'habitat se cantonne autour de 3 villages (Saint-Victor au nord, Melvieu à l'ouest et Les Costes-Gozon au sud-ouest), et de hameaux ou de fermes (Les Ayres, Blaunac, Cambouisset, Sans-Corps, Le Fraysse). A proximité du site une petite zone d'activité, « Les Zagals » existe.

Le paysage de ce plateau est plutôt marqué par les lignes à hautes tensions et la succession de hauts pylônes (3 lignes est-ouest et 1 ligne nord-sud).

La route départementale 50 constitue un axe de découverte des paysages du plateau.

Les éléments techniques du projet modifiant le paysage

Ces transformateurs sont composés de plusieurs appareils électriques parfois imposants, de formes variées, avec des structures qui se répètent (jeu de barres de sectionneurs). Certaines parties de ces équipements sont en acier galvanisé, reflètent la lumière et les rendent visibles.

Des bâtiments pour la logistique sont aussi nécessaires.

L'ensemble de ces équipements occupent une surface de plusieurs hectares.

Le raccordement avec les lignes existantes nécessite la construction de portiques et la création de lignes avec des pylônes hautes tensions portant les câbles conducteurs.

La répétition de ces équipements modifie le paysage, bien que les nombreuses lignes à haute tension existantes le marque déjà.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT prévoit dans son article 3.3.2 de prendre en compte les structures et les éléments paysagers dans l'élaboration des projets d'aménagement afin de garantir la valeur d'usage du paysage. Les éléments du paysage permettent d'améliorer l'intégration des infrastructures et des constructions. Ils relèvent de la topographie, de l'occupation du sol, des structures arborées, des éléments bâtis, du réseau viaire, des constructions existantes.

Pour élaborer et optimiser le projet, RTE a réalisé plusieurs études passagères d'intégration du poste et de ses raccordements en lien avec le Parc :

- Le poste électrique

Afin de limiter l'impact foncier (surface) et paysager, l'évolution du projet vers une technique mixte en construisant une partie en aérien et une partie sous enveloppe métallique réduit l'encombrement au sol (de 10ha à 4ha). L'impact paysager est réduit. La surface d'implantation ne supprime aucune haie, élément caractéristique de cette unité paysagère. Les haies existantes sont utilisées pour créer des écrans végétaux.

Au niveau de la topographie, même si le plateau a une altimétrie assez homogène, un léger dévers au niveau du site d'implantation a été utilisé pour encastrier la majeure partie de l'équipement. Cela permet de limiter la visibilité du poste électrique (déblais de 9m de haut). Le reste de l'emprise est aménagé en terrasses pour épouser au mieux le profil naturel. L'avantage de travailler en déblais permet d'intégrer l'équipement au paysage sans qu'il ne dépasse de la ligne d'horizon. Des murs de soutènement permettront de limiter l'emprise et de réduire les impacts des grands talus difficilement végétalisables. Les autres différences de niveau, traitées avec des talus, ont un profil paysager pour mieux les intégrer. Seul l'extrémité sud-ouest est remblayée et peut donner une sorte de promontoire à l'équipement. Toutefois cette partie située au-dessus de la Vallée du Len offre peu de covisibilité depuis les lieux habités ou fréquentés

Ainsi l'ensemble de l'équipement est encastéré dans le sol, ce qui réduit énormément sa présence et son impact visuel depuis le nord-est, réduisant les covisibilités depuis Saint-Victor. Le hameau des Ayres situé à moins de 1km au nord-ouest constitue le lieu de vie le plus proche du poste électrique. Les haies et bosquets en place limitent la perception de cet équipement. Seule la superstructure émerge.

D'autres choix sur l'aménagement permettent de réduire les impacts sur le paysage comme la mise en peinture des éléments de superstructure, le traitement par oxydation du sol minéral, le choix d'un bardage gris beige du bâtiment pour limiter sa présence.

Enfin des plantations d'essences locales sur un linéaire de 1500m de haies à densifier ou à recréer, notamment entre le poste et le hameau des Ayres permettra de limiter l'impact visuel et renforcera l'identité paysagère de cette unité.

- Le raccordement

4 lignes 225 000 Volts existantes devront être reliées au futur transformateur. Le projet propose de créer 4km de ligne aérienne et d'en déposer 6.8km, d'implanter 16 nouveaux supports et d'en déposer 14, et de créer 4 liaisons souterraines au niveau du plateau des Ayres pour limiter les impacts visuels dans le périmètre rapproché (hameau des Ayres et village de Saint-Victor), mais aussi à l'échelle du plateau. Le paysage actuel déjà très marqué par les pylônes électriques ne sera pas plus impacté par le remplacement des supports. La vue page 61 du dossier d'étude d'impact l'atteste. Les haies encore présentes dans ce secteur réduisent aussi l'impact visuel en créant un filtre. Pour le hameau des Ayres, la dépose de plusieurs pylônes et l'enfouissement des nouvelles lignes améliore le cadre de vie de ce secteur (le photomontage page 237 de l'étude d'impact illustre la situation).

La partie aérienne se cantonne à la traversée de la vallée du Ricardel. Les fortes pentes de cette vallée empêchent des travaux d'enfouissement de la ligne. Les covisibilités sont réduites car cette portion se situe dans la vallée. La ligne n'émerge pas de la ligne d'horizon. Les supports sont réduits en hauteur pour limiter l'effet de silhouette qui se détache dans le ciel. Le photomontage page 57 du dossier d'étude d'impact montre bien l'impact réduit des supports implantés dans le coteau qui offrent un fond. Les principaux impacts visuels se trouvent depuis le village de Melvieu. Ce village est déjà largement impacté par les lignes et supports existants. Le nouveau projet n'augmente pas l'impact visuel mais ne réduit pas non plus l'impact existant (cf. photomontage page 59 du dossier d'étude d'impact).

Enfin l'axe de découverte des paysages du plateau depuis la route départementale 50 est peu impacté. Seul émerge les superstructures qui se confondent avec les haies en place. Les pylônes qui se détachent de la ligne d'horizon marquent le paysage sans toutefois le modifier car ils existent déjà (les nouveaux pylônes succèdent aux anciens).

- Les travaux

Les pistes de chantier, les plateformes pour le montage des pylônes ou le déroulage des câbles, la construction des liaisons souterraines nécessitent des travaux supplémentaires temporaires. L'exécution de ces travaux dans les règles de l'art décrit dans ce dossier permettra de préserver la terre végétale et de remettre en état le site à la fin du chantier. Ces conditions optimums limiteront les cicatrices dans le paysage.

e. Climat-air

Le changement climatique constitue une nouvelle pression sur le territoire, que l'ensemble des acteurs doivent intégrer pour s'adapter. A travers son PCET, le Parc naturel régional des Grands Causses s'est engagé à réduire de manière importante ses émissions de gaz à effet de serre. L'objectif repris dans le SCOT est de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, soit passer de 522 000 tonnes eq.CO₂ à 172 000 tonnes eq.CO₂ (*hors émissions liées à l'élevage*).

La technologie retenue pour l'échelon 225 000 Volts du poste est Sous Enveloppe Métallique (SEM). Bien que cette technologie permette de limiter l'impact foncier et paysager, cette technique impose l'utilisation d'un gaz isolant : l'hexafluorure de soufre (SF₆). Le SF₆ est un puissant gaz à effet de serre puisque son pouvoir de réchauffement est 23 900 fois plus grand que le dioxyde de carbone CO₂.

Ainsi, il est impératif de prévoir des dispositions particulières pour éviter tout rejet de ce gaz dans l'atmosphère en phase travaux et exploitation du site. Des mesures quantitatives sont à prévoir pour contrôler les éventuels rejets.

3- Les conclusions

Au vu de ces éléments, il est proposé au Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses de délibérer sur les points suivants :

- Rendre un avis favorable à la DUP du poste du Sud-Aveyron, sous réserve de répondre positivement aux propositions émises dans l'analyse du projet et de la protection des ressources,
- Proposer au maître d'ouvrage et à l'Etat de mettre en place un comité de suivi pour la phase travaux du projet à laquelle le Parc naturel régional des Grands Causses participerait.

VOTE : Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 3 (Daniel AURIOL, Marc AYAL, Michel LEBLOND)

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20170407-20170407_042-DE
Reçu le 10/04/2017

Délibération **PNRGC n° 2017-046** du Comité syndical du 07 juillet 2017

Convention de partenariat ENEDIS dans le cadre du Plan Climat

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Zina BOURGUET - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Bérénice LACAN - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER
■ Procurations	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel LEBLOND Annie BEL donne pouvoir à Christian FONT Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Alain GAL Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Zina BOURGUET Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Richard FIOL Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Alain FAUCONNIER Bernard POURQUIE donne pouvoir à Danièle VERGONNIER Nadine IZARD donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Arnaud VIALA donne pouvoir à Daniel DIAZ
■ Excusés	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Sylvie AYOT - Marcel CALMELS - Max DALET - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Jean-Sébastien ORCIBAL - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET

Le Parc naturel régional des Grands Causses s'est engagé dès 2009 dans un Plan Climat Energie Territorial (PCET) de manière **volontaire**. Aujourd'hui, avec la loi de Transition Energétique, les PCAET deviennent obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants d'ici fin 2016 et de plus de 20 000 habitants pour fin 2018. Sur le territoire, seule la Communauté de communes Millau Grands Causses est dans l'obligation de mettre en œuvre un PCAET avant fin 2018.

La loi permet le transfert de la compétence au SCOT. Ainsi, la Communauté de communes Millau Grands Causses a transférée la compétence « élaboration » du PCAET au syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses qui porte le SCOT.

Un PCAET doit être constitué de :

- un bilan des consommations d'énergie, des productions d'énergies, des émissions de gaz à effet de serre du territoire et d'émissions de polluants atmosphériques
- des objectifs stratégiques et opérationnels en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique ;
- un plan d'actions portant sur :
 - l'amélioration de l'efficacité énergétique,
 - le développement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur,
 - l'augmentation de la production d'énergies renouvelables,
 - la valorisation du potentiel d'énergie issue de la récupération,
 - le développement du stockage et optimisation de la distribution d'énergie,
 - le développement de territoires à énergie positive,
 - la limitation des émissions de gaz à effet de serre,
 - l'anticipation des impacts du changement climatique,
- un dispositif de suivi et d'évaluation.

Dans le cadre de l'élaboration, le gestionnaire des réseaux électriques basse tension ENEDIS propose de mettre à disposition des données aux PCAET, notamment les données de :

- consommations d'énergie électrique par commune, par secteur d'activité, par typologie de client
- productions d'énergie électrique par commune, par filière
- cartographie des réseaux électriques
- consommations liées à l'éclairage public
- consommations électriques des bâtiments publics

Les projets de conventions sont annexés à la présente délibération.

VOTE :

Pour : **34** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et les conventions annexés et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Contrat de restauration biodiversité

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Zina BOURGUET - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Bérénice LACAN - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER
■ Procurations	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel LEBLOND Annie BEL donne pouvoir à Christian FONT Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Alain GAL Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Zina BOURGUET Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Richard FIOL Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Alain FAUCONNIER Bernard POURQUIE donne pouvoir à Danièle VERGONNIER Nadine IZARD donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Arnaud VIALA donne pouvoir à Daniel DIAZ
■ Excusés	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Sylvie AYOT - Marcel CALMELS - Max DALET - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Jean-Sébastien ORCIBAL - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET

Dans le cadre de la déclinaison du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Midi-Pyrénées sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses le groupe de travail « Trame verte et bleue » a proposé un plan d'action pour la conservation de la biodiversité discuté et amendé lors de la réunion de la Commission syndicale « Biodiversité - gestion de l'espace - paysages - eau ». En cohérence avec le Schéma de cohérence territorial (SCoT), le Parc naturel régional des Grands Causses souhaite prioriser les actions de restauration de la biodiversité relatives aux milieux ouverts herbacés ainsi qu'aux milieux humides et aquatiques.

La Région Occitanie propose un nouveau dispositif d'application du SRCE pour la restauration des continuités écologiques. Le « Contrat restauration biodiversité » constitue un plan ou programme d'actions opérationnel, territorialisé et multi-partenarial regroupant des opérations réparties selon 4 volets : animation/sensibilisation, études, travaux et aménagements et cofinancées par la Région Occitanie et le FEDER pour un montant plafond annuel de 350 000 € par an.

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses souhaite :

- contractualiser un « Contrat restauration biodiversité » visant à mettre en œuvre les mesures prioritaires concernant principalement les milieux aquatiques et humides (trame bleue) ainsi que les milieux ouverts (trame verte).
 - Préserver la trame bleue par le maintien de la continuité longitudinale et latérale des cours d'eau et le développement des pratiques de gestion de l'espace favorisant la biodiversité et la protection des sols à l'échelle des bassins versants.
 - Restaurer et gérer la sous-trame des milieux ouverts par le soutien aux pratiques agro-écologiques.

- Solliciter les financements régionaux et européens pour une première programmation :
 - La restauration de la trame des milieux ouverts herbacés par la reconquête pastorale (diagnostic préalable à la restauration de la dévèze du Puech de l'Oule (Millau) (action MO2.2-1).
 - La reconquête du petit parcellaire par l'aménagement et plantation de vergers de variétés fruitières anciennes sur d'anciennes parcelles agricoles (action MO2.2-2).
 - La restauration des sites de reproduction des Busards (action MO3.4).
 - L'accompagnement des Communes ou les Communauté de communes à la mise en œuvre de la TVB dans leur projet d'urbanisme (PLU ou PLUi) (action MT1.1).

Afin de mettre en œuvre ces actions, sur la base du projet de convention joint à la présente convention, le Président propose au Comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses :

- de contractualiser avec la Région Occitanie un « Contrat restauration biodiversité » d'un montant total de 308 837,07 € financé à hauteur de 72,7%,
- de solliciter les financements régionaux et FEDER de, respectivement 35 047,29 € et 95 988,81 € pour une première programmation d'actions d'un montant total de 191 977,62 €
- d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat, le cas échéant les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage, nécessaire à la mise en œuvre du « Contrat restauration biodiversité » avec les porteurs de projets.

VOTE :

Pour : **34** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20170707-20170707_047-DE
Reçu le 12/07/2017

Délibération **PNRGC n° 2017-048** du Comité syndical du 07 juillet 2017

MODIFICATION FICHES ACTION 2017
Promotion et interprétation du patrimoine
Développement d'outils numériques dédiés à la valorisation du patrimoine

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Zina BOURGUET - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Bérénice LACAN - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER
■ Procurations	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel LEBLOND Annie BEL donne pouvoir à Christian FONT Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Alain GAL Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Zina BOURGUET Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Richard FIOL Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Alain FAUCONNIER Bernard POURQUIE donne pouvoir à Danièle VERGONNIER Nadine IZARD donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Arnaud VIALA donne pouvoir à Daniel DIAZ
■ Excusés	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Sylvie AYOT - Marcel CALMELS - Max DALET - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Jean-Sébastien ORCIBAL - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET

Par délibération n°2017-36 en date du 07 avril 2017, le Comité syndical du Parc a approuvé le Plan d'Action 2017.

Il est précisé, pour la prochaine demande de financement LEADER, que la Fiche Action :

- Promotion et interprétation du patrimoine 2017 : sollicitera une aide LEADER de 23 297 euros en complément de l'aide régionale de 35 000 euros.
- Développement d'outils numériques dédiés à la valorisation du patrimoine : sollicitera une aide LEADER de 12 572 euros en complément de l'aide régionale de 25 000 euros.

VOTE :

Pour : **34** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20170707-20170707_048-DE
Reçu le 12/07/2017

Délibération PNRGC n° 2017-049 du Comité syndical du 07 juillet 2017

**Convention de mise à disposition de personnel pour l'étude randonnée avec la
Communauté de communes Muse et Rases du Tarn**

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Zina BOURGUET - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Richard FIOLE - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Bérénice LACAN - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER
■ Procurations	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel LEBLOND Annie BEL donne pouvoir à Christian FONT Monique BULTELE-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Alain GAL Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Zina BOURGUET Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Richard FIOLE Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Alain FAUCONNIER Bernard POURQUIE donne pouvoir à Danièle VERGONNIER Nadine IZARD donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Arnaud VIALA donne pouvoir à Daniel DIAZ
■ Excusés	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Sylvie AYOT - Marcel CALMELS - Max DALET - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Jean-Sébastien ORCIBAL - Christel SIGAUD - LAURY - Bruno SIMONNET

La Communauté de communes de la Muse et des Rases du Tarn possède de nombreux circuits de qualité, mais aujourd'hui sous exploités en terme d'offre touristique.

Il est demandé aux services du Parc de travailler sur un réseau de sentiers sur l'ensemble du territoire communautaire.

A noter également, que ce travail est une des applications du schéma directeur pour le développement et la valorisation de l'itinérance douce et de la randonnée dans le Parc naturel régional des Grands Causses.

La Communauté de communes de la Muse et des Rases du Tarn a délibéré le 11 mai 2017 en faveur d'une intervention des services du parc par mise à disposition du personnel.

Le coût total de cette mise à disposition s'élève à : 15 575€

Montant pris en charge par la Communauté de communes : 12 460,00 € soit 80 %

Montant pris en charge par le Parc : 3 115,00 € soit 20 %

Afin de formaliser ce partenariat il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition annexée.

VOTE :

Pour : **34** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jours, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20170707-20170707_049-DE
Reçu le 12/07/2017

Délibération PNRGC n° 2017-050 du Comité syndical du 07 juillet 2017

Convention de partenariat forêts anciennes avec IPAMAC – volet 2

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Zina BOURGUET - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Richard FIOLE - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Bérénice LACAN - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER
■ Procurations	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel LEBLOND Annie BEL donne pouvoir à Christian FONT Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Alain GAL Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Zina BOURGUET Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Richard FIOLE Aurélien MAILLOLS donne pouvoir à Alain FAUCONNIER Bernard POURQUIE donne pouvoir à Danièle VERGONNIER Nadine IZARD donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Arnaud VIALA donne pouvoir à Daniel DIAZ
■ Excusés	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Sylvie AYOT - Marcel CALMELS - Max DALET - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Jean-Sébastien ORCIBAL - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET

Depuis 2015, le Parc naturel régional des Grands Causses est partenaire de l'action « Forêts anciennes » à l'échelle de l'association Inter Parcs du Massif Central (IPAMAC).

Après une première étape essentiellement destinée à cartographier les forêts anciennes, le second volet consiste à la fois à :

- Expérimenter un concours sylvo-environnemental « sylvo-trophée » ;
- Sensibiliser et former au développement d'itinéraires techniques sylvicoles intégrant les enjeux de biodiversité ;
- Identifier des peuplements matures au sein de massifs forestiers anciens sur des territoires pilotes.

La présente convention vise à assurer le suivi de l'action portée par IPAMAC et assurer la cohérence avec les projets du Parc naturel régional des Grands Causses en cours d'élaboration qui concerne notamment la promotion de la sylviculture irrégulière dans le Sud du Massif central."

Afin de mener à bien cette opération, il est envisagé de mettre à disposition notre chargé de mission forêt 4 jours à l'IPAMAC.

Il est donc proposé au Comité syndical d'approuver la convention ci-jointe et d'autoriser le Président à la signer ainsi que tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

VOTE :	Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20170707-20170707_050-DE
Reçu le 12/07/2017

Délibération PNRGC n° 2017-051 du Comité syndical du 07 juillet 2017

Permutation des représentants titulaire et suppléant auprès de l'ADEFPAT

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Zina BOURGUET - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Bérénice LACAN - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER
■ Procurations	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel LEBLOND Annie BEL donne pouvoir à Christian FONT Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Alain GAL Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Zina BOURGUET Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Richard FIOL Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Alain FAUCONNIER Bernard POURQUIE donne pouvoir à Danièle VERGONNIER Nadine IZARD donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Arnaud VIALA donne pouvoir à Daniel DIAZ
■ Excusés	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Sylvie AYOT - Marcel CALMELS - Max DALET - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Jean-Sébastien ORCIBAL - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET

Par délibération n°2014-73 en date du 18 juillet 2014, le Comité syndical du Parc a désigné Christian FONT, représentant titulaire et Martine ROUQUETTE, représentante suppléante auprès de l'ADEFPAT.

Il est proposé d'inverser les fonctions en proposant Martine ROUQUETTE comme titulaire et Christian FONT comme suppléant.

VOTE :

Pour : **34** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20170707-20170707_051-DE
Reçu le 12/07/2017

Délibération PNRGC n° 2017-052 du Comité syndical du 07 juillet 2017

Décision modificative n° 1

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Zina BOURGUET - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Richard FIOLE - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Bérénice LACAN - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Michel SIMONIN - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER - Michel VERGELY
■ Procurations	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel LEBLOND Annie BEL donne pouvoir à Christian FONT Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Alain GAL Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Zina BOURGUET Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Richard FIOLE Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Alain FAUCONNIER Bernard POURQUIE donne pouvoir à Danièle VERGONNIER Nadine IZARD donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Arnaud VIALA donne pouvoir à Daniel DIAZ
■ Excusés	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Sylvie AYOT - Marcel CALMELS - Max DALET - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Jean-Sébastien ORCIBAL - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET

Dans le cadre de TEPCV « accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments » (A311), il convient de basculer l'ouverture de crédits initialement faite sur la section de fonctionnement à l'article 60632 - fournitures de petit équipement à la section d'investissement à l'article 2188 - matériel et outillage.

VOTE :

Pour : **34** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20170707-20170707_052-BF
Reçu le 12/07/2017

Délibération PNRGC n° 2017-053 du Comité syndical du 07 juillet 2017

Participation à la consultation du contrat groupe d'assurance des risques statutaires

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Zina BOURGUET - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Bérénice LACAN - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER
■ Procurations	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel LEBLOND Annie BEL donne pouvoir à Christian FONT Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Alain GAL Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Zina BOURGUET Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Richard FIOL Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Alain FAUCONNIER Bernard POURQUIE donne pouvoir à Danièle VERGONNIER Nadine IZARD donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Arnaud VIALA donne pouvoir à Daniel DIAZ
■ Excusés	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Sylvie AYOT - Marcel CALMELS - Max DALET - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Jean-Sébastien ORCIBAL - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET

Le Président expose :

- l'opportunité pour le Syndicat mixte de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,
- que le Centre de Gestion de l'Aveyron peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Comité syndical du Parc :

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 modifié pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

propose que le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses charge le Centre de Gestion de l'Aveyron de conclure un contrat groupe ouvert à adhésion facultative et se réserve la faculté d'y adhérer, auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- **agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.** : Décès, Accident du travail, Maladies Professionnelles, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité-Paternité-Adoption, Disponibilité d'Office, Invalidité
- **agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L.** : Accident du travail, Maladie Professionnelles, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer au syndicat mixte une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2018.
- Régime du contrat : capitalisation.

VOTE :

Pour : **34** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20170707-20170707_053-DE
Reçu le 12/07/2017

Délibération PNRGC n° 2017-054 du Comité syndical du 07 juillet 2017

Mise à jour du tableau des effectifs

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Zina BOURGUET - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Bérénice LACAN - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER
■ Procurations	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel LEBLOND Annie BEL donne pouvoir à Christian FONT Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Alain GAL Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Zina BOURGUET Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Richard FIOL Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Alain FAUCONNIER Bernard POURQUIE donne pouvoir à Danièle VERGONNIER Nadine IZARD donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Arnaud VIALA donne pouvoir à Daniel DIAZ
■ Excusés	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Sylvie AYOT - Marcel CALMELS - Max DALET - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Jean-Sébastien ORCIBAL - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET

Conformément à la délibération n°2017-001 du comité syndical du 3 mars 2017, quatre agents ont bénéficié du dispositif permettant leur intégration dans la fonction publique territoriale. Les sélections professionnelles se sont déroulées le 19 mai 2017. Trois d'entre eux ont été reconnus aptes dans leur grade d'origine à savoir deux au grade d'ingénieur et un au grade d'attaché. Le quatrième agent, antérieurement recruté en CDI de droit public sur le grade de technicien principal de 1^{ère} classe a été reconnu apte à être intégré sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe.

Conformément aux arrêtés de reclassement pris dans le cadre du PPCR « Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations » et en application des décrets, un agent au grade d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe a été reclassé au grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, trois agents initialement affectés au grade d'Adjoint technique de 1^{ère} classe ont été affectés au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

L'effectif global de la structure reste donc inchangé et le tableau des effectifs est actualisé comme suit :

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le tableau des effectifs se réajuste comme suit :

Cadre d'emplois /grades	Catégorie	Temps de travail	Effectifs inscrits au budget	Effectifs pourvus
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Directeur Général des Services 40 000 - 80 000	A	100%	1	1
Directeur Général Adjoint Services 40 000 - 150 000	A	100%	4	4
TOTAL			5	5
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Administrateur	A	100%	1	0
Attaché	A	100%	2	1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	90%	1	1
Rédacteur	B	100%	2	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	100%	1	1
		57%	2	2
TOTAL			9	7
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur principal	A	100%	1	0
Ingénieur	A	100%	8	7
Technicien principal de 2ème classe	B	100%	2	2
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	100%	3	3
	C	42,85%	1	1
TOTAL			15	13
FILIERE CULTURELLE				
Attaché de conservation du patrimoine	A	90%	1	1
TOTAL			1	1
TOTAL GENERAL			30	26

Les membres du Comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses sont invités à valider le tableau des effectifs.

VOTE :

Pour : **34** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20170707-20170707_054-DE
Reçu le 12/07/2017

Délibération PNRGC n° 2017-055 du Comité syndical du 07 juillet 2017

Dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle ou technologique uniquement

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Zina BOURGUET - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Bérénice LACAN - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER
■ Procurations	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel LEBLOND Annie BEL donne pouvoir à Christian FONT Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Alain GAL Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Zina BOURGUET Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Richard FIOL Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Alain FAUCONNIER Bernard POURQUIE donne pouvoir à Danièle VERGONNIER Nadine IZARD donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Arnaud VIALA donne pouvoir à Daniel DIAZ
■ Excusés	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Sylvie AYOT - Marcel CALMELS - Max DALET - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Jean-Sébastien ORCIBAL - Christel SIGAUD - LAURY - Bruno SIMONNET

- Vu les articles L.4121-3, L.4153.8 et L.4153-9 du code du travail et dispositions réglementaires en découlant,
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, modifié par le décret n° 2016-1070 du 3 août 2016 relatif à la procédure de dérogation permettant aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en situation de formation professionnelle dans la fonction publique territoriale d'effectuer des travaux dits réglementés.

Conformément aux articles L.4121-3 du code du travail, le Parc naturel régional des Grands Causses a procédé à l'évaluation des risques professionnels, a élaboré un document unique et mis en place des actions de préventions spécifiques de protection du travailleur en direction des jeunes mineurs amenés à réaliser des stages au sein du Syndicat mixte, à savoir :

• **Informations préalables à l'affectation du jeune mineur**

- L'assistant de prévention de la structure, représentée en la personne de Jean-Louis POLYCARPE, informera le jeune travailleur sur les risques pour sa santé et sa sécurité au travail et les mesures de protections collectives et individuelles prises pour y remédier.
- Il assure la formation à la sécurité du jeune et veille que celle-ci soit bien adaptée à son âge et à son niveau de formation.
- Préalablement à l'affectation du jeune aux travaux réglementés, il appartient au chef d'établissement de fournir l'avis médical d'aptitude aux travaux soumis à dérogation, faisant l'objet de la convention de stage.

- **Secteur d'activité**

Cette présente demande de dérogation concerne le collègue de l'agent d'entretien de l'espace rural qui réalise des travaux d'ouverture et d'entretien de sentiers de randonnée.

Type d'équipement utilisé par le jeune :

- Tronçonneuse d'élagage
- Tronçonneuse d'abattage
- Tronçonneuse perche
- Débroussailleuse à couteau, à couteau broyeur, à fil
- Sécateurs
- Outils de terrassement (pelle, pioche)

- **Nature des produits exposant à des agents chimiques dangereux**

Huile de chaîne, essence, gasoil

- **Lieux d'intervention**

Ces chantiers liés à l'intervention des AEER pourront se déployer sur l'ensemble du territoire du Parc naturel régional des Grands Causses dont le siège est situé au 71 boulevard de l'Ayrolle à Millau.

- **Nature des travaux interdits susceptibles de dérogation**

Utilisation des différents types de machines thermiques (tronçonneuses, tronçonneuses perche, débroussailleuses) ainsi que des objets de coupe type sécateur, serpette, scie à tirer.

- **Personnes chargées d'encadrer le stagiaire**

Monsieur Daniel COLIN, Chef d'équipe, sera chargé d'encadrer et de surveiller le jeune mineur. En cas d'absence, Monsieur Lionel FERAL, pourra se substituer à ses prérogatives de formateur.

La décision de dérogation est renouvelable tous les 3 ans suivant la même procédure.

VOTE :

Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0
--

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires à l'obtention de cette dérogation.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20170707-20170707_055-DE
Reçu le 12/07/2017

Délibération PNRGC n° 2017-056 du Comité syndical du 07 juillet 2017

Vente de matériel d'occasion

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Zina BOURGUET - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Bérénice LACAN - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER
■ Procurations	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel LEBLOND Annie BEL donne pouvoir à Christian FONT Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Alain GAL Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Zina BOURGUET Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Richard FIOL Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Alain FAUCONNIER Bernard POURQUIE donne pouvoir à Danièle VERGONNIER Nadine IZARD donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Arnaud VIALA donne pouvoir à Daniel DIAZ
■ Excusés	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Sylvie AYOT - Marcel CALMELS - Max DALET - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Jean-Sébastien ORCIBAL - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET

Dans le cadre de la délibération n° 2014-69 du Bureau syndical du vendredi 18 juillet 2014 concernant le choix d'une plateforme de vente aux enchères du matériel des collectivités, qui a été accepté, le Parc naturel régional des Grands Causses a mis en vente le tracteur (de marque LANDINI Mistral 55 de 2006, au tarif de 11 500 €) avec un giro-broyeur frontal (de marque FERRI, modèle MT140, année 1996, au tarif de 1 000 €) soit un prix total de réserve à 12 500 €.

Ce matériel a été proposé aux communes et communautés, membres du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses à ce prix-là, avant de le proposer aux enchères.

Deux communes se sont positionnées, et à la suite de la visite du tracteur, une commune s'est retirée pour cette vente, seule la commune de Sévérac-d'Aveyron a confirmé.

Il est demandé au Conseil syndical d'approuver ce prix de vente à 12 500 €, et la sortie de ce matériel du patrimoine du Parc.

VOTE :

Pour : **34** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20170707-20170707_056-DE
Reçu le 12/07/2017

Délibération PNRGC n° 2017-057 du Comité syndical du 07 juillet 2017

Convention de mise à disposition de matériel utilisé pour les opérations de débardages

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Zina BOURGUET - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Bérénice LACAN - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER
■ Procurations	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel LEBLOND Annie BEL donne pouvoir à Christian FONT Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Alain GAL Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Zina BOURGUET Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Richard FIOL Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Alain FAUCONNIER Bernard POURQUIE donne pouvoir à Danièle VERGONNIER Nadine IZARD donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Arnaud VIALA donne pouvoir à Daniel DIAZ
■ Excusés	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Sylvie AYOT - Marcel CALMELS - Max DALET - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Jean-Sébastien ORCIBAL - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET

Parallèlement à la cession du tracteur à la commune de Sévérac d'Aveyron, il a été convenu de procéder à la mise à disposition du treuil forestier, lequel reste propriété du Syndicat mixte, qui pourra l'utiliser au besoin et la commune de Sévérac d'Aveyron en assurera l'entretien et le gardiennage (convention en annexe).

VOTE :

Pour : **34** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20170707-20170707_057-DE
Reçu le 12/07/2017

Délibération PNRGC n° 2017-058 du Conseil syndical du 7 juillet 2017

Délibération de mandat spécial

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Bernard ARNOULD - Zina BOURGUET - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Richard FIOLE - Christian FONT - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Bérénice LACAN - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Danièle VERGONNIER
■ Procurations	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel LEBLOND Annie BEL donne pouvoir à Christian FONT Monique BULTELE-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Alain GAL Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Zina BOURGUET Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Richard FIOLE Aurélien MAILLOLS donne pouvoir à Alain FAUCONNIER Bernard POURQUIE donne pouvoir à Danièle VERGONNIER Nadine IZARD donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Arnaud VIALA donne pouvoir à Daniel DIAZ
■ Excusés	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Sylvie AYOT - Marcel CALMELS - Max DALET - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Jean-Sébastien ORCIBAL - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET

Dans le cadre de la délégation de représentation générale du syndicat mixte du Parc, Monsieur le Président propose au conseil syndical de délibérer sur le remboursement des frais relatifs aux déplacements effectués hors territoire du Parc par Monsieur FONT, Président délégué conformément aux ordres de missions signés par le Directeur Général des Services et par l'intéressé.

Les déplacements listés ci-dessous couvrent la période de mars à juin 2017 :

Date	Lieu	Objet
5 avril 2017	Paris - Fédération des Parcs	Assemblée Générale
8 juin 2017	Aubière (63)	Comité scientifique et technique Cluster Herbe

VOTE : Pour : **34** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20170707-20170707_058-DE
Reçu le 12/07/2017

Délibération **PNRGC 2017-061** du Comité syndical du 07 décembre 2017

Validation du Contrat Cadre Région / Parcs naturels régionaux d'Occitanie

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE
■ Procurations	Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS
■ Absents, excusés	Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER

La Région Occitanie souhaite contractualiser avec l'ensemble des Parcs naturels régionaux afin de développer un partenariat étroit dans la valorisation et le développement des territoires labellisés.

Dans ce cadre, il est proposé au Comité syndical de valider le contrat joint tel qu'il est issu des discussions entre les 6 Parcs naturels régionaux d'Occitanie et la Région.

VOTE :	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207_061-DE
Reçu le 14/12/2017

Validation du Contrat Spécifique Région / Parc naturel régional des Grands Causses

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOLE - Christian FONT - Alain GAL - Marie- Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETTE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE
■ Procurations	Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS
■ Absents, excusés	Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER

En complément du Contrat Cadre, la Région contractualise avec chaque Parc sur la base d'une convention spécifique sur 4 années, visant à, d'une part, solliciter le Parc naturel régional des Grands Causses sur l'accompagnement local des politiques régionales en matière d'énergie, de biodiversité et d'eau et, d'autre part, amener les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la Charte.

VOTE :	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207_062-DE
Reçu le 14/12/2017

Délibération **PNRGC 2017-063** du Comité syndical du 07 décembre 2017

Actions Inter-Parcs Occitanie

<p>■ Président de séance</p>	<p>Alain FAUCONNIER, Président du Parc</p>
<p>■ Présents</p>	<p>Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE</p>
<p>■ Procurations</p>	<p>Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS</p>
<p>■ Absents, excusés</p>	<p>Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER</p>



Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2018-2019)
Parc naturel régional des Grands Causses



Direction de la Transition Ecologique et
Energétique

N° fiche action

1

Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

Actions Inter-Parcs Occitanie

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

Sandrine CHARNAY

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

N°

intitulé

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Cette fiche vise à provisionner la somme de 10 000 € par an sur la programmation régionale afin de l'affecter à des actions InterParcs à l'échelle d'Occitanie. Les thèmes retenus pour l'heure sont : le "Tourisme de nature", "l'eau", "la pierre"...

Objectif du contrat

Priorité régionale :

Priorité régionale dominante

Priorité régionale n°2

Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

Thématique dominante

thématique n°2

thématique n°3

Tourisme

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

--

Type d'innovation principale

territoriale

Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*):

• **Contexte :**

--

• **Objectifs** (public cible, résultats attendus) :

--

• **Contenu de l'action :**

--

Localisation (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

--

Calendrier prévisionnel (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

date de début/ date de fin

calendrier de réalisation

Action interparc (oui/non)

--

si oui, nom du projet interparc

--

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*)

Dépenses :

TVA

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
				10 000,00
Total dépenses fonct				10 000,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-fonct			10 000,00
Région Occitanie	Autre			
Département 1				
Département 2				
Département 3				
Europe	FEDER			
Europe	FEADER			
Europe	Autre			
DREAL	Subvention volet presta			
DREAL	Subvention volet ingénierie			
Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
Etablissement public d'Etat	ADEME			
Communes et intercommunalités				
Autres Public				
Divers privé				
Autofinancement				
Total recettes				10 000,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

VOTE : Pour : **37** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05 65 61 35 50 Télécopie : 05 65 61 34 80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207_063-DE
Reçu le 14/12/2017

Création d'une cellule d'accueil des nouveaux arrivants - accompagnement sur le projet de vie

<p>■ Président de séance</p>	<p>Alain FAUCONNIER, Président du Parc</p>
<p>■ Présents</p>	<p>Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETTE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE</p>
<p>■ Procurations</p>	<p>Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS</p>
<p>■ Absents, excusés</p>	<p>Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER</p>



Direction de la Transition Ecologique et
Energétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2018-2019) Parc naturel régional des Grands Causses



N° fiche action

2

Autre référence fiche action (date...) :

--

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

Création d'une cellule d'accueil des nouveaux arrivants
Accompagnement sur le projet de vie dans le cadre de l'appel à projet Massif Central

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

Sébastien PUJOL

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

N°

6.3

intitulé

Générer une dynamique d'accueil et d'accompagnement d'activités

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

L'attractivité d'un territoire se construit sur la base d'un bouquet de services qui répond aux attentes des habitants et des acteurs du territoire. Cela se traduit dans les Grands Causses par la modernisation et le renforcement de l'offre au service du développement économique et de l'emploi. Mais cela passe également par le renouvellement de l'offre d'équipements et de services qui correspondent à l'évolution des besoins et des pratiques sociales contemporaines et qui permettent aux habitants et aux nouveaux arrivants d'habiter le territoire autrement.

Objectif du contrat

Priorité régionale :

Priorité régionale dominante

--

Priorité régionale n°2

--

Priorité régionale n°3

--

Autre thème Charte

Thématique dominante

Développement économique

thématique n°2

Aménagement

thématique n°3

Autre

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Innovation sociétal sur la prise en compte du projet de vie des nouveaux arrivants de manière globale : Emploi, Habitat, accompagnement social,

Type d'innovation principale

sociétale

Type d'innovation n°2

organisationnelle

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

Face aux enjeux majeurs que constituent l'évolution démographique et le dynamisme socio économique du territoire, les membres constitutifs du Parc naturel Régional des Grands Causses s'engagent à mettre en place une politique ambitieuse et de qualité d'accueil de nouveaux arrivants actif ainsi que leur famille. Dans cette perspective et dans le cadre du SCOT, une étude portant sur les nouveaux arrivants a été menée par l'université Jean Jaurès. Elle a permis de déterminer 6 profils types de nouveaux habitants sur le territoire des grands causses. Il ressort de cet étude que la captation, mais surtout le maintien de ces nouveaux arrivants est un enjeu fort pour le territoire. En effet, l'arrivée sur le territoire s'inscrit dans une dynamique de nouveau projet de vie qui doit allier emploi, vie de famille, habitat, cadre de vie, mode de vie, intégration sociale... si toutes ces conditions ne sont pas réunies, ces nouveaux habitants quittent le territoire dans un délais plus ou moins long. Il convient donc pour renforcer l'attractivité de notre territoire d'accompagner ces nouveaux arrivants pour qu'ils deviennent des habitants des grands causses. Cette action se construira et se réalisera en lien avec les EPCI du territoires.

• **Objectifs** (public cible, résultats attendus) :

Création d'une cellule d'accueil composée de compétences en matière de développement économique (lien avec les services de la Région et les organisme consulaire), Création d'un Poste de chargé de mission en accompagnement de projet qui animera cette cellule, identifiera les nouveaux arrivants et leurs besoins afin de leur proposer une offre de service et un accompagnement dans leur projet. cette action sera réalisée en Concertation et en coordination étroite avec **les EPCI du Territoire qui sont engagés dans une démarche d'attractivité**, l'objectif étant de rechercher une complémentarité avec les démarches en cours en particulier au profit des communautés les plus rurales du territoire. Ce dispositif viendra accompagner les dispositifs existants "LEADER et CRU" déjà très orientés sur la thématique.

• **Contenu de l'action :**

Création d'une cellule d'accueil composée de compétences en matière de développement économique (lien avec les services de la Région et les organisme consulaire), Création d'un Poste de chargé de mission en accompagnement de projet qui animera cette cellule, identifiera les nouveaux arrivants et leurs besoins afin de leur proposer une offre de service et un accompagnement dans leur projet. Elle s'inscrira dans un partenariat actif et étroit avec le Conseil Départemental.

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Ensemble du territoire volontaire

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

date de début/ date de fin

2018/2019

calendrier de réalisation

2018 + 2019

Action interparc (oui/non)

non

si oui, nom du projet interparc

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC
(rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

TVA

TTC

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Acompagnement projet de vie	ingénierie	65000	1	65 000,00
Total dépenses fonct				65 000,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-fonct			
Région Occitanie	Autre	AAP Attractivité MC	40,00%	26 000,00
Département 1				
Département 2				
Département 3				
Europe	FEDER	AAP	60,00%	39 000,00
Europe	FEADER			
Europe	Autre			
DREAL	Subvention volet presta			
DREAL	Subvention volet ingénierie			
Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
Etablissement public d'Etat	ADEME			
Communes et intercommunalités				
Autres Public				
Divers privé				
Autofinancement				
Total recettes				65 000,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE : Pour : **27** Contre : **9** Abstention : / **Aurélie MAILLOLS ne prend pas part au vote**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager la démarche de candidature à l'appel à projet Massif Central et à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05 65 61 35 50 Télécopie : 05 65 61 34 80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207_064-DE
Reçu le 14/12/2017

Délibération PNRGC 2017-065 du Comité syndical du 07 décembre 2017

Accompagner les démarches de requalification des centres bourgs

<p>■ Président de séance</p>	<p>Alain FAUCONNIER, Président du Parc</p>
<p>■ Présents</p>	<p>Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE</p>
<p>■ Procurations</p>	<p>Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS</p>
<p>■ Absents, excusés</p>	<p>Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER</p>



Direction de la Transition Ecologique
et Energétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2018-2019) Parc naturel régional des Grands Causses



N° fiche action

3

Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

Accompagner les démarches de requalification des centres bourgs

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

sébastien PUJOL

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

N°

7

intitulé

Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

L'attractivité d'un territoire se construit sur la base d'un bouquet de services qui répond aux attentes des habitants et des acteurs du territoire. Cela se traduit dans les Grands Causses par la modernisation et le renforcement de l'offre au service du développement économique et de l'emploi. Mais cela passe également par le renouvellement de l'offre d'équipements et de services qui correspondent à l'évolution des besoins et des pratiques sociales contemporaines et qui permettent aux habitants et aux nouveaux arrivants d'habiter le territoire autrement.

Objectif du contrat

Priorité régionale :

Priorité régionale dominante

Priorité régionale n°2

Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

Thématique dominante

thématique n°2

thématique n°3

Aménagement

Culture et patrimoine bâti

Urbanisme

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

--

Type d'innovation principale

organisationnelle

Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

Un certain nombre de collectivités du territoire ont sollicité le Parc Naturel Régional pour les accompagner dans leurs projets de requalification et de revitalisation des centres bourgs. Ce type de démarche transversale pour le développement des pôles de centralité du territoire s'inscrit pleinement dans la continuité du SCOT et dans les axes stratégiques de la Charte du Parc Naturel Régional en termes d'attractivité du territoire et de développement économique... Cette démarche et les projets qui en découleront s'inscriront également dans le cadre du futur Contrat territorial Grands causses Lévézou.

• **Objectifs** (public cible, résultats attendus) :

Dans le cadre de cette démarche, le SM du PNRGC se positionne en tant que facilitateur et coordonnateur de la démarche entre les collectivités et la Région, avec un accompagnement à géométrie variable : Associé à la gouvernance en tant que partenaire, Mise à disposition des données ressources documentaires, accompagnement des collectivités (communes et EPCI) dans la définition de leur projet de revitalisation et de requalification des centres bourgs. Cet accompagnement des collectivités candidates à l'AAP permettra d'assurer une cohérence d'ensemble entre les différents projets, et de les inscrire dans la stratégie du territoire.

• **Contenu de l'action :**

Intervention du parc différenciée en fonction des projets, de l'accompagnement à l'assistance à maîtrise d'ouvrage : Mise à disposition de l'ingénierie du Parc pour l'appui technique dans la conduite du diagnostic, la définition des enjeux, l'élaboration du plan d'action et le montage des opérations. Pilotage des groupes de travail et comité de pilotage associant le maître d'ouvrage, la Région et les autres partenaires, Pilotage des études de définition du projet de développement et de valorisation. Il y aura un partenariat étroit avec le Conseil départemental et Aveyon Ingénierie.

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Communes répondant à l'appel à projet bourg centre
sollicitant l'appui du Parc naturel régional des Grands Causses

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

date de début/ date de fin

2018/2019

calendrier de réalisation

2018 + 2019

Action interparc (oui/non)

si oui, nom du projet interparc

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*)

Dépenses :

TVA

TTC

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Etudes de définition	prest./fourn.	20000	4	80 000,00
Total dépenses fonct				80 000,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-fonct			
Région Occitanie	Autre	DTRM - Bourg Centre	50,00%	40 000,00
Département 1				
Département 2				
Département 3				
Europe	FEDER			
Europe	FEADER			
Europe	Autre			
DREAL	Subvention volet presta			
DREAL	Subvention volet ingénierie			
Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
Etablissement public d'Etat	ADEME			
Communes et intercommunalités			50,00%	40 000,00
Autres Public				
Divers privé				
Autofinancement				
Total recettes				80 000,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

Action qui rentre dans le cadre de l'AAP BOURG CENTRE Voir pour financement complémentaire via la Caisse des Dépôts

VOTE : Pour : **37** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05 65 61 35 50 Télécopie : 05 65 61 34 80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

**Développement et Qualification des Activités de Pleine nature et d'Itinérance,
Valorisation des Patrimoines et du Paysage - Volet Fonctionnement**

<p>■ Président de séance</p>	<p>Alain FAUCONNIER, Président du Parc</p>
<p>■ Présents</p>	<p>Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETTE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE</p>
<p>■ Procurations</p>	<p>Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS</p>
<p>■ Absents, excusés</p>	<p>Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER</p>



Direction de la Transition Ecologique
et Energétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2018-2019) Parc naturel régional des Grands Causses



N° fiche action

4

Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

Développement et Qualification des Activités de Pleine nature et d'Itinérance,
Valorisation des Patrimoines et du Paysage - Volet Fonctionnement

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

Nadège GRIMAL

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

N°

3

intitulé

Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

L'attractivité touristique du territoire des Grands Causses est principalement basée sur ces paysages et ces patrimoines culturels et naturels. Un capital-ressource à valoriser et reconnu mais dont la conservation reste un enjeu fondamental. Le développement des activités de pleine nature, et parmi elle l'itinérance, et la valorisation du patrimoine culturel et des paysages et un objectif stratégique majeur pour le territoire.

Objectif du contrat

Priorité régionale :

Priorité régionale dominante

Priorité régionale n°2

Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

Thématique dominante

thématique n°2

thématique n°3

Développement économique

Tourisme

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Type d'innovation principale

organisationnelle

Type d'innovation n°2

technologique

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

Le Parc Naturel régional a axé sa stratégie de tourisme durable sur le développement de la Randonnée et des Activités de Pleine Nature ainsi que sur la valorisation des patrimoines et du Paysage. Le territoire s'engage fortement dans le développement des Activités de pleine nature, au premier rang desquelles la Randonnée Pédestre, avec plus de 4000km de sentiers. Il convient aujourd'hui de développer des grandes itinérances multipratiques. En parallèle, le PNR est un partenaire privilégié des collectivités locales pour valoriser et promouvoir le patrimoine et l'identité culturelle du territoire. Il favorise les activités de découverte en portant une attention particulière aux notions d'interprétation et participe ainsi à l'animation et la production touristique. Des applications numériques, des sentiers d'interprétation et la mise en ligne d'un logiciel de randonnée dédié ont déjà été mis en place et vont continuer à être développés. Afin de valoriser et faire connaître les différents produits développés par le Parc sur la randonnée, l'itinérance et le patrimoine, il est indispensable d'en faire la promotion à travers différents canaux de communication.

• **Objectifs** (public cible, résultats attendus) :

Cœur de cible : CSP+, en quête de tourisme expérientiel, sensible aux notions d'environnement et de biodiversité
Cible principale : tous publics pratiquants de la randonnée, de l'itinérance et plus globalement les sports de pleine nature
Cible secondaire : les journalistes, les blogueurs et autres influenceurs
Objectifs : faire connaître l'offre du Parc et la déclinaison de ses différents produits ; améliorer l'image de notre territoire ; contribuer à l'augmentation de la fréquentation des différentes activités du territoire

• **Contenu de l'action :**

Réalisation d'une carte touristique répertoriant le patrimoine présent sur notre territoire, les chemins de randonnées (avec un focus par territoire pertinent), l'itinérance et les activités de pleine nature avec valorisation des prestataires. Cette carte est le document principal utilisé par les offices de tourisme du territoire du Parc.

Participation à des événements centrés sur la randonnée et les sports de pleine nature afin de promouvoir l'offre qualitative et très complète du territoire du Parc des Grands Causses.

Promotion des applications dédiées à la randonnée et aux balades culturelles proposées par le Parc afin d'augmenter le nombre de téléchargements et leur utilisation. Le principal canal utilisé sera la communication digitale via le site internet du parc, ses réseaux sociaux (Facebook, Twitter et Instagram) ainsi que la réalisation de clip vidéo, avec format DCP pour une diffusion cinématographique.

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Ensemble du territoire

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

date de début/ date de fin

sept-18

calendrier de réalisation

2018 + 2019

Action interparc (oui/non)

si oui, nom du projet interparc

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*)

Dépenses :

TVA

TTC

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Création graphique	prest./fourn.			5 000,00
Impression	prest./fourn.			20 000,00
Publicité et promotion	prest./fourn.			20 000,00
Logistique / Matériel	prest./fourn.			30 000,00
Ingénierie	ingénierie			18 750,00
Total dépenses fonct				93 750,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-fonct	50% des dépenses est hors Ing	40,00%	37 500,00
Région Occitanie	Autre			
Département 1				
Département 2				
Département 3				
Europe	FEDER		33,60%	31 500,00
Europe	FEADER			
Europe	Autre			
DREAL	Subvention volet presta			
DREAL	Subvention volet ingénierie			
Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
Etablissement public d'Etat	ADEME			
Communes et intercommunalités			6,40%	6 000,00
Autres Public				
Divers privé				
Autofinancement			20,00%	18 750,00
Total recettes				93 750,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE : Pour : **28** Contre : **9** Abstention : /

/
Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05 65 61 35 50 Télécopie : 05 65 61 34 80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207_066-DE
Reçu le 14/12/2017

**Développement et Qualification des Activités de Pleine nature et d'Itinérance,
Valorisation des Patrimoines et du Paysage - Volet Investissement**

<p>■ Président de séance</p>	<p>Alain FAUCONNIER, Président du Parc</p>
<p>■ Présents</p>	<p>Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE</p>
<p>■ Procurations</p>	<p>Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS</p>
<p>■ Absents, excusés</p>	<p>Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER</p>



Direction de la Transition Ecologique et
Energétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2018-2019) Parc naturel régional des Grands Causses



N° fiche action

5

Autre référence fiche action (date...) :

--

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

Développement et Qualification des Activités de Pleine nature et d'itinérance, Valorisation des Patrimoines et du Paysage - Volet Investissement

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

Roxanne WILHELM-JAMMES

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

N°

3

intitulé

Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

L'attractivité touristique du territoire des Grands Causses est principalement basée sur ces paysages et ces patrimoines culturels et naturels. Un capital-ressource à valoriser et reconnu mais dont la conservation reste un enjeu fondamental. Le développement des activités de pleine nature, et parmi elle l'itinérance, et la valorisation du patrimoine culturel et des paysages et un objectif stratégique majeur pour le territoire.
--

Objectif du contrat

Priorité régionale :

Priorité régionale dominante	<table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"></table>
Priorité régionale n°2	<table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"></table>
Priorité régionale n°3	<table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"></table>

Autre thème Charte

Thématique dominante	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>Tourisme</td></tr></table>	Tourisme
Tourisme		
thématique n°2	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>Culture et patrimoine bâti</td></tr></table>	Culture et patrimoine bâti
Culture et patrimoine bâti		
thématique n°3	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>Paysage</td></tr></table>	Paysage
Paysage		

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Création et déclinaison d'outils innovants à l'échelle du Parc pour la valorisation du territoire et l'interprétation du patrimoine

Type d'innovation principale	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>territoriale</td></tr></table>	territoriale
territoriale		
Type d'innovation n°2	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>technologique</td></tr></table>	technologique
technologique		

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

Le Parc Naturel régional a axé sa stratégie de tourisme durable sur le développement de la Randonnée et des Activités de Pleine Nature ainsi que sur la valorisation des patrimoines et du Paysage. Le territoire s'engage fortement dans le développement des Activités de pleine nature, au premier rang desquelles la Randonnée Pédestre, avec plus de 4000km de sentiers. Il convient aujourd'hui de développer des grandes itinérances multipratiques. En parallèle, le PNR est un partenaire privilégié des collectivités locales pour valoriser et promouvoir le patrimoine et l'identité culturelle du territoire. Il favorise les activités de découverte en portant une attention particulière aux notions d'interprétation et participe ainsi à l'animation et la production touristique. De fortes attentes s'expriment sur la mise en scène d'une offre touristique de découverte, porteuse de sens, de connaissance et de compréhension du patrimoine.

• **Objectifs** (public cible, résultats attendus) :

Le Parc se positionne comme un acteur majeur du développement de nouvelles actions, différenciées et visibles dans le contexte local, en particulier par la constitution d'un « écosystème numérique » composé d'outils déclinés sur son territoire.

Ces produits sont disponibles en toute saison.

Cette offre concerne à la fois les habitants et les visiteurs (déjà sur place ou qui préparent leur venue) : familles, individuels, groupes.

Le Parc souhaite également connaître l'impact de cette politique d'aménagement et de valorisation du réseau de sentiers, de la fréquentation par la mise en place d'outils de suivis.

• **Contenu de l'action :**

Développement de balades numériques par an au sein de l'appli Balade des Grands Causses
Mise en place de mobilier d'interprétation (acier corten/lave émaillée) en cœur de village ou le long de circuits
Installation de tables numériques dans les Office de tourisme intercommunaux
Extension du logiciel Géotrek pour une gestion des APN et des itinéraires de randonnées par terroir
Création de la saison 2 de la Web série Les Curiosités du Parc
Installation d'éco-compteurs

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Ensemble du territoire des collectivités partenaires

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

date de début/ date de fin

janv-18

calendrier de réalisation

2018 + 2019

Action interparc (oui/non)

non

si oui, nom du projet interparc

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

TVA

HT

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
balade numérique	prest./fourn.	16000	6	96 000,00
table numérique	prest./fourn.	8000	3	24 000,00
meublier d'interprétation	prest./fourn.	10800	6	65 000,00
extension logiciel geotrek	prest./fourn.	16000	1	16 000,00
web série	prest./fourn.	28000	1	28 000,00
installation d'éco-compteur	travaux	2400	10	24 000,00
Ingénierie	ingénierie			63 250,00
Total dépenses invt				316 250,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-invt			60 000,00
Région Occitanie	Autre			
Département 1		CD 12		10 000,00
Département 2				
Département 3				
Europe	FEDER			
Europe	FEADER	LEADER		82 500,00
Europe	Autre			
DREAL	Subvention volet presta			
DREAL	Subvention volet ingénierie			
Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
Etablissement public d'Etat	ADEME			
Communes et intercommunalités				100 500,00
Autres Public				
Divers privé				
Autofinancement				63 250,00
Total recettes				316 250,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE : Pour : **28** Contre : **9** Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05 65 61 35 50 Télécopie : 05 65 61 34 80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207_067-DE
Reçu le 14/12/2017

Création d'un Festival Land Art sur le territoire

<p>■ Président de séance</p>	<p>Alain FAUCONNIER, Président du Parc</p>
<p>■ Présents</p>	<p>Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE</p>
<p>■ Procurations</p>	<p>Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS</p>
<p>■ Absents, excusés</p>	<p>Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER</p>



Direction de la Transition Ecologique et
Energétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2018-2019) Parc naturel régional des Grands Causses



N° fiche action

6

Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

Création d'un Festival Land Art sur le territoire

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

Roxanne WILHELM-JAMMES

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

N°

3

intitulé

Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

L'attractivité touristique du territoire des Grands Causses est principalement basée sur ces paysages et ces patrimoines culturels et naturels. Un capital-ressource à valoriser et reconnu mais dont la conservation reste un enjeu fondamental. Le développement des activités de pleine nature, et parmi elle l'itinérance, et la valorisation du patrimoine culturel et des paysages et un objectif stratégique majeur pour le territoire

Objectif du contrat

Priorité régionale :

Priorité régionale dominante

biodiversité

Priorité régionale n°2

Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

Thématique dominante

Tourisme

thématique n°2

Culture et patrimoine bâti

thématique n°3

Paysage

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Alors que la majorité des événementiels proposés concernent la pratique sportive : Natural Games, Festival des Templiers, 100km de Millau... le Parc affiche une singularité qui fait du Sud-Aveyron une destination culturelle et permet de vivre le territoire différemment, de l'expérimenter, d'être surpris. Il s'agit aussi de la conquête d'un nouveau public.

Type d'innovation principale

sociétale

Type d'innovation n°2

territoriale

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

Le Parc des Grands Causses composé de quatre grandes entités paysagères (causses, monts, rougiers, avant-causses) est un territoire à multiples facettes et aux vastes horizons. Dans les enquêtes menées durant la préparation du SCOT, le paysage ressort comme élément principal d'attachement des gens à cette région et représente un élément capital de la motivation des nouveaux arrivants. Depuis 2011, un quart du territoire est compris dans la zone coeur de l'inscription UNESCO au titre des « paysages culturels, vivants, évolutifs de l'agropastoralisme méditerranéen ».

• **Objectifs** (public cible, résultats attendus) :

Parce qu'il est convaincu qu'un territoire vivant est un territoire qui se renouvelle, insuffle des vents nouveaux, relève des défis; le Parc, en choisissant de mettre en scène l'art contemporain, quitte à bouleverser les repères du territoire, souhaite proposer une nouvelle offre touristique qui contribue à moderniser l'image du sud-Aveyron, séduise une nouvelle clientèle, propose des alternatives de découverte différentes participant à son développement et à son attractivité à l'échelle nationale. Le Parc affiche une singularité en dynamique avec le Musée Soulages. Le festival se doit d'être accessible à tous, au sens propre et figuré, en s'adressant à la fois au public local et national : habitants, touristes, randonneurs, férus d'art contemporain.

• **Contenu de l'action :**

Une quinzaine de sites naturels seront sélectionnés sur l'ensemble du territoire des Grands Causses. 12 d'entre eux accueilleront une œuvre. Les emplacements seront choisis parce qu'ils permettent une vraie immersion paysagère, qu'ils sont intégrés à des itinéraires de randonnées, le déplacement de l'un à l'autre se fait en véhicule. Les œuvres pourront relever du Land art, de l'art conceptuel, de l'Earth art, de l'art environnemental mais aussi de l'architecture, du paysagisme... Pour la direction artistique et la sélection des artistes, le Parc recrutera un curateur d'exposition sur appel à projet. Un parrain sera plébiscité. A cette dimension intellectuelle exigeante s'ajoute la dimension du travail d'équipe, un comité de pilotage sera constitué sous la forme d'une base collaborative et transversale entre les structures culturelles et touristiques, les associations, les artistes, les agriculteurs, les entrepreneurs, l'Education nationale, les collectivités locales afin d'assurer au festival la cohésion sociale et l'ancrage local nécessaires. Pensé sur une saison : de juin à septembre, le festival permettra de croiser les publics et de développer des actions de médiation : fabrication d'outils de médiation, accueil de classes, réalisation d'un catalogue d'exposition, rencontre avec les artistes... Une campagne de communication importante y compris dans la presse nationale et spécialisée est à mener pour assurer à l'événement la visibilité escomptée.

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

date de début/ date de fin

2019

calendrier de réalisation

2019

Action interparc (oui/non)

non

si oui, nom du projet interparc

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*)

Dépenses :

TVA

TTC

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Artistes	prest./fourn.	10000	12	120 000,00
Directeur artistique	prest./fourn.	15000	1	15 000,00
Conception des outils de com	prest./fourn.	15000	1	15 000,00
Fabrication des outils de com	prest./fourn.	10000	1	10 000,00
Presse et relation media	prest./fourn.	15000	1	15 000,00
Total dépenses fonct				175 000,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-fonct			25 000,00
Région Occitanie	Autre			
Département 1				
Département 2				
Département 3				
Europe	FEDER			115 000,00
Europe	FEADER			
Europe	Autre			
DREAL	Subvention volet presta			
DREAL	Subvention volet ingénierie			
Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
Etablissement public d'Etat	ADEME			
Communes et intercommunalités				
Autres Public				
Divers privé				
Autofinancement				35 000,00
Total recettes				175 000,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE : Pour : **37** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures, solliciter les financements et signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05 65 61 35 50 Télécopie : 05 65 61 34 80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207bis_068-DE
Reçu le 14/12/2017

De la ferme aux bistrots, les "Rendez-vous" du Parc

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE
■ Procurations	Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS
■ Absents, excusés	Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER



Direction de la Transition Ecologique et
Energétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2018-2019) Parc naturel régional des Grands Causses



N° fiche action

Autre référence fiche action (date...) :

7

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

De la ferme aux bistrots, les "Rendez-vous" du Parc

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

Roxanne WILHELM-JAMMES

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

N°

2 et 3

intitulé

Mettre en œuvre...une stratégie de développement d'activités centrées sur les initiatives locales et l'accueil d'actifs
Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Mutualisation

Objectif du contrat

Priorité régionale :

Priorité régionale dominante

Priorité régionale n°2

Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

Thématique dominante

thématique n°2

thématique n°3

Développement économique
Culture et patrimoine bâti
Agriculture

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Développer une saison culturelle chez des actifs (restaurateurs, agriculteurs) en faisant du champ culturel un facteur du lien social, un soutien à l'économie locale, un objet de valorisation territoriale, en rendant un véritable "service" en des lieux dépourvus d'acteur et d'équipement culturel

Type d'innovation principale

Type d'innovation n°2

territoriale
sociétale

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

Depuis 6 ans, le Parc organise des soirées culturelles dans les bistrot de campagne où il s'agit souvent du dernier commerce de proximité. Dans ces lieux, multi-genres, pluri-actifs (bistrot, restaurant, cantine scolaire, dépôt de pain...) se joue la carte de l'accueil, du lien social, et parfois même le relais du service public. L'aventure entreprise dans ces troquets ne demande qu'à se poursuivre et à s'étoffer ! Parce que chaque soirée affiche complet, qu'il n'y a que trop peu d'offre culturelle dans certains coins de campagne, qu'il n'y a pas d'équipement culturel dédié. En outre, le choix de la programmation (accessible à tous mais exigeant) représente à lui-seul un rendez-vous artistique.

• **Objectifs** (public cible, résultats attendus) :

Il est prévu de poursuivre l'action dans le réseau des bistrot, désormais coutumiers, et dans l'attente de ces rendez-vous : c'est une belle occasion de se faire connaître, de se démarquer, d'attirer une nouvelle clientèle ; mais aussi de compléter la saison par des « Rendez-vous à la ferme ».

Les « Rendez-vous à la ferme » seraient menés de manière conjointe aux « Rendez-vous au bistrot ». Il est non seulement question de valoriser l'aspect patrimonial des fermes : architecture, histoire, mais c'est aussi, une manière de soutenir et de valoriser le travail des agriculteurs. Enfin, il s'agit de passer à table en mangeant local. Circuits-courts sur la nappe !

Cette saison se déroulera sur les ailes de saison : avril-mai et octobre-novembre.

• **Contenu de l'action :**

La saison culturelle sera constituée de 10 rendez-vous organisés autour de trois temps forts :

- Fin de journée : apéro-tchatte au bistrot autour d'un sujet d'actualité en lien avec les missions du Parc ou visite guidée de l'exploitation agricole
- Repas constitué de produits locaux et mettant en valeur les savoir-faire culinaires
- Concert

Ces moments sont l'occasion d'échanges privilégiés entre le public, le Parc, l'exploitant et les artistes, ceci d'autant plus que la jauge limitée des lieux permet une vraie proximité entre les convives et contribue inévitablement à la réussite de ce projet.

Concernant le choix des artistes, le Parc envisage de s'associer à un opérateur local pour la programmation artistique dont la dominante vise à promouvoir les identités : musique du monde et langue d'oc.

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Ensemble du territoire

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

date de début/ date de fin

calendrier de réalisation

2019

Action interparc (oui/non)

non

si oui, nom du projet interparc

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*)

Dépenses :

TVA

TTC

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Cachets artistiques et défr.	prest./fourn.	1200	20	24 000,00
SACEM	prest./fourn.	1000	2	2 000,00
Conception des outils de com	prest./fourn.	750	2	1 500,00
Fabrication des outils de com	prest./fourn.	750	2	1 500,00
Intervenants anim tchatte	prest./fourn.	50	20	1 000,00
Ingénierie	ingénierie			7 500,00
Total dépenses fonct				37 500,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-fonct	50% des dep ext hors Ing	0,4	15 000,00
Région Occitanie	Autre			
Département 1				
Département 2				
Département 3				
Europe	FEDER			
Europe	FEADER		0,4	15 000,00
Europe	Autre			
DREAL	Subvention volet presta			
DREAL	Subvention volet ingénierie			
Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
Etablissement public d'Etat	ADEME			
Communes et intercommunalités				
Autres Public				
Divers privé				
Autofinancement			0,2	7 500,00
Total recettes				37 500,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE : Pour : 37 Contre : / Abstention : /
--

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05 65 61 35 50 Télécopie : 05 65 61 34 80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207_069-DE
Reçu le 14/12/2017

Animation et gestion du programme LEADER 2014-2020

<p>■ Président de séance</p>	<p>Alain FAUCONNIER, Président du Parc</p>
<p>■ Présents</p>	<p>Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE</p>
<p>■ Procurations</p>	<p>Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS</p>
<p>■ Absents, excusés</p>	<p>Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER</p>



Direction de la Transition Ecologique
et Energétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2018-2019) Parc naturel régional des Grands Causses



N° fiche action

8

Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

Animation et gestion du programme LEADER 2014-2020

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

AUDREY PUECHBROUSSOUX

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

N°

2 et 4

intitulé

Stratégie de développement de l'activité centrée sur les initiatives locales et développer l'ingenierie territoriale

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Objectif du contrat

Priorité régionale :

Priorité régionale dominante

énergie

Priorité régionale n°2

biodiversité

Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

Thématique dominante

Aménagement

thématique n°2

Développement économique

thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Type d'innovation principale

organisationnelle

Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

Le Groupe d'Action Locale (GAL) Grands Causses / Lévézou a été retenu le 9 juillet 2015 à l'appel à projet LEADER 2014-2020 lancé par la Région Midi-Pyrénées. Une enveloppe de 3.06 million d'€ a été allouée au territoire afin de mettre en œuvre sa stratégie.

• **Objectifs** (public cible, résultats attendus) :

Le GAL Grands Causses / Lévézou est composé de deux territoires partenaires : le Parc naturel régional des Grands Causses et le PETR Lévézou.

Accompagnement de tous les porteurs de projets (public et privée) pour la mise en œuvre du programme.

Les objectifs : impulser de nouvelles dynamiques rurales conformes aux priorités Européennes et optimiser les crédits sur les priorités de développement local, à savoir : développement de l'activité et de l'emploi local et qualité de vie des populations.

• **Contenu de l'action :**

Le Parc des Grands Causses mobilise son équipe pour accompagner les porteurs de projet à chaque étape de l'avancée de leur projet (élaboration du projet, recherche de financements, montage des demandes de subventions...) ; assurer la gestion financière du programme ; communiquer sur le programme ; animer les comités de programmation et comités techniques ; - etc....

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Territoire Parc naturel régional des Grands Causses + Territoire PETR Lévézou

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

date de début/ date de fin

2018/2019

calendrier de réalisation

2018 + 2019

Action interparc (oui/non)

non

si oui, nom du projet interparc

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

TVA

TTC

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
frais de personnel	ingénierie	0.9 ETP	1	40 500,00
frais de personnel	ingénierie	1 ETP	1	63 111,75
frais administratif	prest./fourn.			2 000,00
communication	prest./fourn.			4 500,00
Total dépenses fonct				110 111,75

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-fonct			
Région Occitanie	Autre	DTRM	40,00%	44 044,70
Département 1				
Département 2				
Département 3				
Europe	FEDER			
Europe	FEADER	LEADER	60,00%	66 067,05
Europe	Autre			
DREAL	Subvention volet presta			
DREAL	Subvention volet ingénierie			
Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
Etablissement public d'Etat	ADEME			
Communes et intercommunalités				
Autres Public				
Divers privé				
Autofinancement				
Total recettes				110 111,75

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE : Pour : 37 Contre : / Abstention : /
--

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05 65 61 35 50 Télécopie : 05 65 61 34 80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207_070-DE
Reçu le 14/12/2017

Délibération PNRGC 2017-071 du Comité syndical du 07 décembre 2017

<p>Constitution d'un réseau pérenne d'éleveurs référents et de techniciens agricoles en matière de gestion pastorale</p>

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE
■ Procurations	Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS
■ Absents, excusés	Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER



Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2018-2019)

Parc naturel régional des Grands Causses



Direction de la Transition
Ecologique et Energétique

N° fiche action

9

Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

Constitution d'un réseau pérenne d'éleveurs référents et de techniciens agricoles en matière de gestion pastorale

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

Jérôme BUSSIERE

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

N°

6.2

intitulé

Soutenir le développement d'une agriculture en harmonie avec le territoire

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Objectif du contrat

Priorité régionale :

Priorité régionale dominante biodiversité

Priorité régionale n°2

Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

Thématique dominante

Agriculture

thématique n°2

Développement économique

thématique n°3

Aménagement

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Approche multiple bottom-up et en réseau d'acteurs

Type d'innovation principale

organisationnelle

Type d'innovation n°2

sociétale

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

Les paysages typiques et d'allure naturelle des causses évoquent les « grands espaces » mais en réalité historiquement fortement anthropisés. Ils constituent un enjeu majeur pour le Parc naturel régional des Grands Causses. Ces paysages sont reconnus internationalement et inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Depuis plus de 20 ans le Parc a misé sur une coopération avec le monde agricole. Les programmes de restauration des pelouses sèches ont été, dès l'origine, associés à la problématique pastorale. Au cœur de la politique Trame verte et bleue, les politiques environnementales n'ont pas permis de stopper le processus général d'embroussaillage, même si les efforts ont été concentré sur les sites à enjeu où le Parc a concentré ses efforts (par la mise en œuvre de Natura 2000).

L'enjeu de conservation de la trame des milieux agro-pastoraux est un axe fort pour la mise en œuvre du SRCE et du plan d'action stratégique biodiversité du Parc (axe 2.1). Cet enjeu est d'autant plus fort qu'il rejoint des enjeux paysagers, culturels et touristiques majeurs pour le territoire en lien avec d'autres projets de gestion (Plan de gestion du bien Causses et Cévennes, Cahier des gestions du Larzac, Grands sites de Midi-Pyrénées...).

Par rapport à ces enjeux L'économie de l'exploitation et, plus particulièrement, sur la recherche d'une meilleure autonomie fourragère des troupeaux est une préoccupation majeure des éleveurs du Sud-Aveyron. Cet aspect a été largement pris en compte en ce qui concerne les pratiques culturelles pour la constitution des stocks de fourrage, en particulier au travers du prisme de l'agro-écologie au travers des projets locaux tels que « SALSA », « BOLERO »...). Les éleveurs et les organismes impliqués dans le GO-PEI « DIAL » ont identifié le pastoralisme étant une stratégie possible de l'autonomie sans pour autant approfondir cette piste.

Les paysages typiques et d'allure naturelle des causses évoquent les « grands espaces » mais sont, historiquement, fortement anthropisés et maintenu par les pratiques pastorales actuelles. Ils constituent un enjeu majeur pour le territoire et les acteurs du Parc naturel régional des Grands Causses. Ces paysages sont reconnus internationalement, ainsi inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO, et l'enjeu de conservation de la trame des milieux agro-pastoraux est un axe fort pour la mise en œuvre des SRCE de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

Le pastoralisme apparait donc comme un moyen essentiel et indispensable à l'autonomie des troupeaux et au maintien des paysages

territoriaux, la Chambre d'agriculture de l'Aveyron et d'autres organismes agricoles (UNOTEC, AVEM...) développent des projets de recherche appliquées au sujet de problématiques plus proches des éleveurs : l'économie de l'exploitation et, plus particulièrement, sur la recherche d'une meilleure autonomie fourragère des troupeaux au travers du prisme de l'agro-écologie (projets « SALSA », GO-PEI « DIAL »...) (le pastoralisme étant une stratégie possible de l'autonomie).

• **Objectifs** (public cible, résultats attendus) :

L'opération vise, d'une part à mieux mobiliser le capital pastoral des parcours pour concourir à l'autonomie alimentaire des troupeaux et à assurer la préservation des continuités écologiques des milieux ouverts et les espèces qui y sont liées (biodiversité)

Les résultats attendus sont :

- La poursuite de la dynamique collective insufflée au travers du programme GO-PEI DIAL par :
- La collecte, la mutualisation et la capitalisation des savoirs agro-écologiques paysans (film, portrait, parcours d'éleveur et fiches expériences...);
- Le croisement des regards des pratiques et savoirs paysans, techniques et scientifiques ;
- La constitution d'un réseau pérenne d'éleveurs « ressources » et de techniciens formés dans l'ensemble des structures de conseil agricole et d'accompagnement technique des élevages.

• Contenu de l'action :

Le ciblage des besoins du terrain par l'animation d'un groupe d'éleveurs :

L'opération visera à animer un groupe d'éleveurs afin de susciter les échanges et identifier leurs besoins particuliers, les freins et les leviers à actionner pour améliorer leurs propres itinéraires et promouvoir les pratiques pastorales.

Des formations VIVEA seront organisées en cohérence avec cette action (cf. fiche « Formations des éleveurs au pastoralisme pour optimiser les parcours comme capital fourrager et le maintien des milieux ouverts herbacés »). Ces formations doivent permettre l'essaimage des savoirs.

Ce groupe d'éleveurs « ressources », le cas échéant élargis à d'autres éleveurs, pourra prendre la forme d'un groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) centré autour des pratiques pastorales. Toute autre perspectives pourra être discutée afin d'améliorer en continu les pratiques et favoriser les investissements pour la capitalisation de la ressource pastorale.

La collecte, la mutualisation et la capitalisation des savoirs agro-écologiques paysans :

Le terme « savoir » regroupe l'ensemble des connaissances, savoir-faire et savoir-être et intègrent une dimension technique, sensorielle mais aussi socio-culturelle (croyances, systèmes de valeurs, représentations). Si certains savoirs peuvent être considérés comme traditionnels, beaucoup sont issus d'un processus d'innovation. Le lien au terrain, au terroir (l'expérience et le vécu) est donc déterminant pour la construction de ces savoirs qui combinent observation, expérimentation, transmission et imprégnation.

L'action consiste à récolter les savoirs lors d'entretiens ouverts avec des éleveurs volontaires (8 à 12) et retranscrire ces entretiens. Après accord des personnes enquêtées, des extraits non interprétés, pourront être valorisés par une publication visant à mettre en avant ces pratiques ou lors de formations à destination de pairs ou de techniciens.

Une approche collective par groupe permettra d'enrichir la collecte par le croisement des regards, éventuellement en apportant des éléments de réponse techniques ou scientifiques.

Des compléments pourront être réalisés au travers de nouvelles formes de recueil utilisant la vidéo (autocommentaire des pratiques filmées par ex.). Les éléments filmés permettront de valoriser le recueil des savoirs, par un montage adéquat, au travers de petits films diffusés sur Internet par la suite.

Pour renforcer le recueil et confronter les savoirs (ou les « a priori »), des expérimentations ponctuelle pourront être envisagées afin de croiser les regards et débattre sur les techniques mises en œuvre (confrontation à des résultats de valeurs nutritionnelles ou sanitaires de la ressource fourragère via des analyses ou suivi de l'itinéraire du troupeau dans un parc à l'aide de balise GPS...). Ces « expérimentations » n'ont pas d'objectif scientifique en soit, mais vise à conforter les savoirs à des résultats palpables, objectifs... tel que le souhaite les éleveurs.

L'initiation d'un réseau pérenne de technicien « pastoralisme » :

Dans la continuité du GO-PEI DIAL, les partenaires impliqués dans le projet (Chambre d'agriculture de l'Aveyron, le Service élevage de la Confédération générale de Roquefort, l'Union technique Ovine...) sont unanimes pour intégrer la gestion des parcours comme un des leviers de l'autonomie alimentaire du troupeau trop peu pris en compte actuellement dans le conseil et le « calcul de la ration ».

L'opération consistera à associer un référent technique de chacune des structures agricoles partenaires afin de garantir d'acquisition d'un savoir de base en matière de gestion des parcours et se réfèrent, le cas échéant aux ingénieurs de la Chambre régionale d'agriculture ou le personnel de l'Institut de l'Élevage au niveau régional. Elle visera également à coordonner les structures et proposer un accompagnement technique cohérent et efficace.

Des formations dédiées RESOLIA seront organisées en cohérence et en complément à cette action pour renforcer les savoirs techniques en matière de gestion pastorale (cf. fiche « Formation de techniciens pastoralistes par l'acquisition de références techniques »).

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Parc

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

date de début/ date de fin

avr-18

calendrier de réalisation

2018 + 2019

Action interparc (oui/non)

oui

si oui, nom du projet interparc

MOH2

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

TVA

TTC

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Récolte et capitalisation des savoirs (8 à 12 recueils)	ingénierie	250	24	6 000,00
Animation du réseau et groupe d'échange (mutualisation)	ingénierie	250	12	3 000,00
Comité de suivi : ciblage des besoins de recueil, et coin de parcours (6 part x 8 j)	ingénierie	250	48	12 000,00
Comité de pilotage (6 part x 3 j)	ingénierie	250	18	4 500,00
Suivi Chargée de comm 6j	ingénierie	250	6	1 500,00
Dédommagement éleveurs "accueillants" (12+4j)	autres	100	16	1 600,00
Valorisation des recueils des savoirs	prest./fourn.	650	10	6 500,00
Filmage, montage et réalisation mini-film pour réseaux sociaux	prest./fourn.	7000	1	7 000,00
Appui technique IDELE, Chambre régional d'agriculture ou SCOPELA (8j)	prest./fourn.	850	8	6 800,00
Achat GPS + Abo carte SIM 2 ans	prest./fourn.	280	10	2 800,00
Analyse de végétation, frais divers expérimentation	prest./fourn.	4300	1	4 300,00
Total dépenses fonct				56 000,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-fonct		20,00%	11 200,00
Région Occitanie	Autre			
Département 1				
Département 2				
Département 3				
Europe	FEDER	AP Biodiversité	50,00%	28 000,00
Europe	FEADER			
Europe	Autre			
DREAL	Subvention volet presta			
DREAL	Subvention volet ingénierie			
Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
Etablissement public d'Etat	ADEME			
Communes et intercommunalités				
Autres Public				
Divers privé				
Autofinancement			30,00%	16 800,00
Total recettes				56 000,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

Action menée en partenariat avec les acteurs de l'accompagnement technique agricole et le Lycée agricole de la Cazotte. L'opération a été imaginée avec une contribution des partenaire à hauteur de 30% du temps de travail passé (à ajuster)

VOTE : Pour : **37** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05 65 61 35 50 Télécopie : 05 65 61 34 80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207_071-DE
Reçu le 14/12/2017

Promotion de mobilier en bois local "En attendant les brebis"

<p>■ Président de séance</p>	<p>Alain FAUCONNIER, Président du Parc</p>
<p>■ Présents</p>	<p>Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE</p>
<p>■ Procurations</p>	<p>Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS</p>
<p>■ Absents, excusés</p>	<p>Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER</p>



Direction de la Transition Ecologique
et Energétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2018-2019) Parc naturel régional des Grands Causses



N° fiche action

10

Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

Promotion de mobilier en bois local "En attendant les brebis"

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

Jérôme Bussière

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

N°

6.1.1

intitulé

Filière forêt-bois : mettre en œuvre la Charte forestière de territoire (CFT)

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Objectif du contrat

Priorité régionale :

Priorité régionale dominante

Priorité régionale n°2

Priorité régionale n°3

biodiversité

Autre thème Charte

Thématique dominante

thématique n°2

thématique n°3

Forêt

Développement économique

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

conception/réalisation intégrée territoire-designer-entreprise

Type d'innovation principale

organisationnelle

Type d'innovation n°2

territoriale

Descriptif de l'action (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*):

• **Contexte :**

Le Parc naturel régional des Grands Causses a inscrit le développement de la filière bois-matériaux comme un objectif essentiel du projet de territoire. Ce projet pourra être concrétisé à travers la mise en œuvre de deux programmes : la Charte forestière de territoire et le Plan climat territorial. En effet, le bois est un secteur important en matière d'emploi. En 2005, le rapport de la Charte forestière de territoire estime à 3 300 personnes, 740 entreprises artisanales et industrielles en Aveyron et conclue : « La sylviculture, la transformation et la vente de produits issus de la filière bois ont un impact immédiat et considérable sur l'économie locale en créant ou maintenant des emplois directs ou induits ».

Le rapport du diagnostic et des perspectives de développement de la filière bois matériaux (Parc naturel régional des Grands Causses, 2014) montre qu'une grande part de l'économie forestière de la seconde transformation échappe au territoire du Parc. Toutefois, le diagnostic identifie plusieurs pistes de travail :

- La piste « chaîne de valeur » : le coût plus important des bois locaux, plus fort de 20% en moyenne, peut se justifier dans la mesure où l'on peut s'appuyer sur une qualité des bois supérieure, une disponibilité claire et une traçabilité lisible. Or, les forêts de Pin sylvestre du territoire ont un potentiel volume/qualité donné sur lequel il est impossible d'agir à moyen termes.

- La piste « origine » : comme l'environnement, la notion de local devient un véritable argument de vente. Au-delà de la provenance de la matière en elle-même, les consommateurs attachent de plus en plus d'importance à ce que les produits qu'ils achètent permette le développement d'activités économiques près de chez eux. Le Pin sylvestre et le Châtaigner peuvent répondre en tout point à cette demande.

• **Objectifs (public cible, résultats attendus) :**

L'opération vise à augmenter la valorisation économique des essences locales de qualité peu ou pas exploitées et de valoriser les savoir-faire locaux

• **Contenu de l'action :**

Sur la base d'un design établi, il convient de mettre au point un prototype de mobilier. Cela consiste en une adaptation du design à la contrainte d'industrialisation d'un processus de conception afin d'assurer un mobilier adapté et durable.

Il s'agit d'imaginer la conception de mobilier intérieur et extérieur, de développer le prototype, de s'assurer de la disponibilité des matériaux et assurer la protection de la marque. (A COMPLETER)

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

date de début/ date de fin

janv-18

calendrier de réalisation

2018

Action interparc (oui/non)

non

si oui, nom du projet interparc

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

TVA

TTC

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Marquage du mobilier	prest./fourn.	500	1	500,00
Promotion et communication : événementiels / salons, communication digitale, documents de promotion, kakémono...	prest./fourn.	10000	1	10 000,00
Elaboration du cahier des charges, convention et réunion de travail	ingénierie	250	10	2 500,00
Suivi Chargée de comm	ingénierie	250	10	2 500,00
Total dépenses fonct				15 500,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-fonct		67,74%	10 500,00
Région Occitanie	Autre			
Département 1				
Département 2				
Département 3				
Europe	FEDER			
Europe	FEADER			
Europe	Autre			
DREAL	Subvention volet presta			
DREAL	Subvention volet ingénierie			
Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
Etablissement public d'Etat	ADEME			
Communes et intercommunalités				
Autres Public				
Divers privé				
Autofinancement			32,26%	5 000,00
Total recettes				15 500,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE : Pour : **37** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05 65 61 35 50 Télécopie : 05 65 61 34 80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207_072-DE
Reçu le 14/12/2017

Connaître, faire connaître et protéger la biodiversité

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE
■ Procurations	Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS
■ Absents, excusés	Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER



Direction de la Transition Ecologique et
Energétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2018-2019) Parc naturel régional des Grands Causses



N° fiche action

11

Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

Connaître, faire connaître et protéger la biodiversité

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

Laure Jacob

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

N°

5.2

intitulé

Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité)

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Le Volet « transition écologique » du contrat rappelle les priorités du Parc en matière de maintien et restauration des corridors écologiques, notamment pour les milieux caractéristiques des causses et des milieux rocheux (diversité floristique exceptionnelle, lieux de chasse et de reproduction des grands rapaces, sites Natura 2000). Les liens indispensables avec les activités humaines sont à valoriser également.

Objectif du contrat

Priorité régionale :

Priorité régionale dominante

biodiversité

Priorité régionale n°2

Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

Thématique dominante

Agriculture

thématique n°2

Education au territoire

thématique n°3

Communication

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

--

Type d'innovation principale

technologique

Type d'innovation n°2

--

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• Contexte :

56 % de la surface du Parc est couverte par des ZNIEFF (93 de type 1 et 20 de type 2).

Parmi celles-ci, 19 font partie du réseau Natura 2000 (17 sites directive Habitats naturels, faune, flore et 2 sites directive Oiseaux).

Avec 2050 espèces végétales, sur les 2250 espèces présentes en Aveyron, le Parc a donc une responsabilité importante dans la conservation de la biodiversité remarquable et ordinaire.

Cependant, certains groupes animaux sont particulièrement menacés. On constate par exemple dans l'Hémisphère nord une baisse de la population des insectes pollinisateurs et en particulier des abeilles. De multiples causes semblent être à l'origine de cette baisse des populations : parasites (varroa), champignons, prédateurs (dont le frelon asiatique), agriculture intensive, réchauffement climatique... sans pour autant que l'on puisse clairement isoler une cause particulière.

Au contraire, d'autres espèces semblent se développer de manière très favorable et durable sans que leurs effets soient encore bien connus sur les écosystèmes concernés (pro processionnaire du pin, pyrale du buis par exemple).

Il est donc important de valoriser les actions et activités humaines qui prennent en compte les fonctionnements des écosystèmes (concours agricole des prairies fleuries) et restaurent des espèces animales menacées (réintroduction du gypaète barbu).

• Objectifs (public cible, résultats attendus) :

Objectifs à long terme

- Sensibiliser et informer le grand public et les collectivités à la biodiversité en informant sur des espèces en déclin (insectes pollinisateurs) et en voie de réintroduction (gypaète barbu), mais aussi sur des espèces non autochtones en voie de colonisation naturelle (chenille processionnaire du pin, pyrale du buis...).

- Les enjeux des actions proposées concernent en priorité des milieux et des espèces dans les secteurs géographiques hors périmètres Natura 2000 (le Parc est par ailleurs animateur de sites Natura 2000). Elles proposent de répondre à des sujets d'actualité susceptibles d'avoir des incidences sur la biodiversité (projets de développement de l'éolien, aménagements en zone péri-urbaines...), tout en valorisant par ailleurs les activités humaines favorables (concours des prairies fleuries...).

- Un volet particulier concernera une meilleure connaissance des causes de collecte des animaux apportés au centre de sauvegarde de la faune sauvage caussenarde, afin de proposer des actions éventuelles de réduction des risques.

Résultats attendus

- Au moins 3 animations d'un événementiel grand public autour des insectes pollinisateurs ;

- 3 soirées d'information sur les espèces non autochtones la première année

- 8 agriculteurs par an inscrits au concours agricole des prairies fleuries

- 3 Gypaètes relâchés dans les Grands Causses chaque année (nombre d'individus défini en lien avec les autres programmes de réintroductions en Europe)

• Contenu de l'action :

Animation pédagogique autour d'une application numérique sur les insectes pollinisateurs.

Il s'agit d'organiser des instants de communication et sensibilisation aux insectes pollinisateurs sauvages et l'abeille domestique à l'occasion de différents évènements (ApiDays, Marchés de producteurs, trails...) auxquels s'associera le Parc.

Trois thématiques seront abordées : l'abeille domestique, la biodiversité des insectes pollinisateurs, la qualité des écosystèmes (en lien avec la Trame verte et bleue)

Un appel à projet auprès de structure d'éducation à l'environnement et d'associations sera lancé afin de réaliser 2 à 3 animations construites autour de l'application pédagogique élaborée par le Parc.

Espèces non autochtones

Problématique :

Le Parc est régulièrement interrogé et de plus en plus souvent interpellé sur la question de certaines espèces « invasives ».

Pour tenter de prendre en compte ce phénomène, il propose de travailler dans un premier temps sur les espèces ci-dessous :

- Chenille processionnaire du pin
- Pyrale du buis
- Chenille défoliatrice du Frêne, la Zérène du Frêne (Abraxas pantaria)
- Moustique tigre
- Frelon asiatique

N.B. Il existe par ailleurs un Plan régional d'actions : plantes exotiques envahissantes en Midi-Pyrénées (2013-2018) piloté par le Conservatoire Botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. Le Parc participe aux groupes de travail. L'action proposée ici ne traite pas des espèces végétales du Plan, telles que Renouée du Japon, Ailanthé, Jussie...

D'autre part, la Commission Européenne a publié le 13 juillet 2016 une liste des « espèces invasives à combattre » (animales et végétales, telles qu'Écrevisse de Louisiane, Raton laveur, ragondin...).

L'action comporte plusieurs volets / niveaux :

1 / Informer la population sur les évolutions systémiques en cours (climat, échanges mondiaux déséquilibre environnementaux etc.). Il convient de démontrer le caractère structurel de ces « invasions » qui nécessitent des interventions au long court.

Dans bien des cas, l'évolution des populations semble inéluctable à court et moyen terme. Pour mettre en œuvre ce premier volet, le Parc envisage d'organiser 3 soirées grand public (dates à définir au plus tôt en fonction des disponibilités des intervenants pressentis, lieu : cinéma de Millau et de Saint-Affrique...) dont le format pourrait être :

- Projection d'un court / moyen métrage qui balaise les changements globaux et fasse prendre conscience des modifications en cours et à venir (exemples de phénomènes ou de progression/disparition d'espèces en cours et à venir pour lesquelles les changements climatiques sont un facteur facilitateur ?)... On cherchera la présence d'une personne adhoc (membre du comité scientifique du Parc ou personne ressource ayant du « recul » sur ces phénomènes) pour présenter le film et animer le débat.
- Présentation de 2 cas concrets dans le feu de l'actualité pour les habitants du Parc : la Processionnaire du pin et la Pyrale du buis. Intervention d'un spécialiste de chaque espèce (de leur biologie mais surtout des moyens de lutte connus). Cette seconde partie sera essentiellement un jeu de questions – réponses avec le public, au travers duquel l'auditoire prendra conscience de la complexité des problèmes mais également des échelles à prendre en compte pour la mise en œuvre des mesures.

2 / Proposer des actions concrètes aux collectivités

Une fois les risques précisés pour les espèces visées (risques sanitaires, écologiques...), il sera utile d'évaluer les conséquences écologiques, économiques, humaines du développement des espèces.

Des pistes pour enrayer (ou au moins freiner localement) la dispersion des espèces seront diffusées auprès des publics cibles : poses de nichoirs ou pièges à phéromones par exemple pour favoriser la reproduction de prédateurs identifiés, fiches informatives sur des traitements adaptés aux divers cas rencontrés... Divers outils d'information qui pourront être disponibles sur le site internet et autres webs et diffusés via les outils adaptés à chaque collectivité (affiche, bulletin municipal, flyers On s'inspirera de la démarche « o phyto » réalisée auprès des collectivités du Parc.

Cette « cible » prioritaire pour le Parc que sont les collectivités sera par ailleurs interrogée, voire sollicitée pour proposer de zones tests (critères à définir précisément pour la faisabilité de la mise en place des actions expérimentales). Traitements, modes de protection, outillages etc. y seront expérimentés afin de pouvoir ensuite diffuser et informer des méthodes les plus adaptées à chaque cas. La Pyrale du buis serait une « bonne » espèce pour cette démarche dans la mesure où elle en voie de colonisation, ses déprédations sont visibles, son hôte (le buis) est répandu, emblématique du territoire et de ses paysages, et porte localement une forte valeur historique et esthétique.

3 / Proposer des actions aux habitants...

Protection par le Parc des espaces remarquables ou emblématiques

Les paysages emblématiques du Parc reconnus par divers classements (Unesco, Plan paysage, sites classés et inscrits...) peuvent être à plus ou moins long terme menacés de disparition à cause de la dispersion des espèces « invasives ». Par exemple, certains espaces remarquables sont caractérisés par la présence du buis, menacé à moyen/long terme par la pyrale.

La population est très attachée à ces milieux, par ailleurs menacés d'embroussaillage par l'abandon du pastoralisme.

La demande sociale de conserver ces espaces exige donc de localiser des secteurs à enjeux selon les espèces visées :

Ex. pour la Pyrale : buisnières « historiques », jardins classés, chaos rocheux...

Ex. pour la Processionnaire : forêts touristiques, zones de courses à pied et activités sportives, lieux de manifestations sportives...

Les habitants du territoire sont également des acteurs de la conservation des espèces et des paysages. Il sera donc important de leur donner des outils de compréhension des phénomènes (cf. Point 1) et des pistes d'actions individuelles. Sur le modèle mis en œuvre pour « o phyto », le Parc réalisera un flyer à leur intention.

Sauvegarde de la faune sauvage blessée

Travail avec le Centre de sauvegarde de la faune sauvage caussenarde (Millau) à partir des statistiques du Centre sur plusieurs années :

Phase 1 :

- rédaction d'un cahier des charges en vue de :
- Caractériser les causes de collecte des animaux blessés telles que collisions routières ou électrocution, méconnaissance des comportements des animaux (jeunes ramassés...).
- Proposer des actions pour améliorer la situation : restauration de corridors, actions d'information et sensibilisation, restauration / connexion d'habitats favorables... Mais aussi : recherche de compléments d'informations par pose de caméras localisées, étude approfondie de tronçons... Des aménagements particuliers pourront être proposés : pose de panneaux d'information, équipements adaptés (passages...).
- Hiérarchiser les actions en fonction des espèces visées (espèces faisant l'objet de PNA, espèces protégées, espèces identitaires pour le territoire, espèces des directives Natura 2000, espèces chassables etc.)

Phase 2 :

rédaction du rapport (prestation auprès du Centre de sauvegarde de la faune sauvage caussenarde) avec proposition d'actions.

Phase 3 :

- Mise en œuvre des actions au cas par cas, grâce aux différents outils techniques et financiers connus :
- Animation des sites Natura 2000 : actions d'amélioration de l'état de conservation des espèces (directives Oiseaux et Habitats naturels)
- Mise en œuvre des Plans nationaux d'actions (PNA) pour les espèces qui en bénéficient
- Contrat de Restauration de la Biodiversité : actions de restauration des connectivités des milieux, sensibilisation et information pour améliorer l'état des milieux, actions pour favoriser les connectivités entre des populations animales (plantations, passages...).

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Parc

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

date de début/ date de fin janv-18

calendrier de réalisation 2018 + 2019

Action interparc (oui/non) non

si oui, nom du projet interparc

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

TVA

TTC

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Frais de personnel	ingénierie	250	80	20 000,00
Prestation de services	prest./fourn.	29000	1	29 000,00
Total dépenses fonct				49 000,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-fonct		59,18%	29 000,00
Région Occitanie	Autre			
Département 1				
Département 2				
Département 3				
Europe	FEDER			
Europe	FEADER			
Europe	Autre			
DREAL	Subvention volet presta			
DREAL	Subvention volet ingénierie			
Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
Etablissement public d'Etat	ADEME			
Communes et intercommunalités				
Autres Public				
Divers privé				
Autofinancement			40,82%	20 000,00
Total recettes				49 000,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

voir éligibilité LEADER

VOTE : Pour : **37** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05 65 61 35 50 Télécopie : 05 65 61 34 80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207_073-DE
Reçu le 14/12/2017

Maîtrise de l'énergie dans les collectivités et les logements collectifs

<p>■ Président de séance</p>	<p>Alain FAUCONNIER, Président du Parc</p>
<p>■ Présents</p>	<p>Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETTE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE</p>
<p>■ Procurations</p>	<p>Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS</p>
<p>■ Absents, excusés</p>	<p>Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER</p>



Direction de la Transition Ecologique et
Energétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2018-2019) Parc naturel régional des Grands Causses



N° fiche action

12

Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

Maîtrise de l'énergie dans les collectivités et les logements collectifs

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

Alexandre CHEVILLON, Chargé de mission Energie Climat

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

N°

Article 5.6.1

intitulé

Participer à la lutte contre les changements climatiques

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Transition énergétique : Accélérer et massifier la réduction des consommations d'énergie en vue d'atteindre l'objectif de Territoire à énergie positive et participer à la trajectoire Région à énergie Positive de la Région.

Objectif du contrat

Priorité régionale :

Priorité régionale dominante

énergie

Priorité régionale n°2

Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

Thématique dominante

Développement économique

thématique n°2

thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

L'innovation passe par la mutualisation de moyens à l'échelle des collectivités. Des opérations groupées seront mises en place (extinction de l'éclairage public, opération commune d'isolations de bâtiments publics...) et des démarches innovantes pour accompagner les copropriétés privées.

Type d'innovation principale

territoriale

Type d'innovation n°2

sociétale

Descriptif de l'action (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*):

• Contexte :

Le Parc naturel régional des Grands Causses s'est engagé volontairement dès 2009 dans un Plan Climat Energie Territorial grâce au soutien financier de l'ADEME et de la Région. Parallèlement, le Parc a été labellisé « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et vient d'entrer dans le réseau TEPOS, animé par le CLER.

En matière de stratégie énergétique, le Parc s'est fixé comme objectif l'équilibre énergétique du territoire d'ici 2030 avec notamment 3 priorités :

- Rénover énergétiquement les bâtiments
- Déployer une mobilité durable
- Développer les énergies renouvelables locales

Cette stratégie a été pleinement reprise dans le SCoT porté par le Syndicat mixte du Parc.

Depuis 2011, le Parc a mené de nombreuses opérations collectives d'audits énergétiques de bâtiments, essentiellement sur les bâtiments publics, mais également sur quelques bâtiments de santé, touristiques et sur des logements collectifs (copropriétés privées et logements sociaux).

A ce jour, plus de 120 bâtiments publics ont fait l'objet d'audits énergétiques auxquels s'ajoutent une quinzaine réalisés par l'intermédiaire du SIEDA. Sur ces bâtiments, la dépense d'énergie cumulée est de l'ordre de 3 millions d'euros par an et le gisement d'économie d'énergie de l'ordre 50 % pour environ 30 millions d'euros d'investissement. Aujourd'hui, une trentaine ont fait l'objet d'opération globale de rénovation énergétique avec des financements Régionaux, Européens, Etat (DETR ou TEPCV). A cela s'ajoutent de nombreuses rénovations partielles (1 ou 2 travaux effectués). On estime à environ 20% les économies d'énergies réalisées sur le patrimoine diagnostiqué depuis 2011.

Néanmoins, pour beaucoup de bâtiments audités, de nombreuses préconisations de travaux restent à mettre en œuvre. Les causes évoquées par les collectivités sont généralement le manque de budget mais surtout le manque de ressources humaines et d'ingénierie.

En matière d'éclairage public, on dénombre environ 20 000 lampadaires sur le territoire, représentant une consommation énergétique de 9,2 GWh/an et une dépense de 1,2 millions d'euros en 2016. Aujourd'hui, l'augmentation de la dépense dans les collectivités est de l'ordre de 12% chaque année, soit plus que le bâtiment (7 à 10 % en moyenne). Un travail a été amorcé dès 2011 avec le SIEDA pour identifier les communes prioritaires en matière de modernisation de l'éclairage public. Le SIEDA a ainsi réalisé une quinzaine de diagnostic éclairage public sur le territoire ayant débouché sur des travaux.

Néanmoins, le rythme de modernisation de l'éclairage dans les communes est très faible et contrebalancé par les extensions de réseau d'éclairage et l'augmentation du coût de l'électricité. C'est pourquoi, dans le cadre de son programme d'actions TEPCV, le Parc a souhaité accompagner les collectivités volontaires dans l'extinction partielle de leur éclairage public. En effet, la pratique est aujourd'hui très peu répandue sur le territoire (4 communes sur 93). Suite à un appel à intérêt lancé à l'été 2017, une trentaine de communes ont souhaité être accompagnées sur l'extinction.

Enfin, sur les copropriétés, le Parc a amorcé en 2016 une opération d'audit énergétique ayant concerné 15 bâtiments (300 logements). Aujourd'hui, le besoin d'accompagnement dans la mise en œuvre opérationnelle des travaux est clairement demandé par les Syndics de copropriétés.

• Objectifs (public cible, résultats attendus) :

Le territoire du Parc est composé de 93 communes pour 70 000 habitants. Si on enlève les communes de Millau (23 000 habitants) et Saint-Affrique (9 000 habitants), la taille moyenne des communes est de l'ordre de 400 habitants. Les moyens humains des communes du territoire du Parc sont donc très limités démontrant ainsi l'intérêt de mutualiser des compétences.

Depuis des années, le Syndicat mixte du Parc engage des actions de mutualisation (audit groupés, Appel à manifestation d'intérêt sur l'extinction de l'éclairage public), et le bilan est clairement positif. Le fait d'apporter des opérations clés en mains aux collectivités permet d'accélérer grandement la transition énergétique sur le patrimoine communal.

• **Contenu de l'action :**

La mission première sera d'analyser le patrimoine communal. Ce travail pourra se faire par la visite des bâtiments communaux et l'analyse des factures, mais sera surtout alimenté par la base de données existante du Parc (audits énergie réalisés, inventaire et cartographie de l'éclairage public, données de consommations des bâtiments et de l'éclairage public fournies par ENEDIS...). Par ce travail, l'objectif premier étant de détecter les dérives, le gaspillage, les erreurs de facturation, les optimisations tarifaires possibles. Ce travail débouchera sur la mise en place d'un tableau de bord de suivi des consommations d'énergie et d'eau, permettant de dresser un bilan énergétique global de la commune. Ce bilan sera partagé avec la commune et un programme d'actions sera proposé sur la base là-encore des études déjà réalisées (préconisations des audits de bâtiment). Ce travail de partage permettra notamment la sensibilisation des élus et techniciens de la collectivité.

L'opération vise dans un second temps à assurer un accompagnement technique aux communes et aux logements collectifs sur les projets de rénovation énergétique de bâtiment, de construction de bâtiment et sur l'éclairage public. Par exemple :

- Définition du programme de travaux
- Accompagnement à la recherche de financements (en lien avec les services du Parc sur les contrats stratégiques : Contrat régional Unique, TEPCV, LEADER, Contrat de ruralité...)
- Aide à la rédaction de cahiers des charges pour des études
- Aide à l'analyse d'offres de prestations
- Participation au suivi des études
- Participation au suivi des travaux

Enfin, même si le travail a été engagé depuis des années, l'opération vise à poursuivre la sensibilisation des collectivités aux enjeux de maîtrise de l'énergie. Pour cela, pourront être organisées des journées thématiques, des visites de sites, des séances de formation auprès des élus et techniciens référents des collectivités....

Comme indiqué dans la partie 1, la mise en place d'actions collectives est un enjeu important pour massifier et accélérer la transition énergétique sur le patrimoine communal. L'opération envisagée permettra de mettre en place des opérations groupées :

- Marché groupé d'audits ou d'AMO pour les collectivités ou les logements collectifs (copropriété privées)
- Extinction éclairage public (commande groupé de matériel)
- Marché groupé de travaux (isolation de combles par exemple...)

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Le CEP est dimensionné pour l'ensemble des communes du territoire.

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

date de début/ date de fin	janv-18
calendrier de réalisation	2018 + 2019
Action interparc (oui/non)	non
si oui, nom du projet interparc	

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC
(rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

TVA

TTC

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Salaires et charges de personnels dédiés à l'action (1 ETP sur 2 ans)	ingénierie	90000	1	90 000,00
Equipement (matériel de bureau et appareils de mesures)	prest./fourn.	5000	1	5 000,00
Communication	ingénierie	10000	1	10 000,00
Accompagnement à la mise en place de marchés groupés entre les collectivités + Audits énergétiques de bâtiments publics (prestations externes)	prest./fourn.	80000	1	80 000,00
Audits énergétiques de logements collectifs + accompagnement technique et administratif à la définition des programmes de travaux (prestations externes)	prest./fourn.	90000	1	90 000,00
Accompagnement des collectivités à la maîtrise des consommations de l'éclairage public : diagnostic éclairage public et pollution lumineuse, accompagnement aux travaux, acquisition de matériel technique (horloges hebdomadaires, bandes réfléchissantes, plots routiers...) et pédagogique (panneau de signalisation) pour l'extinction partielle de l'éclairage public (prestations externes)	prest./fourn.	80000	1	80 000,00
Total dépenses fonct				355 000,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-fonct			35 500,00
Région Occitanie	Autre			
Département 1				
Département 2				
Département 3				
Europe	FEDER			
Europe	FEADER			
Europe	Autre			
DREAL	Subvention volet presta			
DREAL	Subvention volet ingénierie			
Etat	Autre (hors subvention DREAL)			208 000,00
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
Etablissement public d'Etat	ADEME			63 000,00
Communes et intercommunalités				
Autres Public				
Divers privé				
Autofinancement				48 500,00
Total recettes				355 000,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE : Pour : 37 Contre : / Abstention : /
--

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05 65 61 35 50 Télécopie : 05 65 61 34 80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Appui au développement des énergies renouvelables locales et financement participatif

<p>■ Président de séance</p>	<p>Alain FAUCONNIER, Président du Parc</p>
<p>■ Présents</p>	<p>Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE</p>
<p>■ Procurations</p>	<p>Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS</p>
<p>■ Absents, excusés</p>	<p>Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER</p>



Direction de la Transition Ecologique
et Energétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2018-2019) Parc naturel régional des Grands Causses



N° fiche action

13

Autre référence fiche action (date...) :

--

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

Appui au développement des énergies renouvelables locales et financement participatif

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

Alexandre CHEVILLON, Chargé de mission Energie Climat

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

N°

Article 5.6.1

intitulé

Participer à la lutte contre les changements climatiques
--

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Transition énergétique : développer les énergies renouvelables en vue d'atteindre l'objectif de territoire à énergie positif et ainsi contribuer à l'objectif régional Région à énergie positive.

Objectif du contrat

Priorité régionale :

Priorité régionale dominante

énergie

Priorité régionale n°2

biodiversité

Priorité régionale n°3

--

Autre thème Charte

Thématique dominante

Développement économique

thématique n°2

--

thématique n°3

--

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Aujourd'hui, le développement des énergies renouvelables se fait majoritairement par l'initiative d'entreprises privées au détriment bien souvent des territoires. L'objectif de l'opération est de concrétiser des projets voulu et porté par le territoire en maximisant les bénéfices pour l'ensemble des acteurs du territoire et ainsi améliorer l'acceptabilité sociale de ces projets.

Type d'innovation principale

territoriale

Type d'innovation n°2

sociétale

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

Le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses, situé au Sud du Massif central, comprend 93 communes pour une population de 70 000 habitants. Une des actions phare de la nouvelle Charte du Parc naturel régional des Grands Causses est la lutte contre les changements climatiques. Ainsi, il s'est engagé dans un Plan Climat Energie Territorial (PCET) de manière volontaire depuis 2009 grâce au soutien technique et financier de l'ADEME et de l'ex Région Midi-Pyrénées.

En 2010, le Parc a réalisé une étude de diagnostic énergétique de territoire sur la base des données 2007 qui a permis de dresser le profil énergétique du territoire et d'estimer les émissions de gaz à effet de serre. De là, à partir du potentiel de réduction et de développement des énergies renouvelables, le Parc s'est engagé à travers une stratégie énergétique ambitieuse qui visait l'équilibre énergétique dès 2030)

Pour répondre à ces objectifs, un premier plan d'actions a été mis en place pour la période 2012/2014. En 2015, le Parc naturel régional des Grands Causses a été labélisé Territoire à énergie Positive pour la Croissance Verte et cette même année, le Syndicat mixte du Parc a également contractualisé avec l'ADEME un Contrat d'Objectif Territorial Energie Climat pour 3 ans.

En matière d'énergies renouvelables, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses mène depuis des années de nombreuses opérations : Développement d'une société de vente de chaleur bois (SEM Causses Energia), accompagnement des porteurs de projets méthanisation, appui au développement du solaire photovoltaïque (création d'un cadastre solaire en 2017, étude de potentiel sur les toitures des bâtiments publics...), étude de potentiel de développement de la micro-hydroélectricité...

A travers son SCoT, le Syndicat mixte a souhaité planifier le développement des énergies renouvelables sur son territoire. De plus, le SCoT incite le développement du financement participatif pour tous les projets supérieurs à 250 kW.

Enfin, en 2017, une étude de potentiel sur le développement de la micro-hydroélectricité sur les seuils existants a permis de hiérarchiser les seuils présentant le plus fort potentiel. De là, des études de préfaisabilités viennent d'être lancées sur 8 seuils allant de 40 kW à 700 kW.

• **Objectifs** (public cible, résultats attendus) :

- * Augmenter la production d'énergies renouvelables du territoire afin de se rapprocher de l'objectif TEPOS 2030
- * Concrétiser les projets d'énergies renouvelables du territoire en particulier les projets de micro-hydroélectricité
- * Intégrer les acteurs du territoire dans le développement des énergies renouvelables
- * Créer des richesses pour le territoire
- * Améliorer l'acceptabilité sociale des projets

• **Contenu de l'action :**

Sur le volet hydroélectrique, après l'étude de potentiel conduite sur les seuils existants, il s'agira de conduire des études de faisabilités technico-économiques et les études développement de ces projets afin de rentrer en phase opérationnelle sur ces projets :

- Etude de faisabilité technico-économiques
- Assistance à maîtrise d'ouvrage aux porteurs de projet
- Dossiers réglementaires (loi sur l'eau, permis de construire, étude d'impact...)
- Consultation des entreprises
- Assistance à la création de société de projet...

Pour ces projets, une attention particulière sera portée au montage des projets afin d'intégrer les acteurs du territoire et les citoyens. Il pourra ainsi être envisagé de candidater à l'appel à projet régional « Energie coopérative et citoyenne ».

Enfin, l'opération consistera à développer un fond d'investissement territorial en lien à la mesure sur le financement participatif du SCoT. Ce travail permettra de créer les conditions à l'intégration du territoire (collectivités, entreprises et citoyens) sur tous les projets d'énergies renouvelables de grande envergure : projets éoliens, photovoltaïque au sol, grappe de toitures photovoltaïques sur les bâtiments publics, micro-centrale hydroélectriques.... Concrètement, les travaux suivants seront menés :

- Etude technico-économique des projets et élaboration des business plan
- Etude et accompagnement juridique à la mise en place du fond d'investissement
- Lancement d'appel à manifestation d'intérêt / d'appel d'offre pour le développement de projets
- Accompagnement à la concertation
- Recherche des partenaires potentiels au fond d'investissement

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Territoire du Parc

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

date de début/ date de fin

janv-18

calendrier de réalisation

2018 + 2019

Action interparc (oui/non)

non

si oui, nom du projet interparc

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC
(rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

TVA

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Etudes de faisabilité assistance à maîtrise d'ouvrage de centrales micro-hydroélectrique (prestations extérieures)	prest./fourn.	120000	1	120 000,00
Développement d'un fonds d'investissement territorial dans les énergies renouvelables (prestations extérieures)	prest./fourn.	49000	1	49 000,00
Dépenses de personnel (1/2 ETP pendant 2 ans)	ingénierie	50000	1	50 000,00
Total dépenses fonct				219 000,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-fonct		14,70%	32 200,00
Région Occitanie	Autre			
Département 1				
Département 2				
Département 3				
Europe	FEDER			
Europe	FEADER			
Europe	Autre			
DREAL	Subvention volet presta			
DREAL	Subvention volet ingénierie			
Etat	Autre (hors subvention DREAL)		62,47%	136 800,00
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
Etablissement public d'Etat	ADEME			
Communes et intercommunalités				
Autres Public				
Divers privé				
Autofinancement			22,83%	50 000,00
Total recettes				219 000,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

VOTE : Pour : **37** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05 65 61 35 50 Télécopie : 05 65 61 34 80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207_075-DE
Reçu le 14/12/2017

Mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territorial avec déclinaisons intercommunales

<p>■ Président de séance</p>	<p>Alain FAUCONNIER, Président du Parc</p>
<p>■ Présents</p>	<p>Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE</p>
<p>■ Procurations</p>	<p>Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS</p>
<p>■ Absents, excusés</p>	<p>Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER</p>



Direction de la Transition Ecologique et
Energétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2018-2019) Parc naturel régional des Grands Causses



N° fiche action

14

Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

Mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territorial avec déclinaisons intercommunales

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

Alexandre CHEVILLON, Chargé de mission Energie Climat

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

N°

Article 5.6.1

intitulé

Participer à la lutte contre les changements climatiques

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Transition énergétique : Définir avec les intercommunalités une stratégie énergétique et climatique territoriale ambitieuse à l'échelle du territoire du Parc en vue d'atteindre l'objectif de Territoire à énergie positive et participer à la trajectoire Région à énergie Positive de la Région.

Objectif du contrat

Priorité régionale :

Priorité régionale dominante

énergie

Priorité régionale n°2

biodiversité

Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

Thématique dominante

thématique n°2

thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

L'innovation passe par le portage du PCAET à l'échelle du SCOT et des déclinaisons intercommunales mais surtout par la participation citoyenne qui sera mise en place tout au long de la définition du PCAET.
Autre point d'innovation, il est prévu de mener une étude spécifique sur la pollution lumineuse couvrant aussi bien l'éclairage public que l'éclairage privé.

Type d'innovation principale

territoriale

Type d'innovation n°2

sociétale

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

Le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses, situé au Sud du Massif central, comprend 93 communes pour une population de 70 000 habitants. Une des actions phare de la nouvelle Charte du Parc naturel régional des Grands Causses est la lutte contre les changements climatiques. Ainsi, il s'est engagé dans un Plan Climat Energie Territorial (PCET) de manière volontaire depuis 2009 grâce au soutien technique et financier de l'ADEME et de l'ex Région Midi-Pyrénées.

En 2010, le Parc a réalisé une étude de diagnostic énergétique de territoire sur la base des données 2007 qui a permis de dresser le profil énergétique du territoire et d'estimer les émissions de gaz à effet de serre. De là, à partir du potentiel de réduction et de développement des énergies renouvelables, le Parc s'est engagé à travers une stratégie énergétique ambitieuse qui visait l'équilibre énergétique dès 2030).

Pour répondre à ces objectifs, un premier plan d'actions a été mis en place pour la période 2012/2014.

En 2015, le Parc naturel régional des Grands Causses a été labélisé Territoire à énergie Positive pour la Croissance Verte et cette même année, le Syndicat mixte du Parc a également contractualisé avec l'ADEME un Contrat d'Objectif Territorial Energie Climat pour 3 ans.

Depuis 2013, le Syndicat mixte du Parc s'est vu transférer la compétence SCoT sur une majeure partie de son territoire (83 communes + commune du Rozier qui vient d'intégrer la Communauté de communes Millau Grands Causses). Le SCoT a été approuvé début juillet 2017 et comporte un très fort volet énergie – climat.

• **Objectifs** (public cible, résultats attendus) :

Aujourd'hui, avec la loi de Transition Energétique, les PCAET deviennent obligatoires pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants d'ici fin 2016 et de plus de 20 000 habitants pour fin 2018. Sur le territoire, seule la Communauté de communes Millau Grands Causses est dans l'obligation de mettre en œuvre un PCAET avant fin 2018. La loi permet aussi le transfert de la compétence au SCoT. Ainsi, la Communauté de communes Millau Grands Causses a transféré la compétence « élaboration » du PCAET au syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses qui porte le SCoT. Les autres Communautés de communes transféreront également leur compétence au syndicat mixte du Parc.

Il s'agira donc d'élaborer un PCAET sur l'ensemble du territoire du SCOT avec des déclinaisons attendues à la maille intercommunale en termes de stratégie et de programme d'actions, afin d'être facilement déclinables dans les PLUi en cours d'élaboration.

De plus, il est attendu du travail de construction du PCAET, une forte mobilisation citoyenne afin de faire un projet partagé par l'ensemble des acteurs du territoire (pas seulement les collectivités).

• **Contenu de l'action :**

Il n'est pas prévu d'avoir recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour conduire le PCAET (ce travail sera réalisé par l'équipe d'ingénierie du Parc) mais simplement des études spécifiques pour lesquelles le recours à des partenaires ou bureaux d'études extérieurs est indispensable, notamment :

- diagnostic de la vulnérabilité du territoire au changement climatique
- diagnostic de séquestration carbone du territoire
- diagnostic énergie/gaz à effet de serre du territoire
- réalisation d'un diagnostic sur la qualité de l'air
- définition des potentialités énergie/gaz à effet de serre
- diagnostic pollution lumineuse (éclairage public et privé)
- mise en place d'un dispositif de contributions citoyennes

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Territoire du SCOT et territoire du Parc + déclinaisons intercommunales.

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

date de début/ date de fin

janv-18

calendrier de réalisation

2018 + 2019

Action interparc (oui/non)

non

si oui, nom du projet interparc

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)**Dépenses :****TVA**

poste de dépense	type	montant unita	nombre	total
Mise à jour du bilan énergie / Gaz à effet de serre (prestation extérieure)	prest./fourn.	20000	1	20 000,00
Diagnostic de vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique et diagnostic de la séquestration carbone (prestation extérieure)	prest./fourn.	20000	1	20 000,00
Etude pollution lumineuse (prestation extérieure)	prest./fourn.	10000	1	10 000,00
Réalisation d'un bilan qualité de l'air (prestation extérieure)	prest./fourn.	10000	1	10 000,00
Communication – Approche citoyenne innovante (prestation extérieure)	prest./fourn.	20000	1	20 000,00
Total dépenses fonct				80 000,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-fonct			
Région Occitanie	Autre			
Département 1				
Département 2				
Département 3				
Europe	FEDER			
Europe	FEADER			
Europe	Autre			
DREAL	Subvention volet presta			
DREAL	Subvention volet ingénierie			
Etat	Autre (hors subvention DREAL)		80,00%	64 000,00
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
Etablissement public d'Etat	ADEME			
Communes et intercommunalités				
Autres Public				
Divers privé				
Autofinancement			20,00%	16 000,00
Total recettes				80 000,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE : Pour : 37 Contre : / Abstention : /
--

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05 65 61 35 50 Télécopie : 05 65 61 34 80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207_076-DE
Reçu le 14/12/2017

Accompagner des projets d'aménagement innovants

<p>■ Président de séance</p>	<p>Alain FAUCONNIER, Président du Parc</p>
<p>■ Présents</p>	<p>Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE</p>
<p>■ Procurations</p>	<p>Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS</p>
<p>■ Absents, excusés</p>	<p>Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER</p>



Direction de la Transition Ecologique et
Energétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2018-2019) Parc naturel régional des Grands Causses



N° fiche action

15

Autre référence fiche action (date...) :

--

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

Accompagner des projets d'aménagement innovants

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

Fabien Daunas

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

N°	Article 5.4.1
intitulé	Une attention permanente pour maintenir les caractères fondamentaux des paysages

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

--

Objectif du contrat

Priorité régionale :

Priorité régionale dominante	biodiversité
Priorité régionale n°2	énergie
Priorité régionale n°3	eau

Autre thème Charte

Thématique dominante	Paysage
thématique n°2	Aménagement
thématique n°3	Culture et patrimoine bâti

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Une démarche aménagiste transversale et participative. Application d'un outil innovant de prise en compte de la TBV.
--

Type d'innovation principale	territoriale
Type d'innovation n°2	sociétale

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

La Charte du PNR et le SCoT mettent en avant la qualité des paysages et leur spécificité à préserver, à consolider, notamment pour l'accueil de nouveaux arrivants et pour le cadre de vie des habitants.

Cet accueil est possible en partie par la reconquête du bâti existant, sa réhabilitation, son adaptation en lien avec la qualité de l'espace public, mais aussi la prise en compte du défis énergétiques, du patrimoine. Il est également possible d'envisager et de favoriser de nouvelles formes d'habitat.

Les parcs d'activités, les bâtiments industriels méritent aussi une attention afin d'encourager leur qualité environnementale et paysagère.

• **Objectifs** (public cible, résultats attendus) :

L'action vise à accompagner les maîtres d'ouvrages de projets d'aménagements et intégrer une dimension participative et citoyenne:

- La conception d'éco-hameaux et éco-quartiers,
- La réhabilitation d'un centre ancien pour favoriser sa réappropriation et sa densification,
- La requalification d'une zone d'activités,
- Autres.

La conception de lotissements d'habitation classiques ne doit plus être la seule réponse des aménageurs. Il est possible d'intégrer d'autres enjeux (eau, biodiversité, consommation de l'espace), mais surtout une nouvelle conception de ces aménagements, voire de la forme de l'habitat plus en lien avec les caractéristiques paysagères et les attentes des nouveaux habitants.

Le projet de requalification de la zone d'activités intégrera dans son volet paysager les problématiques de la ressource en eau et de biodiversité en fonction des enjeux en lien avec le territoire de projet. Cette requalification sera aussi l'occasion de réfléchir aux économies d'énergie à l'échelle de la zone (éclairage, parking de covoiturage...) et à l'échelle des entreprises (sensibilisation, diagnostic énergétique...)

Les centres des bourgs sont délaissés car ils offrent peu de confort (lumière, accès voiture, espace vert) et font l'objet d'abandon d'îlots. Pourtant ces lieux sont proches des services et des commerces. Se réapproprier ces lieux permet de réutiliser de l'habitat existant, de densifier ces centres, d'éviter de s'étendre en dehors des zones déjà urbanisées. Pour reconquérir ces centres bourgs il est nécessaire d'avoir une vision globale pour opérer des choix stratégiques sur l'espace public (action foncière, espace public, jardin, cadre de vie, curetage d'îlot...) et le bâti privé, permettant de rénover l'habitat (diagnostic énergétique) ou de le supprimer, et d'intégrer des nouveaux équipements (espace multimodale...).

• **Contenu de l'action :**

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT, le syndicat mixte du Parc naturel régional a mis au point une méthode d'analyse des enjeux de biodiversité, paysagers, liés à l'eau ou encore à la consommation de l'espace.

L'action vise à trouver une application opérationnelle à cette méthode afin que les projets d'aménagement soient dorénavant conçus en prenant en compte l'ensemble de ces dimensions dès l'idée du projet. Aujourd'hui trop souvent l'on conçoit des aménagement qui nécessitent a posteriori des adaptations pour répondre aux enjeux, notamment d'ERC ou de compensation agricole.

Grâce à son équipe d'ingénierie pluridisciplinaire, le Parc dispose de compétences variées ainsi que d'outils. En fonction des projets et des enjeux, le Parc peut se positionner à différents niveaux et/ou travailler avec des bureaux d'études spécialisés pour compléter les études :

- diagnostic, identification des enjeux et des objectifs, concertation,
- définition de programme d'aménagement ou de requalification,
- recommandations et conseils, suivi des opérations

La requalification d'une zone d'activités.

- Phase 1 : diagnostic, concertation avec le gestionnaire et les entreprises, choix des travaux de requalification à entreprendre, programmation, définition d'une enveloppe budgétaire.

- Phase 2 : réflexion sur le projet de requalification en interne, étude complémentaire via bureau d'étude spécialisé, suivi, échange et rendu de la mission.

La conception d'éco hameaux et éco quartiers.

- Phase 1 : diagnostic, identification des enjeux, concertation avec le gestionnaire et les habitants potentiels, définition d'un programme

- Phase 2 : lancement d'un concours niveau esquisse, consultation et suivi.

La réhabilitation d'un centre ancien pour favoriser sa réappropriation et sa densification

- Phase 1 : diagnostic des espaces publics, diagnostic du foncier et du bâti (prestation extérieure), concertation avec la collectivité, identification des nouveaux besoins.

- Phase 2 : programme de requalification des espaces publics, étude sur les possibilités d'acquisition de bâtiments privés (DUP...)(prestation extérieure), programme pour l'implantation de nouveaux équipements (nouveaux services)

- Phase 3: lancement d'une étude complète de maîtrise d'œuvre

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Territoire du Parc

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

date de début/ date de fin

janv-18

calendrier de réalisation

2018 + 2019

Action interparc (oui/non)

non

si oui, nom du projet interparc

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*)

Dépenses :

TVA

TTC

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Ingénierie	ingénierie	19950	1	19 950,00
Total dépenses fonct				19 950,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-fonct			
Région Occitanie	Autre			
Département 1				
Département 2				
Département 3				
Europe	FEDER			
Europe	FEADER			
Europe	Autre			
DREAL	Subvention volet presta			
DREAL	Subvention volet ingénierie			
Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
Etablissement public d'Etat	ADEME			
Communes et intercommunalités				
Autres Public				
Divers privé				
Autofinancement				19 950,00
Total recettes				19 950,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE : Pour : **37** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président

Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses

71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex

Téléphone : 05 65 61 35 50 Télécopie : 05 65 61 34 80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture

012-251201349-20171207-20171207_077-DE

Reçu le 14/12/2017

Fabrication d'abris de troupeau

<p>■ Président de séance</p>	<p>Alain FAUCONNIER, Président du Parc</p>
<p>■ Présents</p>	<p>Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE</p>
<p>■ Procurations</p>	<p>Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS</p>
<p>■ Absents, excusés</p>	<p>Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER</p>



Direction de la Transition Ecologique et
Energétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2018-2019) Parc naturel régional des Grands Causses



N° fiche action

16

Autre référence fiche action (date...) :

--

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

Fabrication d'abris de troupeau

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

Fabien Daunas

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

N°	Article 5.4.1
intitulé	Une attention permanente pour maintenir les caractères fondamentaux des paysages

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

--

Objectif du contrat

Priorité régionale :

Priorité régionale dominante	biodiversité
Priorité régionale n°2	eau
Priorité régionale n°3	

Autre thème Charte

Thématique dominante	Paysage
thématique n°2	Urbanisme
thématique n°3	

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Structure innovante sans fondations, intégration paysagère, matériaux locaux, copyleft
--

Type d'innovation principale	technologique
Type d'innovation n°2	sociétale

Descriptif de l'action (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*):

• **Contexte :**

La dynamique végétale liée à l'abandon de pratiques pastorales sur certains parcours conduit à l'enfrichement de ces milieux, et à terme, à leur boisement. L'objectif de ces abris est de faciliter et de favoriser le pâturage de ces zones éloignées du siège d'exploitation et qui sont classées en zone « N » (naturelle) dans les documents d'urbanisme. Les constructions y sont interdites. Ce projet d'abri doit y déroger.

Ces abris doivent permettre :

- d'augmenter la diversité des zones à pâturer (friches, boisements).
- de maintenir les milieux ouverts pour leur biodiversité inféodé, leur intérêt paysager et améliorer les ressources des exploitations agricoles.
- de protéger les troupeaux (précipitations, de la chaleur, des vents, des prédateurs...).
- de répondre à des contraintes techniques (l'accès d'un tracteur pour le curage de la litière).
- de répondre à des critères d'intégration paysagère et architecturale.
- d'être démontables.

Une consultation de plusieurs constructeurs de bâtiments agricoles et de charpentiers a permis d'obtenir des propositions, soit très classiques c'est-à-dire proche des bâtiments traditionnels ou avec un nouveau concept mais onéreux, le tout fabriqué dans des circuits classiques.

La consultation d'un architecte spécialisé dans les structures légères a permis d'esquisser un autre principe de bâtiment, plus léger, qui répond davantage au cahier des charges (démontable, avec des éléments de charpente de petite section pour exploiter la ressource bois local...).

• **Objectifs (public cible, résultats attendus) :**

L'étape suivante consiste à affiner cette esquisse pour réaliser un prototype, voir construire plusieurs abris en mobilisant la ressource bois locale.

Ce projet doit se poursuivre dans une démarche collaborative pour identifier et mobiliser les ressources locales, naturelles, à faible coût, ainsi que les acteurs économiques du territoire, charpentiers, serruriers, en lien avec les éleveurs. Le descriptif de l'esquisse donne une première estimation des sections de bois à utiliser.

Ces données doivent permettre de savoir si cette ressource est mobilisable.

En fonction du résultat, la préparation d'une note de calcul de dimensionnement "de définition" du projet par BET spécialisé est nécessaire (travail en cours).

• **Contenu de l'action :**

Le projet doit s'orienter vers la consultation des entreprises, avec :

- La réalisation d'un dossier projet mis à jour (cahier des charges dessin et descriptif),
- L'accompagnement du Parc pour la mise en place de partenariats en dialogue compétitif avec des entreprises : visa pour la mise au point des matériaux, détails d'exécution ; participation à des réunions de pilotage ; synthèse des plans entreprises,
- La validation du projet définitif chiffré et adapté par les entreprises,
- La réalisation d'un prototype partiel (2 travées) démonstrateur en partenariat avec les entreprises pressenties, pour tester les problématiques de mise en œuvre, la collaboration entre acteurs, montrer aux éleveurs potentiels la proposition réelle,
- La construction de 3 abris spécifiques avec études de projet pour l'adaptation du projet de principe aux conditions spécifiques de terrain et d'élevage, réalisation des démarches administratives pour la construction avec l'aide d'un maître d'œuvre.

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Causse du Larzac

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

date de début/ date de fin	janv-18
calendrier de réalisation	2018 + 2019

Action interparc (oui/non)

si oui, nom du projet interparc

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)**Dépenses :**

TVA

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Salaires et charges de personnels dédiés à l'action	ingénierie	7100	1	7 100,00
Autres charges directes (prestations de services, matériels, études...)	prest./fourn.	65050	1	65 050,00
Total dépenses invt				72 150,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-invt			30 000,00
Région Occitanie	Autre			
Département 1				
Département 2				
Département 3				
Europe	FEDER			
Europe	FEADER			
Europe	Autre			
DREAL	Subvention volet presta			
DREAL	Subvention volet ingénierie			
Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
Etablissement public d'Etat	ADEME			
Communes et intercommunalités				
Autres Public				27 720,00
Divers privé				
Autofinancement				14 430,00
Total recettes				72 150,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE : Pour : **37** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05 65 61 35 50 Télécopie : 05 65 61 34 80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207_078-DE
Reçu le 14/12/2017

Base de données traçages du Parc naturel régional des Grands Causses

<p>■ Président de séance</p>	<p>Alain FAUCONNIER, Président du Parc</p>
<p>■ Présents</p>	<p>Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE</p>
<p>■ Procurations</p>	<p>Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS</p>
<p>■ Absents, excusés</p>	<p>Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER</p>



Direction de la Transition Ecologique
et Energétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2018-2019) Parc naturel régional des Grands Causses



N° fiche action

17

Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

Base de données traçages du Parc naturel régional des Grands Causses

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

L Danneville

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

N°

Article 5.1.1

intitulé

Poursuivre la connaissance de l'eau souterraine

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Volet ressource en eau du contrat

Objectif du contrat

Priorité régionale :

Priorité régionale dominante eau

Priorité régionale n°2

Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

Thématique dominante Aménagement

thématique n°2 Géologie

thématique n°3 Education au territoire

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Type d'innovation principale

Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*):

• **Contexte :**

La connaissance et la gestion du milieu karstique, spécificité du territoire du Parc naturel régional des Grands causses, est une des priorités de la charte. En effet, 65 % du territoire du Parc est concerné par des zones calcaires karstiques. Ce domaine calcaire remarquable est constitué essentiellement par les Grands Causses (causse du Larzac, Causse Noir, causse du Massegros, causse de Sévérac, causse du Guilhaumard) et de façon moins importante par les avants-causses (Causse Rouge, causse de Saint-Affrique).

Ces causses d'âge jurassique présentent de nombreuses singularités karstiques (avens, pertes, grottes, rivières souterraines) et un ensemble important de réseaux de fractures et de failles. Ils sont séparés par des rivières qui forment des canyons imposants : gorges de la Dourbie, gorges de la Jonte et gorges du Tarn.

Ces grands massifs calcaires renferment en leur sein d'importantes réserves d'eau qui jouent un rôle capital dans le développement économique et touristique de la région ; celles-ci ont pour la plupart un enjeu d'eau potable.

Il est important de noter que le parc s'est d'ailleurs fortement investi depuis plus de 20 ans en matière de connaissances et de suivis des karsts. Il sert très souvent de référence au niveau régional et national que ce soit auprès de la fédération des parcs naturels régionaux de France, du conseil national de la protection de la nature, du BRGM, des services de l'Etat (DDT, DREAL et ARS) ou de la région Occitanie.

La réalisation de traçages depuis plus de 20 ans par le Parc, laboratoires de recherche, bureaux d'études, a permis de mieux appréhender les systèmes karstiques et leurs limites géographiques.

• **Objectifs (public cible, résultats attendus) :**

La mise à disposition de ces données via l'application BD Traçages (application BRGM) devient une nécessité afin de valoriser ces données et les faire partager aux partenaires notamment pour les projets d'aménagement.

Il s'agit donc de pouvoir bancariser l'ensemble des traçages réalisés depuis 30 ans sur le territoire du Parc (études hydrogéologiques du Larzac, du Causse Rouge, du Causse de Sauveterre, du Saint-Affricain, anciens traçages spéléologiques, traçages des bureaux d'études dans le cadre des procédures périmètre de protection ou STEP, traçages du Parc concernant les bassins de décantation de l'A 75 ...).

C'est environ 140 traçages qui sont concernés.

• **Contenu de l'action :**

La bancarisation des données de traçages s'effectuera sur le site <https://bdtracages.brgm.fr/> via un identifiant et un mot de passe que le Parc possède depuis peu. Une formation a déjà été effectuée par l'équipe du Parc. Le Parc est considéré comme « producteur de données » et « Validateur » pour le département de l'Aveyron.

Les principales données qui seront renseignées concernent les points suivants : Date d'injection, Lieu d'injection, Type de traceur, Lieu de restitution, Distance apparente, Masse injectée en g, Masse restituée en g, Taux de restitution en %, Temps de transfert, Apparition du traceur, Disparition du traceur, Temps modal, Durée de restitution en jours, Temps moyen de séjour en h, D.T.S max en jrs, Vitesse, Vitesse d'apparition en m/h, Vitesse moyenne en m/h, Vitesse modale en m/h, Vitesse apparente en m/h, Concentration et dilution, Concentration maxi en ng/mL, Dilution unitaire en l-1, Volume de Allen en m3, Section de Allen en m2.

Par la suite le Parc a prévu d'être associé aux réunions techniques pour l'amélioration de l'application BD Traçages, notamment pour travailler sur les notes de fiabilité des opérations de traçage.

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Territoire karstique du Parc

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

date de début/ date de fin **2018**
calendrier de réalisation 2018

Action interparc (oui/non) non

si oui, nom du projet interparc

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

TVA **TTC**

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Enregistrement des opérations de traçages, Récupération des données auprès des organismes et BE	ingénierie	221,04	70	15 472,80
Validation des données	ingénierie	257,6	4	1 030,40
Validation des données	ingénierie	393,52	2	787,04
Total dépenses fonct				17 290,24
arrondi à				17 300,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-fonct		30,00%	5 190,00
Région Occitanie	Autre			
Département 1				
Département 2				
Département 3				
Europe	FEDER			
Europe	FEADER			
Europe	Autre			
DREAL	Subvention volet presta			
DREAL	Subvention volet ingénierie			
Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG		50,00%	8 650,00
Etablissement public d'Etat	ADEME			
Communes et intercommunalités				
Autres Public				
Divers privé				
Autofinancement			20,00%	3 460,00
Total recettes				17 300,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE : Pour : 37 Contre : / Abstention : /
--

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05 65 61 35 50 Télécopie : 05 65 61 34 80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207_079-DE
Reçu le 14/12/2017

**Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs
des eaux souterraines (année 2019)**

<p>■ Président de séance</p>	<p>Alain FAUCONNIER, Président du Parc</p>
<p>■ Présents</p>	<p>Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETTE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE</p>
<p>■ Procurations</p>	<p>Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS</p>
<p>■ Absents, excusés</p>	<p>Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER</p>



Direction de la Transition Ecologique et
Energétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2018-2019) Parc naturel régional des Grands Causses



N° fiche action

18

Autre référence fiche action (date...) :

FONCT

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs
des eaux souterraines (année 2019)

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

L Danneville

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

N°

Article 5.1.1

intitulé

Poursuivre la connaissance de l'eau souterraine

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Volet ressource en eau du contrat

Objectif du contrat

Priorité régionale :

Priorité régionale dominante

eau

Priorité régionale n°2

biodiversité

Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

Thématique dominante

Géologie

thématique n°2

thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Type d'innovation principale

organisationnelle

Type d'innovation n°2

territoriale

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

La gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines est une action pluriannuelle qui a débuté dès 2001 (depuis 16 ans). Des données existent à partir de 1990 pour quelques stations du réseau quantitatif. C'est à la suite des études hydrogéologiques (Causse du Larzac, Causse Rouge, Causse de Sauveterre, Avant-causses du Saint-Affricain et Plateau du Guilhaumard) que le Parc a mis en place sur son territoire un réseau de stations de mesures des principales sources captées et non captées afin de mieux connaître la ressource en eau.

Le Parc possède actuellement quatre types de réseaux et en assure leur gestion :

- un réseau de contrôle de surveillance quantitatif des eaux souterraines (RCS quantitatif),
- un réseau complémentaire quantitatif des eaux souterraines (RC quantitatif),
- un réseau de contrôle de surveillance qualitatif des eaux souterraines (RCS qualitatif),
- un réseau complémentaire qualitatif des eaux souterraines (RC qualitatif).

Les réseaux de contrôle de surveillance ont été mis en place au titre de la Directive cadre dans le domaine de l'eau et par rapport aux principales masses d'eau souterraines définies par l'Etat. Ces réseaux se substituent aux anciens réseaux dénommés « réseaux patrimoniaux ».

Concernant le réseau complémentaire qualitatif, il s'agit d'analyser certains paramètres représentatifs des pollutions potentielles existantes sur le plateau du Larzac et notamment les teneurs en nitrates qui sont en augmentation depuis une dizaine d'année.

• **Objectifs** (public cible, résultats attendus) :

Pour le réseau de contrôle de surveillance quantitatif et le réseau complémentaire quantitatif : permettre l'acquisition en continu des données de débits sur les sources concernées afin de pérenniser l'observatoire mis en place depuis une quinzaine d'année. Les données sont transmises régulièrement vers la banque HYDRO, la banque nationale de données pour l'hydrométrie et l'hydrologie.

Pour le réseau de surveillance qualitatif et le réseau complémentaire :

- connaître et suivre les caractéristiques hydrochimiques des principales masses d'eau souterraines du territoire,
- mettre en place une veille sanitaire sur la qualité des eaux en relation avec les différentes activités présentes sur le bassin d'alimentation concerné (autoroute, exploitations agricoles...),
- surveiller la non dégradation des masses d'eau,
- communiquer les résultats auprès des collectivités et partenaires.

Les données acquises sont intégrées à la banque ADES (Accès aux Données sur les Eaux Souterraines) dont les objectifs sont les suivants :

- constituer un outil de collecte et de conservation des données sur les eaux souterraines, mobilisable par un large ensemble de partenaires,
- permettre les traitements nécessaires à l'action de chacun des partenaires,
- être le guichet d'accès aux informations sur les eaux souterraines,
- avoir un suivi de l'état patrimonial des ressources pour répondre à la politique des eaux souterraines,
- adopter au niveau national un principe de transparence et d'accessibilité aux données sur les eaux souterraines.

• **Contenu de l'action :**

Concernant le RCS quantitatif, il s'agit de gérer 28 stations dont quatre stations sont situées dans le département de la Lozère, mais sur des bassins d'alimentation situés en partie en Aveyron (4 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Concernant le RC quantitatif, il s'agit de gérer 13 stations (2 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Concernant le RCS qualitatif, cinq masses d'eau concernent le territoire du Parc et 22 stations de mesures sont suivies. Le Syndicat mixte du Parc s'est proposé pour effectuer le suivi de ces stations sur son territoire et en limite de son territoire, en l'absence d'opérateur local (3 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Le suivi qui doit être effectué sur les eaux prélevées concerne les éléments majeurs (nitrates, chlorures...), les éléments traces (Aluminium, Antimoine, Arsenic, Bore, Cadmium...), les phytosanitaires et les hydrocarbures.

Les masses d'eau concernées ainsi que les sources suivies (22 au total) sont indiquées dans le tableau suivant (cf. fiche parc)

Concernant le RC qualitatif, plusieurs suivis sont mis en place :

- un suivi mensuel de certains paramètres : Pb, Zn, Ca, t, pH, C, O₂, NO₃, PO₄ (et les orthophosphates) et Cl,
- un suivi régulier (1/2 heure) de la température, de la conductivité et de la turbidité à partir de sondes,
- un suivi ponctuel de certains paramètres par rapport à une problématique (lessivage, salage...).

C'est le Parc, qui effectue en régie, les prélèvements, la gestion des différentes sondes et centrales d'acquisition de données.

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Territoire du Parc

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

date de début/ date de fin

2019

calendrier de réalisation

2019

Action interparc (oui/non)

non

si oui, nom du projet interparc

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*)

Dépenses :

TVA

TTC

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Fournitures de petits équipements (matériels pour entretien des seuils et des berges, piles, abonnement téléphonique pour la télégestion...)	prest./fourn.	3400	1	3 400,00
Frais de personnels (ingénierie, technicien et agents d'entretien)	ingénierie	45000	1	45 000,00
Prélèvements	ingénierie	4900	1	4 900,00
Analyses	prest./fourn.	33000	1	33 000,00
Interprétation, élaboration et diffusion d'un rapport aux partenaires Mise en forme et mise à disposition des données sur le site ADES	ingénierie	7600	1	7 600,00
Prélèvements	ingénierie	3400	1	3 400,00
Analyses Cl,NO3,Pb,Zn et Ca	prest./fourn.	3500	1	3 500,00
Fourniture de petits équipements (solutions étalon, matériels de nettoyage, matériels de prélèvements...) et maintenance du matériel	prest./fourn.	1500	1	1 500,00
Interprétations, bancarisation rapport, mise à disposition sur le site ADES	ingénierie	4900	1	4 900,00
Total dépenses fonct				107 200,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-fonct			
Région Occitanie	Autre		11,62%	12 460,00
Département 1				
Département 2				
Département 3				
Europe	FEDER			
Europe	FEADER			
Europe	Autre			
DREAL	Subvention volet presta			
DREAL	Subvention volet ingénierie			
Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG		67,31%	72 152,93
Etablissement public d'Etat	ADEME			
Communes et intercommunalités				
Autres Public				
Divers privé				
Autofinancement			21,07%	22 587,07
Total recettes				107 200,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

Partie INVESTISSEMENT en sus dans autre fiche

VOTE : Pour : **37** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05 65 61 35 50 Télécopie : 05 65 61 34 80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207_080-DE
Reçu le 14/12/2017

**Investissement : Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs
des eaux souterraines (année 2019)**

<p>■ Président de séance</p>	<p>Alain FAUCONNIER, Président du Parc</p>
<p>■ Présents</p>	<p>Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETTE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE</p>
<p>■ Procurations</p>	<p>Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS</p>
<p>■ Absents, excusés</p>	<p>Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER</p>



Direction de la Transition Ecologique et
Energétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2018-2019) Parc naturel régional des Grands Causses



N° fiche action

18

Autre référence fiche action (date...) :

INVEST

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

Investissement : Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs
des eaux souterraines (année 2019)

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

L DANNEVILLE

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

N°

Article 5.1.1

intitulé

Poursuivre la connaissance de l'eau souterraine

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Objectif du contrat

Priorité régionale :

Priorité régionale dominante

eau

Priorité régionale n°2

Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

Thématique dominante

thématique n°2

thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Volet ressource en eau du contrat

Type d'innovation principale

Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*):

• **Contexte :**

La gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines est une action pluriannuelle qui a débuté dès 2001 (depuis 16 ans). Des données existent à partir de 1990 pour quelques stations du réseau quantitatif. C'est à la suite des études hydrogéologiques (Causse du Larzac, Causse Rouge, Causse de Sauveterre, Avant-causses du Saint-Affricain et Plateau du Guilhaumard) que le Parc a mis en place sur son territoire un réseau de stations de mesures des principales sources captées et non captées afin de mieux connaître la ressource en eau.

Le Parc possède actuellement quatre types de réseaux et en assure leur gestion :

- un réseau de contrôle de surveillance quantitatif des eaux souterraines (RCS quantitatif),
- un réseau complémentaire quantitatif des eaux souterraines (RC quantitatif),
- un réseau de contrôle de surveillance qualitatif des eaux souterraines (RCS qualitatif),
- un réseau complémentaire qualitatif des eaux souterraines (RC qualitatif).

Les réseaux de contrôle de surveillance ont été mis en place au titre de la Directive cadre dans le domaine de l'eau et par rapport aux principales masses d'eau souterraines définies par l'Etat. Ces réseaux se substituent aux anciens réseaux dénommés « réseaux patrimoniaux ».

Concernant le réseau complémentaire qualitatif, il s'agit d'analyser certains paramètres représentatifs des pollutions potentielles existantes sur le plateau du Larzac et notamment les teneurs en nitrates qui sont en augmentation depuis une dizaine d'années.

• **Objectifs (public cible, résultats attendus) :**

Pour le réseau de contrôle de surveillance quantitatif et le réseau complémentaire quantitatif : permettre l'acquisition en continu des données de débits sur les sources concernées afin de pérenniser l'observatoire mis en place depuis une quinzaine d'année. Les données sont transmises régulièrement vers la banque HYDRO, la banque nationale de données pour l'hydrométrie et l'hydrologie.

Pour le réseau de surveillance qualitatif et le réseau complémentaire :

- connaître et suivre les caractéristiques hydrochimiques des principales masses d'eau souterraines du territoire,
- mettre en place une veille sanitaire sur la qualité des eaux en relation avec les différentes activités présentes sur le bassin d'alimentation concerné (autoroute, exploitations agricoles...),
- surveiller la non dégradation des masses d'eau,
- communiquer les résultats auprès des collectivités et partenaires.

Les données acquises sont intégrées à la banque ADES (Accès aux Données sur les Eaux Souterraines) dont les objectifs sont les suivants :

- constituer un outil de collecte et de conservation des données sur les eaux souterraines, mobilisable par un large ensemble de partenaires,
- permettre les traitements nécessaires à l'action de chacun des partenaires,
- être le guichet d'accès aux informations sur les eaux souterraines,
- avoir un suivi de l'état patrimonial des ressources pour répondre à la politique des eaux souterraines,
- adopter au niveau national un principe de transparence et d'accessibilité aux données sur les eaux souterraines.

• **Contenu de l'action :**

Concernant le RCS quantitatif, il s'agit de gérer 28 stations dont quatre stations sont situées dans le département de la Lozère, mais sur des bassins d'alimentation situés en partie en Aveyron (4 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Concernant le RC quantitatif, il s'agit de gérer 13 stations (2 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Concernant le RCS qualitatif, cinq masses d'eau concernent le territoire du Parc et 22 stations de mesures sont suivies. Le Syndicat mixte du Parc s'est proposé pour effectuer le suivi de ces stations sur son territoire et en limite de son territoire, en l'absence d'opérateur local (3 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Le suivi qui doit être effectué sur les eaux prélevées concerne les éléments majeurs (nitrates, chlorures...), les éléments traces (Aluminium, Antimoine, Arsenic, Bore, Cadmium...), les phytosanitaires et les hydrocarbures.

Les masses d'eau concernées ainsi que les sources suivies (22 au total) sont indiquées dans la fiche action

Concernant le RC qualitatif, plusieurs suivis sont mis en place :

- un suivi mensuel de certains paramètres : Pb, Zn, Ca, t, pH, C, O2, NO3, PO4 (et les orthophosphates) et Cl,
- un suivi régulier (1/2 heure) de la température, de la conductivité et de la turbidité à partir de sondes,
- un suivi ponctuel de certains paramètres par rapport à une problématique (lessivage, salage...).

C'est le Parc, qui effectue en régie, les prélèvements, la gestion des différentes sondes et centrales d'acquisition de données.

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Territoire du parc

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

date de début/ date de fin

2019

calendrier de réalisation

2019

Action interparc (oui/non)

non

si oui, nom du projet interparc

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

TVA

TTC

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
renouvellement du matériel de mesures et remplacement des pièces du matériel de jaugeage...	prest./fourn.	16000	1	8 000,00
Fourniture de petits équipements (solutions étalon, matériels de nettoyage, matériels de prélèvements...) et maintenance du matériel	prest./fourn.	10400	1	5 200,00
Total dépenses invt				13 200,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-invt			
Région Occitanie	Autre		40,00%	5 280,00
Département 1				
Département 2				
Département 3				
Europe	FEDER			
Europe	FEADER			
Europe	Autre			
DREAL	Subvention volet presta			
DREAL	Subvention volet ingénierie			
Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG		60,00%	7 920,00
Etablissement public d'Etat	ADEME			
Communes et intercommunalités				
Autres Public				
Divers privé				
Autofinancement				
Total recettes				13 200,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE : Pour : 37 Contre : / Abstention : /
--

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05 65 61 35 50 Télécopie : 05 65 61 34 80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Programme de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif, années 2018-2019
Projet d'accord-cadre spécifique à l'assainissement avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne SPANC du Parc

<p>■ Président de séance</p>	<p>Alain FAUCONNIER, Président du Parc</p>
<p>■ Présents</p>	<p>Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETTE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE</p>
<p>■ Procurations</p>	<p>Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS</p>
<p>■ Absents, excusés</p>	<p>Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER</p>



Direction de la Transition Ecologique et
Energétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2018-2019) Parc naturel régional des Grands Causses



N° fiche action

19

Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

Programme de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif, années 2018-2019
Projet d'accord-cadre spécifique à l'assainissement avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne SPANC du Parc

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

L DANNEVILLE

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

N°

Article 5.1.3

intitulé

Réduire les pollutions de la ressources en eau

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Objectif du contrat

Priorité régionale :

Priorité régionale dominante

eau

Priorité régionale n°2

Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

Thématique dominante

thématique n°2

thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Volet ressource en eau du contrat

Type d'innovation principale

Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

Dans le cadre de ses missions de services publics, le SPANC du Parc naturel régional des Grands Causses instruit et valide les dossiers concernant la réhabilitation des dispositifs d'assainissement autonome pour les maisons non raccordées au réseau d'assainissement collectif. 67 communes sont concernées par le SPANC du Parc en 2017.

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est de l'ordre de 20 % en 2016 (cf. RPQS 2016) et de nombreuses installations présentent un danger sanitaire selon l'arrêté relatif au contrôle de l'assainissement non collectif du 27 avril 2012.

C'est pourquoi, étant impliqué dans des démarches de préservation et de protection de la ressource en eau souterraine, le Parc souhaite lancer un troisième programme de réhabilitation en lien avec les zones les plus sensibles de son territoire : périmètres de protection de captage d'eau potable, zone de baignade, zone de proximité des cours d'eau, et au niveau des collectivités qui souhaitent lancer cette démarche.

Ces programmes de réhabilitation sont intégrés dans la convention cadre signée entre le Parc et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour la période 2014-2018 et notamment dans l'axe 1 qui concerne la protection et la préservation des bassins d'alimentation des sources captées pour l'eau potable et des zones à enjeu baignade et dans l'axe 2 qui concerne la préservation et la reconquête du bon état des masses d'eau.

• **Objectifs** (public cible, résultats attendus) :

Il s'agit d'améliorer la conformité des dispositifs d'assainissement situés sur des zones sensibles et sur des territoires communaux qui en ont fait la demande.

Les zones sensibles concernent les bassins d'alimentation des sources captées et les zones de baignade (cf. carte jointe).

En 2018-2019, les territoires concernés concernent ceux de 2017-2018 :

- Sur les périmètres de Protection des captages : Puits de Bias (Vabres l'abbaye) ;

- Sur les profils baignade : La Gravière (Saint-Affrique), Plage noire (Mostuejols), Pont du Rozier (Mostuejols), Moulin des Prades (Mostuejols), Les Prades (Aguessac), Pailhas (Compeyre), Pinet (La Cresse), Peyrelade (Rivière sur Tarn) ;

- Au niveau du territoire des collectivités (commune ou communautés de communes) : Castelnaud, Verrières, Campagnac, Veyreau, Comprégnac, Creissels, Fayet, Les Costes-Gozon, Lestrade-et-Thouels, Saint-Beauzély, Saint-Laurent-d'Olt, Nant, Commune de Sévérac d'Aveyron, Saint-Rome-de-Tarn.

Et de nouveaux territoires :

- Sur les périmètres de Protection des captages (sous réserve de l'accord de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sur l'avancée de la procédure de DUP) : Label ou Aigubelle (St-PAUL DES FONTS), Lestang (Causse de Sauveterre, SIAEP des Vallées de Serre et d'Olt), Léounes (Causse Rouge, SIVOM Tarn et Lumansonesque), Saint-Pierre (Causse Rouge, SIVOM Tarn et Lumansonesque), Captages de St Victor, Dragonnière (Saint-Affrique), Céré (Saint-Affrique), Vendeloves (Saint-Affrique), Passerelle (Versols et Lapeyre), Bruel-Peyre (Versols et Lapeyre), Tendigues, Raspailac (Saint-Rome-de-Cernon) ;

- Au niveau du territoire des collectivités (commune ou communautés de communes) : Tournemire, Le Truel, Sylvanès.

• **Contenu de l'action :**

Un courrier d'information est envoyé aux personnes concernées avec un coupon réponse indiquant le choix de participer à ce programme. Les premiers diagnostics étant tous terminés depuis fin 2012, il est plus facile de cibler les habitations éligibles à ce programme.

Dans un deuxième temps, le technicien SPANC effectue une visite pour donner des conseils sur la filière la plus appropriée à mettre en place, effectue un nouveau diagnostic si le premier est supérieur à 4 ans et fait signer une convention de mandat liant le Parc et le particulier.

Après choix de l'entreprise, le Parc élabore un tableau de synthèse qu'il soumet à l'Agence. Dès acceptation, les travaux peuvent débuter, le technicien suit les travaux et un certificat de conformité est établi. L'aide financière est envoyée au particulier dès versement de la participation de l'Agence au Parc.

A la fin de l'opération, un rapport d'évaluation de l'opération collective est établi et envoyé à l'Agence.

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Territoire du Parc et plus spécifiquement PdeP, baignade et communes adhérentes

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

date de début/ date de fin

2018

calendrier de réalisation

2018 + 2019

Action interparc (oui/non)

non

si oui, nom du projet interparc

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)**Dépenses :****TVA**

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Volet travaux	travaux	888000	1	888 000,00
Volet animation	ingénierie	36000	1	36 000,00
Total dépenses fonct				924 000,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-fonct			
Région Occitanie	Autre			
Département 1				
Département 2				
Département 3				
Europe	FEDER			
Europe	FEADER			
Europe	Autre			
DREAL	Subvention volet presta			
DREAL	Subvention volet ingénierie			
Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			540 000,00
Etablissement public d'Etat	ADEME			
Communes et intercommunalités				
Autres Public				384 000,00
Divers privé				
Autofinancement				
Total recettes				924 000,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE : Pour : **37** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05 65 61 35 50 Télécopie : 05 65 61 34 80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207_082-DE
Reçu le 14/12/2017

**Etude des mesures de compensation écologique sur le territoire
du Parc naturel régional des Grands Causses (1ere phase)**

<p>■ Président de séance</p>	<p>Alain FAUCONNIER, Président du Parc</p>
<p>■ Présents</p>	<p>Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE</p>
<p>■ Procurations</p>	<p>Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS</p>
<p>■ Absents, excusés</p>	<p>Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER</p>



Direction de la Transition Ecologique et
Energétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2018-2019) Parc naturel régional des Grands Causses



N° fiche action
Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

Etude des mesures de compensation écologique sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses (1ere phase)

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

L DANNEVILLE

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

N°
intitulé

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Volet ressource en eau et biodiversité du contrat

Objectif du contrat

Priorité régionale :

Priorité régionale dominante
Priorité régionale n°2
Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

Thématique dominante
thématique n°2
thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Propositions de mesures ERC sur l'eau et la protection de la ressource et sur SNC avec mise en place d'une méthodologie innovante

Type d'innovation principale
Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*):

• **Contexte :**

De par ses statuts, le Parc a pour mission principale de préserver et gérer les milieux naturels tout en accompagnant le développement socio-économique sur son territoire. Le Parc naturel régional des Grands Causses, créé en 1995, s'étend sur 93 communes au sud du département de l'Aveyron. D'une superficie de 328 000 ha environ, il est un des parcs les plus grands de France. Il regroupe 71 000 habitants. La Charte du Parc a été renouvelée dans une démarche de type Agenda 21 pour la période 2007-2019.

Le Parc est amené à donner des avis sur des projets structurants et à conseiller les porteurs de projet.

Dans ce cadre, les dossiers sont actuellement instruits suivant la démarche ERC (Eviter réduire Compenser) et lorsque la procédure conduit à compenser, le parc s'interroge sur les modalités de compensation.

• **Objectifs (public cible, résultats attendus) :**

Il s'agit donc d'organiser les méthodes de compensation sur le territoire du Parc et définir les sites naturels potentiels de compensation.

Quels sont les sites qui seraient éligibles ? Comment proposer des zones de compensation pour les porteurs de projet ? Le Parc peut-il être opérateur de cette démarche ? la méthode peut-elle rentrer dans le cadre du paiement pour services environnementaux (PSE) ? tels sont les questions que le syndicat mixte souhaite aborder en lien avec ses partenaires (Région Occitanie, IPAMAC, ABF, Caisse des dépôts, DREAL...).

Cette réflexion doit aboutir à une méthodologie de compensation propre au territoire du Parc qui sera proposée aux instances du syndicat mixte.

Les problèmes déjà rencontrés et pressentis concernent plusieurs zones sensibles ou protégées (périmètres de protection, zones humides, forêt remarquable, espace de mobilité de la rivière, zone d'enfrichement).

Plusieurs cartes thématiques concernant ces zones doivent être réalisées en adéquation avec la TVB et le SCOT du Parc.

• **Contenu de l'action :**

Année 2017 et début 2018 (élaboration des cartes thématiques des zones de compensation)

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

date de début/ date de fin

2017

calendrier de réalisation

2018

Action interparc (oui/non)

non

si oui, nom du projet interparc

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*)

Dépenses :

TVA

TTC

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Réflexions et propositions d'une méthodologie sur ERC et SNC	ingénierie	15000	1	15 000,00
Total dépenses fonct				15 000,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-fonct			
Région Occitanie	Autre			
Département 1				
Département 2				
Département 3				
Europe	FEDER			
Europe	FEADER			
Europe	Autre			
DREAL	Subvention volet presta			
DREAL	Subvention volet ingénierie		1	15 000,00
Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
Etablissement public d'Etat	ADEME			
Communes et intercommunalités				
Autres Public				
Divers privé				
Autofinancement				
Total recettes				15 000,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE : Pour : **37** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05 65 61 35 50 Télécopie : 05 65 61 34 80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207_083-DE
Reçu le 14/12/2017

Délibération **PNRGC 2017-084** du Comité syndical du 07 décembre 2017

Mission de suivi des cours d'eau 2018 : assistance technique 2018 auprès des Syndicats de rivière

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE
■ Procurations	Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS
■ Absents, excusés	Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER



Direction de la Transition Ecologique et
Energétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2018-2019) Parc naturel régional des Grands Causses



N° fiche action

21

Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

Mission de suivi des cours d'eau 2018 : assistance technique 2018 auprès des Syndicats de rivière

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

L DANNEVILLE / C DELAGNES

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

N°

Article 5.1.5

intitulé

Contribuer à la gestion du réseau de rivières et à la réduction des pressions hydromorphologiques

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Volet ressources en eau du contrat

Objectif du contrat

Priorité régionale :

Priorité régionale dominante

eau

Priorité régionale n°2

Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

Thématique dominante

thématique n°2

thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Type d'innovation principale

Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

Trois syndicats de rivière présents sur le territoire, ont fait appel à la Cellule Opérationnelle du Parc afin d'assurer une gestion cohérente et concertée des cours d'eau de leurs bassins versants.

Il est proposé le renouvellement de ce partenariat pour 2018 avec des adaptations nécessaires en raison des évolutions des gouvernances et des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau récemment validés.

Ces syndicats sont :

- le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dourbie (de la source à Dourbies à la confluence avec le Tarn à Millau soit 11 communes)

- le Syndicat Mixte des Bassins du Cernon et du Souzou (de la source à Sainte-Eulalie-de-Cernon à la confluence avec le Tarn à Saint-Georges-de-Luzençon soit 7 communes)

Ces deux syndicats sont voués à être englobés dans le futur Syndicat Mixte du Bassin Versant du Tarn Amont en 2018.

- Le Syndicat Mixte du bassin versant de l'Aveyron Amont issu de la fusion des trois structures gestionnaires du bassin de l'Aveyron dans le département (des sources de l'Aveyron à la confluence du Viaur, avec 45 communes et 1 communauté d'agglomération adhérentes).

Les représentants de cette dernière structure ont manifesté leur souhait de poursuivre le partenariat sur le premier semestre 2018 uniquement et d'amplifier les moyens humains en interne à leur structure courant 2018.

• **Objectifs** (public cible, résultats attendus) :

L'objectif est de poursuivre le partenariat pour pérenniser les actions passées et promouvoir de nouvelles actions permettant d'atteindre ou maintenir le bon état écologique des cours d'eau (objectif de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau).

• **Contenu de l'action :**

L'action se déroule sur toute l'année et doit être pérenne. Le linéaire total de rivière suivi est de 285 km environ. Cinq orientations cadrent l'action :

- le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat,

- l'accompagnement des travaux annuels d'entretien,

- la gestion des zones humides alluviales, des champs naturels d'expansion de crues, des espaces de mobilité,

- la protection rapprochée des cours d'eau,

- contacts avec les partenaires, sensibilisation et l'information.

Chacune des orientations se décline en missions, par exemple, la réalisation et l'actualisation des Programmes Pluriannuels de Gestion des cours d'eau, la mise en place de Déclaration d'Intérêt Général, la réalisation d'études et de travaux visant au bon fonctionnement des cours d'eau et à limiter les risques inondations, la sensibilisation des riverains...

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

date de début/ date de fin	2018
calendrier de réalisation	2018

Action interparc (oui/non)

si oui, nom du projet interparc

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

TVA

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Chargée de mission Rivières	ingénierie	35905	1	35 905,00
Frais indirects et autres dépenses	prest./fourn.	11006	1	11 006,00
Personnel administratif et appui technique	ingénierie	2614	1	2 614,00
Total dépenses fonct				49 525,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-fonct			
Région Occitanie	Autre			
Département 1				
Département 2				
Département 3				
Europe	FEDER			
Europe	FEADER			
Europe	Autre			
DREAL	Subvention volet presta			
DREAL	Subvention volet ingénierie			
Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			29 715,00
Etablissement public d'Etat	ADEME			
Communes et intercommunalités				
Autres Public				18 451,60
Divers privé				
Autofinancement				1 358,40
Total recettes				49 525,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE : Pour : 37 Contre : / Abstention : /
--

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05 65 61 35 50 Télécopie : 05 65 61 34 80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Action de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les voies RFF situées sur des zones sensibles et récupération des produits dangereux non utilisés par les collectivités et les agriculteurs du territoire du Parc

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE
■ Procurations	Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS
■ Absents, excusés	Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER



Direction de la Transition Ecologique et
Energétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2018-2019) Parc naturel régional des Grands Causses



N° fiche action

22

Autre référence fiche action (date...) :

--

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

Action de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les voies RFF situées sur des zones sensibles, et récupération des produits dangereux non utilisés par les collectivités et les agriculteurs du territoire du Parc
--

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

L DANNEVILLE

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

N°	Article 5.1.3
intitulé	Réduire les pollutions de la ressources en eau

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Volet ressources en eau du contrat

Objectif du contrat

Priorité régionale :

Priorité régionale dominante	eau
Priorité régionale n°2	
Priorité régionale n°3	

Autre thème Charte

Thématique dominante	
thématique n°2	
thématique n°3	

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

<p>Ce type d'action (notamment la collecte des produits usagés) n'a jamais été réalisée sur le territoire d'un Parc naturel régional des Grands Causses et le fait de le proposer à l'ensemble des usagers professionnels est également innovant. Depuis plusieurs années, le Parc collabore à la diminution ou l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les périmètres de protection des captages en lien avec l'ARS et les collectivités concernées. Deux opérations réalisées par le Parc ont permis d'établir 61 plans de désherbage et proposer des solutions alternatives aux collectivités du territoire du Parc. La DIR Massif central a également réalisé son plan de désherbage sur l'A75 et s'est engagée à réduire voir arrête l'utilisation des produits chimiques.</p>
--

Type d'innovation principale

territoriale

Type d'innovation n°2

organisationnelle

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

Depuis plusieurs années, l'utilisation des pesticides est devenue une problématique majeure de notre société et un véritable enjeu de santé publique.

Plusieurs usagers et organismes utilisent ces produits sur le territoire : agriculteurs, collectivités, particuliers, Conseil départemental pour les routes, DIR Massif central, SNCF.

En ce qui concerne les collectivités, la loi dite « Labbé » a interdit depuis début 2017, l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces publics gérés par les collectivités. Des solutions alternatives ont été mises en place pour gérer ces espaces.

Pour les agriculteurs, le principal défi d'Ecophyto est de diminuer le recours aux produits phytosanitaires, tout en continuant à assurer un niveau de production élevé tant en quantité qu'en qualité.

• **Objectifs** (public cible, résultats attendus) :

Proposer aux organismes et partenaires (RFF, SNCF,...) des solutions pour réduire ou arrêter l'utilisation des produits phytosanitaires sur les zones très sensibles.

Proposer aux collectivités et agriculteurs du territoire une opération de collecte des produits usagers professionnels pour une élimination par les filières agréées en lien avec ADIVALOR (Mise en place en 2001, la filière ADIVALOR est l'exemple le plus avancé de démarche volontaire ayant pour vocation à récupérer les déchets d'agro fourniture).

• **Contenu de l'action :**

En ce qui concerne les voies RFF, il est envisagé des rencontres avec les partenaires afin d'indiquer les zones les plus sensibles du territoire (zones de périmètres de protection de captages, zones proches des cours d'eau). A titre d'illustration, deux cartes sont jointes avec les voies RFF qui sont concernées par des zones sensibles.

Dans un deuxième temps un programme partenarial pourra être lancé afin de proposer des solutions pour diminuer ou arrêter l'utilisation des produits phytosanitaires.

En ce qui concerne l'opération de collecte que l'on peut dénommer "PNR Grands Causses propre", il est prévu de l'organiser avec quelques distributeurs qui ont répondu favorablement RAGT et UNICOR et la chambre agriculture. Il s'agit de récupérer les produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables (PPNU).

Il est prévu que le Parc communique auprès des collectivités (dépliants et affiches), que la chambre d'Agriculture communique sur cette action lors de ses réunions et formations et par la Volonté Paysanne, que le CDASA distribue par son réseau un flyer spécifique, que les distributeurs communiquent auprès de leurs clients.

Pour une meilleure gestion des produits, il est prévu une préinscription via une fiche qui sera communiquée auprès des collectivités, sur les sites internet du PNR et de la Chambre d'Agriculture, auprès des distributeurs (magasins). Les fiches de préinscription devront être retournées au PNR pour les centraliser dans un fichier qui permettra ensuite de préciser les contours de l'action (combien de sites de collecte, combien de jours).

Il est prévu que pour les collectivités, c'est le PNR qui sera facturé et qui refacturera les collectivités.

La collecte pourrait être réalisée dans le courant du premier trimestre 2018. En début d'année, les modalités pratiques pourront être communiquées aux détenteurs qui se seront préinscrits.

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Territoire du Parc

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

date de début/ date de fin	2018
calendrier de réalisation	2018

Action interparc (oui/non) non

si oui, nom du projet interparc

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)**Dépenses :**

TVA TTC

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Dépenses de personnels	ingénierie	6687	1	6 687,00
Dépenses matériels et communication	prest./fourn.	500	1	500,00
Prestations extérieures	prest./fourn.	1400	1	1 400,00
Total dépenses fonct				8 587,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-fonct			1 900,00
Région Occitanie	Autre			
Département 1				
Département 2				
Département 3				
Europe	FEDER			
Europe	FEADER			
Europe	Autre			
DREAL	Subvention volet presta			
DREAL	Subvention volet ingénierie			
Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			4 970,00
Etablissement public d'Etat	ADEME			
Communes et intercommunalités				
Autres Public				
Divers privé				
Autofinancement				1 717,00
Total recettes				8 587,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

VOTE : Pour : **37** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05 65 61 35 50 Télécopie : 05 65 61 34 80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207_085-DE
Reçu le 14/12/2017

Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (année 2018)

<p>■ Président de séance</p>	<p>Alain FAUCONNIER, Président du Parc</p>
<p>■ Présents</p>	<p>Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE</p>
<p>■ Procurations</p>	<p>Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS</p>
<p>■ Absents, excusés</p>	<p>Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER</p>



Direction de la Transition Ecologique
et Energétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2018-2019)

Parc naturel régional des Grands Causses



N° fiche action

23

Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (année 2018)

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

Laurent Danneville

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

N°

Article 5.1.1

intitulé

Poursuivre la connaissance de l'eau souterraine

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Volet ressource en eau du contrat

Objectif du contrat

Priorité régionale :

Priorité régionale dominante

eau

Priorité régionale n°2

biodiversité

Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

Thématique dominante

Géologie

thématique n°2

thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Type d'innovation principale

Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*):

• **Contexte :**

La gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines est une action pluriannuelle qui a débuté dès 2001 (depuis 16 ans). Des données existent à partir de 1990 pour quelques stations du réseau quantitatif. C'est à la suite des études hydrogéologiques (Causse du Larzac, Causse Rouge, Causse de Sauveterre, Avant-causses du Saint-Affricain et Plateau du Guilhaumard) que le Parc a mis en place sur son territoire un réseau de stations de mesures des principales sources captées et non captées afin de mieux connaître la ressource en eau.

Le Parc possède actuellement quatre types de réseaux et en assure leur gestion :

- un réseau de contrôle de surveillance quantitatif des eaux souterraines (RCS quantitatif),
- un réseau complémentaire quantitatif des eaux souterraines (RC quantitatif),
- un réseau de contrôle de surveillance qualitatif des eaux souterraines (RCS qualitatif),
- un réseau complémentaire qualitatif des eaux souterraines (RC qualitatif).

Les réseaux de contrôle de surveillance ont été mis en place au titre de la Directive cadre dans le domaine de l'eau et par rapport aux principales masses d'eau souterraines définies par l'Etat. Ces réseaux se substituent aux anciens réseaux dénommés « réseaux patrimoniaux ».

Concernant le réseau complémentaire qualitatif, il s'agit d'analyser certains paramètres représentatifs des pollutions potentielles existantes sur le plateau du Larzac et notamment les teneurs en nitrates qui sont en augmentation depuis une dizaine d'années.

• **Objectifs** (public cible, résultats attendus) :

Pour le réseau de contrôle de surveillance quantitatif et le réseau complémentaire quantitatif : permettre l'acquisition en continu des données de débits sur les sources concernées afin de pérenniser l'observatoire mis en place depuis une quinzaine d'année. Les données sont transmises régulièrement vers la banque HYDRO, la banque nationale de données pour l'hydrométrie et l'hydrologie.

Pour le réseau de surveillance qualitatif et le réseau complémentaire :

- connaître et suivre les caractéristiques hydrochimiques des principales masses d'eau souterraines du territoire,
- mettre en place une veille sanitaire sur la qualité des eaux en relation avec les différentes activités présentes sur le bassin d'alimentation concerné (autoroute, exploitations agricoles...),
- surveiller la non dégradation des masses d'eau,
- communiquer les résultats auprès des collectivités et partenaires.

Les données acquises sont intégrées à la banque ADES (Accès aux Données sur les Eaux Souterraines) dont les objectifs sont les suivants :

- constituer un outil de collecte et de conservation des données sur les eaux souterraines, mobilisable par un large ensemble de partenaires,
- permettre les traitements nécessaires à l'action de chacun des partenaires,
- être le guichet d'accès aux informations sur les eaux souterraines,
- avoir un suivi de l'état patrimonial des ressources pour répondre à la politique des eaux souterraines,
- adopter au niveau national un principe de transparence et d'accessibilité aux données sur les eaux souterraines.

• **Contenu de l'action :**

Concernant le RCS quantitatif, il s'agit de gérer 28 stations dont quatre stations sont situées dans le département de la Lozère, mais sur des bassins d'alimentation situés en partie en Aveyron (4 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Concernant le RC quantitatif, il s'agit de gérer 13 stations (2 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Concernant le RCS qualitatif, cinq masses d'eau concernent le territoire du Parc et 22 stations de mesures sont suivies. Le Syndicat mixte du Parc s'est proposé pour effectuer le suivi de ces stations sur son territoire et en limite de son territoire, en l'absence d'opérateur local (3 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Le suivi qui doit être effectué sur les eaux prélevées concerne les éléments majeurs (nitrates, chlorures...), les éléments traces (Aluminium, Antimoine, Arsenic, Bore, Cadmium...), les phytosanitaires et les hydrocarbures.

Les masses d'eau concernées ainsi que les sources suivies (22 au total) sont indiquées dans le tableau suivant (cf. fiche parc)

Concernant le RC qualitatif, plusieurs suivis sont mis en place :

- un suivi mensuel de certains paramètres : Pb, Zn, Ca, t, pH, C, O2, NO3, PO4 (et les orthophosphates) et Cl,
- un suivi régulier (1/2 heure) de la température, de la conductivité et de la turbidité à partir de sondes,
- un suivi ponctuel de certains paramètres par rapport à une problématique (lessivage, salage...).

C'est le Parc, qui effectue en régie, les prélèvements, la gestion des différentes sondes et centrales d'acquisition de données.

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Territoire du Parc

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

date de début/ date de fin

2018

calendrier de réalisation

2018

Action interparc (oui/non)

non

si oui, nom du projet interparc

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

TVA

TTC

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Fournitures de petits équipements (matériels pour entretien des seuils et des berges, piles, abonnement téléphonique pour la télégestion...)	prest./fourn.	3400	1	3 400,00
Frais de personnels (ingénierie, technicien et agents d'entretien)	ingénierie	45000	1	45 000,00
Investissement (renouvellement du matériel de mesures et remplacement des pièces du matériel de jaugeage...).	prest./fourn.	8000	1	8 000,00
Prélèvements	ingénierie	4900	1	4 900,00
Analyses	prest./fourn.	33000	1	33 000,00
Interprétation, élaboration et diffusion d'un rapport aux partenaires. Mise en forme et mise à disposition des données sur le site	ingénierie	7600	1	7 600,00
Prélèvements	ingénierie	3400	1	3 400,00
Analyses Cl,NO3,Pb,Zn et Ca	prest./fourn.	3500	1	3 500,00
Fourniture de petits équipements (solutions étalon, matériels de nettoyage, matériels de prélèvements...) et maintenance du matériel	prest./fourn.	1500	1	1 500,00
Fournitures gros équipements (sonde conductivité et température + turbidité)	prest./fourn.	5200	1	5 200,00
Interprétations, bancarisation rapport, mise à disposition sur le site ADES	ingénierie	4900	1	4 900,00
Total dépenses fonct				120 400,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-fonct		14,73	17 740,00
Région Occitanie	Autre			
Département 1				
Département 2				
Département 3				
Europe	FEDER			
Europe	FEADER			
Europe	Autre			
DREAL	Subvention volet presta			
DREAL	Subvention volet ingénierie			
Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG		66,58	80 163,66
Etablissement public d'Etat	ADEME			
Communes et intercommunalités				
Autres Public				
Divers privé				
Autofinancement			18,68	22 496,34
Total recettes				120 400,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE : Pour : 37 Contre : / Abstention : /
--

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05 65 61 35 50 Télécopie : 05 65 61 34 80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207_086-DE
Reçu le 14/12/2017

Délibération **PNRGC 2017-087** du Comité syndical du 07 décembre 2017

PAPI d'Intention Tarn-Dourdou-Rance : Mission d'animation et de mise en œuvre du programme sur période 2018-2020

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE
■ Procurations	Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS
■ Absents, excusés	Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER

Référence à la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses

- Axe stratégique 1 : Développer une gestion concertée des patrimoines naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir
- Objectif opérationnel 5.1 : Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion
Article 5.1.5 : Contribuer à la gestion du réseau de rivières et à la réduction des pressions hydromorphologiques

Contexte et motif de l'action

À la suite des inondations récentes et afin de pouvoir se doter des outils techniques, financiers et juridiques indispensables pour mieux gérer le risque inondation, le Parc, en accord avec les communautés de communes et syndicats de rivière présents sur l'UHR Tarn Dourdou Rance (unité hydrographique de référence), s'est engagé à élaborer, porter et animer un Programme d'actions de Prévention des Inondations (PAPI), type PAPI d'Intention sur ce territoire.

L'élaboration de ce programme, confié au syndicat mixte du PNR des Grands Causses depuis début 2017, est en cours de finalisation avec un programme présenté à travers de fiches actions détaillées constituant le corps du PAPI.

Ce programme a été validé dans le principe par les membres du comité de pilotage et comité technique lors des réunions de présentation des 17 octobre 2017 et des 9 novembre 2017.

La poursuite de la démarche consiste donc à finaliser le dossier de candidature pour entamer la phase de labellisation avec un dépôt du dossier prévu pour janvier 2018, pour une labellisation attendue pour juin 2018.

Afin d'acter de façon officielle l'engagement des maîtres d'ouvrages et partenaires financiers pressentis pour la mise en œuvre des actions du PAPI d'Intention, il a été demandé aux communautés de communes de délibérer en conseil communautaire avant le 15 décembre 2017.

Enfin, un projet de convention cadre relative à la mise en œuvre du programme d'actions a été rédigé selon les prescriptions du cahier des charges PAPI 3. Il est présenté en annexe du présent document. Pour information, la signature de cette convention une fois le PAPI labellisé conditionne le lancement effectif du programme. Aussi, afin de réduire les délais en limitant des délibérations itératives qui ne

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207_087-DE
Reçu le 14/12/2017

concerneraient que des modifications à la marge de ce projet de convention, il est conseillé de délibérer ici sur le pouvoir donné à l'exécutif pour signer cette convention, une fois le projet labellisé.

Objectif

L'objectif de la présente action est donc d'animer et de mettre en œuvre le programme de PAPI d'Intention tel que présenté, sur la période 2018-2020.

Pour rappel, le PAPI d'intention constitue l'étape, formalisée, d'études préalables permettant l'élaboration du dossier de PAPI complet. L'étape de labellisation du PAPI d'intention permet par la suite le financement, par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) de ces études préalables.

Descriptif

Pour rappel, la démarche PAPI à l'état d'intention est constituée d'un programme d'études permettant d'établir un diagnostic approfondi du territoire considéré, une stratégie, un programme d'actions complets et une méthode de suivi et d'évaluation de la réalisation du programme.

Parmi les sept axes d'action définis par le cahier des charges « PAPI 3 », le programme d'actions a retenu 6 axes d'intervention, en sus de l'axe 0 correspondant à l'animation du projet :

Axe 0 : animation du projet de PAPI

Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations

Axe 3 : alerte et gestion de crise

Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Axe 5 : actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Axe 6 : ralentissement des écoulements

Outre l'animation du programme, le PAPI comprend deux types d'actions :

- les études et actions globales, qui concernent l'ensemble de l'UHR, ou à fort intérêt en terme de mutualisation des coûts à l'échelle du bassin versant (exemple des études hydrauliques, diagnostic des enjeux, opérations de sensibilisation et d'information pour la réduction de la vulnérabilité sur les enjeux ...);
- des actions localisées, ne concernant qu'une partie du territoire sans interaction avec le reste du bassin versant et pouvant être menées de façon individualisée, ou avec une mutualisation à l'échelle réduite des communautés de communes (exemple des repères de crue, zonages pluviaux, ...).

Le Parc sera maître d'ouvrage pour les actions suivantes (entre parenthèses, la référence aux fiches actions selon la codification suivante : FA_n° axe_n° action) :

- Animation de la démarche PAPI (FA_0.1);
- Conception et édition de documents d'information-sensibilisation et élaboration d'un plan de communication (FA 1.1) ;
- Mise en place d'un outil de gestion cartographique (FA1.2);
- Études hydrauliques globales (FA1.4 -FA 2.2 – FA4.2 volet 1) qui apporteront notamment les éléments nécessaires en matière de :
 - connaissance du ou des aléas inondation présents sur le territoire et des enjeux exposés aux risques d'inondation ;
 - connaissance des dispositifs existants de gestion du risque d'inondation sur tous les axes du cahier des charges ;

- Élaboration de la stratégie du PAPI, sur la base notamment des connaissances ci-dessus, de l'étude et de la comparaison de solutions alternatives, de l'analyse multicritères (AMC) ou de l'analyse coût-bénéfice (ACB), de l'analyse environnementale, de la consultation locale, ainsi que du SDAGE, du PGRI;
- Assistance technique auprès des collectivités vis à vis des outils de surveillance des crues (FA2.1);
- Assistance technique auprès des collectivités pour l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (FA3.1);

Concernant la mise en œuvre des autres actions dites localisées, le Parc interviendra en animateur et en appui technique aux communautés de communes, ainsi qu'à tout autre maître d'ouvrage identifié pour être porteur d'une des actions du PAPI.

Enfin, dans le cadre de la mission d'animation générale du PAPI et sa mise en œuvre, il s'agira de conduire ou réaliser les actions potentielles suivantes :

- Élaboration du programme d'actions du futur PAPI ;
- Rédaction de la note relative à l'intégration du risque dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme ;
- Organisation de la concertation et mise à disposition du public du dossier de futur PAPI ;
- Rédaction du rapport synthétisant les observations du public et indiquant les suites qu'il entend donner à ces observations, en les justifiant.

Budget prévisionnel

Sur 24 mois

Coût estimatif :

Animation - actions communication-information- sensibilisation et outils SIG.....	151 000 €
Études et actions globales sur l'UHR.....	375 000 €
Études et actions localisées	337 500 €
Total.....	863 500 €

Plan de financement prévisionnel :

ETAT (Programme 181 et FNPRM - de 0 à 50 % selon actions).....	414 250 €
Région Occitanie (de 0 à 20 % selon actions)	84 050 €
Agence de l'Eau Adour Garonne (de 0 à 20 % selon actions)	112 700 €
Communautés de Communes.....	206 800 €
Autres partenaires (CCI)	9 000 €
Parc naturel Régional des Grands Causses (Ingénierie).....	36 700 €
Total.....	863 500 €

Indicateurs

- ▲ Indicateurs de réalisation :
Lancement des actions et niveau d'avancement
- ▲ Indicateurs de résultats : indicateurs à définir pour chaque action du PAPI

Après avoir délibéré, le Conseil syndical valide cette proposition et autorise le Président à signer tous les documents concernant la procédure de PAPI (convention cadre, marchés publics, bons de commande ...)

VOTE :

Pour : **37**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207_087-DE
Reçu le 14/12/2017

Délibération **PNRGC 2017-088** du Comité syndical du 07 décembre 2017

Animation des sites intégrés au réseau Natura 2000 Année 2017/2018 : période du 1^{er} avril 2018 au 30 mars 2019

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETTE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE
■ Procurations	Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS
■ Absents, excusés	Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER

Référence à la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses

- **Axe stratégique 1** : Développer une gestion concertée des patrimoines naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir
- **Objectif opérationnel 5.2** : Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité)
Article 5.2.4 : Mettre en place le réseau Natura 2000

Contexte et motif de l'action

Le Parc naturel régional des Grands Causses comprend 19 sites Natura 2000 sur son territoire : 17 Zones de Conservation Spéciale (ZSC - directive Habitats naturels, faune, flore) et 2 Zones de Protection Spéciale (ZPS - directive Oiseaux).

Les Documents d'objectifs des sites Natura 2000 ci-dessous définissent une liste d'opérations de gestion et de sensibilisation visant à la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Le Parc naturel régional des Grands Causses est chargé de l'animation des documents d'objectifs :

« Plateau et corniches du Guilhaumard », « Causse Noir et ses corniches », « Cirque et Grotte du Boundoulaou », « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants » (regroupe 5 sites), 3 sites du Larzac (regroupe : « Serre de Cougouille, Devèzes de Lapanouse et du Viala-du-Pas-de-Jaux, Cirques de Saint-Paul-des-Fonts et de Tournemire »), « Vallée du Tarn de Brousse aux gorges », « Gorges du Tarn et de la Jonte (regroupe 4 sites).

Le programme de l'animation des sites est défini en fonction des crédits disponibles et des actions retenues, en application des Documents d'objectifs respectifs.

Objectif

Le programme proposé a pour objectif la mise en œuvre d'actions telles qu'elles ont été validées dans chaque Document d'objectifs, en réponse aux enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Le comité de pilotage annuel valide chaque année le programme à mettre en œuvre.

Actions proposées pour la période concernée

1- Animation agricole :

Documents d'objectifs visés :

« Plateau et corniches du Guilhaumard », 3 sites du Larzac, « Causse Noir et ses corniches ».

Opérations à réaliser :

animation agricole, suivi des MAEC en cours, suivi du contrat de la devèze de Lapanouse-de-Cernon.

2- Formation, information, suivis d'espèces :

Documents d'objectifs visés : « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants », « Cirque et grotte du Boundoulaou », 3 sites du Larzac, « Gorges du Tarn et de la Jonte ».

Opérations à réaliser :

- suivi de la reproduction du percnoptère d'Égypte, petit vautour migrateur,
- inventaire et suivi de la reproduction de l'aigle royal
- compléments d'inventaires du Lézard ocellé, espèce bénéficiant d'un Plan National d'Actions et déterminante pour les 2 PAEC en cours,
- suivis des populations de Chiroptères (chauves-souris) au Boundoulaou en lien avec les consignes régionales de suivi des sites,
- actualisation de l'inventaire des habitats naturels d'intérêt communautaire à la devèze de Lapanouse-de-Cernon,
- rénovation et remplacement de la signalétique d'information sur les dates de fermeture de la grotte du Boundoulaou (APPB).

3- Animation générale :

- accompagnement des porteurs de projets en lien avec les activités de pleine nature : manifestations sportives en sites Natura 2000, développement d'activités, équipements de sites ;
- accompagnement des collectivités pour l'évaluation des incidences de projets ;
- formations, interventions auprès d'étudiants ;
- préparation des Comités de pilotage ;
- préparation du contrat ni-ni à Montpellier-le-Vieux (restauration d'habitats rocheux) ;
- avis en lien avec les enjeux identifiés sur les sites, sur les divers projets et opérations, afin de garantir leur compatibilité avec la conservation de la biodiversité Natura 2000 ;
- suivi d'espèces à PNA (vautours, lézard, passereaux...) et espèces de la directive Oiseaux (aigle, crabe) ;
- veiller à la prise en compte des enjeux N2000 dans l'élaboration des différents documents de planification sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses.

Pour mener à bien ces opérations, le Parc confiera des prestations, comme par exemple, la Chambre d'Agriculture, le CEN Midi-Pyrénées, la LPO Grands Causses, Rural concept...

Budget prévisionnel

- Coût :

Le coût de l'animation des Documents d'objectifs est défini pour chaque période en accord avec les services de l'Etat, et fait l'objet de demandes de financements spécifiques. Il comprend des dépenses de personnel du Parc (y compris frais de structure forfaitaires de 15%), et des prestations extérieures.

Total TTC : 105 000 €

- Plan de financement :

Etat : 47 %

Europe (FEADER) : 53 %

VOTE :

Pour : **37**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207_088-DE
Reçu le 14/12/2017

Délibération **PNRGC 2017-089** du Comité syndical du 07 décembre 2017

Adhésion à ATMO Occitanie

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOLE - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE
■ Procurations	Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS
■ Absents, excusés	Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Énergie Air Territorial, il est proposé d'adhérer à l'agence régionale ATMO Occitanie pour un montant annuel de 250 euros par an.

Cela nous permettra de mener des partenariats et d'accéder à des données indispensables en matière de qualité de l'air.

VOTE :	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207_089-DE
Reçu le 14/12/2017

Délibération **PNRGC 2017-090** du Comité syndical du 07 décembre 2017

Décision modificative n° 2 : Emprunt siège du Parc

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE
■ Procurations	Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS
■ Absents, excusés	Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER

Le déblocage intégral de l'emprunt souscrit au Crédit Agricole dans le cadre de l'acquisition et de la rénovation du siège du Parc a été effectif en juin 2017.

A compter du 31 août 2017, les échéances comprennent au-delà des intérêts une partie du capital amorti qu'il convient d'inscrire en dépenses d'investissement.

A ce titre, il est nécessaire de prévoir d'ouvrir les crédits nécessaires, en dépenses, à l'article 1641 de la section d'investissement.

Les membres du comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses sont invités à se prononcer sur cette décision modificative jointe qui intègre les transferts de crédits nécessaires sur le budget principal du Parc.

VOTE :	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207_090-BF
Reçu le 14/12/2017

Délibération PNRGC 2017-091 du Comité syndical du 07 décembre 2017

Mise en place du télétravail au sein du Syndicat mixte du Parc

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE
■ Procurations	Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS
■ Absents, excusés	Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses souhaite s'engager dans la mise en œuvre du télétravail.

A ce titre un groupe de travail représentatif de l'ensemble de l'équipe (un représentant minimum par pôle) a mené une réflexion sur le sujet afin de déterminer et de consigner dans l'accord ci-joint cette nouvelle organisation du travail.

Les principales positions retenues lors des échanges sont :

- l'exclusion sur cet accord télétravail du travail dit « complémentaire à une mission ». Il s'agit d'un travail que l'agent peut être amené à faire en dehors des locaux du Parc afin d'éviter des trajets improductifs (départ du domicile avant la mission, retour au domicile après la mission, travail à l'extérieur après la mission, covoiturage sur des missions, ... ce qui implique un travail à domicile ou sur le lieu de la mission).

Ce complément de travail est entièrement lié à une mission et peut donc avoir lieu sur n'importe quel jour de la semaine alors que le télétravail tel que défini dans l'accord ci-joint porte uniquement sur les mardis et/ou les jeudis. Pour simplifier la gestion de ce complément de travail autorisé, cette possibilité sera précisée sur l'ordre de mission permanent annuel (déplacement sur le territoire du Parc) et devra être également mentionnée sur chacun des ordres de mission spécifiques (hors territoire du Parc).

- l'exclusion également sur cet accord télétravail du caractère exceptionnel qui peut amener l'agent à travailler à son domicile ou sur un autre local professionnel suite à des événements exceptionnels tels que les intempéries, les virus informatiques qui bloquent le système informatique du siège du Parc, le blocage des routes, etc.

Ces événements peuvent concerner l'ensemble du personnel et pas uniquement les postes éligibles tels que mentionnés dans l'accord et, ce besoin peut se produire sur n'importe quel jour ouvré. A chaque situation exceptionnelle, une organisation exceptionnelle sera proposée par la Direction et mise en place pour faire face.

Il est important de noter que les techniciens du Service Public d'Assainissement Non Collectif n'ont pas pu être intégrés dans les postes éligibles ; par définition et tel que précisé sur le guide du télétravail de la fonction publique, les activités de contrôle sont considérées comme nomadisme et sont exclues du télétravail.

Les membres du Comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses sont invités à prendre connaissance de l'accord sur le télétravail joint et du contrat d'engagement nominatif annuel rattaché et à les valider.

VOTE :

Pour : **37**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207_091-DE
Reçu le 14/12/2017

Délibération PNRGC 2017-092 du Comité syndical du 07 décembre 2017

Mise à jour du tableau des effectifs

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE
■ Procurations	Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS
■ Absents, excusés	Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER

1) La délibération n°2017-001 du comité syndical du 3 mars 2017 a validé la réorganisation de la structure avec l'objectif de réduire le poids financier de la masse salariale en supprimant notamment l'emploi de chargé de mission architecture et urbanisme à compter du 31 juillet 2017.

Certaines missions assurées jusqu'alors par cet agent au grade d'ingénieur doivent être maintenues dans la structure.

Afin d'assurer cette continuité et de répondre favorablement à la demande de l'agent occupant l'emploi au grade d'attaché de conservation du patrimoine de voir son temps partiel évolué vers un temps complet, il est proposé d'ouvrir le poste sur la filière culturelle à temps complet. La quotité du temps de travail sur ce grade passera de 90% à 100%.

2) Sur cette même délibération n°2017-001 relative à l'évolution de l'organigramme et du tableau des effectifs, le poste de responsable du pôle développement territorial était attribué à un agent rattaché à la filière technique au grade d'ingénieur. Cet agent ayant quitté la structure au 31 mars 2017, ce poste a été supprimé du tableau des effectifs par délibération n°2017-054 du comité syndical du 7 juillet 2017. Pour assurer le remplacement, dès le mois de mars 2017, un agent a été recruté par voie de détachement sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services. Ce même agent vient d'être nommé par voie de mutation au grade d'attaché au 1^{er} novembre 2017.

3) L'agent d'entretien des locaux a demandé à faire valoir ses droits à la retraite au 31/12/2017. Il a été décidé de faire appel à un prestataire externe pour la remplacer (des devis sont en cours). Aussi, il convient de supprimer le poste ouvert au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de la filière technique à temps partiel au taux de 42.85%.

Au regard de l'ensemble de cet élément, le tableau des effectifs se réajuste comme suit, les effectifs pourvus diminue de un :

Cadre d'emplois /grades	Catégorie	Temps de travail	Effectifs inscrits au budget	Effectifs pourvus
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Directeur Général des Services 40 000 - 80 000	A	100%	1	1
Directeur Général Adjoint Services 40 000 - 150 000	A	100%	4	4
TOTAL			5	5
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Administrateur	A	100%	1	0
Attaché	A	100%	3	1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	90%	1	1
Rédacteur	B	100%	2	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	100%	1	1
		57%	2	2
TOTAL			10	7
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur principal	A	100%	1	0
Ingénieur	A	100%	8	7
Technicien principal de 2ème classe	B	100%	2	2
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	100%	3	3
TOTAL			14	12
FILIERE CULTURELLE				
Attaché de conservation du patrimoine	A	100%	1	1
TOTAL			1	1
TOTAL GENERAL			30	25

Les membres du comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses sont invités à valider cette évolution sur ces postes qui modifient ainsi le tableau des effectifs.

VOTE :	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207_092-DE
Reçu le 14/12/2017

Délibération PNRGC 2017-093 du Comité syndical du 07 décembre 2017

Vente de matériels d'occasion - Jumper

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE
■ Procurations	Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS
■ Absents, excusés	Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER

Dans le cadre de la délibération n° 2014-69 du Bureau syndical du vendredi 18 juillet 2014 concernant le choix d'une plateforme de vente aux enchères du matériel des collectivités, qui a été accepté, le Parc naturel régional des Grands Causses souhaite vendre pour pièces détachées le véhicule JUMPER 4x4 Dangel année 2004, qui ne roule plus (pont arrière HS) et qui en raison de son état ne sera pas réparé.

Proposition de prix 800 €.

Il est demandé au Comité syndical d'approuver ce prix de vente et la sortie de ce matériel du patrimoine du Parc.

VOTE :	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207_093-DE
Reçu le 14/12/2017

Délibération **PNRGC 2017-094** du Comité syndical du 07 décembre 2017

Achat groupé de véhicules électriques pour les collectivités

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE
■ Procurations	Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS
■ Absents, excusés	Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER

Dans le cadre de la stratégie locale d'économie d'énergie et profitant des financements liés à TEPCV, une action de promotion des véhicules électriques a été engagée.

Dans ce cadre, les communes de Millau et de Saint-Affrique ont souhaité s'associer à ce dispositif et contracter un partenariat avec le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses.

Il est proposé au Comité syndical de valider les deux projets de convention qui concernent 4 véhicules utilitaires et 1 véhicule citoyen.

VOTE :	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207_094-DE
Reçu le 14/12/2017

Délibération PNRGC 2017-095 du Comité syndical du 07 décembre 2017

Délibération de mandat spécial

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOLE - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETTE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE
■ Procurations	Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS
■ Absents, excusés	Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER

Dans le cadre de la délégation de représentation générale du syndicat mixte du Parc, Monsieur le Président propose au Comité syndical de délibérer sur le remboursement des frais relatifs aux déplacements effectués hors territoire du Parc par Monsieur FONT, Président délégué, conformément aux ordres de missions signés par le Directeur Général des Services et par l'intéressé.

Les déplacements listés ci-dessous couvrent la période d'octobre à novembre 2017 :

Date	Lieu	Objet
12 au 14 octobre 2017	Paris	Anniversaire « 50 ans des Parcs »
16 octobre 2017	Rodez	Réunion « Statues Menhirs »
14 novembre 2017	Rodez - Préfecture	Réunion « Problématique du loup »

VOTE : Pour : **37** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20171207_095-DE
Reçu le 14/12/2017

Délibération PNRGC 2017-096 du Comité syndical du 07 décembre 2017

ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES : 2018-2021
Collectivités employant moins de 30 agents CNRACL

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ALIBERT - Daniel AURIOL - Claude ASSIER - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Paul DUMOUSSEAU - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Marie-Thérèse GAY - Emmanuelle GAZEL - Simone GELY - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Bernard SOULIE
■ Procurations	Sylvie AYOT donne son pouvoir à Claude ASSIER Annie BEL donne pouvoir à Emilie GRAL Zina BOURGUET donne pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Bernard POURQUIE donne pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Bruno SIMONNET donne pouvoir à Christian FONT Arnaud VIALA donne pouvoir à Marcel CALMELS
■ Absents, excusés	Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Sébastien DAVID - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Philippe RAMONDENC - Christel SIGAUD-LAURY - Danièle VERGONNIER

Le Président rappelle que le syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses a, par la délibération n°2017-053 du 7 juillet 2017, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron de participer à la consultation du contrat groupe d'assurance des risques statutaires en vue de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Le Président expose que le Centre de Gestion a communiqué au syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses les résultats de la consultation.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : ■ D'accepter la proposition suivante :

Assureur : GRAS SAVOYE / AXA

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2018

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20121207_096-DE
Reçu le 14/12/2017

Le contrat bénéficie d'une garantie de taux de 4 ans et l'ensemble des prestations négociées dans le cadre de l'appel d'offre tant au niveau de la prévention, de l'hygiène et de la sécurité que du soutien psychologique sont incluses dans l'offre d'assurance.

■ D'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion de l'AVEYRON selon les modalités suivantes :

Risques assurés : Tous les risques

Décès

Accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique et frais médicaux associés),

Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire),

Maladie de longue durée, longue maladie (y compris notamment temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office),

Maternité/adoption/paternité.

AGENTS AFFILIÉS À LA CNRACL :

Formule de Franchise :

avec une franchise ferme de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	5.46 %
---	--------

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIÉS À L'IRCANTEC ET CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC :

avec une franchise ferme de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.25 %
---	--------

Les contributions correspondantes sont versées à GRAS SAVOYE chargé du contrat sur la base d'un appel de cotisation adressé à la collectivité.

ARTICLE 2 :

Délègue au Centre de Gestion la gestion du contrat pour la période 2018-2021 (conseil, interface avec les divers interlocuteurs, actions en faveur de la maîtrise de l'absentéisme...). Les missions confiées au Centre de gestion sont détaillées dans une convention et font l'objet d'une participation financière annuelle due au Centre de Gestion pour chaque collectivité ou établissement public local assuré.

Ces frais s'élèvent à :

→ 0.25 % de la masse salariale assurée CNRACL (1)

→ 0.08 % de la masse salariale assurée IRCANTEC (1)

(1) Masse salariale assurée : TIB, NBI, SFT

ARTICLE 3 :

D'autoriser le Président ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

ARTICLE 4 :

Le Président a délégation pour résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

VOTE :

Pour : **37**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20171207-20121207_096-DE
Reçu le 14/12/2017